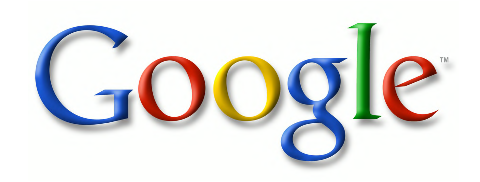








SOUVENIRS

C. DE FREYCINET
Sénateur

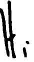
SOUVENIRS

1878 – 1893



PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15

MCMXIII



SOUVENIRS

1878 – 1893

CHAPITRE PREMIER

LA TRÊVE DES PARTIS. — L'EXPOSITION UNIVERSELLE. — LE PROGRAMME DES TRAVAUX PUBLICS.

On n'a pas oublié les circonstances graves, presque tragiques, dans lesquelles le maréchal de Mac-Mahon constitua le ministère Dufaure, le 13 décembre 1877, et souscrivit au projet de message présidentiel que nous avions élaboré. Ce ministère, chargé de ramener la paix entre les pouvoirs publics, était ainsi composé : Présidence du conseil et Justice, M. Dufaure; Affaires étrangères, M. W. Waddington; Intérieur, M. de Marcère; Finances, M. Léon Say; Guerre, général Borel; Marine, amiral Pothuau; Instruction publique, M. Bardoux; Travaux publics, M. de Freycinet; Agriculture et Commerce, M. Teisserenc de Bort.

L'accord étant conclu avec le Maréchal, nous le quittâmes vers dix heures du soir. M. de Marcère nous entraîna, M. Léon Say, M. Bardoux et moi, à son domicile particulier, rue Montaigne, où l'attendaient les membres du comité des Dix-Huit [1], impatients de connaître le résultat de nos derniers pourparlers. Aussitôt entré dans le salon, M. de Marcère fit son exposé et cita textuellement la phrase du message qui rassurait la Chambre contre l'éventualité d'une seconde dissolution. La satisfaction fut générale. M. Gambetta déclara qu'il n'y avait plus qu'à voter le budget de 1878, tenu en suspens par les craintes de coup d'État. Quelques membres de la réunion émirent l'avis qu'il serait préférable d'accorder seulement des douzièmes provisoires, de mois en mois, afin de prévenir tout retour offensif de l'Élysée. Nous nous récriâmes; nous nous portâmes garants de la bonne foi du Maréchal et nous ajoutâmes que cette procédure, qui semblerait dirigée contre nous, ne manquerait pas de nous affaiblir. M. Gambetta nous ayant appuyés, la motion fut abandonnée : la nécessité de maintenir l'union des républicains primait tout à ce moment.

Le lendemain matin, nous eûmes à l'Élysée un

1. Ce comité, qui avait dirigé la résistance des républicains de la Chambre pendant le Seize-Mai, comprenait les noms suivants, par ordre alphabétique : Bethmont, Blanc (Louis), Brisson, Casse (Germain), de Choiseul, Clemenceau, Ferry (Jules), Floquet, Gambetta, Goblet, Grévy (Albert), Lepère, Lockroy, Madier de Montjau, de Marcère, Proust (Antonin), Renault (Léon) et Tirard.

conseil qui devait être de pure forme. Mais le Maréchal ayant manifesté de nouveau des scrupules au sujet de l'abandon de son droit de dissolution, l'entrevue se prolongea, si bien que nous manquâmes le train parlementaire et n'arrivâmes à Versailles (les Chambres y siégeaient encore) qu'après l'ouverture de la séance. Notre absence commençait à donner des inquiétudes, lorsqu'on nous vit prendre place au banc ministériel. M. Dufaure au Sénat et M. de Marcère à la Chambre montèrent à la tribune pour lire ce document mémorable :

« Messieurs,

« Les élections du 14 octobre ont affirmé une fois de plus la confiance du pays dans les institutions républicaines.

« Pour obéir aux règles parlementaires, j'ai formé un cabinet choisi dans les deux Chambres, composé d'hommes résolus à défendre et à maintenir ces institutions par la pratique sincère des lois constitutionnelles.

« L'intérêt du pays exige que la crise que nous traversons soit apaisée ; il exige avec non moins de force qu'elle ne se renouvelle pas.

« L'exercice du droit de dissolution n'est, en effet, qu'un mode de consultation suprême auprès d'un juge sans appel et ne saurait être érigé en système de gouvernement. J'ai cru devoir user de ce droit, et je me conforme à la réponse du pays.

« La Constitution de 1875 a fondé une République parlementaire en établissant mon irresponsabilité, tandis qu'elle a institué la responsabilité solidaire et individuelle des ministres. Ainsi sont déterminés nos devoirs et nos droits respectifs; l'indépendance des ministres est la condition de leur responsabilité. Ces principes, tirés de la Constitution, sont ceux de mon gouvernement.

« La fin de cette crise sera le point de départ d'une nouvelle ère de prospérité. Tous les pouvoirs publics concourront à en favoriser le développement. L'accord établi entre le Sénat et la Chambre des députés, assurée désormais d'arriver régulièrement au terme de son mandat, permettra d'achever les grands travaux législatifs que l'intérêt public réclame.

« L'Exposition universelle va s'ouvrir; le commerce et l'industrie vont prendre un nouvel essor et nous offrirons au monde un nouveau témoignage de la vitalité de notre pays qui s'est toujours relevé par le travail, par l'épargne et par son profond attachement aux idées de conservation, d'ordre et de liberté.

« Mal DE MAC-MAHON. »

Cette lecture fut saluée par les applaudissements unanimes des républicains. Les sénateurs, quoique moins engagés dans le conflit que les députés, furent peut-être les plus chaleureux. Ils avaient sous les yeux l'auteur du dénouement dont se réjouissait la

France et ils saisissaient cette occasion de lui témoigner leur gratitude. M. Dufaure, à sa descente de la tribune, trouva devant lui de nombreux amis, massés pour le féliciter. Le vieil homme d'État, profondément ému, serrait silencieusement les mains qui cherchaient la sienne. Un léger tremblement des lèvres indiquait la peine qu'il avait à se contenir. Le Sénat tout entier sembla gagné par cette démonstration. La séance fut aussitôt levée ; elle avait duré une demi-heure.

D'un commun accord avec les présidents des deux Chambres, nous clôturâmes la session le 18 décembre, pour reprendre les travaux parlementaires le 9 janvier. Ces trois semaines de répit nous étaient bien nécessaires; non seulement chacun de nous avait à s'installer dans son département ministériel, mais nous devions procéder ensemble à une sorte de rénovation administrative, qui ne souffrait pas de retard. L'ouragan du Seize-Mai, en dispersant les fonctionnaires républicains, avait rempli les cadres — surtout à l'Intérieur et à la Justice — d'une foule de créatures qui ne se recommandaient que par une hostilité déclarée aux institutions. L'épuration du personnel, pour employer le mot de l'époque, n'irait pas sans frottements avec le Maréchal. Comment faire comprendre à un homme imbu de l'honneur militaire qu'il doit sacrifier ceux qui viennent de le servir, et sans qu'ils aient démérité à ses yeux? M. de

Marcère, bien qu'appartenant à la fraction modérée du parti, se mit courageusement à l'œuvre; il m'étonna, je l'avoue, par la promptitude et la vigueur de ses résolutions. Le 18 décembre — cinq jours après son installation — il apporta au conseil un décret qui révoquait, déplaçait ou mettait à la retraite quatre-vingt-deux préfets, et il pria le Président de le revêtir de sa signature : « Mais il y a là beaucoup de braves gens! s'écria le Maréchal après avoir parcouru la liste; ils se sont conformés aux ordres reçus : pourquoi les frappez-vous? » — « Monsieur le Président, dit M. Léon Say, toujours prompt à la réplique, ces messieurs ont joué la partie, ils l'ont perdue; il est juste qu'ils s'exécutent... ou qu'on les exécute. » Le Maréchal signa nerveusement et repoussa le papier, comme si la vue lui en était odieuse. Ces mouvements d'humeur n'empêchèrent pas M. de Marcère de poursuivre imperturbablement sa marche. Avant le 31 décembre, il avait changé tous les préfets à l'exception de M. Saisset-Schneider, demeuré pendant le Seize-Mai à la demande des républicains; soixante-dix-huit secrétaires généraux et deux cent quatre-vingts sous-préfets étaient également emportés. Dans les parquets, où la politique ne s'était fait que trop sentir, les exécutions furent moindres. M. Dufaure avait un cœur de père pour ses collaborateurs, il ne pouvait se résoudre à s'en séparer; ce fut même là un des griefs invoqués plus tard contre lui. Cependant

il révoqua cinq procureurs généraux, une soixantaine de procureurs ou de substituts et près de cent quatre-vingts juges de paix, ce qui lui parut énorme.

A côté de ces devoirs pénibles, s'en présentèrent d'autres plus agréables à remplir. M. Dufaure nous dit : « Ce pays est fatigué de luttes, il a besoin de calme et de paix. Nous devons, dans la mesure de nos moyens, les lui procurer. Vous, Teisserenc, par l'Exposition vous pouvez beaucoup. Dans ces fêtes de l'industrie on fraternise volontiers. Veillez donc à ce que cette Exposition soit réussie, à ce que rien n'y manque, à ce qu'on sente partout la bonne humeur et la cordialité. Et vous, Monsieur de Freycinet, ne pouvez-vous rien avec les Travaux publics ? N'y aurait-il pas lieu de leur donner de l'essor ? Les populations oublient leurs querelles devant des entreprises qui les intéressent. » — « J'ai justement en vue, répondis-je, un programme auquel je réfléchis depuis des années et qui répondrait, je crois, à votre pensée. Je vous le soumettrai et, s'il vous agrée, j'en entretiendrai le conseil. » — « Bien ! dit M. Dufaure, faites au plus tôt. Il serait bon que les Chambres, à leur rentrée, trouvassent ces questions déjà engagées. »

Deux jours après, j'étais chez M. Dufaure. Je lui exposai à grands traits le plan que j'avais conçu. Il consistait à procéder au recensement méthodique des travaux qui paraissaient nécessaires pour compléter notre réseau de chemins de fer ainsi que celui des

voies navigables, et pour outiller convenablement nos principaux ports de commerce, négligés depuis trop longtemps. Je lui rappelai en outre que plusieurs compagnies de chemins de fer secondaires étaient en détresse et sur le point de suspendre leur exploitation. Il convenait, selon moi, que l'État se substituât à elles sans retard, afin d'assurer la continuité du service : « Ce recensement préalable, ajoutai-je, fera ressortir une dépense que je ne saurais actuellement chiffrer, et qui sera certainement de plusieurs milliards. Il ne s'agit pas, bien entendu, de se lier dès maintenant pour une pareille somme. Nous nous bornerions à *classer;* nous soumettrions au parlement l'ensemble des travaux et nous lui demanderions de les approuver en principe. Dans le tableau ainsi dressé, on choisirait successivement ceux qu'on jugerait bon d'entreprendre et on les déclarerait d'utilité publique. On aurait devant soi un programme de longue haleine, dont l'exécution exigerait dix ou douze ans, quinze ans peut-être, et qui coordonnerait les efforts que devrait accomplir le pays. »

Contrairement à ce que je présumais, M. Dufaure ne se montra nullement effrayé à cette idée de milliards : « Vous allez faire là, dit-il, ce que j'ai fait moi-même en 1842, au début de l'industrie des chemins de fer, quand j'ai proposé l'établissement de grandes lignes partant de Paris. On me traitait un peu de visionnaire, mais finalement toutes ces

lignes ont été construites, d'après la méthode que je préconisais. La difficulté, en ce qui vous concerne, résidera dans le classement; il faut qu'il soit logique, qu'il réponde à des besoins certains. Comment comptez-vous opérer? » — « Je vous l'expliquerai en détail, répondis-je, si le conseil en accepte avec vous le principe. Je vous soumettrai alors des projets de décrets qui créeront des organes de classement et fixeront les méthodes de travail. » — « Soit, dit M. Dufaure; je vous autorise à introduire la question dans notre prochain conseil de cabinet. Si, comme je l'espère, vous tombez d'accord avec nos collègues, vous exposerez votre plan au Maréchal, quand nous nous réunirons à l'Elysée. » Telle est l'origine du « Programme des travaux publics », dont on a beaucoup parlé, quelquefois avec peu de justice, et qui en fin de compte a été réalisé, sauf pour quelques lignes de navigation, provisoirement ajournées, sur lesquelles l'attention se porte à nouveau.

Au conseil, la discussion fut assez orageuse. Certains ministres, particulièrement ceux des Finances et du Commerce, exprimèrent des craintes sur les perspectives qu'on allait ouvrir. Le crédit public, d'après eux, s'en ressentirait fâcheusement. Je répétai qu'il n'était question que d'un classement, que les dépenses effectives seraient proportionnées aux ressources, mais que ce dernier problème ne se posait

pas aujourd'hui. M. Léon Say répondit qu'une fois les populations nanties d'un titre véritable, il serait bien difficile de résister à leurs demandes, qu'on glisserait dès lors sur la pente. Sans m'attarder aux objections, j'invoquai la nécessité d'exécuter des travaux utiles, que personne ne contestait, que la situation du pays commandait. Ne valait-il pas mieux y procéder avec méthode qu'au jour le jour, suivre un plan que de s'abandonner aux influences dominantes. ce qui conduit à mécontenter le grand nombre pour satisfaire quelques-uns ? Je ne serais pas venu à bout des scrupules de mes collègues, si M. Dufaure ne m'avait vigoureusement appuyé. En voyant un homme si prudent, si expérimenté affronter, comme chef du gouvernement, la responsabilité de ce plan, ils se rassurèrent et ne firent plus obstacle à ce qu'il fût apporté devant le Maréchal.

Celui-ci me causa une double surprise. Au lieu de m'écouter avec cette demi-indifférence dans laquelle il se renfermait souvent pour éviter de nous contredire, il prit feu immédiatement. Il donna des signes brusques d'adhésion et ponctua mon exposé de mots approbatifs. Il félicita M. Dufaure de couvrir de tels projets de son haut patronage et lui rappela fort à propos le rôle éminent qu'il avait joué sous la monarchie de Juillet dans les questions de Travaux publics. Le Maréchal se révéla à nous comme beaucoup plus versé en ces matières qu'on ne s'y serait attendu. Il paraissait avoir réfléchi

mûrement aux rôles respectifs de la voie ferrée et de la voie d'eau; il formula sur ce point des remarques très judicieuses. A l'issue de la séance, il m'entraîna dans son cabinet : « Ces questions, murmura-t-il. valent mieux que les révocations de fonctionnaires... Mais je veux vous parler d'autre chose. Dans votre exposé vous n'avez pas mentionné l'Algérie. Est-ce que vous ne préparez rien pour elle? » Je lui répondis que les études préliminaires n'étaient pas terminées et que plus tard j'aborderais ce sujet. « Quand vous serez prêt, reprit-il, et avant de saisir le conseil, venez me trouver, je vous donnerai des indications qui pourront vous être utiles. J'ai beaucoup étudié l'Algérie, il y a là de grands besoins à satisfaire. »

Dans le conseil suivant, le 2 janvier 1878, le Maréchal signa le décret qui posait les bases du programme en ce qui concernait les chemins de fer. Par ce décret étaient instituées des « commissions régionales », une pour chaque grande compagnie. Elles comprenaient des ingénieurs, des membres du conseil d'État, des conseillers généraux, et avaient pour mission de déterminer les lignes ou tronçons de lignes qui devraient compléter le réseau existant et assurer des débouchés aux localités de quelque importance, encore privées de ce mode de communication. Le moment semblait venu de corriger les inégalités qui s'étaient perpétuées jusqu'à ce jour et de s'occuper, dans une mesure raisonnable, des contrées déshéritées. On pouvait prévoir, en

tenant compte des lignes déjà décrétées par l'Assemblée nationale, pour lesquelles nul moyen d'exécution n'était indiqué, que quinze mille kilomètres au moins s'ajouteraient au réseau construit ou concédé. Celui-ci serait ainsi porté à près de quarante mille kilomètres, chiffre sensiblement égal à celui de nos routes nationales. En fait le nombre des nouveaux kilomètres a dépassé dix-huit mille et le réseau total atteint quarante-trois mille kilomètres. Les commissions étaient d'ailleurs invitées à fournir leurs rapports avant le 31 mars, de façon que le conseil général des Ponts et Chaussées eût le temps de les réviser, de les ajuster et de préparer un projet d'ensemble que je comptais présenter aux Chambres dans les premiers jours du mois de juin. Le 16 janvier un autre décret institua des commissions analogues pour les bassins fluviaux de la France. Le rapport à l'appui mettait en relief le vrai rôle des voies navigables et montrait qu'elles n'avaient pas pour but de faire concurrence aux voies ferrées, mais de les débarrasser de matières lourdes, de peu de valeur, qui les encombrent et empêchent la régularité du trafic.

Je n'avais pu joindre M. Gambetta avant la publication du premier de ces documents. Il s'était absenté dès la clôture de la session pour ne revenir qu'à la rentrée. Il connaissait mes idées et, quand je le vis, le 7 janvier, il approuva mon initiative, qui,

dit-il, correspondait au vœu des populations et aux sentiments du parti républicain. Il s'informa aussitôt de l'attitude de M. Léon Say : « Est-il complètement avec vous? Accepte-t-il l'intégralité de votre programme? C'est important. Car sans lui vous seriez vite arrêté. » Je lui répondis que M. Say me prêtait un concours cordial, mais que je ne le croyais pas exempt d'inquiétude. Il avait à ménager les milieux financiers et se préoccupait des objections qu'il rencontrerait dans les commissions du budget des deux Chambres. « Il est indispensable, reprit-il, de vider cette question, avant que vous vous engagiez davantage. Venez demain soir à neuf heures et demie. Je convoquerai Léon Say et, à nous trois, nous arrêterons la marche à suivre. » Le 8 donc, nous eûmes une conférence, qui se prolongea jusqu'à minuit. M. Say, dans un de ses discours, l'a qualifiée de « soirée historique », parce qu'elle décida du sort de cette vaste entreprise. Mon collègue s'y montra tel que je l'avais dépeint, très désireux de m'aider, encore hésitant en raison des difficultés qu'il entrevoyait : « Du côté du monde des affaires, lui dit M. Gambetta, je puis vous rassurer. Nos amis mèneront dans la presse une campagne soutenue pour expliquer nos intentions prudentes. Il ne s'agit pas d'ébranler le crédit public par des emprunts inconsidérés ni de toucher aux situations acquises. Nous ne déclarons pas la guerre aux compagnies, nous leur proposerons d'être nos collabo-

ratrices. Nous travaillons à côté d'elles, nous ne travaillons pas contre elles. Quant à la commission du budget (qu'il présidait), je vous promets son adhésion. Seulement elle vous demandera d'échelonner les emprunts et d'en assurer l'amortissement. Sur ce dernier point, elle est catégorique : elle ne veut pas augmenter le fonds du trois pour cent perpétuel; elle entend que l'avenir soit dégagé au bout d'un délai raisonnable, par exemple au bout d'un délai analogue à celui qu'adoptent les compagnies pour le remboursement de leur capital. »

Nous nous mîmes à rechercher la forme du titre qu'il conviendrait d'adopter. J'aurais souhaité et je proposai la création d' « obligations de travaux publics », sur le modèle de celles des compagnies, et soumises aux mêmes impôts. L'idée plut à M. Gambetta. Mais M. Léon Say la repoussa, soit qu'il craignît de déprécier les titres déjà existants, soit qu'il désirât, comme il le dit, prévenir une confusion entre les deux espèces d'obligations. Il préféra créer une rente trois pour cent, différant de la rente perpétuelle en ce qu'elle comporterait un amortissement obligatoire par voie de tirage au sort. Les coupures seraient de quinze francs de rente ou des multiples de quinze francs. Bien que cette solution ne me satisfît pas entièrement, je m'y ralliai, car je voulais, avant tout, m'assurer le franc appui du ministre des Finances. M. Gambetta s'y rallia aussi, pour le même motif, et l'union entre nous trois fut

scellée le soir même. En sortant de chez M. Gambetta, mon collègue me déclara : « Maintenant c'est une affaire entendue; je m'embarque avec vous et nous courrons ensemble les mêmes bordées. » Il tint parole. Jamais associé ne prêta un concours plus actif et plus efficace que celui dont m'a fait bénéficier M. Léon Say.

Nous déposâmes sous nos deux signatures, le 7 février, le projet de loi portant création de la rente trois pour cent « amortissable ». J'avais tenu à rappeler dans ce document que les titres ne seraient émis qu'au fur et à mesure des besoins, « de telle façon que les Chambres fussent constamment maîtresses de ralentir ou d'activer, selon les circonstances, l'exécution du programme échelonné sur une certaine suite d'années[1] ».

Vers le milieu du mois de mars, mon programme fut inopinément mis en jeu par un projet de loi antérieur à mon administration, mais avec lequel l'opi-

1. Comme si M. Say eût prévu qu'on tenterait un jour de frapper la rente d'un impôt, sous prétexte que l'État n'a pas pris d'engagement avec ses créanciers, il répondait par avance : « Les porteurs (d'obligations des compagnies) ont à subir une retenue pour les impôts sur la transmission et sur le revenu. Notre futur 3 pour 100 amortissable en sera naturellement exempt, comme tous les titres de rente sur l'État, créés en France. » Et, dans le dispositif même, il insérait ces mots : « Tous les privilèges et immunités attachés aux rentes sur l'État sont assurés aux rentes 3 pour 100 amortissables, qui jouissent notamment des exemptions d'impôt garanties actuellement aux titres de la dette consolidée par les lois en vigueur. » La seconde moitié de la phrase, à partir des mots : « qui jouissent notamment », fut jugée inutile.

nion parlementaire établissait un lien. Ce projet avait en vue le rachat de plusieurs compagnies secondaires, devenues incapables d'assurer leur exploitation. Après de vaines tentatives pour les incorporer au réseau d'Orléans, la Chambre avait voté la reprise des lignes et maintenant il s'agissait de fixer les voies et moyens. La mesure soulevait contre elle les adversaires — et ils étaient nombreux — de l'exploitation par l'État. La première bataille, intéressant le programme, allait donc se livrer à côté et dans de mauvaises conditions. Par surcroît, j'avais dû demander, pour raison de santé, la remise de la discussion, ce qui avait produit un effet fâcheux. J'abordai la tribune, le 14 mars, plein d'inquiétude. Mes forces physiques me trahissaient et je crois que je n'aurais pas pu parvenir au bout de ma démonstration, si M. Gambetta, placé au premier rang des auditeurs, ne m'avait soutenu par des signes encourageants. A ma descente de la tribune, il me dit : « Votre cause est gagnée » et m'entraîna dans le cabinet des ministres, où MM. Spuller, Proust, Allain Targé ne tardèrent pas à nous rejoindre. On m'engagea à me restaurer pour dissiper la fatigue et je rentrai bientôt dans la salle des séances ; là les symptômes non équivoques d'adhésion que je recueillis achevèrent de guérir mon malaise. Le lendemain la Chambre, par 339 voix contre 84, vota la loi qui consacrait près de cinq cents millions au rachat et m'autorisait à exploiter les lignes dans les conditions que je jugerais les moins

onéreuses pour le Trésor. Ainsi commença modestement le réseau d'État, qui devait se maintenir à titre provisoire jusqu'en 1908. A cette date, le rachat de la compagnie de l'Ouest l'a consacré définitivement, en triplant son étendue.

J'avais une seconde étape à franchir, non moins périlleuse que la précédente : celle du Sénat. La majorité conservatrice de l'Assemblée n'admettait que l'exploitation privée ; elle aurait repoussé le projet s'il lui avait paru faire brèche au principe. Je m'appliquai donc à le représenter comme devant uniquement résoudre des difficultés dont le gouvernement actuel n'était pas responsable. Quant au programme lui-même, auquel ce projet servait, disait-on, de préface, il n'avait pas de caractère politique : le Sénat s'en convaincrait lorsque viendrait le moment de le discuter. Son seul but était de favoriser notre développement économique et de tourner les esprits vers les travaux utiles : « Quand nous sommes arrivés au pouvoir, dans les conditions que vous savez, dis-je le 8 mai 1878, notre premier soin a été de nous efforcer de nous rendre compte des sentiments du pays. Il nous a paru qu'après les sept années de dissensions intestines, de discordes politiques que nous venions de traverser, il y avait dans le pays un immense besoin de se reposer — passez-moi le mot — dans le travail. » J'avais eu la bonne fortune de rallier à ma cause trois membres de la commission sénatoriale appartenant à la droite : MM. Raoul Duval père,

de Lareinty et Béraldi. Non contents d'accepter le projet de loi, ils le défendirent à la tribune. Leur intervention détacha une moitié de l'opposition conservatrice, de sorte qu'après un tournoi de quatre jours nous obtînmes 183 voix contre 74, résultat qui dépassa beaucoup mes espérances et me valut les félicitations de M. Dufaure.

Ce succès m'enhardit à proposer le rachat d'autres lignes, présentant le même caractère d'intérêt général et dont la situation n'était pas moins critique. Un nouveau demi-milliard fut affecté à ces opérations. Quatre mille cinq cents kilomètres en tout se trouvèrent ainsi préservés de la ruine. Enfin, le 4 juin, je déposai sur le bureau de la Chambre le projet de classement des voies ferrées, dûment vérifié et arrêté par le conseil général des Ponts et Chaussées. Le 4 novembre suivant je déposai les projets relatifs aux voies navigables et aux ports maritimes. Un quatrième et dernier projet, moins vaste, visait la création de deux mille huit cents kilomètres de chemins de fer en Algérie; je l'avais soumis au Maréchal qui formula d'utiles remarques. Mon programme entier se trouva donc devant le parlement avant la fin de l'année 1878. Les commissions de la Chambre firent diligence et la discussion put s'engager dès les premiers mois de l'année suivante.

De son côté, M. Teisserenc de Bort, secondé par deux collaborateurs hors ligne, MM. Krantz et Al-

phand, ne négligeait rien pour que l'ouverture de l'Exposition universelle eût lieu à la date prescrite, 1er mai 1878. Le Maréchal s'y intéressait particulièrement. Je crois que, dans son esprit, l'Exposition devait caractériser son septennat. Elle était le symbole visible du relèvement de la France; il éprouvait une légitime fierté à penser que ce relèvement s'affirmait sous sa présidence. Peut-être même n'eût-il pas été fâché que sa carrière politique s'arrêtât à ce moment précis, car elle en recevait comme une auréole, tandis que se poursuivant au delà elle risquait de s'en voir dépouillée. Son impatience d'arriver à l'inauguration se traduisait par de fréquentes interrogations au ministre du Commerce : « Êtes-vous sûr que vous aboutirez dans les délais? Toutes vos mesures sont-elles bien prises? Je me suis promené du côté de votre Exposition et j'ai constaté qu'elle est loin d'être prête. » M. Teisserenc de Bort cherchait à le rassurer, non sans une pointe d'inquiétude, que sa loyauté laissait percer. La politique avait passé sur l'Exposition comme sur tout le reste. Beaucoup d'industriels, durant le Seize-Mai, s'étaient pris à douter et retardaient leurs envois. Il fallait donc s'attendre à de nombreuses lacunes le jour de l'ouverture.

Néanmoins le gouvernement décida de n'en pas changer la date. Le 1er mai, à l'heure dite, le Maréchal parut devant le palais du Trocadéro. Malgré l'inclémence du temps, un brillant cortège l'entourait : cortège qui, sans égaler celui de l'Empereur en

1867, avait encore un fort bon air. A défaut de souverains, figuraient les représentants de plusieurs maisons royales : prince de Galles, prince héritier de Danemark, duc d'Aoste, prince Henri des Pays-Bas, don François d'Assise, etc. Le Maréchal, dans la grande salle, prit place sur une large estrade, un peu en avant des bureaux des Chambres et des ministres. Sa haute taille, son allure martiale, son geste de commandement ne faisaient point tort à la République. Quelles paroles allait-il prononcer? S'harmoniseraient-elles avec celles du ministre chargé de le saluer? Entre lui et son gouvernement, quelque nuance trahirait-elle un secret antagonisme? Il n'en fut rien. Après que M. Teisserenc de Bort eut terminé sa harangue, le Maréchal, d'un air aisé, au milieu d'un profond silence, répondit : « Je m'associe de grand cœur aux sentiments que vous venez d'exprimer et je compte comme vous que notre Exposition aura un grand et légitime succès... Nous devons remercier les nations étrangères d'avoir si complètement répondu à l'appel que leur adressait la France. » Puis, renforçant sa voix : « Au nom de la République, je proclame ouverte l'Exposition universelle de 1878! »

Quand le Maréchal se retourna vers nous pour nous inviter à descendre et à visiter avec lui le palais et ses abords, nous fûmes frappés du contentement et de la fierté qui se peignaient sur son visage. Chez cet homme souriant et qui venait de prononcer sans embarras le mot de « République », nous avions

peine à reconnaître le Président plutôt morose à qui ses devoirs constitutionnels pesaient souvent d'un poids si lourd. Nous admirâmes ensemble la beauté de la perspective qu'offrait le Champ de Mars avec ses constructions improvisées et la foule bigarrée qui se pressait autour d'elles.

La population parisienne montrait une allégresse particulière. Elle n'attendit pas le signal officiel pour manifester sa joie. Il semblait qu'elle prenait une revanche lointaine des jours lugubres du siège. Faisant de l'Exposition sa chose, elle s'ingéniait à l'orner, à la parer; elle la consacrait par ses acclamations bruyantes. Le gouvernement, pour répondre à cet élan, décida que le 30 juin serait un jour férié, la fête de l'Exposition. Ce jour-là les étrangers virent avec étonnement, dans les rues et sur les places, se dresser des estrades où des orchestres improvisés invitaient les passants à la danse. Ces bals populaires, rappelant ceux de la campagne, se prolongèrent fort avant dans la nuit, sans amener aucun désordre.

Le parlement s'était associé au sentiment général en suspendant ses séances. M. Gambetta, jaloux de l'honneur de la République, m'avait déclaré : « Il ne faut pas que les étrangers assistent au spectacle de nos querelles. Je veux obtenir de la Chambre qu'elle se sépare dès les premiers jours de juin. Le budget est voté, on peut se passer de nous. » Grâce à son influence personnelle, l'idée d'une prorogation anticipée gagna du terrain et, le 11 juin, les deux Cham-

bres s'ajournèrent au 28 octobre. Je dis : « s'ajournèrent », car le pouvoir exécutif tint à leur laisser l'honneur de l'initiative; contrairement aux précédents, il ne prononça pas la clôture de la session, ainsi qu'il en avait le droit.

Je profitai de ce long intermède pour entreprendre à travers la France une sorte d'apostolat qui me semblait utile à la vulgarisation de mon programme. Au moment de demander aux municipalités et aux départements de concourir aux dépenses, il n'était pas superflu de donner sur place des explications qui pourraient inciter les intéressés à étendre leurs sacrifices. Je m'en étais ouvert à M. Dufaure, qui fut de cet avis. Il obtint de M. Léon Say qu'il se joignît à moi pendant les premières visites : « La présence du ministre des Finances, me dit-il, augmentera votre crédit. En outre, M. Say discutera certaines combinaisons avec les chambres de commerce et vous facilitera les voies. » Je me mis donc en route avec mon collègue pour Boulogne et Calais, où d'importants travaux étaient à l'étude.

Ces quelques journées de vie en commun me montrèrent un côté de M. Léon Say que je ne soupçonnais pas. Au conseil, j'avais admiré sa compétence et la netteté de sa parole. Parlementaire accompli, nourri aux traditions de l'école anglaise, il représentait parmi nous l'esprit du gouvernement constitutionnel. Nul comme lui ne comprenait le

mécanisme de l'irresponsabilité présidentielle et de la responsabilité ministérielle. Il savait rappeler discrètement le Maréchal au respect de ces règles tutélaires, quand parfois il s'en écartait. Sa science d'économiste et de financier, son érudition, son ferme bon sens enveloppé d'esprit lui valaient également la confiance du Président et de M. Dufaure. Comme tous mes collègues, je lui rendais un juste hommage, mais nos relations n'avaient pas pris un caractère d'intimité. Dans son rôle officiel, il gardait quelque raideur. Il montrait un peu de cette « férocité » que M. Thiers disait être la première qualité d'un ministre des Finances. A peine monté en chemin de fer, son attitude changea. Je trouvai en lui le gai compagnon, le causeur charmant, l'homme d'humeur facile et accommodante qu'il était dans le privé — comme je l'ai constaté depuis.

Son premier discours à Boulogne-sur-Mer, où nous venions, le 10 septembre, inaugurer les chantiers du port en eau profonde, fut une merveille de grâce et d'abandon. Les quatre cents auditeurs qu'avait groupés M. Huguet, maire de la ville, ne se lassaient pas d'applaudir. Il avait eu la délicate attention de me laisser parler le premier, afin que je pusse développer mes idées en toute liberté. Il s'appliqua, pour couper court aux propos qui couraient sur nos prétendues divergences, à confirmer toutes mes assertions, à justifier l'ampleur que je ne craignais pas de donner au programme : « Que demandons-

nous? disait-il. Nous demandons à employer, dans des travaux publics de chemins de fer, de canaux, de ports, des épargnes pour une quantité égale à celle qui a été employée en France à ces sortes de travaux depuis une vingtaine d'années. Nous ne demandons pas plus... En demandant trois, quatre, cinq cents millions (par an) pour les travaux publics, nous laisserons encore à l'initiative privée des capitaux considérables pour vivifier le commerce, l'agriculture et l'industrie... Ainsi donc, vous le voyez, nous vous apportons ici d'un commun accord un plan qui ne doit point inquiéter, qui est dans la faculté de la nation et que nous pourrons achever si nous conservons ces deux biens, et nous les conserverons : la paix intérieure et la paix extérieure. » C'étaient les chiffres mêmes que je devais bientôt articuler devant la Chambre et devant le Sénat. Ces déclarations, M. Say les renouvelait à Calais : « Pendant les vacances que les événements de 1877 (le Seize-Mai) m'avaient faites, dit-il, j'ai été visiter le port d'Anvers et le port de Liverpool et j'ai vu là des instruments magnifiques dont malheureusement mon pays n'était pas doté. Je me suis bien promis alors, si jamais j'exerçais encore une action dans la politique de mon pays, de prendre pour exemple ce que j'avais vu de l'autre côté de la Manche et de la frontière belge, et d'aider de tout mon pouvoir ceux de mes collègues qui, en raison de leur compétence technique, seraient chargés d'étudier et de résou-

dre les grandes questions de travaux publics. » Notre accord publiquement constaté, M. Say me laissa continuer seul mes voyages aux ports maritimes.

J'y consacrai la fin de septembre et la plus grande partie du mois d'octobre. Je parcourus le littoral de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée. A Dunkerque, je trouvai une population toute frémissante du voisinage d'Anvers et qui mesurait avec désespoir son infériorité. Assisté de M. Guillain, ingénieur des Ponts et Chaussées, et du maire, M. Trystram, dont le nom est lié à l'expansion de la ville, je décidai la création de grands bassins qui, avec leurs compléments, ont absorbé plus de quatre-vingts millions et ont permis au commerce de quadrupler en trente ans. Une fortune analogue est échue à Rouen et à La Rochelle. Le Havre, Bordeaux, Marseille, sans avoir pris un pareil développement, doivent aux nouveaux travaux des progrès considérables. Cette partie du programme est aujourd'hui exécutée et même dépassée sur certains points. Mais à peine les chantiers sont-ils fermés que d'autres doivent se rouvrir, tant sont pressantes les nécessités de la navigation. Celle-ci, depuis un quart de siècle surtout, est en perpétuel devenir; la longueur et le tirant d'eau des navires augmentent sans cesse, appelant des bassins plus profonds et des formes de radoub plus vastes.

Indépendamment de ces questions techniques, je

poursuivais un autre but, assigné par M. Dufaure : « Mettez à profit vos voyages, m'avait-il dit, pour prêcher l'apaisement et la conciliation, dont s'inspire notre gouvernement. Tâchez de gagner des adeptes à la République. Les élections sénatoriales sont proches. La date du 5 janvier 1879 peut être décisive pour nos institutions. L'influence d'un ministre qui apporte de grands travaux n'est pas négligeable. » M. Gambetta, de son côté, m'avait adressé des recommandations analogues. Elles cadraient avec mes propres sentiments. Je déplorais nos divisions, cause de tant de mal. Certes les divergences politiques sont inévitables, nécessaires même à l'existence d'une grande démocratie; mais elles ne doivent point revêtir le caractère d'une lutte fratricide. L'« ordre moral » et le Seize-Mai avaient tourné les deux parties de la nation l'une contre l'autre, elles semblaient prêtes à en venir aux mains. Nous devions travailler à les désarmer.

Dans mes harangues aux municipalités et aux chambres de commerce, où se rencontraient les opinions les plus opposées, je répétais que la guerre était close, que les vainqueurs n'entendaient ni exercer de représailles ni prononcer d'ostracisme et que les vaincus pouvaient approcher en toute confiance. Je montrais la République ouvrant ses bras à tous les Français. A Nantes, je ne craignis pas de dire : « C'est à nous de faire la moitié, les trois quarts du chemin, puisque nous sommes les plus forts; c'est à nous de

provoquer la réconciliation. » Ailleurs j'avais parlé d' « ouvriers de la douzième heure » méritant d'être accueillis comme ceux de la première. Quand j'arrivai à Bordeaux, peu de jours après, je trouvai certains de nos amis assez émus. Ils avaient compris que j'appelais dans nos rangs les pires ennemis, ceux qui avaient perpétré le Seize-Mai, et que je les conviais à partager avec nous la direction de la République. Spuller vint me voir à la préfecture, le 26 septembre : « Vous allez trop loin, me dit-il. Nos adversaires exultent; ils prétendent que vous capitulez en rase campagne. Saisissez la première occasion de couper court à ces fausses interprétations. » Je manifestai mon étonnement : « Mes avances, lui répondis-je, s'adressent aux troupes, non aux états-majors. Je parle à de braves gens qui ont suivi l'impulsion et qui le regrettent; aujourd'hui désabusés, ils ne demandent qu'à nous revenir. Gambetta lui-même m'a dit de prêcher la République ouverte, c'est ce à quoi je m'applique. Quoi qu'il en soit, puisqu'on s'y méprend, je m'arrangerai pour dissiper toute erreur. »

Le soir même, j'assistai au banquet offert par le conseil municipal de Bordeaux. J'eus soin de glisser dans mon discours la phrase suivante : « Ah! nous ne ramènerons pas à nous certaines individualités inquiètes et remuantes, des esprits aigris, déçus dans leur ambition, qui ne nous pardonnent pas d'avoir eu raison sur eux et qui seront les ennemis irréconciliables de tout régime dans lequel ils n'oc-

cuperont pas la première place; ceux-là, pour les convertir, il faudrait leur livrer la République, et, vous le sentez, à ce prix il vaut mieux se passer d'eux. » Spuller se déclara satisfait et, le surlendemain, la *République française* me consacra un bel article : « M. le ministre des Travaux publics, lit-on, a trouvé, en répondant à M. le maire de Bordeaux, l'occasion de donner un éloquent commentaire de quelques paroles qu'il avait prononcées à Nantes et dont la presse de la coalition cléricale et monarchique s'était empressée de forcer le sens et d'abuser... Il accorde confiance à l'esprit d'équité du grand nombre des Français que le dépit, la rancune ou l'ambition n'ont pas définitivement compromis au service des factions contre-révolutionnaires. Ce sont seulement les conspirateurs dont l'acharnement est connu qui doivent être traités en irréconciliables. Nous ne saurions trop louer M. le ministre des Travaux publics d'avoir si bien exposé la véritable doctrine de la démocratie. » Néanmoins quelques esprits chagrins continuèrent à me tenir rigueur et Mme Juliette Adam a plaisamment raconté les sévices dont un soir, chez elle, je fus victime; j'eus beau protester de mon innocence, je ne réussis pas à convaincre les plus échauffés.

L'approbation de la *République française* avait pour moi d'autant plus de valeur qu'à ce même moment M. Gambetta exposait, à Romans et à Grenoble,

le programme de notre parti et que je désirais par-dessus tout qu'aucun désaccord ne parût exister entre nous. Le discours de Romans eut un retentissement immense et il le méritait, par les déclarations capitales qu'il renfermait. Elles arrivaient à leur heure, elles éclairaient le gouvernement sur la route qu'il devait suivre pour garder la confiance de la majorité. Malgré l'accent très radical que M. Gambetta se voyait obligé de prendre, il ne craignait pas cependant de se montrer ministériel, au moment où bon nombre de républicains très loyaux, très sincères, commençaient à trouver notre cabinet trop modéré. Il énumérait les réformes auxquelles nous devions nous préparer, si nous ne voulions pas être débordés par l'opinion. Épuration du personnel, réorganisation de la magistrature, réduction du service militaire, règlement des rapports de l'Église et de l'État d'après les vrais principes du Concordat : autant de questions, selon lui, qu'il faudrait résoudre aussitôt après les élections sénatoriales. Il répétait le fameux cri : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! » D'autre part, il prêchait l'union des républicains et ouvrait — comme je l'avais fait moi-même — la porte aux recrues de bonne foi. Au fond ce discours, d'une portée très étendue, conseillait la stabilité gouvernementale. Quelques ministres pourtant s'en émurent et crurent y lire leur arrêt de mort. Ils ne se rendaient pas compte que, chef d'une armée ombrageuse, M. Gambetta ne pouvait, sans compro-

mettre son influence, tenir un langage plus conciliant. Il donnait l'orientation à la majorité et devait éviter de la heurter.

Cette période marque le sommet de la carrière du grand tribun. Gambetta jouissait alors d'un double prestige : il avait sauvé l'honneur national en 1870, il venait de vaincre le Seize-Mai. Nul ne songeait à lui contester ces deux titres; l'un était trop récent, l'autre trop éclatant. Du parti républicain encore uni il demeurait le guide indiscuté. En 1880 et 1881, il a reçu plus d'honneurs, se trouvant investi de charges officielles. Mais, en 1878, il devait tout à sa parole, à son ascendant personnel. Simple citoyen dans la République, il en était réellement le maître. Il inspirait les pouvoirs publics, il leur montrait leur voie. Cette influence légitime, due à ses services et à son génie, n'avait pas encore été baptisée du nom de « pouvoir occulte », elle n'était pas traitée d'usurpation. Lui-même était en pleine possession de ses facultés, il gardait exactement la mesure, il se dominait. Il offrait le modèle de la plus noble ambition et du plus grand désintéressement. Ses moyens physiques étaient à la hauteur de sa tâche; il ne souffrait pas, du moins en apparence, du mal qui devait le terrasser à la fin de 1882. En un mot, le grand ressort n'avait subi chez lui aucune atteinte. Il n'est pas jusqu'à sa vie modeste, que les circonstances allaient changer, qui ne contribuât à son auréole. Tant de puissance unie à tant de sim-

plicité, quel contraste aux yeux d'un public impressionnable et sentimental!

Pendant ce temps, la politique extérieure de la France s'associait à l'acte le plus important qui ait marqué le dernier quart du siècle. La guerre ouverte entre la Russie et la Turquie, en 1877, avait entraîné de tels changements dans la situation de l'empire ottoman, que l'intervention de l'Europe devenait nécessaire. Son abstention eût peut-être été suivie d'une conflagration générale. L'initiative de la réunion d'un congrès à Berlin fut prise par l'Autriche-Hongrie, à l'instigation sans doute du prince de Bismarck, qui ne dédaignait pas l'honneur de présider à ces solennelles assises. La France devait-elle, comme les autres grandes puissances, déférer à l'invitation qui lui était adressée par le chancelier allemand, pour le 13 juin 1878? M. Gambetta d'abord hésita. Deux considérations pouvaient détourner la France de paraître à Berlin. En premier lieu, occuperait-elle dans le congrès une position digne de son passé, aurait-elle quelque chance d'y faire prévaloir son opinion? En second lieu, ne risquait-elle pas, dans une délibération dirigée plutôt contre la Russie, de s'aliéner cette puissance, avec laquelle, dès ce moment, l'éventualité d'une alliance devait être envisagée? Par contre, notre absence de Berlin ne serait-elle pas interprétée comme une abdication volontaire? Ne renoncerions-nous pas définitivement

à notre rôle de grande puissance? Et puis, quelle serait notre attitude au regard de l'acte qui interviendrait? Il modifierait les traités de 1856 et de 1871, signés par nous, et il les modifierait sans notre consentement. Admettrions-nous une telle procédure? Cette dernière considération décida M. Gambetta. Il fut d'avis que la France devait se rendre au congrès.

Le ministère, de son côté, était arrivé à la même conclusion. Avant d'entrer dans la voie pratique, M. Waddington voulut avoir une conversation avec M. Gambetta. Il nous invita tous les deux à dîner et, après le repas, nous causâmes longuement, ou plutôt M. Waddington et M. Gambetta causèrent, car, en ma qualité de ministre des Travaux publics, je crus plus convenable de m'effacer. Mais j'écoutai avec attention. Nos intérêts en Égypte, dans le Liban, les Lieux Saints, d'une manière générale notre protectorat en Orient, firent l'objet d'un sérieux examen. Il fut convenu que ces points resteraient hors de toute discussion dans le congrès, qu'ils seraient intangibles : à cette condition seule nous participerions aux délibérations. Il fut décidé en outre que nous pratiquerions la politique des « mains nettes », pour ne donner prise sur nous d'aucun côté. M. Waddington repoussait, avec l'indignation d'une âme honnête, tout calcul intéressé, toute arrière-pensée de lucre. Notre intervention, disait-il, en sera justifiée et rehaussée. Malheureu-

sement les autres nations ne devaient pas être retenues par les mêmes scrupules.

Le 7 juin, devant une salle comble, M. Waddington, en réponse à une interpellation concertée, exposa, dans les meilleurs termes, la cause et le but du congrès, ainsi que les intentions qu'y apporterait le gouvernement de la République. La Chambre fut admirable. Sans distinction de partis, elle acclama la politique nationale et, à l'unanimité des 485 votants, elle adopta cet ordre du jour : « La Chambre accepte avec une entière confiance les déclarations du ministre des Affaires étrangères, et, certaine que son action s'exercera en faveur de la paix, de la neutralité de la France et des intérêts généraux de l'Europe, passe à l'ordre du jour. »

Le 13 juillet, après un mois de délibérations, le congrès se sépara, sous les félicitations, quelque peu ironiques, du prince de Bismarck. Celui-ci était arrivé à ses fins. Ami apparent de la Russie, mais ne lui pardonnant pas ses sympathies pour la France, il avait réussi à réduire considérablement les profits que lui promettait le traité de San-Stefano. Du même coup, il avantageait son alliée l'Autriche, par la cession à peine voilée de la Bosnie et de l'Herzégovine, et lui montrait le chemin de Salonique. Les négociateurs anglais rentraient triomphalement chez eux, emportant la domination de Chypre. Quant à nous, nous revenions les « mains nettes ». « Et la Tunisie? » avaient dit successi-

vement Lord Salisbury et le prince de Bismarck. M. Waddington avait refusé d'écouter ces démons tentateurs. Toutefois, réinstallé au quai d'Orsay, il se demanda s'il n'avait pas été trop honnête et, à tout hasard, il se fit confirmer par Lord Salisbury sa suggestion sur la Tunisie. Le ministre anglais répondit que l'Angleterre resterait « indifférente » à ce que la France pourrait accomplir dans la Régence. Lettre de change dont M. Jules Ferry devait toucher le montant trois ans plus tard. N'eût-il pas mieux valu le toucher tout de suite? Le ressentiment de l'Italie eût été moins vif et nous nous serions épargné les dehors de la dissimulation.

L'Exposition universelle s'achevait dans la splendeur. Les étrangers avaient afflué au delà des prévisions. La France s'était surpassée; elle reprenait glorieusement son rang dans le domaine de l'industrie et des arts. Le Maréchal voulut présider à la distribution des récompenses. Suivi d'un cortège plus nombreux encore que celui du 1[er] mai, il remonta sur l'estrade d'où il avait proclamé l'Exposition ouverte. Son visage exprimait la fierté des succès remportés par nos compatriotes. Il promenait un regard assuré sur la foule impatiente de l'entendre. Le silence enfin établi, il prononça l'allocution dont le conseil avait approuvé les termes. Sa voix devint particulièrement forte aux passages suivants : « Quand le gouvernement de la Répu-

blique convia les savants, les artistes et les travailleurs de toutes les nations à se réunir dans notre capitale, la France venait de traverser de douloureuses épreuves,... et cependant l'Exposition de 1878 a égalé, sinon surpassé ses devancières. Remercions Dieu qui, pour consoler notre pays, a permis que cette grande et pacifique gloire lui fût réservée. Il ne s'agissait pas seulement pour nous d'encourager les arts et de constater les perfectionnements apportés à tous les moyens de production, nous avions surtout à cœur de démontrer ce que sept années passées dans le recueillement et consacrées au travail avaient pu faire pour réparer les plus terribles désastres... Notre ambition nationale ne s'arrêtera pas là. Si nous sommes devenus plus prévoyants et plus laborieux, nous devrons encore au souvenir de nos malheurs de maintenir et de développer parmi nous l'esprit de concorde, le respect absolu des institutions et des lois, l'amour ardent et désintéressé de la patrie. »

Moment véritablement unique dans l'histoire de la troisième République. Les esprits, lassés des agitations du Seize-Mai, aspiraient au repos. Les divisions nous avaient été si funestes que nous appelions la concorde. Les mains se tendaient les unes vers les autres, comme j'en avais si souvent été témoin dans mes voyages. La démocratie se faisait large, accueillante, apaisée. Le silence des Chambres aidait au calme général. Le rideau de l'Exposition tomba sur ces

impressions. La brillante féerie s'éteignit pour céder la place aux réalités. Quant à nous, ouvriers de la réconciliation nationale, nous devions particulièrement être dominés par l'illusion. Nous marchions pleins de confiance vers les élections du 5 janvier 1879, sans nous douter qu'en affranchissant la République elles donneraient le signal de notre chute, emportant M. Dufaure et le Maréchal lui-même.

CHAPITRE II

LA RÉPUBLIQUE AUX RÉPUBLICAINS. — REVENDICATIONS DÉMOCRATIQUES.

La trêve des partis ne survécut pas longtemps à la rentrée des Chambres. Dès le 28 octobre 1878, les députés reprirent les vérifications de pouvoirs, toujours fertiles en orageux débats. Plus que jamais elles déterminèrent des scènes tumultueuses. Elles portaient sur les élections de ceux-là mêmes qui avaient mené la campagne contre la République. Élections le plus souvent entachées de l'intervention gouvernementale et marquées au coin de la candidature officielle. La majorité, parfois indulgente pour les comparses, se montrait inexorable pour les chefs, pour les véritables complices de MM. de Broglie et de Fourtou. M. Paul de Cassagnac, qui n'avait pas pour habitude de dissimuler sa pensée, fut invalidé après un débat dramatique dans lequel il exhala toute la rancune amassée chez les conservateurs contre le maréchal de Mac-Mahon. La veille il avait

dit : « Il n'y a rien de commun entre lui et nous, depuis son parjure. »

L'élection de M. de Fourtou donna lieu, le 18 novembre, à une passe d'armes aussi vive qu'inattendue entre l'ancien ministre de l'Intérieur et le président du conseil. Le premier, après s'être défendu avec talent, eut la malencontreuse idée d'attaquer : « Quand un parti politique ne représente rien, lança-t-il à la majorité, ne dirige rien, ne gouverne rien, c'est le malaise public qui s'accentue, c'est l'anarchie qui règne, c'est la dictature révolutionnaire qui approche. » Cette apostrophe fit bondir M. Dufaure. Avec une ardeur juvénile et une rare présence d'esprit : « Vous qui me parlez, répliqua-t-il, et qui me demandez ce que je représente, voulez-vous bien me dire ce que vous représentez ?... Oui, messieurs, il y a dans nos Chambres comme dans la presse un parti sans nom, auquel il est impossible de trouver un nom et un programme, qui est puissant par le talent, qui peut créer des obstacles sérieux à tous les gouvernements qui prendront le pouvoir, qui en créerait, s'ils revenaient, au gouvernement impérial, au gouvernement de la Restauration. Voilà le parti auquel appartient l'honorable M. de Fourtou... Quant à nous, messieurs, nous disons très sincèrement ce que nous sommes, notre nom est connu. Nous sommes les représentants de ce principe libéral qui, depuis 1814, a toujours trouvé des organes dans nos Assemblées. A ces principes libéraux, que nos pères nous

ont transmis, nous adaptons la forme du gouvernement républicain, telle qu'elle a été établie par la Constitution de 1875. Nous sommes des républicains libéraux. » M. Dufaure fut acclamé et M. de Fourtou invalidé.

Ces scènes creusaient de plus en plus le fossé entre républicains et conservateurs. Il était aisé de prévoir que le jour où ces derniers se croiraient en force, ils reprendraient l'offensive et susciteraient de graves difficultés à la République. Ce jour-là la France se trouverait de nouveau coupée en deux et notre travail d'apaisement détruit sans retour. Danger plus immédiat, des symptômes de mésintelligence apparaissaient entre le cabinet et la majorité. Nos amis de la Chambre et même ceux du Sénat commençaient à nous trouver trop timides. Ils s'étonnaient de notre extrême circonspection. Il faut reconnaître que, depuis le grand coup frappé par M. de Marcère, notre bras retombait inerte. Peu de changements dans les administrations financières. Moins encore à la Guerre, où des personnalités compromises continuaient de remplir des fonctions importantes. Le ministère de la Justice surtout provoquait les récriminations. On citait tout haut les noms des membres du parquet et des juges de paix qui s'étaient illustrés pendant le Seize-Mai et sur lesquels il semblait que M. Dufaure fermât volontairement les yeux. On exagérait. M. Dufaure n'entendait pas accorder l'impunité, mais, par un scrupule honorable, il ne voulait agir qu'à bon

escient. Tenant en suspicion les plaintes qui lui parvenaient, vagues échos de la bataille électorale, il attendait que des rapports hiérarchiques solidement établis vinssent justifier les mesures de rigueur qu'on réclamait de lui. Peut-être ne se méfiait-il pas assez de la fragilité des conversions qui s'étaient opérées dans son personnel, après la débâcle de l'ordre moral. La correction présente masquait trop à ses yeux les méfaits antérieurs. Dans sa méticuleuse procédure, il perdait de vue les souffrances endurées par les républicains et dont les auteurs demeuraient impunis. Nos amis, de leur côté, réduisaient le crédit accordé d'abord à M. Dufaure et ne se disaient pas que les signalés services rendus par le vieil homme d'État méritaient des ménagements.

Quoi qu'il en fût des torts respectifs, le divorce s'annonçait. Le Maréchal, qui ne l'ignorait pas, en concevait une vive irritation. De plus grands sacrifices, pensait-il, étaient inutiles, il avait affaire à des esprits insatiables. Il se repentait même des concessions déjà consenties. N'aurait-il pas mieux valu tomber tout entier avec M. de Broglie, plutôt que de prêter la main à un replâtrage où il laissait des lambeaux de son honneur? En tout cas, il n'irait pas plus loin et, si M. Dufaure se retirait, il se retirerait aussi. Nous eûmes la révélation de cet état d'esprit vers la fin du mois de décembre. Au conseil du 21, M. Dufaure, qui prévoyait un conflit avec la Chambre et cherchait à le prévenir, dit au Maréchal : « Dans le

cas où le ministère serait encore en fonctions à la rentrée de janvier, il y aurait lieu pour lui de se présenter aux Chambres avec un message ou une déclaration qui permettrait d'ouvrir un débat et de faire connaître nos intentions. Nous préparerons ce programme, nous vous l'exposerons et, s'il vous agrée, vous déciderez si vous voulez parler en votre nom ou si nous devons parler au nôtre. La forme importe peu, l'essentiel est que le parlement se trouve mis en présence d'un document à propos duquel on puisse s'expliquer. » Le Maréchal répondit avec une certaine animation : « Je n'admets pas le doute que vous exprimez sur votre existence ; tant que je serai au pouvoir, vous y serez aussi, vous, Monsieur Dufaure. Je n'irai pas plus loin. Si vous vous retirez, je me retirerai en même temps. Quant au programme, j'accepte l'idée, nous en reparlerons. » M. Dufaure ne releva pas l'allusion à la démission du Président et se borna à ces mots : « C'est entendu, Monsieur le Maréchal, nous préparerons le programme et vous le soumettrons dans quelques jours. » Au conseil du 24, l'irritation du Maréchal se manifesta sous une autre forme. M. Léon Say lui proposait le remplacement de deux trésoriers généraux, compromis pendant le Seize-Mai. Le Maréchal, pour lequel cet incident, en somme secondaire, n'était qu'une occasion d'exhaler son mécontentement, s'exclama : « Avec ce système de révocations, vous ruinerez le régime. Les gouvernements forts n'agissent pas ainsi. » — « Il y a des gens, ré-

pliqua malicieusement M. Say, qui appellent gouvernements forts ceux qui font des coups d'État. Eh bien! Louis Napoléon a mis à la porte tous les serviteurs de la République. » Le Maréchal ne se dérida pas et signa brusquement les décrets.

Avant l'ouverture de la session, fixée au 14 janvier, une préoccupation envahit nos esprits. Nous savions que le général Borel serait mis bientôt en demeure d'opérer quelques déplacements et de consentir certaines modifications de détail dans son budget. Or nous avions expérimenté que le général Borel, tout d'une pièce, se prêtait mal aux accommodements et ne sacrifiait pas aisément des camarades dont les torts professionnels ne lui apparaissaient pas. D'un autre côté, il n'avait pas l'oreille de la Chambre. Peu habitué à la tribune, il ne gardait pas les ménagements de forme qu'exige souvent la vie parlementaire. Ses refus étaient formulés avec une raideur militaire, il ignorait l'art des sous-entendus. Sa parfaite droiture, que chacun connaissait, ne suffisait pas à pallier ces défauts, de sorte qu'on pouvait prévoir qu'à la première escarmouche un peu vive, les mécontentements accumulés le mettraient en minorité. Dans un conseil où le général n'avait pas été convoqué, M. Dufaure nous fit part de ses inquiétudes. Ne conviendrait-il pas d'avertir le ministre de la Guerre? Peut-être préférerait-il se retirer avant la réunion des Chambres. Le gouverne-

ment aurait ainsi plus de facilités pour l'appeler à un poste important, tandis qu'un vote hostile du parlement retarderait tout au moins sa nomination. Mes rapports affectueux avec le général me valurent la délicate mission de le pressentir. Il m'interrompit aux premiers mots : « Je saurai le plus grand gré à M. Dufaure, s'il me rend ma liberté. Je ne suis entré au ministère que sur vos instances et je n'y reste que pour ne pas le désobliger. La vie parlementaire n'est pas du tout mon fait. Je préfère le contact des troupes. Dites à M. Dufaure que j'accepterai avec reconnaissance le commandement d'une division. » C'était bien là sa modestie ordinaire. Je rapportai l'entretien au président du conseil, et, deux jours après, un décret inséré au *Journal officiel* du 14 janvier 1879 nommait le général Borel au commandement du 3e corps d'armée à Rouen.

Le choix du successeur fut une opération laborieuse. M. Gambetta tenait particulièrement à la nomination du général Farre. Je lui promis d'en faire la motion au conseil, quoique je ne me dissimulasse pas les objections que je rencontrerais. Mes collègues pourtant consentirent à le proposer au président de la République. Je vis bien que c'était plutôt par bienveillance pour moi que par conviction : au premier symptôme de résistance du Maréchal, ils abandonneraient la partie. Cela ne manqua pas. M. Dufaure ayant articulé le nom, sans grand entrain, le Maréchal protesta : « Le général

Farre n'est pas dépourvu de mérite, mais il s'occupe trop de politique, surtout avec les radicaux. Dans ce cabinet il ne serait pas à sa place. » Je pris vainement sa défense ; on passa au vote, je fus seul de mon avis. Je courus chez M. Gambetta, qui me reçut fraîchement : il crut que je n'avais pas déployé l'effort nécessaire. J'eus quelque peine à le détromper. Tout s'arrangea cependant et M. Gambetta, avec sa merveilleuse facilité à s'adapter aux faits acquis, me dit : « Eh bien ! soit. Va pour Gresley ! (c'était le nom qu'avait prononcé le Maréchal). On aurait pu choisir plus mal. Au surplus, je le verrai ; il a trop d'esprit pour ne pas devenir de nos amis. » Effectivement le général Gresley ne tarda pas à donner des preuves non équivoques de son dévouement à la cause républicaine, vers laquelle d'ailleurs il était depuis longtemps porté.

Le 5 janvier 1879 avait eu lieu le renouvellement du premier tiers du Sénat. L'événement est capital dans l'histoire de la troisième République. Quatre-vingt-deux sièges étaient à pourvoir : soixante-six républicains furent élus, et seulement seize conservateurs. La majorité passa brusquement de droite à gauche, avec un écart d'environ quarante-cinq voix. Cette majorité — on l'oublia trop à la Chambre — comprenait, pour une bonne part, des hommes modérés de de la nuance Léon Say et Waddington. Résolument républicains, ils répugnaient à la politique radicale.

Une quarantaine d'entre eux se détachaient et votaient avec la droite, quand ils se voyaient en présence d'initiatives quelque peu hardies, ou menaçantes, à leur avis, pour l'ordre et la liberté. De là ces déconvenues si fréquentes qui ont affligé la majorité de la Chambre. Elle votait des résolutions, croyant qu'elles ne rencontreraient pas d'obstacle au Sénat, et puis, lorsque ces résolutions étaient écartées, elle s'en prenait aux ministres qu'elle accusait de maladresse ou de timidité.

Toutefois un grand résultat était obtenu. La République se trouvait maîtresse dans les deux Assemblées. Le Maréchal, le voulût-il, ne trouverait pas dans le Sénat une majorité pour dissoudre la Chambre : les plus timorés du centre gauche s'y opposeraient. Le spectre d'un Seize-Mai était donc à jamais évanoui. Cette constatation si consolante eut un contre-coup fâcheux. Les républicains de la Chambre, n'ayant rien à redouter pour l'avenir des institutions, ne se crurent plus tenus à la même mesure. Ils se laissèrent aller à leur impatience, que justifiaient trop les souffrances endurées, mais qu'il eût été sage de réfréner afin de ne pas ébranler l'équilibre péniblement établi entre les pouvoirs publics.

Il était fort désirable que le Maréchal achevât son mandat. Pour la première fois on assisterait au fonctionnement régulier de la Constitution et l'on enlèverait aux partis hostiles leur argument favori : « Le parti républicain est ingouvernable ». A ces

considérations se mêlait, dans mon esprit, une question de personnes. Si le Maréchal épuisait ses sept ans de présidence, il demeurerait en fonctions jusqu'en novembre 1880. A ce moment, M. Gambetta aurait de grandes chances de lui succéder. Au contraire, si le Maréchal disparaissait à bref délai, M. Grévy serait infailliblement choisi. Nous étions, en effet, trop près de l'ordre moral et du Seize-Mai. M. Gambetta s'était montré chef de parti, admirable tacticien, entraîneur d'hommes, il avait conduit ses troupes à la victoire ; mais on ne lui soupçonnait pas — en dehors d'un cercle d'intimes — les qualités de pondération et de sang-froid, si nécessaires au président de la République. Pendant les deux années qui restaient à courir, il se montrerait sous un autre jour. Qui sait même si le Maréchal ne l'appellerait pas au pouvoir ? Il avait déjà été question d'une entrevue entre eux ; le projet abandonné pouvait se reprendre. Les préventions du Maréchal s'étaient beaucoup atténuées. Deux ou trois fois je lui avais parlé de M. Gambetta brièvement ; il ne le repoussait plus d'emblée, il se bornait à dire qu'il faisait une politique trop avancée. A quoi j'avais répondu que M. Gambetta était beaucoup plus tempéré et prudent qu'on ne se l'imaginait. M. Gambetta, ministre de Mac-Mahon, devenait son successeur.

Ces calculs n'existaient pas dans l'esprit de la majorité parlementaire. Elle ne voyait que la satis-

faction immédiate à donner à ses revendications. Elle s'était tue pendant l'année 1878, maintenant elle pouvait parler. Elle exigeait que le gouvernement opérât dans les administrations tous les changements de personnes dont la lutte du Seize-Mai avait révélé la nécessité. Puisque les élections du 5 janvier avaient émancipé le ministère, pourquoi tardait-il à remplir sa tâche, poursuivie jusqu'ici trop timidement? La rentrée des Chambres, le 14 janvier, s'effectua sous ces fâcheux auspices. Il n'était question dans la presse que de notre mort prochaine. M. Gambetta paraissait très monté. « Il faut, me disait-il, que le cabinet cesse de piétiner sur place. Tâchez d'ouvrir les yeux à M. Dufaure, qui nourrit de grandes illusions. Il n'est que temps. »

La lecture de la déclaration ministérielle, le 16 janvier, n'améliora pas la situation; loin de là. Elle eut au Sénat un succès d'estime; à la Chambre l'accueil fut de glace. La rédaction de ce document, j'en conviens, n'était pas propre à soulever l'enthousiasme. La méthode adoptée pour le mettre sur pied laissait à désirer. M. Dufaure, par excès de bienveillance, avait autorisé chacun de ses collaborateurs à écrire le paragraphe qui le concernait. Il arriva ce qui devait arriver. Nous donnâmes tous de trop longs développements à la mention de nos propres affaires. M. Dufaure s'était réservé d'ajuster ces lambeaux, en les réduisant au besoin. Il ne prit pas les ciseaux d'une main vigoureuse et se préoccupa

modérément d'harmoniser l'ensemble. La pièce achevée était d'une étendue désespérante, avec des solutions de continuité. L'inspiration et le souffle manquaient. J'eus le pressentiment d'un complet fiasco. Toutefois je ne crus pas pouvoir critiquer l'œuvre de notre vénéré président; d'ailleurs nous allions partir pour Versailles.

Évidemment une crise se préparait. Nous tombâmes d'accord que nous ne pouvions pas rester dans ces conditions équivoques et qu'une explication publique s'imposait. Sur le désir de M. Dufaure, M. de Marcère négocia une interpellation avec M. Sénart, qui, bien que de nos amis, consentit à nous questionner. Il le fit, le 20 janvier, avec une fermeté qui dissimula ses sympathies réelles; on eût pu croire, par moments, qu'il appartenait à l'opposition. La déclaration avait dit : « Nous ne conserverons pas en fonctions les adversaires déclarés de la République »; M. Sénart estima cette formule insuffisante. Il réclama « le dévouement au gouvernement » et, s'adressant aux ministres : « Êtes-vous bien sûrs du dévouement de tous vos procureurs généraux? » — « La question du personnel, ajouta-t-il, n'est pas née après l'heureuse journée où les élections sénatoriales ont fait disparaître la possibilité d'un conflit entre les deux grands pouvoirs législatifs du pays » ; elle aurait donc dû déjà recevoir une solution. A cette interrogation précise, M. Dufaure répondit un

peu évasivement : « Pour l'avenir, les élections du 5 janvier, nos institutions raffermies, l'accord établi entre les pouvoirs publics me rendront plus exigeant. » Puis il laissa tomber cette phrase mélancolique, reflet de la tristesse que lui causait l'ingratitude grandissante dont il se sentait l'objet : « J'ai encore pris part à l'événement qui vient de se passer et qui a été un progrès nouveau. Je ne sais quelle part je prendrai à ses conséquences immédiates, ni si je serai témoin de la dernière épreuve que l'institution républicaine doit subir en 1880 par le renouvellement du pouvoir exécutif; mais je demande au ciel qu'elle se passe avec autant de calme et de fermeté que l'épreuve qu'elle vient de subir le 5 janvier. Et, si je suis encore de ce monde, personne n'y applaudira d'un cœur plus ardent que le mien. »

On aurait pu s'en tenir là et accorder à l'illustre vétéran un vote de remerciement pour ces élections bienfaisantes auxquelles son nom n'avait pas peu contribué. Mais les passions s'étaient donné rendez-vous, elles ne consentaient pas à retarder l'explosion de leurs griefs. M. Madier de Montjau, éloquent et fougueux, montra que le programme ministériel était l'écho affaibli de celui de 1876, que le vague était plus grand encore sur la question du personnel. Il s'en prenait à la même influence despotique qui se faisait sentir partout, dans la permanence des commandements militaires comme sur tout le reste. Il rappelait en passant que le choix du général Gres-

ley n'émanait pas du ministère. Il constatait que l'écart entre le cabinet et la Chambre allait toujours s'élargissant, et concluait à la séparation : « Cette séparation, dit-il, nous avions cru qu'entre le ministère et nous elle pourrait s'opérer plus avantageusement, plus dignement, plus doucement pour tous, si l'on se séparait avant de discuter. » M. Floquet, avec plus de ménagement dans la forme, et non moins de vigueur, reprit la même thèse. Tout en protestant de son « très grand et très profond respect » pour le chef du cabinet, il évoqua la séance significative où la déclaration, dit-il, « tombant sur vos têtes comme la glace » n'avait pas recueilli un signe d'approbation : « Pensez-vous, demanda-t-il, que le cabinet qui siège sur ces bancs, tel qu'il est constitué et dirigé, soit en harmonie avec la situation nouvelle créée par les élections du 5 janvier? »

Il y eut une suspension de séance pendant laquelle on nous apporta plusieurs formules d'ordre du jour entre lesquelles on nous pria de choisir : « C'est bien simple, remarqua M. Léon Say, il faut voir lequel de ces ordres du jour contient le mot : « confiance », et prendre celui-là. Le reste est secondaire. » Hélas! aucun ne le contenait. Enfin M. Jules Ferry nous présenta ce texte assez vague qu'il venait, dit-il, de faire agréer par son groupe : « La Chambre des députés, confiante dans les déclarations du gouvernement et convaincue que le cabinet, désormais en possession de sa pleine liberté d'action, n'hésitera

pas, après le grand acte national du 5 janvier, à donner à la majorité républicaine les satisfactions légitimes qu'elle réclame depuis longtemps au nom du pays, notamment en ce qui concerne le personnel administratif et judiciaire, passe à l'ordre du jour. » — « La confiance s'y trouve, dit vivement M. Say, nous pouvons accepter. » Nous rentrâmes en séance. L'ordre du jour pur et simple, dont nous ne voulions pas, fut écarté par 200 voix contre 155, et la motion Ferry adoptée par 208 voix contre 116. La majeure partie de la droite et la plupart des amis personnels de M. Gambetta s'étaient abstenus dans le second scrutin. Pour qui connaît les mœurs parlementaires, ce succès équivalait à un arrêt de mort certain, avec un sursis très court.

Le surlendemain du vote, M. Gambetta me confia : « Gresley vous proposera de retirer leur commandement de corps d'armée à tous les officiers généraux qui ont plus de trois ans d'exercice. La Chambre vous attend à ce tournant. » Effectivement la question était dans l'air depuis la rentrée. Plusieurs officiers généraux s'étaient compromis pendant les ministères de Broglie et surtout de Rochebouët. L'enquête ordonnée par la Chambre en novembre 1877 avait révélé leurs torts. Certains commandants de corps d'armée n'étaient pas défendables. Le jour où la Chambre réclamerait des sanctions, il ne serait pas possible au gouvernement de les refuser. J'aurais

souhaité que le débat ne fût pas soulevé, parce que la révocation de ces grands chefs, c'était, pour moi, la démission de Mac-Mahon. Je ne manquai pas de le dire à M. Gambetta, le suppliant dans son propre intérêt de conjurer une telle éventualité. « Le Maréchal ne donnera pas sa démission, me répliqua-t-il; il hésitera deux ou trois jours, comme il a fait avant d'accepter le ministère Dufaure, puis il signera. Car il doit bien comprendre que, Président constitutionnel, il ne peut que s'incliner devant la décision du cabinet, qui seul est responsable. » — « Vous ne tenez pas compte, insistai-je, de cette circonstance que le Maréchal désire se retirer et n'attend qu'un honorable prétexte. La question des commandants de corps d'armée le lui fournira. Le Maréchal a été sincèrement avec nous jusqu'au mois de novembre. Depuis cette époque, il est convaincu que la majorité de la Chambre veut l'entraîner au delà de ce que lui permet sa conscience. Il aimera mieux partir aujourd'hui que dans six mois. » M. Gambetta ne se laissa pas convaincre. Peut-être s'était-il trop avancé pour pouvoir reculer. Peut-être aussi le courant parlementaire lui paraissait-il trop fort.

Le 27 janvier, dans un conseil tenu chez M. Dufaure, le général Gresley, ainsi que M. Gambetta me l'avait annoncé, proposa le remplacement de neuf commandants de corps d'armée, savoir : Clinchant, Montaudon, Deligny, Bataille, Douay, duc

d'Aumale, du Barail, Cambriels, Bourbaki, qui exerçaient leurs fonctions depuis plus de trois ans, et du général Ducrot, alors à la tête d'une division. Cette liste comprenait des amis aussi bien que des adversaires du régime; le caractère politique lui était donc retiré, du moins en apparence. Le seul motif invoqué résidait dans le respect dû à la loi du 14 juillet 1873, qui n'avait voulu, en principe, que des commandements de trois ans. Le ministre de la Guerre espérait de la sorte prévenir les objections du président de la République. Nous délibérâmes longuement. Chacun sentait qu'il y avait dans l'argumentation de Gresley un côté faible : l'application du principe à des généraux qui se trouvaient régulièrement investis, en vertu de nouveaux décrets rendus selon les prescriptions de la loi, et qui n'avaient pas épuisé leur second bail. Au fond et quoi que nous en disions, c'était bien la politique qui nous guidait. Nous désirions atteindre des chefs militaires qui s'étaient compromis sous le Seize-Mai et contre lesquels le parti républicain élevait de légitimes réclamations. Les noms amis ne figuraient que pour pallier la mesure aux yeux du Maréchal. Il était à craindre que celui-ci, avec son clair bon sens, ne replaçât la question sur son vrai terrain. Néanmoins, le général Gresley fut autorisé à présenter sa proposition au conseil du lendemain à l'Élysée. Je crois que nous regrettions tous de voir une pareille discussion s'ouvrir, mais il était impossible de

l'éluder, dès l'instant que nous nous trouvions saisis officiellement par le ministre de la Guerre. La Chambre aurait dit avec raison que nous manquions aux engagements contenus dans l'ordre du jour du 16 janvier.

Le lendemain, mardi, le général Gresley lut ses projets de décrets, en les appuyant des mêmes motifs qu'il avait donnés la veille chez M. Dufaure. La surprise du Maréchal égala sa colère. Eh quoi! c'était le ministre que lui-même avait choisi qui prenait une telle initiative! Il l'interrompit à chaque mot, disant que le raisonnement ne tenait pas debout, que les commandants réinvestis se trouvaient dans le même cas que les autres, qu'ils avaient le même droit à terminer leur période; qu'on voulait le déshonorer, lui faire renier sa signature, qu'il n'assumerait pas la responsabilité de jeter le trouble dans l'armée. Bref il refusa de signer les décrets. Nous nous séparâmes fort soucieux et prîmes rendez-vous chez M. Dufaure, dans la soirée, pour nous concerter à nouveau. L'argument qui nous avait déjà décidés ne cessa pas de peser sur nos esprits. La question, dont nous n'étions plus maîtres, ne pouvait être résolue que dans un sens : celui qui permettait l'éviction des chefs signalés par l'enquête parlementaire. Le ministre de la Guerre ne s'était pas engagé de son plein gré; il avait cédé à des considérations puissantes pour aller à l'encontre du Maréchal, qui lui inspirait un dévouement respectueux. Le cabinet se voyait dans l'obli-

gation de persévérer. Ce fut l'avis fort net de M. Dufaure, qui se regardait comme personnellement lié par ses déclarations.

Afin de ménager autant que possible l'amour-propre du Maréchal, il fut convenu que le président du conseil l'entretiendrait en particulier le mercredi matin et lui démontrerait l'impossibilité où nous étions de soutenir son interprétation à la tribune. Or, lui expliquerait-il, nous serions amenés à nous prononcer, car l'abandon du projet Gresley susciterait sûrement une interpellation. Cette entrevue, sur laquelle nous comptions un peu, ne donna pas de résultat. M. Dufaure, malgré son crédit auprès du Maréchal, ne réussit pas à l'ébranler. Il l'avait trouvé non moins ferme que la veille et résolu à se démettre, si nous persistions dans notre dessein : « Il nous convoque pour demain, une heure, à Versailles, ajouta M. Dufaure, afin de nous donner sa réponse officielle. Il ne s'est pas départi un instant du plus grand calme et d'une parfaite courtoisie. Il semblait jouir, par avance, de la liberté qu'il allait reconquérir. »

Le jeudi, 30 janvier, nous étions réunis à Versailles dans notre salle habituelle et nous attendions la venue du Maréchal. A une heure précise, ponctuel comme à l'ordinaire, il entra, plutôt souriant, et d'un geste aisé nous invita à prendre nos places : « Je suppose, Messieurs, que vos résolutions n'ont pas changé ?... » Et, comme nous gardions le si-

lence : « Les miennes non plus. En conséquence je vous apporte ma démission, sous forme d'une lettre aux présidents des deux Chambres. Je veux vous en donner lecture, afin que, si quelque mot vous déplaisait, je puisse le corriger. » Aussitôt il déplia un papier, le lut et nous demanda si nous n'avions rien à y reprendre. M. Léon Say lui signala une phrase qui semblait contenir une plainte à l'adresse du ministère : « Qu'à cela ne tienne, dit le Maréchal; je vais la supprimer, car telle n'est pas ma pensée. » Il la biffa, ce qui d'ailleurs n'altérait pas le paragraphe. Il passa dans son cabinet et revint au bout de vingt minutes avec la lettre corrigée, en double exemplaire; il remit l'un à M. Dufaure et l'autre à M. de Marcère : « Maintenant, Messieurs, je tiens à vous remercier du concours que vous m'avez prêté. » Il se leva et serra la main de chacun de nous : « Vous, Monsieur Dufaure, vous connaissez mes sentiments; j'aurais voulu partir avec vous, car, depuis votre rentrée au ministère, je n'admettais pas la possibilité de gouverner sans vous. » Nous étions très émus et M. Dufaure put à peine prononcer quelques mots d'adieux.

Descendu avec M. Bardoux, je me dirigeai vers la Chambre des députés. Au bout de quelques pas nous rencontrâmes M. Gambetta avec Spuller. « C'en est donc fait!... » dit M. Gambetta. « Quel parti prend M. Dufaure? » — « Vous n'avez pas lu la note Havas? répondit M. Bardoux. M. Dufaure

décline absolument la candidature à la Présidence. Je l'ai catéchisé toute la soirée, il s'est montré inébranlable. Il m'a répété qu'étant la cause, par sa persistance, de la démission du Maréchal, il ne voulait pas en être le bénéficiaire. Il paraît fort affecté, de toute façon, et va se tenir à l'écart. » Nous continuâmes d'avancer et nous fûmes accostés par Proust et Allain Targé, qui venaient en sens inverse. « Eh bien! qu'y a-t-il de décidé? » questionna ce dernier. « Le Maréchal se retire, dit M. Gambetta, et Dufaure ne se porte pas. Tout est pour Grévy! Je veux être le premier à poser sa candidature, il ne faut pas qu'il y ait de divergence. » — « Et toi? reprit Allain Targé. Que fais-tu? » — « Moi, je lui succéderai sans doute à la présidence de la Chambre. » — « De là-haut, observa Spuller, tu ne pourrais plus parler. » — « Non, mais j'observerais et me préparerais à agir. » Nous entrâmes à la Chambre, où les députés se pressaient dans les couloirs. « Nous allons nommer Grévy à la présidence de la République », annonça M. Gambetta. De leur côté, Allain Targé et Proust répandaient le même mot d'ordre, en ajoutant que Gambetta devrait remplacer Grévy à la présidence de la Chambre.

La séance s'ouvrit à trois heures un quart. Le procès-verbal adopté, M. Grévy lut, avec un léger tremblement dans la voix, la lettre suivante qui fut écoutée dans un silence respectueux :

« Monsieur le Président de la Chambre des députés,

« Dès l'ouverture de cette session, le ministère a présenté un programme des lois qui lui paraissaient, tout en donnant satisfaction à l'opinion publique, pouvoir être votées sans danger pour la sécurité et la bonne administration du pays. Faisant abstraction de toute idée personnelle, j'y avais donné mon approbation, car je ne sacrifiais aucun des principes auxquels ma conscience me prescrivait de rester fidèle.

« Aujourd'hui, le ministère, croyant répondre à l'opinion de la majorité dans les deux Chambres, me propose, en ce qui concerne les grands commandements militaires, des mesures générales que je considère comme contraires aux intérêts de l'armée, et par suite à ceux du pays. Je ne puis y souscrire.

« En présence de ce refus, le ministère se retire. Tout autre ministère pris dans la majorité des Assemblées m'imposerait les mêmes conditions.

« Je crois dès lors devoir abréger la durée du mandat qui m'avait été confié par l'Assemblée nationale. Je donne ma démission de Président de la République.

« En quittant le pouvoir, j'ai la consolation de penser que, durant les cinquante-trois années que j'ai consacrées au service de mon pays comme soldat

et comme citoyen, je n'ai jamais été guidé par d'autres sentiments que ceux de l'honneur et du devoir, et par un dévouement absolu à la patrie.

« Je vous invite, Monsieur le Président, à communiquer ma décision à la Chambre des députés.

« Veuillez agréer l'expression de ma haute considération.

« M^al DE MAC-MAHON. »

La séance fut levée immédiatement; elle avait duré dix minutes. Même cérémonial au Sénat. L'Assemblée nationale était convoquée pour le même jour, à quatre heures et demie. Une réunion préparatoire de sénateurs et députés républicains se tint, vers quatre heures, sous la présidence de M. Féray; le nom de M. Grévy fut acclamé. Le vote dans le Congrès commença vers cinq heures. A sept heures et demie M. Grévy était élu par cinq cent soixante-trois voix contre quatre-vingt-dix-neuf données au général Chanzy, non candidat.

M. Grévy se rendit aussitôt dans une pièce aménagée derrière la salle du Congrès et reçut le conseil des ministres qui lui apportait ses félicitations. M. Dufaure ajouta que les ministres donnaient leurs démissions, mais restaient à la disposition du Président jusqu'à ce qu'il eût formé son cabinet. M. Grévy me parut un peu froid et gêné; bien qu'il assurât le cabinet de sa confiance, je n'eus pas l'impression qu'il le garderait. Sénateurs et députés se présen-

tèrent ensuite, M. Gambetta l'un des premiers. Nous apprîmes que le Maréchal en personne avait rendu visite à son successeur et l'avait complimenté dans les meilleurs termes[1]. A huit heures, la Chambre se réunit de nouveau pour recevoir la démission de son président. Le lendemain, 31 janvier, M. Gambetta fut nommé sans concurrent, par trois cent quatorze voix.

Le même jour, au Sénat, M. Dufaure était très entouré. La sympathie générale allait à l'homme désintéressé qui avait rempli si noblement son devoir. Les républicains lui savaient gré de sa fermeté, qui ne s'était pas un instant démentie. Beaucoup, même de ceux qui professaient des opinions avancées, le voyaient partir avec regret. Le bruit courait que M. Grévy lui avait, dans un entretien particulier, exprimé le désir de le conserver; aussi les instances devenaient-elles très vives pour qu'il y accédât. Moi-même, malgré mon impression de la veille, je parlai dans le même sens. C'est alors qu'il prononça le mot, bien souvent répété : « A une situation nouvelle, il faut des hommes nouveaux. »

La démission du Maréchal ouvre, en effet, une ère

1. Cette correction était innée chez le Maréchal. J'en eus le témoignage, neuf ans plus tard, dans une sphère plus modeste. Je venais d'être nommé ministre de la Guerre. Beaucoup d'officiers, inquiets de voir pour la première fois un civil à la tête de l'armée, se tenaient à l'écart. La première carte de visite que je trouvai en arrivant rue Saint-Dominique fut celle du maréchal de Mac-Mahon. La seconde fut celle du maréchal Canrobert, mon collègue au Sénat, dont les encouragements ne m'ont jamais manqué.

nouvelle dans l'histoire de la troisième République. Pour la première fois, les pouvoirs publics se trouvent en communauté d'opinions. Sénat, Chambre, Présidence sont — et resteront — entre des mains républicaines. Les conflits, qui avaient tant entravé la marche des affaires et parfois menacé l'existence du régime, ne sont plus à redouter. On ne pourra plus dire qu'une volonté mystérieuse, comme celle qu'on prêtait au Maréchal pendant le ministère Dufaure, s'oppose aux réformes les plus urgentes. Les Chambres, libres désormais, pourront tout tenter. Les cabinets seront sommés de réaliser les aspirations démocratiques et, suivant l'expression consacrée, de faire de la République une vérité.

Le danger, on l'aperçoit. Il résidera dans la hâte avec laquelle les innovations viendront au jour, et dans leur multiplicité. Il faudra, ainsi que le voulait Gambetta, « sérier » les questions, c'est-à-dire les aborder successivement et renoncer à tout entreprendre à la fois. Un danger plus grand encore, et qu'on voyait poindre aussi, consistait dans la dispersion du parti républicain. Le propre des armées victorieuses, en politique, c'est de se débander ou de se diviser. Tant que l'ordre moral avait dominé, les nuances républicaines se confondaient sous le même drapeau. L'ordre moral vaincu, chaque fraction voulut obéir à ses tendances. M. Dufaure venait de succomber sous la pression de la fraction avancée. Les ministères prochains seront menacés de se voir

ballottés entre des forces contraires, et cela au moment où, malgré les invalidations, la Chambre comptera deux cents adversaires du régime. La défection d'une centaine de républicains pourra rendre tout gouvernement impossible. Telle était la perspective qui s'ouvrait, au moment même où la victoire semblait avoir assuré l'existence paisible de la République.

Un seul homme était capable de retarder, sinon d'empêcher la scission du parti : c'était M. Gambetta. Lui seul pouvait, au moins pour un temps, associer radicaux et modérés. Quoique fondateur d'un des groupements de la Chambre, il n'était, en réalité, inféodé à aucun. Sa politique, depuis 1870, avait eu le caractère national ; il inspirait confiance aux uns et aux autres, et chacun, plus ou moins, le revendiquait. Par surcroît, il offrait cette particularité qu'élu président de la Chambre il représentait officiellement la majorité républicaine. Le choisir pour gouverner était donc un hommage rendu à cette Chambre, en même temps qu'un acte de politique prévoyante. Son avènement avait cet autre avantage de prévenir une complication, dont la vue ne pouvait échapper aux moins perspicaces. M. Gambetta, maintenu au fauteuil de la Présidence, constituait, inévitablement, une cause de trouble dans le mécanisme constitutionnel. Comment empêcher qu'il fût la plus grande personnalité du monde politique ? Les ministres en fonctions tourneraient naturellement les yeux vers lui ;

ils chercheraient à connaître ses idées, à se ménager son appui. Lui-même, comment refuserait-il les consultations discrètes qui lui seraient demandées dans l'intérêt de la chose publique? Un tempérament tel que le sien ne pouvait se renfermer dans une abstention systématique. Si peu qu'il laissât deviner sa pensée, elle servirait en bien des cas d'inspiration et de guide aux hommes en quête d'une majorité. De là à la légende du « pouvoir occulte » la transition était facile et ainsi l'on allait au-devant d'une éventualité qui devait nuire à la fois au régime et à M. Gambetta. La première conséquence d'une telle anomalie serait d'imprimer aux ministères un caractère provisoire : ils apparaîtraient comme des combinaisons d'attente, tenant lieu de celle à laquelle tout le monde aspirait. Le gouvernement se trouverait donc atteint dans son principe et personne n'occuperait sa vraie place.

Comment un esprit aussi avisé que M. Grévy, aussi profondément observateur, n'a-t-il pas été frappé de ces considérations? Je n'étais pas admis, à cette époque, à causer librement avec lui. Plus tard, quand j'ai commencé à pénétrer dans son intimité, j'ai cru reconnaître qu'il a cédé à un penchant qui lui était assez habituel. M. Grévy choisissait ses présidents du conseil d'après ses appréciations personnelles, non d'après les indications données par la majorité parlementaire. Il ne se demandait pas quel était l'homme qui répondait le mieux au sentiment des

Chambres, mais quel était celui qui ferait la politique que lui, Grévy, jugeait la meilleure pour le pays. Cette conception aurait pu être en harmonie avec la constitution américaine, qui crée un président indépendant et responsable. Elle ne l'était pas avec la Constitution de 1875, qui établit un régime analogue au parlementarisme anglais, dans lequel les ministres émanent des Chambres et couvrent l'irresponsabilité du chef de l'État. Lorsque j'ai eu l'occasion, par la suite, de parler à M. Grévy de M. Gambetta, il a rendu hommage à ses hautes qualités; il ajoutait : « La politique qu'il suivrait ne conviendrait pas à ce pays ». — « On le verra bien, disais-je; en ce cas, il sera bientôt renversé et vous n'aurez plus à compter avec lui. En le tenant à l'écart, vous créez un grief contre vous dans les Chambres. » Parfois il a terminé par ces mots : « C'est une réserve. n'en disposons pas prématurément. »

M. Grévy, après son élection, resta quelques jours sans nous communiquer ses intentions. Ce retard me laissait espérer que s'il n'appelait pas M. Gambetta il garderait provisoirement M. Dufaure jusqu'à ce qu'il eût mieux étudié la situation. Personne ne s'en serait étonné et je crois que M. Dufaure s'y serait prêté. Le 4 février, il nous informa qu'il acceptait nos démissions. A la sortie de l'Élysée, M. de Marcère, qui avait eu avec lui une conversation particulière, nous invita à nous réunir dans l'après-midi

au ministère de l'Intérieur. Nous supposâmes qu'il était chargé de former le cabinet, mais il nous détrompa. Exacts au rendez-vous, nous causions depuis quelques instants, lorsque M. de Marcère fut mandé à l'Élysée. Il revint au bout d'un quart d'heure disant que M. Grévy réclamait M. Waddington. Notre collègue à son retour nous apprit qu'il venait d'accepter, à son corps défendant, la mission qui lui était offerte. Il avait dû céder aux instances de M. Grévy, qui « tenait à continuer la politique du cabinet précédent, conforme aux vœux du pays ». Nous nous séparâmes, convaincus que les choix étaient déjà arrêtés dans l'esprit de M. Waddington.

Il aboutit en effet rapidement à mettre sa combinaison sur pied. M. Dufaure eut pour successeur à la Justice M. Le Royer; l'amiral Pothuau et M. Teisserenc de Bort, qui désiraient se retirer, furent remplacés par l'amiral Jauréguiberry et par M. Lepère, ami de M. Gambetta; M. Bardoux dut s'effacer devant M. Jules Ferry, que poussaient de nombreux amis et qui d'ailleurs s'imposait par son intervention du 20 janvier. Un ministère spécial des Postes et Télégraphes fut créé pour M. Cochery. Les autres titulaires furent conservés. On trouva généralement que ce cabinet, enregistré au *Journal officiel* du 5 février, ressemblait beaucoup au précédent et que M. Grévy avait négligé de donner son empreinte. En somme, le début ne parut pas très heureux.

Le lendemain, M. Gambetta prononça son discours d'installation à la présidence de la Chambre. En raison des bruits qui couraient sur le manque de sympathie entre lui et M. Grévy, il affecta de le louer, peut-être avec exagération : « Je succède, dit-il, au grand citoyen, à l'homme d'État que les suffrages des représentants du pays ont spontanément appelé à la présidence de la République française, où le suivent l'irrésistible adhésion de la France, la fidélité inébranlable du parlement et l'estime du monde. S'il est aujourd'hui le chef de la nation, il reste ici notre instituteur et notre modèle. » Puis, jetant un regard pénétrant autour de lui, il insista sur la nécessité de renoncer aux querelles stériles, de se placer résolument en face des questions et de les résoudre. A son insu, le chef de gouvernement se trahissait dans ces appels : « Nous pouvons, nous devons tous, à l'heure actuelle, sentir que les gouvernements de combat ont fait leur temps. Notre République, enfin sortie victorieusement de la mêlée des partis, doit entrer dans la période organique et créatrice. » Je regrettais d'autant plus, en l'écoutant, que celui qui donnait de si sages conseils ne fût pas admis à les appliquer et que cette grande force demeurât désormais enchaînée.

Le cabinet dont j'étais membre me semblait bien peu adéquat à la situation. Dans mon esprit s'établissait un parallèle entre l'homme qui parlait ainsi et le président du conseil. M. Waddington personnifiait

l'effort consciencieux et la droiture. Très versé dans les questions extérieures, il ignorait les difficultés de l'échiquier parlementaire. Il connaissait à peine la Chambre où l'avaient rarement conduit ses fonctions antérieures. Il n'en avait pas manié le personnel. Il ne soupçonnait pas les intrigues et la guerre sourde par lesquelles on mine un ministère avant de le renverser. Sa voix honnête avait peu de prise sur cette Assemblée houleuse, dans laquelle il fallait s'adresser aux passions au moins autant qu'à la raison. Du haut de la tribune il répandait la lumière, moins souvent la chaleur. Quel contraste avec la nature vigoureuse, le verbe éclatant, le geste dominateur de M. Gambetta! Lui seul, on le sentait capable d'assouplir ces éléments réfractaires et de les faire concourir au but commun. D'avance il éclipsait le ministère bien intentionné qui se présentait à sa place, il le reléguait au second plan.

Après cette harangue, vivement applaudie, M. de Marcère donna lecture du message présidentiel, que M. Waddington, de son côté, communiquait au Sénat. Il était sobre et court, comme tout ce qu'écrivait ou disait M. Grévy, expert en l'art d'enchâsser sa pensée dans quelques phrases lapidaires : « Soumis avec sincérité à la grande loi du régime parlementaire, je n'entrerai jamais en lutte contre la volonté nationale exprimée par ses organes constitutionnels... Dans l'application des lois, qui donne à la politique générale son caractère et sa direction,

le gouvernement se pénétrera de la pensée qui les a dictées; il sera libéral, juste pour tous, protecteur de tous les intérêts légitimes, défenseur résolu de ceux de l'État... Tout en tenant un juste compte des droits acquis et des services rendus, aujourd'hui que les deux grands pouvoirs sont animés du même esprit, qui est celui de la France, il veillera à ce que la République soit servie par des fonctionnaires qui ne soient ni ses ennemis ni ses détracteurs. »

L'allusion au respect des volontés du parlement fut comprise de tous et particulièrement goûtée. L'ère du gouvernement personnel était close; M. Grévy ne la rouvrirait pas. Ses antécédents donnaient toute garantie à cet égard. Dès 1848, il voulait placer toute l'autorité chez les représentants de la nation, réduisant même le chef de l'État au rôle d'un fonctionnaire révocable à merci[1]. Comment renouvellerait-il les luttes auxquelles le maréchal de Mac-Mahon nous avait fait assister? Nous entrions dans la période, en apparence apaisée, de laquelle M. Gambetta dira : « Le danger est passé, les difficultés commencent. »

1. Lors de la discussion de la Constitution, il avait proposé un amendement ainsi conçu : « L'Assemblée nationale délègue le pouvoir exécutif à un citoyen qui reçoit le titre de président du conseil des ministres. — Le président du conseil des ministres est nommé par l'Assemblée nationale, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. — Le président du conseil des ministres est élu pour un temps illimité. Il est toujours révocable. »

CHAPITRE III

LE « GOUVERNEMENT OCCULTE ». — ADOPTION DU PROGRAMME DES TRAVAUX PUBLICS.

Un mois ne s'était pas écoulé que déjà le « pouvoir occulte » de M. Gambetta était dénoncé à l'opinion par divers journaux. M. Waddington avait conféré avec lui au moment de la formation du cabinet et l'avait revu peu avant le dépôt du projet de loi sur l'amnistie partielle des condamnés de la Commune. Donc M. Gambetta, d'après eux, conseillait la limitation de l'amnistie. Les feuilles d'extrême gauche relevèrent avec insistance ce soi-disant manquement au programme de Belleville. J'ignore si M. Waddington avait en effet consulté M. Gambetta. Mais je sais que M. Gambetta était un partisan déterminé de l'amnistie totale et qu'il attendait impatiemment le jour où elle paraîtrait réalisable. M. Waddington en était un adversaire non moins déterminé : il protestait à la tribune que *jamais* il ne consentirait à la proposer (mot trop exclusif qui contribua beaucoup à sa chute).

La discussion du projet ministériel occupa les séances des 20 et 21 février 1879. L'article premier portait : « L'amnistie est accordée à tous les condamnés pour faits relatifs aux insurrections de 1871 et à tous les condamnés pour crimes ou délits relatifs à des faits politiques, qui ont été et seront libérés ou qui ont été et seront graciés par le président de la République dans le délai de trois mois après la promulgation de la présente loi. » Mais il était restreint par l'article 5 : « La présente loi ne sera pas applicable aux individus qui, indépendamment des faits qu'elle prévoit, auront été condamnés contradictoirement ou par contumace pour crimes de droit commun ou pour délits de même nature ayant entraîné une condamnation à plus d'une année d'emprisonnement. » Ces rédactions un peu touffues excluaient du bénéfice de l'amnistie les chefs de la Commune et ceux qui avaient directement trempé dans les meurtres et les incendies perpétrés aux derniers jours de l'insurrection. Étendre l'indulgence jusqu'à ces derniers heurtait alors tellement le sentiment public, que des esprits libéraux, comme MM. Ribot, Casimir Périer, à la Chambre, Bérenger, de Laboulaye, au Sénat, se déclaraient contraires même au projet limité de M. Waddington, qui leur semblait un acheminement aux concessions extrêmes.

Le débat fut aussi brillant que passionné. MM. Clemenceau, Louis Blanc, Lockroy réclamèrent l'am-

nistie plénière, que le garde des sceaux Le Royer repoussa dans un discours très applaudi. Le texte du gouvernement fut voté par 343 voix contre 94 appartenant à la gauche avancée ; une grande partie de la droite s'était abstenue. L'écart des voix prouve combien dans les milieux parlementaires la solution radicale était encore peu mûre. Beaucoup de fermes républicains estimaient que la rentrée en France de gens ayant commis des forfaits odieux et n'en témoignant aucun repentir pourrait nuire au régime et qu'il convenait d'attendre avant de leur rouvrir les portes de la patrie.

Une seconde question, peut-être plus brûlante, mit le gouvernement aux prises avec les radicaux. L'enquête sur le Seize-Mai, ordonnée le 15 novembre 1877, avait abouti à des constatations affligeantes. Si le complot, au sens propre du mot, n'apparaissait pas (l'honnêteté du Maréchal le rendait impossible), l'idée du moins en avait été envisagée et certains ministres ne l'avaient écartée qu'à regret. Des subordonnés peu scrupuleux, devinant la pensée de leurs chefs, avaient fait montre d'un zèle intempérant : « L'état de siège seul pourrait suppléer à l'absence de lois suffisamment conservatrices », disait le général Bourbaki dans un rapport du 18 octobre 1877. « A Bourges notamment », écrivait le général Ducrot en réponse à l'instruction ministérielle du 8 décembre 1877, « le maintien de l'ordre reposera uniquement sur des troupes d'artillerie, dont cer-

tains éléments sont animés d'un assez mauvais esprit pour qu'ils deviennent un objet d'inquiétudes et de complications en cas d'événements graves. » Ces propos, pris entre mille, révélaient chez les gouvernants de l'époque un état d'esprit qui légitimait les soupçons. Les poursuites réclamées par M. Brisson, au nom de la commission d'enquête, ne semblaient donc que trop justifiées.

Mais étaient-elles opportunes? Profiteraient-elles à la République? Nous fûmes unanimes, dans le conseil des ministres, à les estimer dangereuses. Il fallait, en effet, ouvrir une instruction formidable, envoyer des commissions rogatoires sur tous les points de la France, citer d'innombrables témoins, dont beaucoup ne répondraient pas, ayant été complices. Combien de temps durerait cette opération gigantesque, condamnée peut-être à un avortement judiciaire, faute de preuves? Quel débordement de haines! Quels encouragements à la délation! Quelle prime offerte aux vengeances personnelles! M. Grévy, d'accord avec nous, se chargea de parler à M. Brisson, qui l'entourait de respect, afin sinon d'empêcher, du moins d'atténuer la discussion. M. Brisson, dominé par ses convictions et enchaîné dans son mandat de rapporteur, ne put modifier son attitude : « J'espère cependant, nous dit M. Grévy, avoir arrondi les angles. » Le débat, fixé au 13 mars 1879, ne laissa pas d'être très vif. MM. Léon Renault, Brisson, Waddington, Floquet, Lepère, qui avait suc-

cédé à M. de Marcère, y prirent part. La question de confiance fut posée. Enfin notre thèse l'emporta par 317 voix contre 159. Toutefois ce groupe de cent cinquante-neuf excellents républicains, parmi lesquels de notoires hommes de gouvernement, donnait à réfléchir. Le bloc se fendait. Qu'adviendrait-il le jour où semblable opposition se rencontrerait dans un scrutin avec la droite? La fragilité de la base ministérielle n'apparaissait que trop à tous les regards.

Aussitôt après ce vote, et pour soulager la conscience du parti républicain, M. Rameau, un modéré, fit adopter l'ordre du jour suivant : « La Chambre des députés constate une fois de plus que les ministres du 17 mai et du 23 novembre 1877 ont, par leur coupable entreprise contre la République, trahi le gouvernement qu'ils servaient... mais convaincue que l'état de discrédit dans lequel ils sont aujourd'hui tombés permet à la République victorieuse de ne point s'attarder à la poursuite d'ennemis désormais frappés d'impuissance... livre au jugement de la conscience nationale, qui les a déjà solennellement réprouvés, les desseins et les actes criminels des ministres du 17 mai et du 23 novembre; et invite le ministre de l'Intérieur à faire afficher la présente résolution dans toutes les communes de France. » L'indignation de la Chambre se comprend; mais le procédé était-il bien correct?

Le surlendemain, comme rachat de notre attitude

jugée trop molle, M. Jules Ferry déposa un projet, bien propre à nous gagner les sympathies du groupe avancé et à déterminer la cohésion de la majorité. Les journaux férus de « pouvoir occulte » en attribuèrent la paternité à M. Gambetta. Ce projet organisait la liberté de l'enseignement supérieur, sans provoquer de grandes contradictions. Un mince alinéa, devenu fameux sous le nom d' « article sept », refusait aux congrégations non autorisées la faculté d'enseigner, dont elles usaient depuis de longues années. Je ne me suis jamais expliqué la facilité avec laquelle cet article fut admis par le conseil. Il y avait là deux esprits très modérés et très clairvoyants, MM. Say et Waddington; ils ne formulèrent aucune remarque. Ils ne pouvaient cependant se méprendre sur la portée de cette innovation, qui ne passerait certes pas inaperçue. Absorbé comme je l'étais alors dans mon programme de travaux publics, je manquais souvent les séances du conseil; je crus, en entendant cette lecture rapide, que le projet avait été précédemment adopté et je gardai le silence. Toutefois, en sortant, je ne pus m'empêcher de dire à M. Léon Say : « Voilà une chose qui va faire du vacarme! » — « Je le crois, répliqua M. Say, mais elle passera tout de même. » — « Au Sénat? » — « Oui, au Sénat. » Je supposais M. Say bien renseigné sur les dispositions du centre gauche, dont il était le membre le plus éminent.

Le mutisme de M. Grévy m'avait confirmé dans

la pensée que l'article sept se trouvait déjà voté quand il fut lu devant moi. Car M. Grévy n'avait pas pour habitude de se désintéresser, comme on l'a dit, des questions traitées au conseil. Ce qui a pu, dans les milieux parlementaires, donner naissance à cette erreur, c'est la manière dont il présidait et dont je n'ai pas vu d'autre exemple. Il affectait de ne vouloir influencer aucun de ses ministres, afin de ne pas déplacer les responsabilités. De ce point de vue, il se gardait bien, quand une mesure était proposée au conseil, d'exprimer une opinion, soit pour la combattre, soit pour l'appuyer. Il laissait se dérouler la discussion et se maintenait dans une réserve indolente qui pouvait donner à croire qu'il n'en suivait pas toutes les phases. S'il approuvait, c'était d'un simple mouvement de tête ou en donnant rapidement sa signature; mais il s'abstenait de tout commentaire. S'il n'approuvait pas, il paraissait se réveiller d'un léger somme avant qu'on procédât au vote : « Je pense, Messieurs, que vous avez bien réfléchi au parti qu'on en pourra tirer contre vous? » Et alors, d'une voix en apparence indifférente, il signalait les écueils qu'on allait rencontrer et du bout du doigt les montrait tranquillement en homme qui n'a pas perdu un mot de la discussion : « C'est du reste votre affaire, Messieurs, c'est vous qui êtes responsables. Je n'en parle que pour vous éclairer, dans le cas où ces objections ne se seraient pas présentées à votre esprit. Faites à votre idée. »

Il est arrivé bien souvent qu'au lieu de « faire à notre idée », nous avons remporté le dossier, assez confus des inconvénients que nous venions d'apercevoir, et que nous avons remanié le projet, quelquefois même nous l'avons abandonné.

Je me rappelle une scène de mimique adorable, un jour que M. Le Royer présentait un projet de loi qui réorganisait la magistrature, en supprimant l'inamovibilité ou à peu près. M. Grévy, qui avait paru dormir pendant la lecture de l'exposé des motifs, entr'ouvrit les yeux quand M. Le Royer eut fini et se tournant vers lui : « Alors votre conviction est établie; vous croyez que l'inamovibilité est une mauvaise chose et que votre système vaut mieux? » M. Le Royer, un peu interloqué du manque d'effet de sa lecture, reproduisit sa démonstration. Lorsqu'il s'arrêta, ayant, pensait-il, épuisé le sujet : « Je vois bien, dit M. Grévy, que vous êtes édifié; moi, je ne le suis pas encore. Laissez-moi le dossier, pour que je l'étudie. » Les vacances de Pâques passèrent là-dessus. A la rentrée, M. Le Royer eut avec M. Grévy un entretien particulier, à la suite duquel il modifia profondément son projet.

Puisque M. Grévy n'avait rien dit sur l'article sept, c'est donc qu'il l'approuvait entièrement. J'ai vu depuis que les deux choses qui, en politique, lui étaient le plus antipathiques, c'étaient les empiétements du clergé et les prétentions monarchiques. Pour les réprimer, cet esprit si pondéré se serait

laissé aller à des mesures presque révolutionnaires.

La discussion de cette loi et de deux autres sur l'enseignement primaire illustrèrent M. Jules Ferry. Tant à la Chambre qu'au Sénat, il se révéla non seulement orateur vigoureux — on le savait tel — mais travailleur infatigable, appuyé sur l'histoire et le droit, prêt à toutes les répliques et — ce qu'on ne soupçonnait pas — tolérant, respectueux de la liberté de conscience, soucieux de ne froisser aucune conviction sincère. Nonobstant les apparences de sectaire qu'on cherchait à lui donner, il se montra sous son vrai jour et conquit l'estime de ses adversaires.

Sa personnalité, de plus en plus en relief, procura de la force au cabinet. Elle compensa ce qu'avaient d'un peu pâle les interventions du président du conseil, qui, malgré ses mérites très réels, ne réussissait pas à dominer la Chambre. Il ne donnait toute sa mesure que sur les questions de politique extérieure. Là son débit calme, ses manières posées, la gravité convenable en ces matières, la dignité de ses démarches à l'étranger lui valaient un franc succès, d'ailleurs éphémère. M. Ferry, au contraire, fréquemment sur la brèche pour emporter le vote de ses lois, martelant la tribune de ses mains puissantes, défiant ses contradicteurs, réveillait la Chambre et la tenait en haleine. Il présentait l'image du lutteur et ce genre de spectacle captive toujours les Assemblées.

En dehors de la politique militante, il y avait un sujet que la Chambre affectionnait particulièrement. C'était le programme de travaux publics contenu dans les projets de lois que j'avais déposés devant elle au cours de l'année 1878. Les commissions s'étaient hâtées. Le rapport sur le classement des chemins de fer était prêt dès le 15 mars 1879. La discussion publique s'engagea le 29 mars. Je débutai par un exposé général qui plaçait la Chambre en face de la totalité de l'œuvre et des charges qui devaient en résulter pour le Trésor. Je la mettais en garde contre la tentation d'ajouter de nouvelles lignes au tableau déjà dressé. Le programme primitif avait subi des gonflements successifs aux diverses étapes de l'instruction. Les chiffres prévus par les commissions régionales s'étaient accrus en passant par le conseil général des Ponts et Chaussées et surtout à la suite des avis émis par les conseils généraux des départements. Ils avaient encore été augmentés par la commission de la Chambre, si bien que le parlement se trouvait en présence de onze mille kilomètres entièrement nouveaux, auxquels se joignaient trois mille kilomètres provenant des lois de juillet et décembre 1875, et plus de quatre mille kilomètres déjà concédés, mais non encore exécutés, dont les travaux incombaient presque entièrement à l'État. Ces dix-huit mille kilomètres devaient entraîner une dépense d'environ trois milliards et demi, déduction faite de la charge assumée par les compagnies concessionnaires.

A cette somme s'ajoutait le milliard des compagnies rachetées. D'autre part, il fallait compter un milliard et demi au moins pour les voies navigables et les ports de commerce. En tout six milliards, ce qui dépassait notablement les calculs primitifs. Une telle perspective imposait aux Chambres une grande prudence et je suppliai mes auditeurs de s'inspirer de ce sentiment au moment où ils abordaient l'examen du tableau de classement.

Il ne fallait pas cependant céder à un effroi irraisonné et reculer d'avance comme si les sacrifices prévus devaient mettre les finances de l'État en péril : « Remarquez, dis-je, que la loi que vous allez voter n'entraîne pas par elle-même, positivement, le vote d'une pareille somme; si elle décide, en principe, la création des lignes, elle ne consacre pas l'exécution obligatoire; elle ne fixe aucune espèce de délai. La dépense résultera chaque année du vote du budget extraordinaire... Si, une année, le malheur public voulait que le budget ne permît pas de faire les mêmes dépenses, les travaux seraient ralentis en proportion... C'est pourquoi j'ai eu le droit de dire et je puis répéter que si le programme paraît hardi dans la conception, il est prudent et mesuré dans l'exécution. » La Chambre, rassurée, adopta le projet sans modifications, à mains levées, le 1er avril 1879. Dans la même séance, tant était grand le désir d'aboutir, elle statua sur les travaux à effectuer dans les ports maritimes. Les conclusions de la commission

visaient non seulement les grands ports, mais de nombreux établissements dont le trafic semblait peu digne d'intérêt. On a dit à cette occasion que l'État aurait dû concentrer ses efforts sur quelques points seulement, au lieu d'éparpiller les ressources sur tout le territoire. Reproche bien injuste. D'abord il ne s'agissait pas de créer de petits ports, ils existaient déjà; il s'agissait uniquement de les améliorer, de les mettre en état de répondre à leur destination. Ensuite, combien de ressources ont été ainsi absorbées? Le septième à peine de la somme totale. Et, chose digne de remarque, le développement du trafic dans les petits ports, comparé à la dépense, a été au moins aussi étendu que dans les ports de premier ordre. Enfin, n'oublions pas que l'entretien des ports secondaires est indispensable à la pêche et aux besoins de l'inscription maritime. Quelques-uns, comme Dieppe, Calais, Boulogne, sont des centres désignés pour la circulation des voyageurs.

Le projet sur les voies navigables, qui soulevait des questions techniques très délicates, ne put venir en discussion que le 10 juillet. Les dispositions concernant les canaux avaient un double but : ramener ceux-ci à un type uniforme, permettant aux bateaux de trois cents tonnes de parcourir la France dans tous les sens, et classer un certain nombre de lignes nouvelles. La Chambre le vota intégralement.

Le Sénat, saisi à son tour de ces diverses mesures, se départit en leur faveur des habitudes de sage len-

teur dont quelquefois on lui fait grief. Il les ratifia presque à l'unanimité, aux dates respectives des 12, 24 et 30 juillet 1879.

Ces trois lois constituent ce que dans la langue parlementaire et pour abréger on appelle le « programme Freycinet ». J'en ai porté hardiment la responsabilité à des époques où une réaction peu réfléchie avait succédé à l'enthousiasme des premiers jours. En 1883 notamment, à la veille de traiter avec les grandes compagnies de chemins de fer, les commissions du budget de la Chambre et du Sénat n'étaient pas loin de voir dans ce programme la première cause de nos embarras financiers. Je ne rappellerai pas les nombreuses discussions dans lesquelles je dus intervenir. Je démontrai par des chiffres précis qu'au moment même où les plaintes se produisaient les dépenses effectuées ne chargeaient réellement le budget que d'une annuité de cinquante millions, alors que le revenu des contributions indirectes s'était accru de trois cents millions. Le déficit tenait donc, pour les cinq sixièmes, à d'autres causes. Ces polémiques, soulevées surtout au Sénat, n'ont pas empêché les travaux de suivre leur cours. Sauf pour les canaux, dont quelques-uns, je l'ai dit, ont été ajournés, le programme primitif peut être considéré comme réalisé.

Il est naturel de se demander si cette énorme opération a été fructueuse pour le pays et si la collectivité

n'a pas lieu de la regretter. Les capitaux engagés trouvent-ils, sous quelque forme, leur rémunération? M. Buffet, au Sénat, m'a souvent posé cette question. Il s'est ingénié à prouver que l'État avait fait un détestable calcul et qu'il s'était endetté en pure perte. Je lui répondais que le raisonnement péchait par la base. L'État n'est pas un commerçant; il ne cherche pas des placements à gros revenus, il se préoccupe surtout de l'intérêt général. Quand il construit des routes et des ponts, il sait qu'il n'en retirera aucun bénéfice, au sens commercial du mot. De même, lorsqu'il creuse des canaux ou améliore des rivières, il place son argent à fonds perdu. De même encore pour sa part de dépense dans les ports maritimes. Tandis que les chambres de commerce se récupèrent au moyen de droits sur les navires, l'État, lui, ne touche rien. Personne cependant ne songe à dire, si le trafic se développe, que l'État a mal employé son temps et son argent.

En ce qui concerne les chemins de fer, chapitre le plus coûteux du programme, il est possible de serrer davantage la question et de montrer par des chiffres l'utilité de l'entreprise. Depuis le 1er janvier 1878, début de mon intervention, jusqu'au 1er janvier 1911 (les statistiques officielles ne vont pas plus loin au moment où j'écris ces lignes), il a été dépensé en bloc dans les chemins de fer exploités, voies nouvelles ou lignes anciennes, neuf milliards six cents millions, dont trois milliards sept cent quarante

millions fournis par l'État ou les localités intéressées, et cinq milliards huit cent soixante millions fournis par les compagnies, c'est-à-dire par le public. Cette dernière somme a trouvé sa rémunération dans le développement du trafic, puisque les compagnies assurent, comme auparavant, le service des actions et des obligations. Elle font même un moindre appel à la garantie d'intérêt qu'en 1877 et ont augmenté légèrement le dividende des actionnaires. Reste la somme fournie par l'État. On n'en aperçoit pas aussi vite la contre-partie. Mais d'autres considérations la mettent en relief.

Le trafic, en 1877, payait sur les voies ferrées un certain prix de transport : ce prix était, en moyenne, de cinq centimes vingt centièmes de centime par voyageur transporté à un kilomètre, et d'environ six centimes (exactement 5 cent. 97) par tonne de marchandise. En 1910, par suite d'abaissements successifs des tarifs, le trafic n'a plus payé que trois centimes et demi par voyageur et quatre centimes vingt-sept centièmes par tonne de marchandise. La différence entre les deux époques, soit un centime sept dixièmes par voyageur ou par tonne kilométrique, représente l'économie réalisée par le public sur ses transports, ou le bénéfice de la collectivité. Or le nombre de ces unités, voyageurs et tonnes kilométriques, s'est élevé en 1910 à près de trente-neuf milliards. En multipliant cet énorme chiffre par l'économie d'un centime sept dixièmes, on obtient,

en nombre rond, six cent soixante millions de francs. Ainsi la collectivité a dépensé par la main de l'État un capital de trois milliards sept cent quarante millions et elle récolte un bénéfice annuel de six cent soixante millions : c'est un placement à dix-huit pour cent environ. Quel est le particulier qui ne voudrait pas en faire de pareils ?

Il y a mieux et j'ai eu l'occasion d'en entretenir les Chambres, en 1878 et les années suivantes. La nation, on vient de le voir, transporte son trafic, par voies ferrées, à un prix inférieur à cinq centimes par unité kilométrique. Si elle le transportait sur les routes de terre, par les modes de charroi ordinaires, elle dépenserait au moins vingt-cinq centimes. Elle gagne donc, à l'installation du rail, vingt centimes par unité. Or, de 1877 à 1910, le nombre des unités kilométriques, voyageurs et marchandises, s'est accru de près de vingt-six milliards. L'avantage correspondant dépasse cinq milliards de francs par an. Ce chiffre paraît excessif. Mais sans de pareils gains s'expliquerait-on la révolution économique produite par les chemins de fer, l'ascension de la richesse publique depuis un demi-siècle? Le programme de 1879 n'en est certes pas l'auteur; toutefois en orientant le pays vers le développement de ses voies de communication il a contribué pour une part à ces heureux résultats.

L'examen des canaux de navigation conduit, sur une échelle moindre, à des constatations analogues.

Le trafic a plus que triplé en ces trente dernières années. Une telle progression, plus rapide même que sur les chemins de fer, tient à ce que l'État n'a pas seulement construit des lignes nouvelles : il a aussi uniformisé tout le réseau existant. Le gain du trafic, sur l'ensemble des voies navigables, canaux et rivières, depuis l'introduction du programme, dépasse trois milliards sept cents millions de tonnes kilométriques. A vingt centimes d'économie par tonne, le bénéfice de la collectivité ressort à sept cent quarante millions, qui viennent s'ajouter aux cinq milliards procurés par les chemins de fer. En tout, près de six milliards de francs.

L'homme d'État ne s'arrête pas à ces chiffres. Il voit les progrès de toute nature qui découlent d'un système de voies rapides et régulières. L'industrie obtient à son gré les matières premières et peut exporter ses produits à de longues distances. Les individus se déplacent à toute heure pour leurs affaires ou leurs convenances. Le pouvoir central est en relations plus faciles avec ses administrés ; il a des moyens plus certains de se faire obéir. L'armée se mobilise avec plus de précision et de célérité ; son ravitaillement est mieux assuré. La famine a cessé de terroriser les populations ; les désastres climatériques se résolvent en une dépense de transport. Mais pourquoi insister sur des vérités devenues banales ?

Tandis que ces débats, d'ordre technique, apportaient au parlement une note de paix, les projets

de M. Jules Ferry suscitaient de violentes querelles. Leur auteur les défendait brillamment. Il eut à soutenir dans la Chambre une lutte homérique pour assurer le triomphe de l'article sept, qui frappait en plein cœur l'enseignement donné par des congrégations célèbres, telles que les Jésuites et les Dominicains. Les meilleurs orateurs de la droite, de jeunes talents de la gauche y firent une opposition tenace. M. Ferry vint à bout des uns et des autres et finit par enlever le vote, le 9 juillet 1879, à deux cents voix de majorité.

Ces succès, sur les travaux publics et en matière d'enseignement, n'empêchaient pas le déclin graduel du cabinet. Il n'avait pas réussi à s'imposer, il manquait d'autorité. L'ombre de M. Gambetta se projetait sur lui; il semblait vivre par sa condescendance. Et cela même ne profitait pas à M. Gambetta. Personne ne supposait que ces grandes choses, un programme de six milliards, la laïcité et l'obligation, la guerre aux congrégations, pussent se décider en dehors de son influence et sans son assentiment. Pourquoi dès lors n'en prenait-il pas la responsabilité? M. Gambetta, qui voyait grossir le danger, tâchait en vain de le conjurer : « Je m'applique, me disait-il, à garder le silence. Je ne puis pourtant fermer ma porte aux ministres qui viennent me voir et me parlent de leurs affaires. » Évidemment. Mais qui ne sait la puissance d'une légende, lorsque tant

de personnes ont intérêt à la propager? On arrivait au moment des grandes vacances. Le président du conseil se rendait compte, sans en bien pénétrer les causes, de l'état précaire de son gouvernement. Il se demandait en quelle posture il se retrouverait à la rentrée : car il est à remarquer que, durant les intersessions, les cabinets forts se fortifient et les cabinets faibles s'affaiblissent.

Les appréhensions de M. Waddington n'étaient que trop fondées. Pendant les vacances il fut l'objet d'attaques incessantes de la presse. On omettait les services rendus, l'excellente direction qu'il imprimait à notre politique extérieure, son intervention courageuse dans quelques débats importants. On lui reprochait son attitude intransigeante sur l'amnistie plénière. On le rendait responsable des retards subis par la réforme de la magistrature. On lui en voulait surtout de sa prétendue complaisance pour l'Angleterre. « L'Anglais Waddington », disait-on couramment, sans justifier l'imputation. Son éducation s'était achevée à l'université d'Oxford, il avait conservé beaucoup de relations dans ce pays, il parlait l'anglais comme sa langue maternelle; sa mise, ses manières avaient quelque chose de britannique. Ces particularités avaient contribué sans doute à populariser ce genre de critique, profondément injuste, car je n'ai pas connu d'homme plus attaché à ses devoirs et s'appliquant mieux à défendre les intérêts de la France. Mais les partis

ne raisonnent pas toujours; souvent un mot suffit à les entraîner.

A la rentrée des Chambres, le cabinet se trouvait déjà à moitié renversé. On escomptait ouvertement sa chute; on échafaudait les combinaisons probables; on annonçait les interpellations qui porteraient le coup fatal, on indiquait même le point sur lequel il serait donné. Chose singulière, les amis de M. Gambetta ne se montraient pas les moins animés. Ainsi, d'un côté, l'on accusait M. Gambetta de tenir le cabinet dans sa main, de le mouvoir à son gré, et, d'un autre côté, ses amis les plus notoires ne se gênaient pas pour voter contre lui. Dans des débats mémorables, sur l'amnistie, sur la mise en accusation des ministres du Seize-Mai, ils s'étaient rangés dans la minorité. Le public ne s'arrêtait pas à ces contradictions : M. Waddington était, croyait-on, l'instrument docile de M. Gambetta; cela réduisait le crédit de l'un et de l'autre.

Le président du conseil, plus ému peut-être de ces bruits qu'il n'eût fallu, résolut d'en finir. Le 2 décembre 1879, une interpellation inscrite à cette date ayant été retirée, M. Waddington monta spontanément à la tribune. Il flétrit « cette guerre déloyale qui consiste à promener des griefs dans l'ombre et à ne pas oser les produire au grand jour ». Il somma les adversaires de se montrer : « On prétend, dit-il, que le ministère est aux abois. Eh bien! Messieurs, le ministère vient demander à la Cham-

bre que cette politique, qui se manifeste par voie de retrait d'interpellations, de conversations de couloirs, d'attaques dans la presse, soit apportée à cette tribune. » Il évoqua quelques-uns des reproches qui lui étaient adressés. Bref, comme on le lui dit spirituellement, il s'interpella lui-même. L'incident n'eut pas de suite. Le surlendemain, une interpellation, une vraie celle-là, à laquelle prirent part MM. Brisson, Allain Targé, Floquet, Spuller, se déroula à la tribune, suivant le désir exprimé par M. Waddington.

M. Brisson, avec une rare vigueur, reprocha au cabinet ses irrésolutions dans toutes les grandes questions, ses atermoiements indéfinis, son piétinement. « Il fallait comprendre, dit-il, que le jour où la nation, une nation vivante, ayant besoin d'action, comme la France, une démocratie jeune comme la démocratie française, n'apercevrait plus les obstacles qui l'avaient longtemps arrêtée, que ce jour-là elle voudrait marcher, et qu'elle ne comprendrait plus la politique des ajournements et des retards. » M. Waddington répondit avec crânerie et plus de présence d'esprit qu'il n'en montrait d'ordinaire : « Nous nous sommes trouvés d'abord devant cette question de l'amnistie qui troublait les intelligences les plus fermes et les cœurs les plus généreux. Nous l'avons résolue d'accord avec les deux Chambres; nous avons dit hautement que nous la considérions comme définitivement résolue et, en ce qui nous

touche, jamais nous ne prêterons la main à ce qu'elle soit rouverte. » Le mot « jamais » résonna fâcheusement même sur les bancs ministériels et, pour ma part, je le trouvai bien imprudent. M. Waddington poursuivant sa réplique dit finement à l'interpellateur : « Si nous cédions la place à l'honorable M. Brisson et à ses amis, je me demande s'ils seraient en état de former un cabinet plus complètement et plus strictement homogène. » L'ordre du jour de confiance fut adopté. Mais il avait été tacitement admis que c'était un vote de politesse et qu'on s'en remettait au ministère du soin de préparer sa retraite.

M. Waddington le comprit ainsi. Avant même la clôture de la session, prononcée le 20 décembre, il informa M. Grévy de son désir de se retirer. Le Président le retint doucement et lui demanda de réfléchir. Or les réflexions de M. Waddington étaient faites. Il était excédé, écœuré des injustices dont il se voyait l'objet. De plus il se sentait très las : la double charge de la politique intérieure et de la politique extérieure devenait trop lourde. Il eût voulu se consacrer exclusivement à la dernière. Dans l'après-midi du 21 décembre il nous réunit au quai d'Orsay et nous apprit officiellement sa résolution, qui commençait à transpirer. Muni de nos démissions, il se rendit à l'Élysée. Il revint au bout de peu d'instants, disant que le Président désirait

converser avec M. Léon Say d'abord, ensuite avec M. de Freycinet. M. Say, à son retour, me raconta que le Président l'avait seulement entretenu de la situation parlementaire et n'avait articulé aucune offre. Je partis assez inquiet. La présidence du conseil, si elle m'était proposée, ne me séduisait pas, car je désirais me consacrer entièrement à mon programme de travaux publics. D'autre part, c'était à M. Gambetta qu'il appartenait, selon moi, de former le cabinet. L'entretien qui m'attendait me semblait donc fort délicat.

A peine fus-je introduit, vers six heures, que M. Grévy me déclara qu'il n'avait eu nulle idée de confier le pouvoir à M. Léon Say. Il faisait le plus grand cas de lui, à tous égards, et serait toujours heureux d'obtenir son concours comme ministre des Finances, mais sa politique était trop modérée pour les circonstances actuelles : « Léon Say, dit-il, est centre gauche, comme Waddington ; ce n'est pas la peine de changer l'un pour l'autre. » Il me demanda mon opinion sur la situation : « Il n'y a qu'un homme, répondis-je, qui, selon moi, y corresponde exactement : c'est le président de la Chambre. » — « Il est bien à son poste, dit M. Grévy; ce serait lui rendre un mauvais service que de l'en retirer. » — « Je crois, répliquai-je, que M. Gambetta ne déclinerait pas les responsabilités du pouvoir; c'est un homme d'action. » — « Je le sais, reprit le Président. Son heure n'est pas venue; sa politique ne

serait pas supportée pendant deux mois. » Puis, après une pause : « Vous chargeriez-vous de former le ministère? » — « Cette proposition me prend au dépourvu et je dois, avant de vous répondre, y réfléchir. A première vue, elle ne me tente nullement... Pourquoi ne gardez-vous pas M. Waddington? Il n'a pas été mis en minorité dans la Chambre. » — « Waddington ne veut pas rester; il faut en prendre son parti. Qu'est-ce qui vous éloigne donc d'accepter sa succession? » Je lui représentai que, outre mon désir personnel de poursuivre l'exécution de mon programme, la constitution d'un cabinet, tel du moins que je le comprenais, me paraissait fort difficile. Pour être en harmonie avec la Chambre, ce cabinet devrait à la fois s'appuyer sur la gauche républicaine, nuance Jules Ferry, et sur l'Union républicaine, nuance Brisson et Allain Targé. En continuant de se recruter exclusivement dans la gauche modérée comme avaient fait MM. Dufaure et Waddington, on serait certain de tomber à bref délai : « Mais, d'après ce que vous avez dit à propos de Gambetta, ajoutai-je, je crains que certains des noms que je prononce ne vous paraissent bien radicaux. » — « En effet, dit M. Grévy, devenu très sérieux. A mon tour, j'ai besoin de réfléchir. » Je sortis convaincu qu'en ce qui me concernait les négociations n'iraient pas plus loin, et j'en éprouvai un réel soulagement.

Cet entretien s'ébruita, je ne sais comment, et le

Rappel du 23 décembre (daté du 24) en rendit un compte fort exact. Sur ces entrefaites, Spuller accourut au ministère des Travaux publics. « Je dois, me dit-il sans préambule, vous mettre au courant de la situation. L'exclusion de Gambetta est une lourde faute. Rien ne pourra marcher sans lui. Persuadez à M. Grévy de l'appeler. » — « J'ai fait à cet égard, répondis-je, tout le possible. Je me suis heurté à une volonté arrêtée. M. Grévy est convaincu que la politique de Gambetta n'est pas actuellement praticable et il ne l'appellera pas. » — « Revenez à la charge. » — « Je n'en aurai pas l'occasion. Les pourparlers entre le Président et moi sont désormais rompus. C'est avec d'autres qu'il traitera ces questions. » — « Le Président sera encore obligé de s'adresser à vous. Tentez alors un nouvel effort. J'ai pensé du reste à une combinaison qui concilierait tout. Formez le cabinet et offrez à notre ami le portefeuille des Affaires étrangères. Avec vous il ne mettra pas d'amour-propre et je suis convaincu qu'il acceptera. M. Grévy ne peut pas vous refuser le choix de vos collaborateurs, et, quand il aura vu Gambetta à l'œuvre, il n'hésitera plus, une autre fois, à lui confier le pouvoir. » — « Y pensez-vous ? m'écriai-je. Comment voulez-vous que Gambetta soit sous ma présidence ? Dans un ministère, quel qu'il soit, Gambetta ne peut être que le premier. Quant à moi, je n'oublie pas que j'ai été son délégué à Tours et à Bordeaux ; je reconnais sa suprématie politique ; par

conséquent, je ne me mettrai jamais dans cette situation, en supposant qu'il s'y prêtât. Savez-vous d'ailleurs ce qu'on dirait en pareil cas? On dirait que Gambetta continue à fuir les responsabilités, qu'il exerce le pouvoir sous des prête-noms. Car personne ne s'y méprendrait. Chacun sentirait qu'il est réellement le chef. Ce serait le ministère Gambetta et non pas le ministère Freycinet. »

Ce dernier argument parut l'impressionner. Il n'insista pas : « Du moins, reprit-il, si Grévy vous rappelle, comme je le crois, ne cédez pas sur la question de l'Union républicaine. A défaut de Gambetta, qu'on ait sa monnaie ! » Je l'assurai que, sur ce point, il pouvait compter absolument sur moi, car mon opinion était arrêtée. Du reste si, par impossible, j'étais conduit à former un cabinet, je ne le formerais pas sans m'entendre avec Gambetta; lui-même m'indiquerait les représentants les plus autorisés de son groupe. Nous nous quittâmes sur ces derniers mots.

Quelques jours s'écoulèrent, pendant lesquels M. Grévy essaya de remettre sur pied la combinaison Waddington. Celui-ci s'y prêta par déférence, il eut quelques colloques avec M. Léon Say et divers personnages politiques. Le 26 décembre, M. Grévy me rappela. Il m'apprit que M. Waddington renonçait définitivement à la direction du ministère et qu'il me prêterait son concours, pour

les Affaires étrangères, ainsi que M. Léon Say pour les Finances. Il ajouta que je pourrais, à mon gré, m'adjoindre quelques membres de l'Union républicaine. J'acceptai, sous réserve toutefois de consulter M. Gambetta. Le lendemain, je vis celui-ci longuement au Palais-Bourbon. Tout d'abord il parut contrarié du tour qu'avait pris la crise : « Le centre gauche, dit-il, pouvait seul faire passer l'article sept au Sénat. Il fallait lui en laisser la charge, sauf à constituer plus tard un ministère avec nos amis. » D'après mes explications, il reconnut qu'on n'avait pas le choix et que tout ce que je pourrais tenter serait de décliner de nouveau le mandat. De cela il me détourna : « Allez de l'avant, c'est encore le moins mauvais. Nous verrons à nous tirer d'affaire au Sénat. Dès maintenant il y a une difficulté, à laquelle nous devons parer. Vous ne pouvez pas garder Waddington; nos amis ne le toléreraient pas. S'il reste au quai d'Orsay, il sera renversé sur l'incident le plus futile, sur un article quelconque de son budget. » — « Puis-je l'en instruire ? » — « Parfaitement, et même de ma part. Il connaît mes sentiments pour lui. Mais je ne puis vaincre les répugnances de l'Union républicaine. Son mot « jamais » sur l'amnistie l'a rendu impossible. » Ce veto, qui me peina, donnera aux novices une idée des difficultés qu'on rencontre avant d'amener dix personnes à délibérer autour d'une table sur les affaires de l'État. C'était mon premier essai, je ne les soup-

çonnais pas. Nous passâmes en revue le personnel républicain pour trouver un successeur à M. Waddington. Après diverses éliminations : « Pourquoi ne prendriez vous pas vous-même les Affaires étrangères? dit M. Gambetta. Votre programme de travaux publics est voté et l'exécution est en train. Un autre ingénieur la poursuivra aussi bien que vous. D'ailleurs, de ce ministère très technique et très absorbant vous dirigeriez mal la politique générale. » Le premier moment de surprise passé, je m'y décidai. Pour me remplacer, je songeai à mon camarade Varroy, très qualifié, qui ne me refuserait pas sa collaboration. La Justice et la Guerre étant vacantes, par suite de la retraite de M. Le Royer et du général Gresley, M. Gambetta m'indiqua M. Cazot et le général Farre, dont il me promit les acquiescements. Le cabinet semblait donc formé.

Le lendemain matin, à la première heure, je me transportai chez M. Waddington. Il était encore couché, souffrant d'un refroidissement. Je lui contai ma conversation avec M. Gambetta et lui offris l'ambassade de Londres, dans laquelle ses qualités pourraient se déployer — et se déployèrent, en effet, plus tard. Il ne me témoigna ni étonnement ni mauvaise humeur de l'ostracisme dont il se voyait atteint. Il me laissa pressentir une réponse favorable. Je m'assurai des autres concours. A une heure, je reçus de M. Waddington cette lettre à laquelle je ne m'attendais guère :

28 décembre, midi et demie.

« Mon cher ami,

« J'ai réfléchi sérieusement à la proposition que vous venez de me faire, ainsi qu'aux indications que vous m'avez données sur l'état des esprits parmi les chefs de l'Union républicaine. Vous m'avez dit qu'ils sont résolus à me renverser personnellement par un vote de coalition dont ils sont sûrs, sur une question de politique extérieure ; de plus qu'ils combattront résolument tout cabinet dont je ferais partie. Ces dispositions, je les connaissais déjà depuis quelque temps.

« Il s'agit donc pour eux de modifier la ligne de politique extérieure que j'ai suivie. Je ne puis entrer dans cette voie, que je considère comme infiniment regrettable pour la France et pour la République. Accepter une ambassade dans ces conditions, ce serait m'associer à une politique que je désapprouve, et vous ne vous étonnerez point, j'en suis sûr, si je décline votre proposition à ce sujet.

« Mille amitiés.

« WADDINGTON. »

Je répondis immédiatement :

« Mon cher ami,

« Si vous n'avez pas d'autre raison de refus que

celle alléguée dans votre lettre, permettez-moi d'espérer que ce refus n'est pas définitif.

« Il ne s'agit pas, en effet, de modifier la politique extérieure. Je vous ai dit seulement qu'avec les dispositions hostiles que nourrit contre vous une fraction de la majorité républicaine, vous étiez exposé à tomber personnellement sur une question de détail, de budget ou autre, ce qui ne renforcerait pas le cabinet.

« Je ne vois rien là qui soit de nature à modifier la disposition, que vous paraissiez avoir ce matin, d'accepter une grande ambassade.

« Mille amitiés. »

M. Waddington ne se laissa pas convaincre; il maintint son refus par les lignes suivantes, expédiées en toute hâte :

28 décembre, deux heures.

« Mon cher ami, je suis très touché de votre insistance, mais je ne puis revenir sur ma détermination. Il vaut mieux pour tout le monde que je me retire de toute fonction active; je vous sais infiniment de gré de vos bonnes et amicales paroles de ce matin et j'en garderai fidèlement le souvenir.

« Mille amitiés.

« Waddington. »

Au même moment, je recevais cette autre lettre de M. Léon Say :

28 décembre.

« Mon cher collègue et ami,

« Vous me faites demander si je consens à entrer dans un cabinet dont M. Waddington ne ferait pas partie et vous me faites dire que vous connaissez suffisamment ma pensée, par l'entretien que nous avons eu ensemble avant-hier vendredi, pour être assuré que la combinaison que vous formeriez sans M. Waddington serait de nature à être agréée par moi.

« Comme je n'ai jamais eu avec M. Waddington de dissentiment sur aucun point de la politique, j'en conclus que le programme que vous avez en vue serait accepté par lui comme par moi.

« Je ne puis donc que vous répéter ce que je vous ai déjà dit, ce que j'ai écrit le 26 au soir à un de vos amis, qui me faisait parler dans le même sens : c'est que je ne puis accepter d'entrer dans la combinaison sans M. Waddington.

« Recevez, mon cher collègue et ami, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

« Léon Say. »

Ces lettres montrent ce qu'avait de fondé le reproche qui me fut adressé d'éliminer le centre gauche.

Je courus chez M. Gambetta : « Prenez, dit-il, Magnin ; je l'ai fait sonder en prévision de la retraite de Léon Say, il accepte. Le centre gauche vous retire son concours pour l'article sept, c'est fâcheux, mais nous n'y pouvons rien. »

La crise durait virtuellement depuis douze jours, depuis le 16 décembre. L'opinion s'énervait. Il fallait en finir. Je réunis mes futurs collègues au ministère des Travaux publics. Nous nous mîmes facilement d'accord sur les deux points en litige : l'article sept et l'amnistie totale. Nous soutiendrions fermement le premier au Sénat et nous n'accepterions pas la seconde à la Chambre. Seulement, au lieu de dire : « jamais », comme mon prédécesseur, nous dirions : « plus tard ». Le lendemain, 29, le *Journal officiel* publia la composition du nouveau cabinet : Présidence du conseil et Affaires étrangères, M. de Freycinet ; Justice, M. Cazot ; Intérieur et Cultes, M. Lepère ; Finances, M. Magnin ; Guerre, général Farre ; Marine, amiral Jauréguiberry ; Instruction publique, M. Jules Ferry ; Travaux publics, M. Varroy ; Agriculture et Commerce, M. Tirard ; Postes et Télégraphes, M. Cochery. C'était bien le ministère dont j'avais expliqué la nécessité à M. Grévy.

La presse avancée lui fit bon accueil. Sauf cette restriction, que M. Gambetta aurait dû le former, elle accepta le choix de l'ancien délégué à Tours et à Bordeaux comme une promesse : M. Gambetta

serait appelé en personne à la prochaine occasion. La presse modérée, malgré l'absence du centre gauche, fut encourageante. Le *Journal des Débats*, organe de M. Léon Say, disait : « Ce ministère, correspondant à la partie la plus considérable des gauches de la Chambre, paraît devoir réunir une majorité plus forte qu'aucune autre. Les négociations ont été menées avec une parfaite courtoisie, et sans altérer en rien les rapports qui unissaient entre eux les hommes politiques qui s'y sont trouvés engagés. » Le *Temps* alla plus loin : « On peut dire qu'en dehors des partis inconstitutionnels, et de l'extrême radicalisme, le nouveau ministère est favorablement accueilli. On s'accorde à considérer qu'il a de sérieuses chances de durée. »

Malgré ces heureux présages, j'éprouvais une indicible tristesse à quitter mon paisible département des Travaux publics, où j'avais goûté des joies très pures. Loin des orages de la politique, j'avais pu accomplir une œuvre utile et je m'en étais senti récompensé par l'estime de mes concitoyens. Le corps des Ponts et Chaussées me constituait une vraie famille; en me séparant de lui, il me semblait que j'abandonnais le foyer. Que deviendraient tous ces projets que j'avais lancés, non seulement ceux que j'ai décrits, mais beaucoup d'autres dont je n'ai pas parlé? Sans doute mon successeur Varroy et le sous-secrétaire d'État Sadi Carnot, que je lui laissais, m'inspiraient toute confiance. Pourraient-ils longtemps s'y consa-

crer? Avais-je raison de renoncer à cette sphère modeste pour un rôle plus en vue, dans lequel je ne rendrais probablement pas les mêmes services? Si la chaude amitié de Gambetta ne m'avait soutenu, je ne m'y serais pas résigné. En proie à ces pensées, j'écrivis, le 28 décembre, à mes collaborateurs de la veille la lettre suivante, qui reflétait mes sentiments intimes :

« Monsieur l'Ingénieur en chef,

« Les nécessités de la politique m'obligent à me séparer de vous. C'est avec un profond regret que je m'y soumets. J'aimais passionnément mon œuvre et je m'étais flatté de la conduire à bonne fin avec vous. Continuez à mon successeur, qui a adopté et défendu vaillamment mon programme, le concours dévoué que vous me prêtiez.

« Au surplus, dans la nouvelle position où je me rends, je ne cesserai pas de suivre attentivement vos travaux et de m'intéresser à vos personnes.

« Agréez, etc. »

En même temps, j'adressai au président de la République un rapport récapitulatif : « L'ensemble du programme, disais-je, absorbera une somme qui ne s'éloignera pas sensiblement de six milliards[1].

1. La dépense effective s'est élevée à près de sept milliards, par suite de l'introduction de lignes stratégiques et de la cherté croissante des matériaux et de la main-d'œuvre.

Moyennant ce sacrifice, le pays aura augmenté son réseau de voies ferrées d'intérêt général d'environ dix-huit mille kilomètres, ce qui le portera à quarante-deux mille kilomètres; il aura construit ou amélioré dix mille kilomètres de voies navigables et agrandi ou transformé la presque totalité de ses ports maritimes. » La progression de la dépense, d'année en année, malgré la lenteur des formalités imposées par la loi, était déjà sensible. De soixante-huit millions en 1877, avant mon arrivée, elle s'était élevée à cent huit millions en 1878, à cent quatre-vingt-quinze millions en 1879 et devait s'élever à trois et à quatre cents millions en 1880 et 1881. Il avait fallu créer de nouveaux organes et « pour ne citer que les chemins de fer, ajoutais-je, il existe aujourd'hui près de cinquante services spéciaux d'ingénieurs en chef chargés des études et de la construction des lignes inscrites dans la loi ». Avec le pressentiment de l'extension de nos possessions africaines, je terminais par ces réflexions, que les événements ont confirmées :

« Il est du devoir du gouvernement de porter ses regards hors de nos frontières et d'examiner quelles conquêtes pacifiques il pourrait entreprendre. Le ministre des Travaux publics a l'un des premiers rôles à jouer en pareille occurrence. C'est, en effet, par les voies de communication que la civilisation s'étend et se fixe le plus sûrement. L'Afrique, à nos portes, réclame plus particulièrement notre atten-

tion. Il faut essayer de rattacher à nous les vastes territoires que baignent le Niger et le Congo. Au moment même où j'écris ce rapport, trois missions d'exploration partent du centre, de l'est et de l'ouest de l'Algérie, pour rechercher s'il ne serait pas possible de jeter une voie ferrée, à travers le Sahara jusqu'au Soudan. »

CHAPITRE IV

L'AMNISTIE PLÉNIÈRE. — L'ARTICLE SEPT. — LES DÉCRETS.

Le 16 janvier 1880, le cabinet lut sa déclaration aux Chambres. Je m'étais inspiré, dans la rédaction de ce document, de l'esprit qui m'avait animé pendant mes voyages aux ports maritimes. De nouveau, je recommandais l'union et la concorde. Nous nous proposions, mes collègues et moi, de rapprocher les diverses fractions du parti républicain et même, s'il se pouvait, de diminuer l'écart entre lui et ses adversaires : « Sans cesser d'être fermes nous serons conciliants, disions-nous, parce que nous voulons, non exclure, mais ramener, et fonder une République dans laquelle tous les Français puissent successivement faire leur entrée. » Nous énumérions les réformes, nombreuses, auxquelles nous allions nous consacrer, en première ligne celle du personnel, que nous entendions rappeler à la stricte obéissance et au respect des institutions.

Cet exposé fut bien accueilli. Mais il n'y a pas à s'illusionner sur ce genre de succès. Tout dépend des solutions effectives qui seront données aux questions, au fur et à mesure qu'elles surgiront. Notre rencontre véritable avec la Chambre se produisit le 12 février. Ce jour-là s'ouvrit la discussion sur l'amnistie plénière des condamnés de la Commune, qui réapparaissait sur la scène parlementaire, après avoir été si funeste aux cabinets Dufaure et Waddington. Je m'en étais entretenu souvent avec M. Gambetta. Tous deux nous considérions cette amnistie comme désirable, nécessaire même; nous ne la jugions pas encore possible. L'état des esprits, dans les Chambres et dans le pays, créait un obstacle insurmontable. Le Sénat surtout manifestait une opposition irréductible; son aversion à l'égard des chefs de l'insurrection n'avait pas faibli. Pour espérer le succès — et, en pareille matière, quand on tente il faut réussir — un certain délai semblait indispensable, au moins un an ou deux. Il fut donc entendu que je repousserais l'amnistie totale, comme mes devanciers, sans proscrire pourtant l'espérance. Nous réglâmes l'ordre et la marche de la discussion. Le rapporteur Casimir Périer répondrait à Louis Blanc: puis Proust parlerait dans le sens de Louis Blanc, sans aigreur, sans incriminer le ministère. Je répondrais courtoisement à Proust. « Ne vous étonnez pas, me dit M. Gambetta, si plusieurs de mes amis votent l'amnistie; ils sont engagés. Vous n'en aurez

pas moins trois cents voix, si vous réservez l'avenir. » Il convient de remarquer que la mesure ne visait plus que huit cent cinq condamnés. Au 31 décembre 1878, il y avait quatre mille trois cent onze déportés : depuis, trois mille cinq cent six grâces étaient intervenues.

Quand mon tour de parler fut venu, j'expliquai dès les premiers mots notre attitude. J'exposai les inconvénients d'une résolution trop hâtive, qui compromettrait la cause en voulant devancer l'heure. Laissons le temps faire son œuvre, disais-je : « Peut-être un jour, au sein de cette France tranquille, apaisée, prospère, unie dans la République, un gouvernement fort de votre confiance, justifié par les gages de modération, de sagesse et de fermeté qu'il aura pu donner, ce gouvernement sera en droit de se lever et de dire : Les mesures hardies que vous nous aviez conseillées, et que nous avions toujours jugées dangereuses pour la République, le moment est venu de les réaliser. » Ce langage, qui paraît aujourd'hui plutôt timoré, fut salué comme une heureuse hardiesse et donna satisfaction à la Chambre. Malgré une réplique véhémente de M. Madier de Montjau, 316 voix contre 114 repoussèrent l'amnistie plénière. Ainsi que me l'avait annoncé M. Gambetta, ses amis Paul Bert, Proust, Allain Targé, Spuller, Rouvier, Thomson se trouvaient dans la minorité. Mais un bel article de la *République française* prouva que je n'étais pas désavoué par M. Gambetta.

Nous restions, en effet, en parfait accord. Sur la politique étrangère particulièrement nos vues étaient les mêmes. Nous résolumes d'échanger nos idées au moins une fois par quinzaine. J'allais dîner à la présidence de la Chambre et nous passions la soirée tête à tête. Notre objectif commun était de resserrer nos liens avec l'Angleterre, de nous rapprocher de la Russie et, par la suite, d'amener une entente entre les trois puissances. Il m'a été donné, dix ans plus tard, de réaliser avec le concours de M. Ribot la partie principale du programme : l'accord avec la Russie. Quant à la triple entente, elle n'est devenue un facteur européen qu'en ces dernières années. J'ai pu apprécier, dans nos entretiens, la sûreté et la variété des informations de M. Gambetta. Le nombre des personnes qui s'appliquaient à le renseigner est surprenant; il avait des correspondants de tous les côtés et dans toutes les classes. Un de ses amis notamment, dont il taisait le nom, occupait à San Remo une villa confortable, qu'entourait un jardin magnifique. Le prince héritier Frédéric, souffrant de sa maladie de larynx et habitant la maison contiguë, aimait à se promener sous ses ombrages. Des relations familières s'établirent entre le Français de marque et le futur empereur d'Allemagne. Il y eut des épanchements sur l'avenir des deux pays. Le correspondant de M. Gambetta ne désespérait pas qu'on pût un jour s'entendre sur l'angoissante question d'Alsace-Lorraine. Ses lettres, du plus

haut intérêt, montraient sous un jour touchant l'état d'esprit de l'auguste malade. Il semblait deviner le souverain qui, dans sa courte apparition sur le trône, étonnerait le monde par son détachement des grandeurs : « Qui sait? me disait M. Gambetta. La justice immanente réserve de si grandes surprises! »

Une des premières visites que je reçus au quai d'Orsay fut celle du prince Orloff, ambassadeur de Russie. Nous n'étions pas étrangers l'un à l'autre, ayant eu de fréquentes rencontres dans les salons ministériels. A un moment de l'entrevue, il me dit : « Maintenant que je me suis acquitté de mes communications officielles, voulez-vous que nous causions à titre privé? Et, pour le mieux marquer, quittons, s'il vous plaît, cette place (j'étais à mon bureau) et allons nous asseoir près de la cheminée. Il est convenu — n'est-ce pas? — que nos gouvernements ne nous entendent pas et que ces propos ne laisseront aucune trace. » — « Volontiers, répondis-je un peu intrigué, je vous écoute. » — « Eh bien! reprit-il, une chose m'a toujours étonné, c'est que vous soyez allés au congrès de Berlin, pour vous associer à ceux qui nous ont dépouillés. N'était-ce point votre intérêt de vous rapprocher de nous, au lieu de favoriser les intrigues du prince de Bismarck? Il ne vous aime pas plus que nous et par conséquent il nous dicte, aux uns et aux autres, notre conduite. » Je lui ex-

posai les raisons multiples qui nous avaient amenés à Berlin et je protestai de nos bons sentiments pour la Russie. « Soit, dit le prince, qui ne parut pas convaincu. Mais laissons cela, c'est le passé. Pour l'avenir, qu'est-ce que vous comptez faire? » — « Cultiver avec soin, répondis-je, toutes les occasions qui peuvent développer les sympathies entre les deux gouvernements. Ne le crions pas sur les toits, car il faut marcher prudemment; nous sommes entourés de mauvaises volontés qui pourraient amener l'échec de nos tentatives. » — « Je constate avec plaisir, appuya-t-il, que vous êtes personnellement dans un état d'esprit qui permettra, à un moment donné, d'en reparler d'une manière plus précise... Notre causerie est terminée, ajouta-t-il après quelques banalités, je redeviens ambassadeur et je prends congé du ministre. »

Je rapprochai cette conversation de quelques mots que m'avait dits M. Waddington en me remettant le service : « La Russie est disposée, je crois, à un rapprochement, mais nous sommes épiés par le prince de Bismarck. La menace d'un traité entre la Russie et la France pourrait le décider à ouvrir les hostilités. Lisez les dépêches de Saint-Vallier. Elles sont fort instructives. » Une lettre, en effet, du 14 novembre 1879 donnait des détails circonstanciés sur une longue conversation que notre ambassadeur avait eue avec le chancelier, à Varzin. Celui-ci paraissait fort désireux de prévenir toute fausse in-

terprétation sur l'objet de l'alliance étroite qu'il venait de conclure avec l'empereur François-Joseph : « Nous avons été, dit-il, menacés de la guerre par la Russie. Voilà le motif de l'accord de Vienne. » — « J'ai compris, continuait-il, que la chose devenait grave et qu'il fallait aviser, car je voyais les coquetteries de Gortschakoff et de la presse russe pour flatter vos rancunes contre nous et vous entraîner à une alliance. » Le mot était lâché ; l'alliance de la Russie et de la France, c'était bien le cauchemar de M. de Bismarck. Pour la prévenir, il eût été capable de déclarer la guerre, car, disait-il plus tard avec insistance, « je ne veux pas être attaqué à la fois à l'est et à l'ouest. » Il nous importait donc de procéder avec circonspection ; d'autant plus que l'ancienne amitié entre la Russie et l'Allemagne pouvait après tout renaître. Cependant, dès aujourd'hui, nous devions créer l'atmosphère propice à d'étroits rapports dans l'avenir. Cette politique eut l'approbation du conseil. M. Gambetta m'engagea vivement à la poursuivre et, en même temps, à diminuer, autant qu'il dépendrait de nous, les trop nombreux frottements qui, du côté des Indes, se produisaient entre l'Angleterre et la Russie.

Je mis donc une cordialité particulière dans mes relations avec le prince Orloff. Je voulais qu'il eût l'impression de se trouver auprès d'amis de son pays. Il se montra très sensible à mes prévenances. On jugera du ton de nos rapports par ce billet tracé

de sa main, qui me remerciait des condoléances émues que je lui avais adressées, à l'occasion de l'attentat du Palais d'été, le 18 février 1880 : « Monsieur le Ministre, vos lignes si pleines de cœur seront placées sous les yeux de l'Empereur. Sa Majesté y reconnaîtra le vrai sentiment de la France et Elle appréciera vos sentiments si nobles et si élevés. Pour ma part, je ne puis que les admirer et vous remercier d'avoir bien voulu me les exprimer. — Veuillez, Monsieur le Ministre, recevoir l'expression de mes sentiments les plus dévoués. Prince Orloff. »

Malheureusement cette intimité naissante subit bientôt un temps d'arrêt, par suite de circonstances aussi fâcheuses qu'imprévues. Un Russe d'Arkhangel, du nom de Nicolaieff Hartmann, qui se dissimulait sous le pseudonyme de Nicolas Soukouroukof, avait, le 10 novembre 1879, fait sauter un train de chemin de fer, dans l'espoir d'atteindre la famille impériale. Son crime accompli, il s'était, croyait-on, réfugié en France. Le 25 février 1880, l'ambassade me remit une demande d'extradition, accompagnée du signalement et de la photographie du personnage. Celui-ci ou son sosie fut immédiatement arrêté, mais le juge d'instruction signala l'insuffisance des pièces qui « ne permettaient pas plus de prouver l'identité du prisonnier que sa participation à l'attentat qu'on lui imputait ». J'en rendis compte

au prince Orloff, dans une entrevue du 29 février, en insistant sur la nécessité de fournir des pièces plus probantes. Au cours de la conversation, le prince fit allusion aux polémiques de presse provoquées par l'incident et exprima l'espoir que le refus d'extradition, s'il lui était opposé, ne serait pas motivé par des raisons politiques, telles que la méconnaissance du caractère de l'acte; le gouvernement russe le considérait comme un crime de droit commun au premier chef et n'admettait pas qu'une discussion pût s'élever sur ce point. Le conseiller d'ambassade, comte Kapnist, avait tenu le même langage au garde des sceaux Cazot.

M. Nicolas Mourawief, avocat général à la cour et professeur de droit à l'université de Pétersbourg, fut mis, par l'ambassade, en contact avec M. Cazot le 4 mars. Il ne produisit pas de pièces justificatives et se contenta d'expliquer le mécanisme des lois russes, en s'attachant à bien marquer le caractère du crime. Dans l'intervalle, notre procureur général Dauphin avait lui-même interrogé le prisonnier et confirmé les conclusions du juge d'instruction. Le conseil des ministres, réuni le 6 mars, sous la présidence de M. Grévy, se rangea à l'opinion du procureur général et dès lors estima que l'extradition ne pouvait être accordée, faute de preuves. Comme, d'autre part, il était impossible de prolonger une détention qui devenait arbitraire et soulevait, à ce titre, des protestations, le prisonnier fut dirigé sur l'Angleterre.

Au sortir du conseil, j'avisai le prince Orloff du résultat par un billet personnel, en lui annonçant une prochaine notification officielle et me mettant, ainsi que M. Cazot, à sa disposition pour des explications verbales. Nous nous rendîmes dans l'après-midi à l'ambassade; la conversation fut assez animée et je vis avec peine que le prince s'était mépris sur l'intention amicale de ma communication. Dans les mots « à l'unanimité », que j'avais insérés pour montrer combien la cause nous avait paru évidente, l'ambassadeur avait cru voir une façon désobligeante d'accentuer le refus. Détail plus grave, dans sa hâte d'informer son gouvernement, il avait expédié mon billet personnel à Pétersbourg, où il devait produire une fâcheuse impression par son tour laconique et familier.

Ces explications échangées, j'adressai au prince, sous la date du 8 mars, la notification officielle annoncée, dont la correction, je crois, ne laissait rien à désirer :

« Monsieur l'Ambassadeur,

« Ainsi que je me suis empressé d'en informer Votre Excellence samedi matin, le Conseil des ministres, dans sa séance du même jour, 6 mars, a pris connaissance d'un rapport adressé la veille par M. le Garde des sceaux au Président de la République, au sujet de la demande d'extradition formée

par votre gouvernement contre un individu inculpé de détérioration de la voie du chemin de fer de Moscou-Koursk. Ce rapport, s'appuyant sur deux autres rapports, l'un émané du procureur de la République, l'autre du procureur général près la cour d'appel de Paris, conclut que les preuves manquent pour établir l'identité de l'inculpé et sa participation aux actes incriminés.

« Le Conseil, après avoir examiné attentivement ces documents et en avoir délibéré, s'est rangé à l'avis de M. le Garde des sceaux et a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'accorder l'extradition. J'ajoute que le Conseil s'est maintenu strictement sur le terrain défini par la demande d'extradition et ne s'est préoccupé d'aucune question plus ou moins connexe. La délibération a porté uniquement sur le point de fait que j'ai indiqué plus haut, et a eu, dès lors, comme l'instruction elle-même de l'affaire, le caractère purement juridique. Je joins ici les copies, certifiées conformes, des trois rapports sus-mentionnés, ainsi que la copie de la lettre d'envoi de M. le Garde des sceaux.

« Agréez, etc. »

Tel est le résumé de « l'affaire Hartmann » qui fit alors grand bruit et eut pour résultat de refroidir pendant un temps nos rapports avec la Russie. Heureusement la force des choses devait l'emporter sur des incidents en somme secondaires.

Un autre épisode m'a laissé un souvenir plus agréable : c'est celui de la « rectification des frontières grecques ». Le congrès de Berlin avait prévu un arrangement entre la Turquie et la Grèce, aux termes duquel celle-ci devait rentrer en possession d'une partie de l'Épire et de la Thessalie. Les choses en étaient là, depuis près de deux ans, le gouvernement turc ayant opposé les procédés dilatoires qui lui sont familiers. Le roi Georges[1] vint à Paris au mois d'avril 1880. Il nous invita à déjeuner, M. Gambetta et moi, à l'hôtel Bristol, place Vendôme : « Il veut sans doute vous parler des frontières grecques, me dit M. Gambetta. Je crois que, sans vous compromettre, vous pourriez vous engager à étudier cette affaire, qui traîne depuis trop longtemps. Ces pauvres gens sont victimes de l'indolence de la diplomatie. » Le roi Georges, que je n'avais pas eu l'honneur d'approcher, mais qui connaissait M. Gambetta, nous reçut avec une grande affabilité. Nous étions cinq à table, dont M. Delyanni, ministre de Grèce à Paris, et le premier aide de camp du Roi. Après le dessert, ces deux derniers s'éclipsèrent et nous restâmes seuls avec Sa Majesté. Le Roi, qui me parut posséder le dossier à merveille, fit un exposé complet de la situation. Il

1. C'est le souverain si malheureusement assassiné à Salonique, le 18 mars 1913. Jamais chef d'État, par la simplicité et l'aménité de ses manières, par sa bienveillance naturelle et par les services rendus à son peuple, ne parut devoir être mieux à l'abri d'un sort aussi tragique.

rappela tous les détails de la discussion au sein du congrès et montra la solidité du titre dont la Grèce était munie. Il ne s'agissait que de le mettre en valeur. Si la France voulait prendre une initiative, il était persuadé, d'après ses démarches personnelles, que l'Angleterre s'y associerait, et que l'Allemagne et la Russie l'accueilleraient avec faveur : « Je ne vous demande rien, Monsieur le Ministre, ajouta-t-il; je sais que vous ne pouvez présentement rien me dire. Je vous prie seulement d'examiner la question. Vos chefs de service pourront vous confirmer la complète exactitude de ce que je viens de vous raconter. Vous reconnaîtrez l'urgence de prendre un parti. La seule solution que la Grèce ne puisse pas accepter, c'est le *statu quo*. L'indécision, l'inquiétude la minent; la population souffre, les exaltés lui donnent de mauvais conseils : des troubles ou un conflit seraient à redouter. » Je répondis que mes sympathies étaient acquises à la cause hellénique. Je ne pouvais, comme Sa Majesté l'avait pensé, dire un mot de plus sur le moment; j'en entretiendrais mes collègues et le président de la République. Dans la limite qui nous serait permise, nous agirions au mieux des intérêts de la Grèce. Le Roi me remercia de mon bon vouloir et m'assura qu'il n'en demandait pas davantage. La justice de sa cause ferait le reste.

En sortant de l'hôtel Bristol, nous nous communiquâmes nos impressions. L'accueil franc et cordial

de Sa Majesté m'avait favorablement disposé. La clarté de ses explications dissipait les doutes que pouvait laisser la simple lecture des protocoles du congrès. M. Gambetta, dont l'attention était depuis longtemps éveillée, me confirma dans mon sentiment. Il me conseilla, si le gouvernement se déterminait à agir, de me concerter préalablement avec le cabinet de Londres. D'après des avis sûrs, que lui avait transmis Sir Charles Dilke, je trouverais de ce côté un complet appui, comme le Roi me l'avait donné à entendre. C'était une occasion de marquer notre accord avec l'Angleterre, ainsi que nous le marquions déjà dans les affaires d'Égypte.

Le conseil des ministres, mis au courant des suggestions du roi Georges, conclut, après une délibération approfondie, qu'il convenait de sonder le gouvernement britannique, en vue de la réunion éventuelle d'une conférence à Berlin, laquelle statuerait sur la suite à donner aux stipulations du congrès. On sait le reste. Le cabinet de Londres, d'accord avec nous, établit un tracé des frontières grecques, en harmonie avec les intentions du congrès et qui tenait un compte sincère de la géographie et des affinités des populations. La conférence se réunit, le 19 juin 1880, sous la présidence de M. de Bismarck, désireux de compléter son œuvre de 1878. Le tracé adopté par elle donnait une large satisfaction aux revendications helléniques. Il y eut un temps d'arrêt par suite de mon départ du ministère en septembre

1880 et, dix-huit mois après, la solution intervint, à la vérité dans de moins bonnes conditions pour la Grèce. Le roi Georges cependant m'en garda de la reconnaissance. Il était rare qu'il séjournât à Paris sans m'honorer d'une visite et chaque fois il rappelait avec une grâce charmante le service que les circonstances m'avaient permis de rendre à son pays.

Le fameux article sept, voté par la Chambre, se trouvait devant le Sénat qui ne paraissait pas pressé de l'adopter. Le centre gauche, qui en avait gémi sous le ministère Waddington, ne dissimulait pas son hostilité depuis que M. Waddington et M. Léon Say n'étaient plus au gouvernement pour le soutenir. La commission était défavorable, le rapport presque violent. Symptôme inquiétant, les membres les plus éminents de la majorité républicaine, réputés pour leur libéralisme, MM. Dufaure, Jules Simon, de Laboulaye annonçaient l'intention de le combattre à la tribune. La partie était donc fort compromise. M. Jules Ferry, malgré sa vaillance, éprouva le besoin d'être assisté. Il vint me trouver, accompagné de son collaborateur M. Buisson, et me remit un petit volume de Dupin aîné, qui résumait, dit-il, toute la question au point de vue politique et juridique : « Lisez-le et vous en saurez autant que moi. Si vous avez besoin d'éclaircissements, M. Buisson vous les donnera. Je vous en conjure, intervenez dans la discussion pu-

blique. Qu'on voie le gouvernement tout entier uni sur cette question! »

Le débat s'ouvrit le 23 février 1880, débat mémorable par le talent des orateurs qui y prirent part et surtout par les conséquences qu'il entraîna. M. Jules Ferry prononça, les 5 et 6 mars, un discours admirable de savoir historique, de logique, de réminiscences parlementaires, de science juridique. Il n'y manquait qu'une chose : la connaissance de l'auditoire. Il ignorait le Sénat, obstiné dans sa modération, fier, ombrageux, susceptible, ne recherchant pas les conflits, mais prêt à se cabrer contre les hardiesses de la Chambre; le Sénat qu'on n'entraînait pas par des périodes enflammées et qui d'autant plus se raidissait qu'on paraissait faire bon marché de ses convictions. A force de prouver que l'article sept ne violait aucun principe de liberté, qu'il respectait les consciences, qu'il était juste et conforme aux nécessités d'un régime qui se fonde, M. Ferry avait provoqué un esprit de contradiction chez les républicains du centre, chez ceux-là mêmes qu'il fallait ménager et dont dépendait le sort de la loi. L'allure victorieuse qui lui seyait si bien à la Chambre avait indisposé, irrité un grand nombre de sénateurs. A ses affirmations de tolérance, de bonne entente, le rapporteur M. Jules Simon opposa cette réponse saisissante : « Vous vous appelez un gouvernement d'apaisement, un gouvernement de liberté! Jugez de ce que vous faites en France par l'état où vous mettez

le Sénat. » Il semblait en effet que les deux parties de l'Assemblée, oublieuses de leur gravité habituelle, allaient se précipiter l'une sur l'autre.

C'est dans ces conditions éminemment difficiles que j'abordai la tribune, le 9 mars. Je m'efforçai tout d'abord de calmer la majorité par ces concessions de forme auxquelles son amour-propre attachait du prix. Je me gardai de soutenir que l'article sept fût la meilleure disposition législative qu'on pût inventer. C'est surtout au Sénat que se vérifie l'adage : « Qui veut trop prouver ne prouve rien. » Je concédai que cet article n'était pas irréprochable, mais il était le produit des circonstances. On le devait au cabinet précédent, qui représentait les aspirations du centre gauche, « cabinet dans lequel figuraient les hommes les plus modérés du parti républicain, et qui avait à sa tête le propre collaborateur de l'honorable M. Dufaure dans la loi de 1876 (sur la collation des grades). » Je ne contestais pas les froissements, les embarras que son exécution entraînerait. Je promettais d'apporter de grands ménagements et d'éviter tout procédé vexatoire. Enfin je rappelais qu'il constituait une transaction entre les exigences de la Chambre et les scrupules du Sénat : à ce titre il méritait d'être accepté. C'était un acte politique, dispensant de recourir à des mesures plus graves.

Si l'on eût voté à ce moment, une petite majorité m'a-t-on dit, se serait prononcée en notre faveur. M. Dufaure prit la parole. La présence à la tribune

de ce vieillard illustre et respecté, intervenant aux limites de sa vie pour défendre ce qu'il croyait être le juste et le droit, produisit sur l'Assemblée un effet immense. Jamais il ne fut plus éloquent ni plus maître de sa pensée. Il garda vis-à-vis de moi des ménagements de forme qui m'attendrirent. Réfuter celui qui naguère était mon chef et qui me conservait encore son affection eût été au-dessus de mes forces. D'ailleurs, le Sénat eût supporté difficilement un nouveau discours. Il avait hâte d'en finir et le témoignait d'une façon non équivoque. On procéda au scrutin. Une majorité de dix-neuf voix nous condamna. Ainsi s'ouvrit dans son acuité la question religieuse, qui ne s'est jamais entièrement calmée et qui, après diverses péripéties, devait aboutir à la séparation des Églises et de l'État. Conclusion logique et, je l'espère, bienfaisante d'un tel différend, mais dont l'éventualité inspirait, à cette époque, de sérieuses inquiétudes aux esprits les mieux trempés. A la deuxième délibération, le 15 mars, le rejet de l'article fut confirmé à dix-sept voix de majorité.

J'ai toujours regretté, pour ma part, que le Sénat se soit tenu à cette décision. Engagée comme elle l'était, la Chambre ne pouvait pas s'arrêter et l'on courait dès lors à des extrémités qu'il eût été sage d'éviter. Le lendemain, en effet, 16 mars, le gouvernement fut interpellé par M. Devès, un des chefs de la gauche modérée. Au milieu d'un silence impressionnant et

en quelques phrases sobres, il nous demanda quel parti nous comptions prendre : « Ainsi que le gouvernement l'a déclaré au Sénat, répondis-je, nous appliquerons les lois, nous les appliquerons sous notre responsabilité, et en nous inspirant des grands intérêts qui nous sont confiés... Dans cette tâche délicate, où il faut à la fois de la prudence et de la fermeté, nous vous demandons de nous fortifier par l'expression de votre confiance. » Elle nous fut sur-le-champ accordée par 324 voix contre 135. Le vague volontaire de ma brève réponse nous permettait de régler notre action selon les circonstances et d'apporter dans l'exécution les tempéraments que l'intérêt de l'État paraîtrait commander.

J'allai voir aussitôt M. Gambetta et je le consultai sur la situation créée par ce vote. Elle était assez obscure. Si l'on s'en référait au discours de M. Madier de Montjau, qui avait parlé au nom des radicaux avancés, nous devrions immédiatement dissoudre toutes les congrégations non autorisées. Si l'on en croyait, au contraire, M. Renault-Morlière, qui s'était exprimé au nom des modérés, nous aurions à choisir parmi celles qui rempliraient les formalités prescrites. Une seule était, par avance, condamnée sans rémission : celle des Jésuites. Tout le monde, dans le parti républicain, s'accordait contre elle : « Nous poursuivons les Jésuites, avait dit M. Jules Ferry sans soulever de protestations, parce que les

Jésuites et leurs adhérents sont l'âme de cette milice contre laquelle nous luttons depuis sept ans. » Il venait de répéter au Sénat : « La question qui est posée devant vous se rattache par des liens intimes à la lutte entamée par le parti clérical, par le parti de la théocratie, sous l'inspiration des doctrines de la compagnie de Jésus. » La République, en prononçant sa dispersion, se conformait à la tradition historique ; les monarchies les plus tempérées ont eu maintes fois à sévir contre elle. L'opinion ne mettait pas les autres congrégations sur le même pied. Les Dominicains, les Bénédictins, les Franciscains pouvaient fournir matière à examen.

M. Gambetta me répondit : « A votre place, je ferais deux décrets : l'un, concernant les Jésuites, qui leur assignerait une date ferme pour se dissoudre; l'autre, relatif aux diverses congrégations, qui les mettrait en demeure d'obtempérer à la loi dans un délai raisonnable, sous peine d'être dispersées à leur tour. Vous auriez ainsi du temps devant vous, pour aviser. Personne ne s'étonnera que vous n'invitiez pas les Jésuites à solliciter une autorisation qu'on est décidé à leur refuser. » Cette suggestion était conforme à ma propre pensée. Au premier mot de décret que je prononçai au conseil des ministres, M. Grévy se redressa : « Pourquoi des décrets? Vous voulez appliquer les lois; procédez dans la forme ordinaire. Envoyez des instructions aux procureurs généraux et, s'il y a lieu, aux préfets.

Les décrets n'ajouteront rien à votre droit ; ils sembleront plutôt l'affaiblir, en laissant croire que vous en doutez et qu'à vos yeux les lois ne suffisent pas. » — « C'est une raison politique qui nous détermine, répondis-je. Si nous nous bornons à de simples circulaires, la Chambre aura l'impression que nous restons dans la banalité et que nous n'avons en vue rien de sérieux. Après tout le bruit mené sur cette affaire, il faut frapper les esprits par un acte plus solennel. » Tous mes collègues m'ayant approuvé, M. Grévy n'insista pas. Je me réservai de rédiger moi-même ces documents, afin d'éviter qu'ils continssent quelque expression qui fût de nature à blesser inutilement la Cour pontificale.

Je veillai à ce que le second décret nous laissât toute liberté d'action. L'article 9 fut ainsi libellé : « Toute congrégation ou communauté qui, dans le délai ci-dessus imparti (trois mois), n'aura pas fait la demande d'autorisation avec les justifications prescrites à l'appui, encourra l'application des lois en vigueur. » Le mot « encourra » nous abandonnait le choix de l'heure. Après le délai expiré, nous pouvions frapper la congrégation, mais nous n'étions pas obligés de la frapper immédiatement ; nous consulterions l'intérêt public. M'étant mis d'accord sur les textes avec mes collègues de la Justice et de l'Intérieur, je les communiquai à M. Gambetta et, ensuite, à M. Grévy, qui en écouta la lecture attentivement : « Je les signerai, me dit-il, au prochain

conseil. Je persiste à penser que votre procédure n'est pas la meilleure. L'opinion s'attachera à ces décrets, dans lesquels vous serez désormais emprisonnés. Vous n'aurez plus votre liberté. Enfin, cela vous regarde. » La vue de M. Grévy était juste. Aujourd'hui encore on dit : « Les décrets », tandis que les instructions aux procureurs généraux seraient depuis longtemps oubliées. Mais nous étions dominés par les circonstances. Donc, le 30 mars 1880, parurent au *Journal officiel*, contresignés de MM. Cazot et Lepère, les deux actes destinés à tenir une si grande place dans l'histoire parlementaire de cette époque. Le public en attribua l'honneur et la responsabilité à M. Jules Ferry, représentant attitré des revendications laïques.

Nous avions désiré produire de l'effet sur l'opinion. Nous réussîmes à souhait. Il s'engagea immédiatement dans la presse une polémique comme j'en ai vu rarement. Le Sénat, un instant muet d'indignation, m'interpella après les vacances de Pâques. Les 24 et 25 juin 1880, les meilleurs orateurs de la droite réclamèrent le renvoi au gouvernement de pétitions concernant les congrégations non reconnues, pétitions qui stigmatisaient les décrets du 29 mars. M. de Broglie, en termes sarcastiques, le duc d'Audiffret-Pasquier, sur un ton d'affectueux regret, demandaient comment je pouvais m'associer à de telles iniquités et pourquoi j'avais dé-

serté mon programme conciliant de 1878, à Nantes. Je remerciai M. d'Audiffret de croire qu'au fond mes sentiments n'avaient pas changé. J'étais toujours désireux de rapprocher les Français, mais je ne l'étais pas moins de sauvegarder les droits de l'État. J'en avais la charge, il ne m'appartenait pas de les abandonner. Je démontrai sans peine que ces décrets tant attaqués étaient parfaitement réguliers, que les lois dont ils s'inspiraient avaient conservé toute leur valeur et que, si parfois elles avaient été mollement appliquées, elles n'en constituaient pas moins aux mains du gouvernement une arme dont il pouvait se servir pour vaincre les résistances : « Lorsque l'article sept s'est discuté devant le Sénat, que suis-je venu vous dire? Je vous ai dit : La grande majorité du parti républicain et par conséquent, à mes yeux, la grande majorité du pays réclame des garanties contre l'action des congrégations. Ces garanties, les lois actuelles nous les fournissent, mais elles sont dures à appliquer. On a cru obtenir des satisfactions suffisantes par un article qui, quelques défauts que vous puissiez lui trouver à certains égards, possède le mérite de constituer une transaction. Cet article repoussé, il s'est alors produit ce que je vous avais annoncé. L'immense majorité de la Chambre des députés, organe de l'immense majorité du parti républicain dans le pays, a mis le gouvernement en demeure d'appliquer les lois existantes. » Et comme M. Buffet interrompait :

« Elles n'existent pas ! » — « Si elles n'existent pas, répliquai-je, les tribunaux le diront et alors vos inquiétudes doivent être calmées. » Je suppliai les sénateurs qui avaient repoussé l'article sept, surtout ceux-là, de ne pas compliquer, par le renvoi des pétitions, une situation déjà si confuse et de ne pas rendre vain tout espoir d'apaisement. Cet apaisement, les congrégations possédaient le moyen de le réaliser : elles n'avaient qu'à présenter leurs demandes d'autorisation. Le gouvernement les examinerait. La majorité se déplaça et, par 140 voix contre 124, le Sénat repoussa le renvoi. M. Gambetta fut tellement content de ce résultat qu'il me félicita, le 26 juin, par un billet que je ne puis reproduire en entier, tant il est élogieux : « Allez ainsi, terminait-il, vous pourrez défier tous vos adversaires et réaliser le programme de politique ferme et modérée que vous avez annoncé au pays. »

Du côté de Rome l'agitation ne fut pas moindre. Dès la publication des décrets, le nonce apostolique vint m'exprimer ses alarmes. Ceux qui ont connu Mgr Czacki ne sauraient l'oublier. Polonais d'origine, élevé à Paris, aristocrate jusqu'au bout des ongles, élégant, spirituel, diplomate, rompu à toutes les finesses de la langue française, il avait une conversation pleine de charme, qui faisait quelquefois le désespoir des ambassadeurs inscrits après lui pour parler au ministre, car il la prolongeait volon-

tiers au delà des limites ordinaires. Le ministre seul ne s'en plaignait pas, il y trouvait une abondante moisson de remarques piquantes et de renseignements utiles. Mgr Czacki était au courant de tout ce que disaient et pensaient ses collègues. Il n'en répétait cependant que ce qu'il avait intérêt à divulguer, le rattachant avec un art consommé aux intérêts du Vatican. Nul n'a mieux su que lui faire du trône de Saint-Pierre le centre du monde et donner l'impression que ses moindres ébranlements pouvaient entraîner une commotion universelle. Il procédait par nuances, d'un air naturel et simple, sans dessein apparent, et n'en avait qu'une plus grande force de persuasion. Il excellait à montrer que ses avis étaient dictés non par l'intérêt du Saint-Siège, mais par l'intérêt même du gouvernement auquel il s'adressait. Sa voix avait des accents de sincérité auxquels les plus habiles n'étaient pas insensibles. Ceux qui ne l'ont vu qu'en passant se méfiaient de son extrême finesse. De là une certaine réputation de duplicité qu'il a laissée auprès de quelques-uns. Quant à moi, je dois dire que, la part faite aux mobiles qui nécessairement le guidaient, je l'ai trouvé loyal et droit et qu'il ne m'a jamais donné lieu de regretter la confiance que je lui témoignais.

Bien que prévenu par moi depuis quelques jours, il parut, à la lecture de l'*Officiel*, recevoir un coup de massue : « Comment le Saint-Père prendra-t-il cette agression soudaine? Ne se croira-t-il pas obligé

de protester publiquement? Et alors, c'est l'Eglise tout entière de France qui va se solidariser avec les ordres religieux! » Il n'avait pas très bien saisi l'esprit du second décret. Il semblait croire que tous les ordres étaient irrévocablement condamnés. Je lui expliquai comment plusieurs pourraient sauvegarder leur situation s'ils se mettaient en règle avec la loi. Les distinctions que nous établirions plus tard démontreraient surabondamment au Saint-Père notre bonne foi et nos sentiments de conciliation. « Bref, lui dis-je, que les congrégations commencent par présenter leurs demandes d'autorisation et qu'elles attendent dans le silence la décision des pouvoirs publics. Toute agitation ne pourrait que nuire à leur cause. Le Saint-Père a l'esprit trop élevé pour ne pas s'en rendre compte et il est trop clairvoyant pour nous faire grief de l'expulsion des Jésuites. Une protestation publique du Vatican n'aurait qu'un résultat : celui d'exciter les passions dans les deux camps et de rendre inévitable l'expulsion de tous les ordres. »

Je refusai d'ailleurs de prendre aucun engagement pour l'avenir : « L'État français, insistai-je, est maître chez lui; il statue sur la présence des congrégations souverainement. S'il lui plaît, à un moment quelconque, de les éloigner, personne n'a qualité pour lui adresser des remontrances. En résumé, expulsion inévitable, si les congrégations ne se soumettent pas; espoir plus ou moins fondé pour

certaines, si elles se soumettent. Le pape semble donc avoir intérêt, au point de vue même de l'Église, à éviter un éclat et à profiter de son influence sur les ordres religieux pour les déterminer à suivre les indications contenues dans le décret. » Le nonce ne le contesta pas. Laissant de côté la question doctrinale, il s'efforça d'obtenir deux avantages pratiques : tout d'abord, la prolongation des délais, qu'il jugeait insuffisants; ensuite la promesse qu'une fois mises en règle, c'est-à-dire ayant présenté leurs demandes et les pièces à l'appui, les congrégations seraient sinon autorisées, du moins tolérées comme par le passé. Je ne pouvais lui donner satisfaction, le parlement conservant le dernier mot. Mgr Czacki, qui ne s'attardait pas dans la théorie, renonça à me faire revenir sur un refus qu'il avait sans doute prévu. Il préféra prendre les choses au point où elles se trouvaient et, dans l'intérêt de l'Église, prévenir toute aggravation de la crise. Un accommodement entre Rome et la République était encore. à son estime, la meilleure des solutions. Il y travailla jusqu'au jour où les événements déjouèrent sa bonne volonté.

De telles préoccupations, ces pourparlers paraissent aujourd'hui bien archaïques. Nous vivons sous le régime de la séparation des Églises et de l'État, on ne cause plus avec Rome. Mais à cette époque nous étions en plein Concordat et la grande majorité du parti républicain n'en envisageait pas sans effroi

la rupture. Nous entretenions un ambassadeur auprès du Vatican, le Vatican entretenait un nonce à Paris, les échanges de vues étaient continuels. Les esprits les plus libres, les Gambetta, les Ferry, les Challemel Lacour, les Paul Bert s'appliquaient à prolonger cet état de choses, considéré par eux comme le plus favorable au bon ordre et à la paix publique. Ceux-là mêmes qui doutaient de la possibilité de s'entendre sur de tels sujets avec Rome ne blâmaient pas qu'on essayât. C'était du moins se donner le beau rôle.

L'échéance fixée pour l'expulsion des Jésuites, le 30 juin, arriva. M. Constans, qui avait succédé à M. Lepère, établit dès ce jour sa réputation d'énergie et d'habileté. Grâce à ses instructions, aucun trouble sérieux ne se produisit. Le ministre avait déclaré à ses subordonnés qu'il les couvrirait; aussi les vit-on marcher d'un pas confiant et assuré. A Paris, le député, préfet de police, M. Andrieux, présida lui-même aux opérations, ayant aux mains ces légendaires gants gris perle, dont il a été tant parlé. Ce geste insouciant donnait à la population l'impression que, malgré de menaçantes prophéties, l'ordre public ne courait aucun risque et que les citoyens pouvaient vaquer tranquillement à leurs affaires. J'ai des raisons de croire que la dispersion des Jésuites aurait passé inaperçue, si le zèle de certains laïques ne s'était déployé pour la dramatiser. Grâce à eux, quelques portes furent enfoncées, quelques

serrures brisées, quelques religieux transportés hors de leur cellule. L'émotion dans la rue fut à peu près nulle et les passants s'arrêtèrent plutôt par curiosité. Quant au profond politique qu'était le pape Léon XIII, il parut ignorer l'événement.

J'avais, on se le rappelle, obtenu de la Chambre qu'elle ajournât l'amnistie plénière. La date restait indéterminée et devait, dans ma pensée, écheoir au cours de l'année 1881. Un soir du commencement de juin 1880, je dînais seul avec M. Gambetta, au Palais-Bourbon : « Mon cher ami, me dit-il tout à coup, il faut faire l'amnistie. » — « Et quand? » répondis-je étonné. — « Tout de suite; le moment est venu, les Parisiens la réclament. » — « Mais vous savez bien que nous avons reconnu nous-mêmes l'impossibilité d'en obtenir le vote avant un an ou deux. Après ce que j'ai exposé à la Chambre, au mois de février dernier, comment s'expliquerait-on de ma part une pareille précipitation? » — « Ce sont là des raisonnements, reprit-il : le fait domine tout. Les événements ont marché, la question a mûri. Ce n'est pas votre faute, ni la mienne, si elle a mûri plus vite que nous ne le supposions. Peu importe ce qui a été dit; il s'agit de réaliser aujourd'hui ce qui est possible et nécessaire. » Entrant alors dans quelques développements, il me raconta qu'au cours des vacances de Pâques, il s'était renseigné, il avait vu de près la population parisienne; les plus révolution-

naires s'étaient assagis. « Bref, conclut-il, l'amnistie sera reçue aujourd'hui avec reconnaissance, elle préparera les voies à la réconciliation. L'occasion est unique, il faut la saisir. » — « Vous dressez, répondis-je en souriant, un admirable exposé des motifs. Mais cela ne change pas les conditions parlementaires. Il est possible que la Chambre, influencée par vous, nous suivrait. Le Sénat ne nous suivrait pas. Nous aurions contre nous une majorité au moins aussi forte que sur l'article sept. Or, je vous le demande à vous-même, quelle serait la situation, avec une loi d'amnistie en l'air, entre les deux Chambres? Quant à moi, je ne me charge pas d'expliquer cette volte-face du gouvernement. Je n'ai pas votre conviction sur le sujet, ni votre éloquence; je n'arriverais pas à persuader. » Il parut éprouver un vif chagrin. Il fit appel à mon amitié, à la confiance que je lui avais toujours témoignée et dont je n'avais pas eu lieu de me repentir.

C'était la première fois que je résistais à M. Gambetta. Je me sentais aussi triste qu'embarrassé. Pour en finir, je lui dis : « Nous gracierons tous les condamnés, sans aucune exception. Les chefs de la Commune eux-mêmes pourront rentrer en France. Ils n'auront plus qu'à attendre qu'on leur rende leurs droits. Au mois de janvier prochain, je proposerai l'amnistie et je jouerai le sort du cabinet. Les Chambres alors, je l'espère, ratifieront cette initiative. Du moins ma conduite pourra se justifier. » Comme il

me pressait encore, je repris : « Accordez-moi jusqu'au mois de novembre. Que je puisse mettre à profit les grandes vacances pour m'éclairer, pour préparer le pays à cet acte qu'il n'attend pas ! » Avec ce don de séduction qui lui appartenait, auquel personne ne résistait, il me suggéra de réunir dans les salons du quai d'Orsay les sénateurs de nos amis que je jugeais les plus réfractaires. Il ne doutait pas qu'en présence de ses explications la plupart abandonneraient leurs craintes.

Une soirée fut donc organisée dans ce but au ministère. Plusieurs membres du cabinet s'y rendirent pour appuyer la propagande de M. Gambetta. A un certain moment les sénateurs firent cercle et lui, dans une allocution familière et persuasive, développa les motifs qui militaient en faveur d'une amnistie immédiate. M. Adrien Hébrard, admis depuis peu au Sénat et qui déjà y avait pris de l'influence, le seconda avec beaucoup de chaleur. Cependant M. Gambetta put constater l'inutilité de ses efforts. « Plus tard, pas tout de suite ! » Telle fut, en résumé, la réponse de la grande majorité de l'auditoire. Cette épreuve nous confirma, mes collègues et moi, dans l'intention de nous borner pour le moment aux grâces plénières.

Nous tenions conseil, le 15 juin, au quai d'Orsay, pour préparer le décret, lorsqu'au milieu de notre délibération un secrétaire me remit en hâte le billet suivant :

« Mon cher ami,

« Je vous en conjure, ne vous laissez pas aller à cette fausse mesure. Réfléchissez, il en est temps encore. Je vous demande de suspendre la publication de votre fatal décret de grâces.

« Je vous demande un dernier entretien demain, ce soir, quand vous voudrez, mais je considère cette publication intempestive, illogique, comme la préface d'une crise mortelle, et je réclame un ajournement ; vous avez encore besoin de m'entendre.

« Cordialement et sincèrement.

« L. GAMBETTA. »

Paris, ce 15 juin 1880.

Mes collègues, auxquels je lus immédiatement ces lignes, furent d'avis qu'il convenait de surseoir jusqu'après un nouvel entretien avec le président de la Chambre. Je le vis le soir même. Il m'apprit qu'une nouvelle proposition d'amnistie plénière allait être déposée avec demande de discussion immédiate et que nous risquions dès lors d'être renversés dans les pires conditions. Ce qui me toucha davantage, ce fut un dernier appel adressé à mon amitié dans des termes vraiment émouvants. Je compris que M. Gambetta s'était engagé à quelque degré. Je me dis qu'après tout il était permis de faire violence à sa propre opinion quand il s'agissait d'accomplir

un acte de clémence. Et, fermant les yeux sur les déboires personnels qui m'attendaient, je résolus de proposer à mes collègues de suivre l'impulsion de M. Gambetta. Dans le conseil du lendemain, la détermination fut prise et M. Grévy, peu convaincu, nous autorisa à déposer un projet d'amnistie totale.

J'en donnai lecture à la Chambre le 19 juin. Voici les passages saillants par lesquels nous cherchions à pallier les variations de notre attitude :

« Depuis les paroles que le gouvernement a prononcées devant la Chambre des députés, le 12 février dernier, un mouvement considérable s'est fait dans les esprits en faveur de l'amnistie. Ce mouvement, plus rapide que nous-mêmes ne l'avions prévu, a été accéléré par un certain nombre d'incidents récents.

« Le calme inébranlable de la population parisienne, en présence d'excitations séditieuses, l'élection de Lyon, qui a été le triomphe de la légalité, enfin les approches de la fête nationale du 14 juillet ont déterminé dans les cœurs un vif sentiment de confiance et un besoin général d'apaisement... L'amnistie peut être prononcée sans qu'il en résulte aucun péril pour la société. Les hommes qu'il s'agit de laisser rentrer sur le sol natal seront moins dangereux au dedans qu'au dehors, et plus on les verra de près, moins on leur attribuera d'importance... Il

n'est pas à craindre qu'on se méprenne sur la signification d'une pareille mesure. Nos sentiments sont connus. Jamais nous ne pactiserons avec le désordre. Jamais nous ne réhabiliterons des crimes qui ont soulevé toutes les consciences et dont l'énormité ne peut s'expliquer que par les effroyables circonstances qui les ont vu naître. Ce n'est pas à votre justice que nous nous adressons, mais à votre clémence... »

Le projet de loi, fort simple, tenait en deux lignes : « Article unique. — Amnistie est accordée à tous les condamnés pour crimes et délits se rattachant aux insurrections de 1870 et 1871, ainsi qu'à tous les condamnés pour crimes et délits politiques ou pour crimes et délits de presse commis jusqu'à la date du 19 juin 1880. » C'était la formule la plus large qu'on eût jamais proposée.

Gêné par mes déclarations du 12 février, je n'eus pas sur la Chambre l'ascendant des anciens jours. M. Gambetta, qu'aucun précédent ne liait, descendit du fauteuil présidentiel et prononça un magnifique discours qui enleva le vote. Mon calvaire commença au Sénat. La commission nous était hostile : six voix sur neuf concluaient au rejet pur et simple, les trois autres voix réclamaient de sérieuses modifications. La discussion s'ouvrit le 3 juillet. Victor Hugo débuta par une de ces déclarations olympiennes dont il avait le secret et qui n'influençaient pas le scrutin. M. Jules Simon, M. de Laboulaye

persiflèrent le président du conseil ; ils n'eurent pas de peine à le montrer hésitant, mobile, s'inclinant au gré d'une volonté supérieure. Je n'eus d'autre ressource que d'invoquer la raison politique, puisée dans l'état du parlement lui-même. On ne pouvait en effet nier que depuis quelques années le parti républicain s'était divisé précisément à l'occasion de l'amnistie. Il n'existait pour ainsi dire plus de majorité stable et les gouvernements se trouvaient à la merci de toute initiative sur ce sujet. L'intérêt direct de la République était de faire disparaître cet obstacle au fonctionnement des institutions. Les comices électoraux ne présentaient pas un spectacle moins affligeant. Or la Chambre devait être renouvelée l'année prochaine. « Voudrait-on aller au scrutin dans le trouble et le désarroi ? » Cet argument impressionna les républicains du Sénat. Mais ceux qui m'applaudissaient ne formaient qu'une minorité. Le ministre du Commerce Tirard, en sa qualité de député de Paris, prononça une allocution émue. Pour nous sauver d'un désastre certain, M. Labiche proposa un amendement qui accordait l'amnistie aux condamnés bénéficiant d'un décret de grâce. M. Adrien Hébrard l'appuya par des arguments péremptoires. Il ne réunit que 132 voix contre 145. Alors M. Bozérian, toujours pour nous venir en aide, présenta un texte restrictif, qui refusait l'amnistie aux condamnés pour crimes d'incendie et d'assassinat. Il obtint péniblement 142 voix contre 138.

La Chambre, saisie de cette rédaction, y substitua l'amendement Labiche, plus large. Le Sénat consentit à reprendre cet amendement, mais introduisit l'exception relative aux assassins et incendiaires, condamnés contradictoirement. Pour ne pas laisser sombrer la loi, je dus me rallier à ce texte, que j'avais d'abord combattu, ce qui me valut de nouveaux sarcasmes. La Chambre, à son tour, désireuse d'aboutir à tout prix, revint sur ses premiers votes et consacra, le 10 juillet, la décision du Sénat. Tel fut le sort de cette loi, venue avant terme, marchandée, disputée, et qui n'eut pas l'autorité morale qu'aurait dû posséder une mesure semblable. Quant au ministère, il sortit de la discussion diminué par son attitude contradictoire et par les échecs successifs qu'il avait subis.

M. Gambetta se félicita malgré tout du dénouement : « Maintenant, dit-il, pensez aux congrégations. Puisqu'elles ne se sont pas mises en règle dans le délai fixé par le décret, vous devez les exécuter. Vous choisirez le moment, pendant les vacances; la Chambre veut que cette affaire soit liquidée avant sa rentrée. » — « Une partie de la Chambre, observai-je : car la fraction modérée, la plus nombreuse dans la majorité, est disposée à patienter. La dispersion des Jésuites a donné au parti républicain une satisfaction qui nous vaut quelque crédit. » — « Vous ne pouvez laisser les choses indéfiniment en l'état. Les modérés eux-mêmes ne le souffriraient pas. »

— « Je ne renonce pas encore à l'espoir d'une solution amiable, répliquai-je. Rappelez-vous que le décret ne fixe pas de date et nous laisse une certaine latitude. Je ne crois pas que nous soyons en présence de mauvaises volontés. Il y a seulement des difficultés matérielles dont il nous est permis de tenir compte. Les ordres religieux ont à faire réviser leurs statuts, avant de les soumettre aux autorités civiles; ils consultent à la fois des hommes de loi et la Cour de Rome. Tout cela prend du temps. » Il n'insista pas davantage.

Le gouvernement préparait une manifestation grandiose à Cherbourg. M. Grévy avait consenti, sur les instances de l'amiral Jauréguiberry, à passer la revue de nos forces navales dans les premiers jours du mois d'août 1880. Nous étions certains que la cérémonie serait fort belle. M. Grévy, casanier d'habitude, et d'allures, semblait-il, un peu bourgeoises, savait, dans les circonstances officielles, prendre un air vraiment imposant et dire, en de courtes phrases, les paroles qu'il fallait. Je l'ai vu plus tard inaugurer l'Hôtel de Ville reconstruit, remettre la barrette de cardinal au nonce apostolique : il est impossible d'avoir plus de dignité dans le maintien et d'à-propos dans les allocutions. Les présidents des deux Chambres, MM. Léon Say et Gambetta, devaient l'accompagner. Quant à moi, dont la présence n'était pas indispensable, j'avais

jugé bon de rester à Paris, afin de suivre des négociations assez délicates sur l'affaire grecque et sur les frontières du Montenegro.

Les fêtes de Cherbourg furent marquées par un incident qui n'aurait pas fait grand bruit si, depuis deux ans, une partie de la presse ne s'était évertuée à dépeindre M. Gambetta comme exerçant le pouvoir occulte et prétendant à diriger la politique de la France, à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur. Le 10 août, un punch lui fut offert par le cercle du Commerce et de l'Industrie. En réponse au toast du député La Vieille, il prononça quelques phrases vibrantes, dont les journaux détachèrent celles-ci : « Les grandes réparations peuvent sortir du droit : nous ou nos enfants pouvons les espérer, car l'avenir n'est interdit à personne. » « Si nos cœurs battent..., c'est pour que nous puissions compter sur l'avenir et savoir s'il y a dans les choses d'ici-bas une justice immanente qui vient à son jour et à son heure. » Ces derniers mots furent interprétés comme un cri de guerre. On omettait à dessein d'autres membres de phrases, qui les atténuaient ou les expliquaient. Ainsi, après les mots : « Si nos cœurs battent ». M. Gambetta avait dit : « c'est pour ce but (le relèvement de la France) et non pour la recherche d'un idéal sanglant; c'est pour que ce qui reste de la France nous reste entier. » Il n'y avait donc pas à s'y méprendre. La harangue était fière, mais pacifique. Les feuilles qui

cherchaient à ruiner le crédit du président de la Chambre se gardaient bien de citer le correctif; aussi, peu à peu, la « justice immanente » avec ses conséquences se fixa dans les esprits. Les chancelleries elles-mêmes — d'ordinaire plus attentives et plus calmes — s'émurent. Plusieurs ambassadeurs me firent entendre que le gouvernement, à l'occasion, serait bien inspiré de remettre les choses au point.

Juste à ce moment je projetais un voyage à Montauban, où mes compatriotes me pressaient de venir. Naturellement je parlerais politique au banquet, selon la coutume, et je pourrais incidemment glisser un mot qui donnerait satisfaction aux chancelleries. J'avais un autre but, mieux défini : c'était d'expliquer la conduite du gouvernement à l'égard des ordres religieux. En effet, depuis quelques semaines, elle était, dans la presse, l'objet des appréciations les plus diverses. Selon les uns, nous allions les exécuter tous; selon les autres, nous ne toucherions à aucun. Mes collègues estimaient avec raison qu'il était temps de dissiper l'équivoque. Il convenait de rappeler à ceux qui pouvaient l'avoir oublié que le gouvernement était décidé à ramener les congrégations à l'obéissance. Sous peine d'être dispersées. elles accompliraient les formalités prescrites par le second décret; le pouvoir législatif statuerait ensuite sur leur sort. en vertu d'une loi générale sur les associations, dont nous soumettrions le projet

aux Chambres dès leur rentrée. Je préparai quelques phrases dans ce sens, que je soumis, la veille de mon départ, à M. Grévy : « Vos déclarations, dit-il, sont conformes aux explications que vous avez données au conseil des ministres. Je ne vois rien à y reprendre. Il importe que la liberté du gouvernement reste entière. » — « Soyez tranquille, répondis-je, je n'ajouterai pas un mot à ce que je viens de vous lire. »

Je priai le nonce de passer à mon cabinet : « Je vais, lui confiai-je, prononcer un discours à Montauban. Je parlerai des ordres religieux. Qu'ils se hâtent de se mettre en règle; sinon nous les exécuterons. Aucun d'eux jusqu'ici n'a présenté sa demande en autorisation. Nous ne pouvons tolérer davantage cette attitude de résistance. » Le nonce protesta contre toute idée de mauvais vouloir. « Beaucoup de ces ordres, assura-t-il, sont de vrais enfants; ils ne savent pas au juste ce qu'ils ont à faire et consultent à droite et à gauche. Et puis, comme je vous l'ai dit, il y a les statuts, qu'ils sont obligés de remanier et d'envoyer à Rome. Du reste ils sont tout prêts à témoigner de leur respect au gouvernement de la République. Si vous le désirez, ils le diront publiquement, en attendant qu'ils envoient leurs demandes. » -- « Cela vaudra mieux que rien, terminai-je, mais ne les dispensera pas du surplus. » Telle est l'origine de la fameuse « Déclaration des congrégations », dont l'effet fut désastreux.

CHAPITRE V

EXÉCUTION DES DÉCRETS. — LES LOIS SCOLAIRES. — EXPÉDITION DE TUNISIE.

Le 16 août 1880 je partis pour Montauban, d'où je devais gagner Luchon en vue de suivre un traitement thermal. L'amiral Jauréguiberry était chargé de mon intérim au quai d'Orsay. J'avais essayé vainement de joindre M. Gambetta, auquel j'aurais bien voulu communiquer le paragraphe de mon discours, relatif aux congrégations. Après Cherbourg il avait touché barre à Paris et personne, au Palais-Bourbon, n'avait pu me donner son adresse.

Le 18, eut lieu dans la grande salle de la mairie le banquet annoncé. Vers neuf heures du soir, après les souhaits de bienvenue du maire et les toasts d'usage, je prononçai l'allocution que les journaux avaient, par avance, qualifiée de « grand discours ». C'était une revue sans prétention des principaux résultats acquis sous la République. Chemin faisant, je touchais à la politique extérieure et aux ordres religieux. Je réfutai les nouvelles alarmantes qu'on

se plaisait à répandre sur l'action de notre diplomatie et je conclus : « Vous le voyez, Messieurs, la situation est bonne : bonne au dedans comme au dehors. Au dehors c'est la paix, la paix profonde, la paix sans jactance comme sans faiblesse. » Le mot de « jactance » fut, je ne sais pourquoi, relevé par les journaux réactionnaires, qui prétendirent y voir une réplique au discours de Cherbourg. Assertion d'autant plus singulière que M. Gambetta avait employé le même terme : « Depuis dix ans, avait-il dit, il ne nous est pas échappé un mot de jactance ou de témérité. » La controverse ne se prolongea pas : il fallut bien se rendre à l'évidence et abandonner l'espoir de nous opposer l'un à l'autre. L'alinéa qui visait les congrégations provoqua des polémiques plus sérieuses.

Après avoir rappelé les initiatives de la République en matière d'enseignement, je poursuivais ainsi : « C'est au moment où les entreprises de ces associations dans le domaine de l'enseignement excitaient de vives appréhensions que nous avons été mis en demeure par l'un des pouvoirs publics d'appliquer les lois. Nous avons fait cette application sur la plus puissante et la plus célèbre de toutes, sur la compagnie de Jésus. Nous l'avons dissoute. Nous avons ainsi donné une satisfaction immédiate au sentiment de la Chambre des députés, en même temps que nous avons fourni une preuve indiscutable de la force du gouvernement et de l'autorité

des lois qu'on avait osé contester. Quant aux autres congrégations, le décret spécial qui les vise n'a pas fixé la date de leur dissolution; il nous a laissés maîtres de choisir notre heure. Nous nous réglerons à leur égard sur les nécessités que fera naître leur attitude, et sans rien abandonner des droits de l'État. Il dépendra d'elles de se priver du bénéfice de la loi nouvelle que nous préparons, et qui déterminera d'une manière générale les conditions de toutes les associations, laïques aussi bien que religieuses. » Les dernières phrases étaient celles que j'avais soumises à l'appréciation de M. Grévy.

Mes auditeurs ne se méprirent pas sur le sens de ces paroles. Parmi eux se trouvaient des représentants de toutes les nuances républicaines. Catholiques, protestants, libres penseurs, partisans de Gambetta, amis tièdes ou chaleureux du gouvernement se coudoyaient avec des rédacteurs de journaux parisiens, dont le défaut n'est pas d'ignorer les points faibles d'une harangue ministérielle. L'approbation cependant fut générale, non seulement dans le banquet, où elle est pour ainsi dire de commande, mais hors du banquet, alors que les convives, affranchis de l'étiquette, échangent librement leurs impressions. On estimait que mes déclarations répondaient au sentiment du parti républicain et paraphrasaient exactement l'ordre du jour de la Chambre. Le 19, je me rendis à Luchon.

Les premières journées s'écoulèrent dans la quié-

tude. La presse républicaine, avec une rare unanimité, commentait favorablement mon discours. J'ai relu dernièrement une collection de journaux de cette époque et vraiment ils étaient de nature à me donner confiance, autant qu'en peut inspirer ce genre de succès. La désillusion était proche. Dès le cinquième jour je perçus des dissonances. Le *Siècle* et la *République française* prenaient un ton doucement grondeur. Ils ne m'accusaient pas, mais ils m'avertissaient : je faisais fausse route, je m'écartais du mandat que m'avait assigné la Chambre. Les autres feuilles se modelèrent bientôt sur ces deux organes et je me vis finalement dénoncé comme ayant renié les décrets du 29 mars et pris envers la Cour de Rome des engagements subreptices qui m'interdisaient désormais toute action. Les ennemis de M. Gambetta ne manquèrent pas de remarquer que le revirement de la presse coïncidait avec son retour à Paris et ce fut pour eux l'occasion de flétrir une fois de plus une immixtion qui, à les entendre, faussait tous les ressorts de la politique.

Je cherchais, anxieux, la cause de l'orage qui se formait, quand un incident malencontreux précipita le dénouement. Le 30 août, le journal catholique la *Guyenne,* de Bordeaux, publia le texte d'une « Déclaration » que les ordres religieux décidaient de signer, à la demande, disait-on, du gouvernement de la République. La démarche pouvait être bien intentionnée, mais la rédaction de la pièce était

gauche et confuse : elle donnait, dans sa première partie, l'impression d'une négation des droits de l'État, et, dans la seconde, celle de la soumission aux lois. Les auteurs semblaient s'être appliqués à ne se compromettre dans aucun sens. Il y avait alors — comme presque toujours d'ailleurs — dans l'Église de France deux courants opposés, l'un inclinant aux transactions, l'autre porté aux solutions extrêmes. Néanmoins, ce document, tout imparfait qu'il fût, aurait pu servir la cause de la pacification, s'il n'avait pas été publié à un moment inopportun et surtout s'il n'avait pas été accompagné de commentaires maladroits ou perfides.

Mes collègues à Paris, inquiets des affirmations de la *Guyenne* et de la répercussion qu'elles allaient avoir dans toute la presse, me demandèrent l'autorisation de les démentir publiquement. Nous nous mîmes d'accord sur la note suivante, qui fut insérée dans le *Journal officiel* du 6 septembre : « Le gouvernement n'a pris vis-à-vis du Vatican, ni vis-à-vis du nonce apostolique, ni vis-à-vis de personne, aucun engagement relatif à l'exécution des décrets. Sa liberté d'action est entière et ses résolutions ne dépendent que de lui-même. Toute assertion contraire est dénuée de fondement. » La crudité inusitée de ce démenti s'explique par l'état de l'opinion, devenue très soupçonneuse à la suite de la polémique des journaux. En même temps que l'*Officiel* entrait en ligne, nous informions les feuilles amies que le

gouvernement était entièrement étranger au texte de la déclaration; que non seulement il n'en avait pas dicté les termes, mais qu'il ne les connaissait pas avant leur divulgation par l'organe bordelais.

Ces précautions ne mirent pas fin aux disputes. Les uns continuaient de soutenir, contre toute évidence, que nous avions abandonné l'exécution des décrets; d'autres prétendaient que leur application immédiate et totale pourrait seule ramener la confiance dans le parti républicain. Plusieurs de mes collègues jugèrent nécessaire de réunir le conseil. Tout en appréciant comme eux l'utilité d'une délibération, je craignis que le retour précipité du président de la République, alors à Mont-sous-Vaudrey, et de plusieurs ministres dispersés dans les départements n'alarmât l'opinion. Nous étions à ce même moment associés à une démonstration navale, qui avait pour but d'assurer le règlement de certaines clauses du traité de Berlin. Le public aurait cru peut-être à des complications graves. D'autre part, la question religieuse ne deviendrait-elle pas plus aiguë, si l'on voyait le gouvernement se départir de l'attitude calme et réfléchie qu'il avait gardée jusqu'alors? M. Grévy, à qui j'en référai, partagea mon avis et la réunion du conseil eut lieu seulement le 16 septembre.

Deux opinions s'y firent jour. L'une réclamait l'exécution au moins partielle, en tout cas immédiate,

du second décret, de manière à dissiper les doutes sur nos intentions. L'autre opinion, la mienne, préconisait le maintien du *statu quo* jusqu'à la rentrée des Chambres, qui n'était plus éloignée. La démarche des congrégations constituait, malgré tout, un pas vers la soumission ; elle enlevait à leur attitude l'apparence de la bravade et ne nous interdisait pas de patienter. Des actes plus décisifs, des demandes d'autorisation, ne tarderaient pas à suivre ; pourquoi les empêcher? Nous avions bénéficié du silence de la papauté ; l'exécution soudaine du décret amènerait une protestation publique, qui, tout le monde en convenait, compliquerait la situation. Ne valait-il pas mieux (comme l'a fait depuis M. Waldeck-Rousseau) recourir à la loi générale sur les associations, qui nous permettrait d'effectuer, pour les ordres religieux, des choix rationnels?

Ces deux manières de voir étaient trop tranchées pour qu'un accord définitif pût s'établir. Nous multipliâmes les efforts pour trouver un moyen terme. Dans la journée du 19 septembre, nous avions essayé d'un replâtrage qui, à la réflexion, ne me parut pas pouvoir tenir. Je vis M. Grévy, le soir, et le mis en présence des deux solutions contraires, entre lesquelles je lui demandai de choisir, un cabinet homogène me semblant indispensable. Le Président me pria instamment de ne rien brusquer et d'essayer encore de marcher avec des collègues, remplis, comme moi, de bonne volonté. On reprendrait le

sujet dans quelques jours. J'eus l'impression que la bienveillance seule de M. Grévy l'empêchait de se prononcer dans le sens de mes contradicteurs. En conséquence, le lendemain matin, 20 septembre, je lui adressai la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« Après mûres réflexions, je ne crois pas que le ministère, reconstitué comme il l'a été hier, ait des chances sérieuses de durée. Il existe entre plusieurs de mes collègues et moi des divergences de vues qui ne permettent pas d'espérer que l'accord puisse se maintenir, même au prix de concessions mutuelles.

« Un tel état de choses en se prolongeant serait dommageable pour les intérêts et la paix du pays. Dans la pensée que ma retraite vous offrira le moyen le plus prompt de dénouer cette crise, j'ai l'honneur de vous prier d'accepter ma démission.

« Agréez, monsieur le Président, l'expression de mon respectueux dévouement. »

M. Grévy me répondit le même jour par ce billet, dont les termes me touchèrent beaucoup et me montrèrent que je ne m'étais pas mépris sur son sentiment :

« Mon cher Président,

« C'est avec un vif regret que je vous vois persis-

ter dans la démission que vous m'avez offerte. Je n'oublierai pas les grands services que vous avez rendus au gouvernement et je vous conserverai toute mon estime et toute mon affection.

« Agréez, mon cher Président, l'assurance de ma haute considération.

« Jules Grévy. »

C'était le cas ou jamais de confier le pouvoir à M. Gambetta. Sa politique triomphait et M. Grévy s'y ralliait. Il avait une fois de plus prouvé sa force en amenant le revirement de l'opinion après mon discours de Montauban et en provoquant la dislocation du ministère qui ne représentait plus ses idées. Le parti républicain tout entier eût été heureux de le voir enfin à la tête du gouvernement. M. Grévy néanmoins ne jugea pas à propos de réclamer son concours. Il préféra s'adresser à M. Jules Ferry. Celui-ci avait certainement tous les titres à une semblable désignation; mais il n'échappait pas à l'inconvénient de paraître occuper la place de M. Gambetta.

M. Jules Ferry forma rapidement son cabinet. Il conserva ses anciens collègues, à l'exception de l'amiral Jauréguiberry et de M. Varroy, qui m'avaient suivi dans ma retraite et auxquels il donna pour successeurs l'amiral Cloué et M. Sadi Carnot, mon ancien sous-secrétaire d'État aux Travaux Publics. Aux Affaires étrangères, que je laissais vacantes,

il appela M. Barthélemy-Saint-Hilaire, le vénérable ami et le confident de M. Thiers.

Le 15 novembre, M. Jules Ferry fut interpellé au Sénat par M. Buffet sur les causes de la crise ministérielle survenue pendant les vacances parlementaires. Les circonstances en étaient demeurées obscures et l'opinion publique avait hâte de les pénétrer. Moi-même, j'étais désireux de fournir des explications sur ma conduite, malignement interprétée. Je tenais à détruire la légende des négociations nouées à l'insu de mes collègues, et à préciser le point sur lequel nous nous étions séparés. Ayant pris la parole à la fin de la discussion, je commençai par faire ressortir l'intérêt que nous avions eu à poursuivre l'application des décrets sans soulever les protestations de la Cour de Rome. Tous les membres du cabinet, même ceux qui doutaient du résultat, avaient applaudi aux démarches entreprises dans ce but. Les choses s'étaient donc passées au grand jour. Je continuai en ces termes : « Ce sont là, dit-on, des questions de souveraineté; c'est à l'État seul qu'il appartient de les trancher dans son indépendance. Qui le conteste? Évidemment l'État est souverain; évidemment l'État a le droit de trancher seul ces questions dans son indépendance. Mais il ne s'agit pas de savoir s'il en a le droit, il s'agit de savoir s'il y a intérêt, et s'il ne trouve pas, au contraire, un plus grand avantage à essayer de se mettre

d'accord avec Rome, sauf, s'il n'y réussit pas, à prendre ensuite, dans sa souveraineté, telle décision que lui commandent ses intérêts et sa dignité...

« La déclaration, cette fameuse déclaration dont on a tant parlé et à laquelle on a voulu voir des origines si diverses et si étranges parfois, cette déclaration a une explication fort simple; elle est sortie des événements, elle en a été la conséquence naturelle... Cette démarche ne pouvait évidemment tenir lieu, d'une manière définitive, de l'accomplissement des formalités légales; il ne dépendait ni de moi ni de personne de les supprimer. C'était un moyen de gagner du temps en détendant la situation, et, dans ma pensée, c'était un premier pas dans la voie de la soumission. Ce premier pas devait être suivi d'un autre; c'était inévitable, c'était dans la logique des choses.

« Quant au texte même de la déclaration, je conviens qu'il était insuffisant; si on me l'avait soumis, il aurait été rédigé autrement. Je ne l'ai connu que par les journaux, le 2 septembre, loin de Paris; et aussitôt j'ai compris que cette déclaration, divulguée dans des conditions fâcheuses, conçue dans des termes, je le répète, insuffisants, avec quelques réserves peu habiles, froisserait justement le parti républicain. Je me suis empressé d'exprimer mon sentiment à Rome; j'ai ajouté qu'en présence surtout des commentaires d'une certaine presse, il était

nécessaire de faire un pas de plus et de compléter les démarches.

« Eh bien! quand j'ai présenté cette observation à la Cour de Rome, je ne me suis pas heurté à un *non possumus;* j'ai rencontré au contraire les dispositions les plus conciliantes, et, si j'étais resté quelque temps de plus au ministère, non pas quelques mois, mais peut-être deux ou trois semaines, le second pas que j'avais prévu aurait été franchi. J'ai de bonnes raisons pour m'exprimer ainsi...

« Comme complément, nous aurions présenté un projet de loi sur les associations. »

Ces explications ne rencontrèrent aucune contradiction sur les bancs de l'Assemblée. Elles n'en rencontrèrent pas davantage chez mes anciens collègues, présents à la séance. L'attitude du ministère à mon égard fut absolument correcte. Les déclarations de son chef furent si courtoises et si concordantes avec les miennes, que je pus, sans étonner personne, voter l'ordre du jour qu'il réclamait. Je m'en félicitai d'autant plus que l'absence de mon suffrage et de celui de mes amis personnels l'aurait mis en minorité; il n'obtint en effet que 143 voix contre 137. S'il eût été renversé, je me serais trouvé rejeté à droite et, en outre, j'aurais paru contester la légalité des mesures prises, alors que je n'en contestais que l'opportunité. Sur le point de droit, je partageais les idées de M. Jules Ferry, ainsi d'ailleurs que je l'avais déclaré devant le Sénat, le 25 juin.

J'ai fait remarquer combien il est difficile aujourd'hui de comprendre les sentiments qui dominaient les Assemblées de cette époque. La loi de séparation de 1905 a créé une ambiance toute nouvelle. Les pouvoirs publics sont devenus beaucoup plus indifférents aux choses de l'Église. D'autre part, la dispersion générale des congrégations (sauf certains ordres charitables ou contemplatifs), exécutée en 1906 en vertu de la loi sur les associations, a placé les Français en face du fait accompli, ce qui, pour beaucoup, est décisif. En 1880 et dans les années suivantes, le maintien du Concordat était un article de foi pour les majorités parlementaires. M. Jules Ferry lui-même, désireux de ne pas l'ébranler, ne s'avançait qu'avec précaution dans la voie de la dissolution des ordres religieux. Il exempta tout d'abord les congrégations de femmes, auxquelles cependant la même loi s'appliquait. Il ménagea des exceptions parmi les congrégations d'hommes. A toutes il accorda des facilités, qui témoignaient de son libéralisme, mais qui n'accusaient pas une ardeur très vive à épuiser le mandat conféré par la Chambre. Une quasi-tolérance s'établit, si bien que deux ans plus tard, sous le propre ministère de M. Gambetta, l'on dénonçait la reconstitution plus ou moins avouée d'un certain nombre d'établissements religieux.

Par contraste avec ces agitations, on constate non sans étonnement que le progrès sous ses diverses

formes, qu'on se serait attendu à voir ralenti, n'a jamais été sérieusement entravé. Dans la période si tourmentée de 1878 à la fin de 1881, aucune branche d'activité ne s'est trouvée négligée. Quatre années ont suffi au gouvernement républicain pour mettre sur pied un programme de grands travaux, pour rentrer dans le concert européen, pour mener à bien une exposition universelle, pour entamer contre l'ignorance cette lutte mémorable, d'où sont sorties l'obligation, la gratuité et la laïcité, pour élargir les libertés publiques par les lois sur la presse et le droit de réunion, pour effacer les dernières traces de nos discordes civiles par la généreuse hardiesse de l'amnistie totale. En même temps, et sans se départir de la réserve qui lui était commandée par ses malheurs, la France faisait une honorable figure dans le règlement de toutes les questions pendantes à l'extérieur. Enfin, elle acquérait la Tunisie.

Après ma sortie du ministère, nous sommes demeurés, M. Gambetta et moi, un certain temps sans nous voir. Non que nos sentiments réciproques eussent changé : lui, comme moi, était fidèle, j'en suis sûr, au pacte de 1870. Mais l'œil du public était fixé sur nous et rendait difficiles certaines démarches. La voix commune le désignait comme l'auteur de ma chute ; l'un de nous pouvait-il le lendemain aller au-devant de l'autre? Il fallait laisser au temps, ce grand arrangeur des choses, le soin d'amener un

rapprochement que chacun de nous, au fond du cœur, souhaitait. Les derniers mois de 1880 et le premier semestre de 1881 s'écoulèrent sans que nous eussions des rapports directs. « Il nous reviendra! » disait-il quand mon nom était prononcé dans son entourage. L'expression n'était pas juste : je n'étais pas parti, on m'avait éloigné; mais elle me touchait par le sentiment affectueux qu'elle révélait.

Cette période fut remplie par des incidents de politique intérieure dans lesquels la personnalité de M. Gambetta se trouvait engagée et qui prirent dès lors une grande importance. Le plus notable est la lutte sur le scrutin de liste. M. Gambetta fut toujours, on le sait, partisan de ce mode de consultation électorale. Il détestait le scrutin d'arrondissement, qu'il appelait « le miroir brisé » de la France et à l'occasion duquel il a prononcé ses discours les mieux inspirés. Son opinion sur ce sujet était tellement connue que toute campagne entamée pour ou contre le scrutin de liste était, qu'on le voulût ou non, une campagne pour ou contre M. Gambetta.

La question fut soulevée au cours de la session ordinaire de 1881. Elle détermina, dès le premier jour, une situation parlementaire qui, je crois, est sans précédent et qu'on n'a pas revue depuis : celle d'un gouvernement refusant de prendre parti en une matière qui est d'un intérêt capital pour le régime. M. Jules Ferry et ses collègues se sont condamnés au silence absolu. Ils ne sont intervenus

ni dans la discussion publique, ni dans les bureaux ou les commissions. Pas une fois, ils n'ont exprimé leur avis. Ce mutisme obstiné avait une double cause. Le cabinet était divisé : M. Jules Ferry était attaché au scrutin d'arrondissement, tandis que son principal collaborateur, M. Constans, l'était au scrutin de liste; les autres ministres se partageaient entre ces deux autorités. Toute manifestation du cabinet, dans un sens ou dans l'autre, eût entraîné sa dislocation; il ne se conservait intact que par l'immobilité. Il existait une seconde raison, moins directe mais non moins puissante. M. Grévy et M. Gambetta présentaient la même opposition que M. Jules Ferry et M. Constans. A la vérité M. Grévy ne se prononçait pas ouvertement : son rôle de président constitutionnel le lui interdisait. Des amis sûrs répandaient sa doctrine et se livraient à une propagande aussi active que discrète. A préconiser le scrutin de liste, on mécontentait M. Grévy.

Une considération particulière faisait en ce moment pencher la balance du côté du scrutin d'arrondissement. M. Gambetta portait ombrage à nombre de républicains. L'accusation de pouvoir occulte, habilement exploitée, la dernière crise ministérielle, où sa main s'était trop laissé voir, ses façons un peu dictatoriales à la Chambre, sa manière de vivre qu'on prétendait fastueuse, avaient éloigné d'anciens amis et multiplié les envieux et les jaloux. Le scrutin de liste, propice aux manifestations populaires, appa-

raissait comme dangereux. Sous l'empire de ces sentiments, les bureaux avaient mal accueilli la proposition de M. Bardoux qui tendait à le rétablir. Une grosse majorité s'était formée contre elle dans la commission. Le rejet semblait certain. La discussion publique s'engagea au mois de mai 1881. Le scrutin de liste figurait, en apparence, à l'ordre du jour; au fond, c'était la fortune de M. Gambetta. Aussi ne crut-il pas devoir, quoique président de la Chambre, se désintéresser d'un pareil débat.

Il descendit du fauteuil à la séance du 19 mai et réalisa l'un de ses plus grands miracles oratoires. Tout d'abord, pour la dignité de son rôle dans la République, il exhala l'amertume de son âme blessée : « Je pense, dit-il, que je n'ai pas à me défendre, ni devant la Chambre, sans distinction de partis, ni devant le pays, des visées qui seraient criminelles, si elles n'étaient ridicules, qu'on s'est plu à me prêter dans cette grande question du régime électoral de la démocratie républicaine. » Hélas! oui, il avait à se défendre, car la calomnie avait enfoncé profondément ses traits. L'auditoire était en proie au soupçon, l'idée de « dictature » cheminait lentement dans les esprits. Le torrent de son éloquence emporta tout. Par 243 voix contre 235, au scrutin secret, la Chambre, déjouant les prévisions, décida de passer à la discussion des articles. Puis, comme un flot qui se répand après la rupture de la digue, elle aborda impétueusement l'article premier,

contenant toute la loi, et le vota par 267 voix contre 202. L'opposition dès lors s'évanouit et l'ensemble fut adopté, sans scrutin, à mains levées. Au sortir de cette séance, partisans et adversaires de M. Gambetta se sentirent également désorientés. Inquiets de ce prestigieux succès, ils se demandaient où l'on allait.

M. Gambetta partit pour Cahors, sa ville natale. Il avait hâte de goûter quelque repos, hâte aussi de jouir de sa victoire, auprès d'amis, de compatriotes, qui ne lui marchanderaient pas leurs sympathies, et auxquels le mot de dictature était encore inconnu. Je ne dirai pas que ce voyage fut une faute, mais il fut un malheur. Les courtisans, les adorateurs de la fortune, les reporters de journaux, en quête de nouvelles sensationnelles, se précipitèrent sur ses pas, lui créant un bruyant cortège. Ses moindres propos, ses gèstes, ses jeux de physionomie furent notés et télégraphiés aux quatre points cardinaux. A peine en avait-on fait autant pour les déplacements de Napoléon III. Ses nouveaux amis, maladroits, exultaient; les anciens se rembrunissaient, pressentant quelque catastrophe. Lui, confiant, s'abandonnait à la joie de vivre. Le 29 mai, au pied du monument élevé en l'honneur des mobiles du Lot morts pendant la guerre, il prononça son grand discours, attendu du monde entier. Il donna de sages conseils; il loua beaucoup M. Grévy; il rassura le Sénat (dont il escomptait le vote sur le

scrutin de liste) contre les éventualités d'une révision constitutionnelle.

Peine perdue! Le Sénat aussi était gagné par le soupçon. Les échos du voyage triomphal de Cahors résonnaient encore dans les oreilles, quand le débat s'ouvrit, le 9 juin 1881. Le prodige du Palais-Bourbon ne pourrait s'y renouveler, car la voix de M. Gambetta n'y serait pas entendue. Les adversaires avaient libre carrière. Spuller, justement inquiet, était venu, quelques jours auparavant, m'entretenir au Luxembourg : « Vous savez, me dit-il, combien notre ami tient au scrutin de liste. Or il est sérieusement menacé ici; vous seul pouvez le sauver : intervenez à la tribune. Gambetta vous en saura un gré infini et la réconciliation s'ensuivra. » — « La réconciliation, répliquai-je, ne doit pas s'opérer ainsi. Quant au scrutin de liste, laissez-moi vous détromper. Ni moi ni personne ne peut le sauver : le voyage de Cahors l'a tué. Le Sénat a son siège fait. » Et, comme il paraissait douter : « Vous le verrez au résultat, repris-je; il y aura trente voix au moins de majorité pour le repousser. Je le voterai, moi, parce que j'en ai toujours été partisan; beaucoup de nos amis ne me suivront pas. Une intervention publique de ma part manquerait le but et risquerait d'être mal interprétée. »

Ainsi que je le pressentais, le débat prit tout de suite une mauvaise tournure. Le centre gauche, dont l'appoint donnait la majorité, se montrait particuliè-

rement ombrageux. Le rapporteur, M. Waddington — que les amis de Gambetta avaient, on s'en souvient, exclu du pouvoir en décembre 1879 — fit à froid le procès de ce mode de suffrage; il en signala les inconvénients, le danger. M. Jouin, enfant terrible, justement considéré d'ailleurs, appela les choses par leur nom. Quelle serait la situation, demanda-t-il, si un député illustre venait à être élu dans un grand nombre de départements? Il serait le ministre tout-puissant de demain imposé au président de la République, dont il supprimerait la faculté de choix. Il serait le vrai chef du pouvoir exécutif. Sur appel nominal à la tribune et au scrutin secret, le projet fut repoussé par 148 voix contre 114. M. Gambetta en conçut une vive irritation et, sans observer peut-être les délais nécessaires, il se rendit à Tours le 4 août pour recommander la révision constitutionnelle, seul moyen, dit-il, de vaincre les résistances du Sénat. On ne manqua pas d'opposer ce langage à celui qu'il avait tenu à Cahors deux mois auparavant; on y vit de la passion et son autorité, à la veille des élections, n'en fut pas augmentée.

M. Gambetta ne me garda pas rancune de ma réponse à Spuller. Peu de jours après le vote, notre ami commun, M. Challemel Lacour, me prit à part dans les couloirs du Sénat : « Je veux vous parler d'une chose qui me peine. Vous ne pouvez rester indéfiniment séparé de Gambetta. Ne le reverriez-vous

pas volontiers? » — « Assurément oui, répondis-je, mais il faudrait une occasion. Je ne puis aller tout droit chez lui. » — « Je le comprends; aussi n'est-ce pas ce que je vous propose. Ne voudriez-vous pas le rencontrer dans une maison amie, la mienne, par exemple? » — « Je suis tout prêt, si lui-même s'y sent porté. » — « Eh bien! reprit M. Challemel, remettez-vous en à moi; évitons de rien brusquer. » A quelque temps de là, il m'écrivit : « Mercredi 13 juillet 1881). — Mon cher ami, la Chambre s'est donné sagement quatre jours de vacances, et notre ami part demain soir pour la campagne. Ce sera donc, si vous le voulez bien, pour lundi (18 juillet) à 7 h. 1/2 chez moi, 21, rue de Saint-Pétersbourg. Nous serons nous trois, pas davantage. — Bien cordialement à vous. »

Je fus exact à l'heure dite, plus qu'exact : j'arrivai un peu en avance, intentionnellement. Le salon était vide. Quelques instants après, la sonnette retentit, j'eus un grand battement de cœur, M. Gambetta entra. Je me dirigeai vers lui; il me tendit la main et, avec son bon rire : « Eh bien! on ne veut donc plus se voir! » — « Ah! qu'il me tardait! » lui dis-je, et nous nous embrassâmes. Nous nous mîmes aussitôt à causer avec volubilité, en gens qui ont tout un arriéré à rattraper. M. Challemel Lacour eut la délicate attention de nous laisser seuls pendant près d'une demi-heure; il ne vint qu'au moment de passer à table, s'excusant sur ce que

les apprêts du dîner l'avaient retenu. Cette soirée fut charmante. Jamais M. Gambetta et M. Challemel n'eurent plus d'esprit et de verve. On imagine ce que dut être la conversation de ces deux admirables causeurs. Nous nous séparâmes vers dix heures. M. Gambetta me ramena dans sa voiture à mon domicile, alors boulevard Haussmann. Pendant le trajet il me confia ses projets, encore à l'état d'ébauche. Après les élections, fixées à la fin d'août, il prendrait le pouvoir, « s'il le fallait ». Il préférait conserver sa situation actuelle; en ce cas, j'aurais à former le ministère. L'affaire religieuse se trouvant liquidée par l'exécution des décrets, « rien maintenant, dit-il, ne nous sépare et nous pourrons diriger la politique d'un commun accord ». Du reste nous reparlerions de tout cela; il n'arrêterait ses résolutions que lorsqu'il connaîtrait le résultat des élections.

Je ne m'étendrai pas sur les actes du ministère Ferry. Je mentionnerai seulement deux faits qui dominent cette période de quatorze mois et qui ont eu de grandes conséquences sur l'histoire de la troisième République : le vote des lois scolaires et l'expédition de Tunisie.

La réforme de l'enseignement constitue le vrai titre de gloire de M. Jules Ferry. Elle fut abordée résolument, avec une vue très nette du but et un sentiment exact des obstacles à surmonter. M. Ferry

s'y révéla un maître et un *debater* de premier ordre. Au Sénat surtout, il s'est surpassé. Il avait affaire à forte partie : les Buffet, les de Broglie, les Chesnelong, les Jules Simon se dressaient en face de lui. Il les a combattus pied à pied et finalement — sauf sur l'article sept — les a vaincus. Sa dialectique serrée, sa fécondité, l'ingéniosité de son esprit, son endurance oratoire se montrèrent sans égales. Il pouvait, comme M. Jaurès, prononcer des discours qui occupaient deux séances et dont les derniers mots ne décelaient aucune fatigue. Il avait le physique de sa tâche et de son talent. Vigoureusement charpenté, grand, le buste un peu courbé de l'homme qui travaille et observe, les yeux pénétrants et scrutateurs, le sourire légèrement sarcastique mais en somme bienveillant, il se dirigeait vers la tribune du pas d'un lutteur qui va montrer sa force et défie ses rivaux. Il remuait puissamment l'auditoire, sans gagner cependant les chaudes sympathies que suscitait un Gambetta et sans parvenir à l'élégante diction d'un Jules Simon ou d'un Jules Favre. Ses harangues sont plutôt des modèles de vigueur que des merveilles de persuasion. Elles n'ont provoqué ni l'amour ni l'enthousiasme. Elles resteront comme un exemple de ce que peut la volonté unie à une intelligence claire et à un labeur obstiné. Peut-être lui a-t-il manqué l'art de savoir ménager ses adversaires. Il était de ces généraux qui ne font pas de prisonniers. Aussi laissa-t-il derrière lui des ran-

cunes que sa nature, bonne au fond, ne méritait pas.

Son expédition de Tunisie ouvrit l'ère des conquêtes coloniales. Elle était l'aboutissement nécessaire de démarches antérieures. On se rappelle qu'à Berlin M. Waddington avait, dans les couloirs du congrès, reçu certaines ouvertures au sujet de la Régence. Par scrupule d'honnêteté et par crainte de mécontenter l'Italie, il n'était pas allé plus loin. Cependant nos titres, reconnus de Lord Salisbury et du prince de Bismarck, subsistaient. Durant mon ministère de 1880, d'accord avec M. Gambetta, j'avais entrepris de les mettre en valeur. Notre représentant à Tunis, M. Roustan, entama, par mon ordre, des pourparlers avec le Bey pour lui persuader d'accepter un traité formel de protectorat. Il l'y avait presque amené grâce à son influence personnelle : « Autorisez-moi à débarquer une compagnie de fusiliers marins, m'écrivait-il, et le Bey signera. » J'allais l'autoriser, quand je quittai le pouvoir. Je renseignai M. Ferry sur la situation, en indiquant les précautions à prendre : « Le fruit est mûr, lui dis-je, vous le cueillerez au moment propice. » M. Ferry ne négligea pas l'avis et, dès qu'il se sentit suffisamment affermi, il reprit, par l'organe de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, partisan convaincu du protectorat, les négociations avec le Bey, sous prétexte de régler la police des frontières. M. Roustan exhiba un traité à peu près semblable à celui qu'il m'avait

soumis. Le Bey hésitait toujours; des consuls étrangers le conseillaient en sens contraire de M. Roustan. A ce moment des Kroumirs plus ou moins menaçants, en tout cas opportuns, se montrèrent sur la frontière algérienne et permirent à M. Ferry de faire avancer des troupes. La vue du drapeau français leva les derniers scrupules du Bey. Il signa, le 12 mai 1881, le traité dit du Bardo, que lui présentait le général Bréart. M. Ferry en informa aussitôt le parlement et, le 19, déposa le texte officiel qui fut voté le 23 mai par la Chambre, et le 27 par le Sénat.

Des nuages ne tardèrent pas à s'élever. L'Italie, qui nourrissait de vieilles prétentions sur la Régence, se crut lésée. J'ai constaté combien elle était ombrageuse à ce sujet. Dès 1880, son ambassadeur, général Cialdini, m'avait confié ses préoccupations : « Je vous promets, lui dis-je, de ne rien décider sans vous en parler. » En 1882, il se plaignit à moi de M. Ferry : « Si encore il m'avait averti, j'aurais informé M. Cairoli et nous aurions pu préparer les esprits en Italie. Tandis que nous avons eu l'air d'être dupes! » M. Ferry n'avait pas entretenu volontairement une erreur, mais, n'étant pas lié par mes paroles de 1880, il n'avait pas cru devoir mettre le gouvernement italien dans ses confidences. Il a donc pu déclarer en toute sincérité : « M. Cairoli fut déçu et surpris, il ne fut pas trompé. » Cette blessure a été longue à guérir, elle n'est pas étran-

gère à l'accession de nos voisins à l'alliance austro-allemande.

D'autre part, les populations tunisiennes, ne distinguant pas le protectorat d'une vraie prise de possession, se crurent à la veille d'être molestées dans leurs coutumes, leurs mœurs, leur religion. Elles entendaient dire qu'elles seraient écrasées d'impôts, que leurs propriétés passeraient aux mains des infidèles, qu'elles seraient réduites à la plus misérable condition. Des soulèvements éclatèrent sur divers points. Pour les réprimer, le gouvernement dut procéder à des envois de troupes beaucoup plus importants que ceux qu'avait nécessités l'établissement du protectorat. M. Ferry, prévoyant le parti qu'on en tirerait contre lui à la Chambre, brusqua l'ouverture de la période électorale. Il avait le droit de se mouvoir autour de la date du 14 octobre ; par une interprétation un peu large, il fixa le premier tour de scrutin au 21 août. Il se plaçait ainsi dans le cas d'avoir, pendant six semaines, deux Assemblées, ou plutôt il n'en aurait aucune, la nouvelle ne possédant pas l'autorité légale, et l'ancienne ne conservant plus l'autorité morale.

Cet expédient hardi ne fut pas approuvé de tous et M. Ferry faillit y perdre le pouvoir. Le 26 juillet 1881, à la veille de la clôture de la session, M. Clemenceau l'interpella et le mit en très fâcheuse posture. Le président du conseil ne put faire prévaloir l'ordre du jour pur et simple, dont il se contentait,

que par 214 voix contre 201. Symptôme inquiétant, parmi les 201 figuraient les meilleurs amis de M. Gambetta, et des radicaux de marque, tels que MM. Brisson, Floquet, Goblet. Il fallait la belle confiance de M. Jules Ferry pour affronter sans crainte la consultation du suffrage universel.

CHAPITRE VI

LE GRAND MINISTÈRE.

Le 28 juillet 1881, M. Gambetta me convia à dîner, au Palais-Bourbon, dans les conditions où il me conviait périodiquement avant notre séparation momentanée. Dès que nous fûmes seuls dans le fumoir, il sembla que nos entretiens n'eussent jamais été interrompus, tant nous nous retrouvâmes les mêmes. « Vous voyez, dit-il, les efforts qu'on déploie pour m'amener au pouvoir. D'abord cela ne dépend pas uniquement de moi, il faut que Grévy m'appelle ; je crois bien que si je m'y prête, il m'adressera des offres, car la pression de l'opinion est telle qu'il ne peut plus maintenant se dérober. La question est de savoir si, moi, je dois m'y prêter. Je ne me dissimule pas que ce sont surtout mes ennemis qui veulent me voir au ministère, dans l'espoir que je m'userai rapidement. En vérité je ne suis pas créé pour leur donner cette satisfaction. Si je prends le pouvoir, ce doit être pour durer et faire des choses utiles. Les circonstances sont-elles pro-

pices? » Là-dessus. nous examinâmes la situation : « Tout dépendra, conclut-il, des élections. Seront-elles animées du souffle qui permet d'accomplir de grands desseins? Je sais qu'elles seront républicaines, que nous gagnerons des sièges; je connais même les noms des futurs élus. Cela ne suffit pas. Dans quelles dispositions entreront-ils au Palais-Bourbon?... Ah! si nous avions le scrutin de liste, je serais tranquille : la Chambre serait réformatrice, au large sens du mot, car le pays veut le progrès. Avec le scrutin étriqué que nous a valu le Sénat, je crains l'esprit de clocher, les vues étroites, bref l'impuissance pour le ministère à venir. La perspective n'est guère tentante. »

Passant ensuite à un autre ordre d'idées, il reprit : « Il faut pourtant que nous organisions quelque chose. Ferry est à bout, il ne peut pas durer. J'ai eu toutes les peines du monde à empêcher mes amis de le renverser. Avec ses grandes qualités, il a réussi à se mettre tout le monde à dos. Il est bon qu'il préside aux élections et qu'il liquide l'affaire tunisienne, qui, à la rentrée, provoquera des discussions irritantes. Ensuite, il disparaîtra. Nous ne devons pas laisser tomber le pouvoir entre les mains de nos adversaires. » De nouveau, il examina la question de son propre avènement. « Vous ou moi, termina-t-il, il n'y a pas d'autre solution. Si je ne dois pas faire bon ménage avec le scrutin d'arrondissement, vous vous alignerez. Grévy, au fond, le sou-

haite. et mes amis seront heureux de vous voir revenir. Au surplus. je le répète, attendons le résultat des élections. Pour le moment je vais à Tours, où je dirai son fait au Sénat, sans toutefois me l'aliéner. Je veux le préparer à la révision constitutionnelle, que ses derniers votes ont rendue nécessaire. En ce qui concerne les réformes, je resterai dans des termes assez vagues pour qu'on ne puisse pas prétendre que j'ai rédigé un programme ministériel. »

Nous effleurâmes la question extérieure : « La Tunisie nous a, dit-il, brouillés avec l'Italie, on s'y est mal pris; mais cela peut se réparer. L'Allemagne voudrait nous attirer dans son orbite et nous éloigner de l'Angleterre et de la Russie. Tenons-nous bien; gardons l'alliance avec ces deux puissances en réserve pour l'avenir. » Je remarquai la nuance de langage : en 1880, il parlait de cette double alliance ou entente d'une façon plus pressante. Il finit par un mot sur l'armée : « La démocratie veut une réduction de la durée du service militaire. Nous en viendrons là, peut-être bientôt. Il y aura des mesures à prendre pour que notre force n'en souffre pas. Ce sera votre affaire. » Il insista sur la nécessité de bons cadres. Je l'assurai que, si un jour nous abordions le service de trois ans, ce point fixerait toute mon attention. Nous convînmes de nous revoir à la fin du mois d'août, à mon retour du conseil général de Tarn-et-Garonne. Sur le pas de

la porte : « La *République française*, dit-il, vous ménage une petite surprise. Elle publiera le rapport que mon ami Latrade, président de la commission des chemins de fer, a rédigé sur l'exécution de votre programme. » L'insertion de ce document dans le numéro du 3 août 1881 fut très remarquée. Elle apprit à ceux qui l'ignoraient ma réconciliation avec M. Gambetta.

Le discours qu'il prononça à Tours, le 4 août, fut tel qu'il me l'avait fait pressentir. Très explicite sur la nécessité de la révision, il se tint volontairement dans le vague sur tout le reste. Voici sa formule : « Je résume ma pensée dans ces trois mots : au point de vue constitutionnel, réforme partielle, limitée, telle que je l'ai indiquée ; au point de vue politique, constitution de cette majorité où la France pourra se reconnaître sans qu'il y ait rien de disparate, de brisé, de rapetissé dans cette image, et reconstitution du respect et de l'indépendance des pouvoirs administratifs. En ce qui concerne le troisième point, la question économique et sociale, vous trouverez le complément des données que je n'ai fait qu'indiquer et que nous débattrons plus longuement à une autre occasion ; vous le trouverez dans votre cœur, car, sachez-le bien, on ne sert pas la démocratie longtemps quand on ne l'a que dans la tête : il faut aussi l'avoir dans les entrailles. » Il ne put s'empêcher d'ajouter, tant la calomnie s'acharnait

contre lui : « C'est ce qui me permet — je le dis hautement — c'est ce qui me permet, à travers les calomnies et les diffamations, de passer la tête haute et le cœur confiant, car je le sais, et je le sens, il ne peut être dit en ce pays que dans cette poitrine ne bat pas le cœur d'un républicain, le cœur d'un démocrate. » Gambetta obligé de protester de son républicanisme, quelle tristesse!

Ce discours fut immédiatement dénoncé comme évasif, passant à côté des grandes questions sur lesquelles, dans quelques jours, le suffrage universel aurait à se prononcer. On y vit l'indice d'une renonciation anticipée à l'exercice du pouvoir. M. Gambetta dut faire un pas en avant. Le 12 août, à Belleville, il traça le programme du futur gouvernement : réforme de la magistrature, réduction du service militaire à trois ans (avec les précautions qu'il m'avait signalées), laïcité absolue de l'école, suppression des biens de mainmorte, stricte application du Concordat, impôt sur le revenu (ainsi qu'il l'avait exposé à la commission du budget), décentralisation administrative, respectant la nécessaire centralisation politique, liberté des associations, à l'exclusion des ordres religieux. Tels furent les principaux articles de cette énumération, qui paraissait résumer les revendications radicales. « Quant à la politique extérieure de la France, ajouta-t-il, je ne lui demande qu'une chose : c'est d'être digne et ferme; c'est de se maintenir les mains libres et les mains nettes... »

Dans ces mots : mains libres, je retrouvai la pensée de réserve, qui m'avait déjà frappé lors de notre dernier entretien. L'ensemble du discours ne me laissa pas d'ailleurs l'impression de netteté et de vigueur à laquelle M. Gambetta m'avait habitué. Depuis, j'ai supposé que sa santé commençait sans doute à s'altérer.

Quelques jours après, une odieuse intransigeance l'empêcha de se faire entendre dans la deuxième circonscription de Belleville. Poussé à bout par les assourdissantes clameurs, il lança la fameuse apostrophe aux « esclaves ivres ». Malgré cet échec relatif, il n'en restait pas moins la personnalité dominante de la campagne électorale et l'héritier désigné de M. Jules Ferry.

Celui-ci, qui voyait son étoile pâlir et sentait approcher l'échéance fatale, ne se résignait pas à être congédié comme un mauvais serviteur. Il avait conscience de sa valeur; il rappelait avec orgueil sa guerre au cléricalisme. L'exécution des décrets sur les congrégations lui constituait, dans son opinion, un titre imprescriptible. « Nous avons en cela, proclamait-il, fait notre devoir, tout notre devoir. Nous aurions le droit de dire aux intransigeants qui nous raillent : A notre place, en eussiez-vous fait autant ? » Il trouvait le pays un peu oublieux. Il se rappelait à l'attention de ses amis Lorrains, dans un banquet à Raon-l'Étape, le 7 août. Plus confiant que jamais dans le succès de sa politique, il anticipait sur la ré-

ponse du suffrage universel : « J'ai dit à Épinal que les élections seraient modérées. Cela a soulevé une tempête dans une certaine presse. Mais, je le répète, je prophétise (et avec les renseignements que je possède je n'ai pas grand mérite à faire cette prophétie) que dans quinze jours il sortira l'esprit de sagesse et de concorde entre républicains. » Si par « esprit de sagesse » il faut entendre l'esprit conforme aux idées de l'orateur, la prophétie ne fut guère réalisée, car les deux cinquièmes à peine des républicains élus se réclamaient de lui. Ce qui, dans sa harangue, frappa plus que ces supputations incertaines, c'est — spectacle peu banal chez un président du conseil en exercice — l'abdication évidente qu'il prononçait entre les mains de M. Gambetta : « Que cette union (des républicains) se continue par la volonté du pays, et peu importe l'homme qui continuera, qui achèvera cette œuvre. Que s'il se trouve quelqu'un qui puisse effectuer ce groupement mieux que moi et d'une main plus puissante, je le déclare dès aujourd'hui, JE SUIS PRÊT A L'AIDER ET A L'ASSISTER COMME SON PREMIER LIEUTENANT. » Tout le monde crut à un accord entre M. Ferry et M. Gambetta. Il n'en était rien cependant et M. Gambetta fut plutôt embarrassé d'une adhésion qui tendait à donner à sa politique un aspect trop modéré.

L'union recommandée par M. Jules Ferry ne paraissait pas sur le point de s'établir. Cinq jours plus tard, le 12 août, M. Clemenceau faisait, au

cirque Fernando, la critique la plus mordante des actes du ministère et, à certains moments, de la majorité elle-même. Il montrait l'insuffisance et parfois le néant des réformes amorcées ou promises. Ainsi, au seuil de la grande consultation nationale, trois courants se formaient, trois courants allaient se heurter : celui de M. Clemenceau, celui de M. Jules Ferry et celui de M. Gambetta. L'affirmation de la République, certes, devait en résulter, mais en même temps la dispersion des bonnes volontés et cette divergence de vues qui, d'après M. Gambetta, rendrait si difficile la constitution d'une majorité de gouvernement.

J'étais venu à Montauban pour présider le conseil général et surtout pour appuyer la propagande qui visait à l'élimination de certains députés monarchistes ou bonapartistes. Les républicains affichèrent une lettre que je me permettais d'adresser aux électeurs du département et dans laquelle je leur recommandais la candidature de MM. Garrisson, Pagès, Chabrié et Lasserre. Cet affichage me valut des attaques furieuses, dont je me consolai par le succès de nos candidats : nous enlevâmes deux sièges aux adversaires. Je me disposais à rentrer à Paris, quand je reçus de M. Gambetta le billet suivant, daté du 29 août :

« Cher ami.

« Tout est bien qui finit bien et nous voilà tirés

d'un rude défilé où nous avions, en nous y engageant, fait preuve de plus d'audace que de confiance. En dépit du scrutin d'arrondissement, les élections sont excellentes, mais la difficulté est grosse de savoir exactement ce que sera la majorité possible. J'ai déjà entrepris un sérieux travail de classification. Je vous le communiquerai à votre retour; nous causerons à fond sur les résolutions *définitives*[1] à prendre.

« Quand rentrez-vous? Mes félicitations pour votre beau succès électoral.

« Bien cordialement.

« L. Gambetta. »

Je partis immédiatement et le 2 septembre nous dînions ensemble au Palais-Bourbon. M. Joseph Arnaud (de l'Ariège), alors secrétaire de M. Gambetta, se trouvait en tiers au repas; il nous quitta quand nous entrâmes au fumoir. Là, nous analysâmes la situation parlementaire. D'après les résultats du premier tour de scrutin et les probabilités du second, que M. Gambetta était en mesure d'escompter exactement, la nouvelle Chambre comprendrait environ quatre cent soixante républicains et une centaine de monarchistes ou bonapartistes. A part les cinquante-cinq à soixante membres de

1. Mot souligné dans l'original.

l'extrême gauche, les républicains se divisai
peu près également en modérés et en rad
« Vous le voyez, dit M. Gambetta, c'est exc
au point de vue de la République; ses adver
sont écrasés. Au point de vue du gouverne
c'est une tout autre question. Comment faire
de là une majorité stable? La moitié voudra
de l'avant, tandis que l'autre moitié voudra
sur place. Ah! le scrutin de liste nous aurait
autre chose! Je prévois de grandes difficultés
réaliser ce qu'on attend de moi. Mes idées
demeurées celles que je vous exprimais il y
mois. On me pousse, mais je ne suis nulleme
cidé. Au surplus je ne vois pas pourquoi je
forcé de gouverner, alors qu'on m'en a refu
moyens. J'ai toujours réclamé une Chambre él
scrutin de liste. Ils n'ont pas voulu me la de
qu'ils s'en prennent à eux! »

Nous parlâmes ensuite du programme et
culièrement de la politique extérieure. « Nou
vons, dit-il, cultiver nos amis de Russie et
gleterre. Pas d'alliance en ce moment, ce
dangereux. Bismarck nous guette, ne lui fourn
pas de prétexte. Il nous faut en rester à ce q
dit à Belleville. » J'avais, en effet, remarqu
phrase, qui, sur l'heure, m'avait étonné : « N
sir personne dans le concert européen et y êtr
lement bien avec tout le monde. » Ce langag
tait pas d'accord avec celui qu'il me tenait en

Le changement provenait-il de ce qu'en 1878 il avait été question d'une entrevue entre lui et M. de Bismarck, et de ce qu'au dernier moment M. Gambetta s'était dérobé? M. de Bismarck, plus habitué à être recherché qu'évité, en avait sans nul doute été fort blessé. Maintenant que M. Gambetta s'acheminait au pouvoir, M. de Bismarck avait peut-être, avec sa brutalité voulue, exprimé sa malveillance, de manière que M. Gambetta en fût instruit. Comme personne ne voulait rompre en visière avec l'Allemagne, M. Gambetta se voyait porté vers une politique fort circonspecte.

Notre conversation ne se prolongea pas très tard. M. Gambetta se rendait le soir même à Ville-d'Avray et partait ensuite pour la Normandie. Il me déposa à ma porte, en m'annonçant un nouveau et prochain tête-à-tête. Le surlendemain, 4 septembre, il répondait à M. Develle au banquet de Neubourg et, malgré la prudence des termes, coupait à moitié les ponts derrière lui : « Je n'ai pas la prétention ni l'impertinence de vouloir, avant que cette Chambre soit réunie, tracer l'esquisse d'un programme parlementaire et encore moins d'un programme ministériel. » Mais il s'avança bientôt — appuyant d'ailleurs sur la « méthode » plutôt que sur le fond des choses : « Elle (la méthode) consiste à bien se préoccuper de ce que veut réellement le pays dans sa grande majorité, à faire de la politique pour le pays tout entier, à chercher le véri-

table point d'appui de la démocratie en elle-même, à renoncer soit à vouloir lui faire marquer le pas sur place, soit à vouloir la faire reculer, soit à vouloir l'emporter trop rapidement sans avoir bien assuré le sol sur lequel elle doit poser le pied... Il ne s'agit pas de ne pas marcher ; mais il faut marcher d'une manière pondérée et mesurée. » Puis il se défendait de vouloir abréger le mandat de la future Chambre, au cas où le scrutin de liste entrerait dans la loi : « Je le dis bien haut, pour répondre à certaines rêveries ou à certaines insinuations, il ne serait pas politique, il ne serait pas sage de remettre en question la législature nationale à la rentrée de cette Chambre. Non, Messieurs, la question du scrutin de liste, il ne faut pas y renoncer, mais il faut l'ajourner jusqu'à l'expiration des pouvoirs de cette Assemblée, ou à une rénovation constitutionnelle, si elle a lieu... Donc, assurée de son existence, etc. » Ces déclarations, commandées par les suspicions dont il se savait l'objet, valaient à M. Gambetta de nouvelles attaques ou des insinuations perfides. On relevait la similitude de son langage avec celui du maréchal de Mac-Mahon, en décembre 1877, alors que le pouvoir personnel accordait des gages à la Chambre nouvellement élue. Qu'était donc ce simple député, pour disposer ainsi du sort de la représentation nationale? Décidément, tout se retournait contre lui. Car il y a eu ceci de dramatique dans la destinée de M. Gambetta, qu'après avoir été pen-

tant plus de trois ans le président du conseil nécessaire et vainement désiré, alors que l'heure allait enfin sonner il était repoussé par une fraction du parti républicain et dénoncé comme un péril pour la démocratie.

Le 15 septembre, nouveau billet : « Cher ami, j'avais besoin de quelques jours de repos, c'est fait et, si vous voulez bien, venez dîner avec moi demain vendredi, à 7 heures un quart, chez moi, au Palais. Nous serons seuls, et bien cordialement. — Léon GAMBETTA. » Comme précédemment, Joseph Arnaud se retira discrètement au moment du café : « J'ai tâté le pouls de l'opinion, me dit M. Gambetta, il faut franchir le pas. Donc je serai président du conseil dans cette Chambre élue au petit scrutin... si toutefois Grévy accepte mes conditions. D'abord, je veux carte blanche sur le programme. » — « A cet égard, interrompis-je, vous n'aurez pas de difficulté. M. Grévy n'entend pas déplacer les responsabilités, et il laisse le conseil entièrement libre de ses résolutions. Il formule des remarques, des observations, il ne va pas plus loin. » — « Oui, dit M. Gambetta, mais les choses peut-être ne se passeront pas comme elles se passaient avec vous. Le président de la République ne devrait pas assister aux séances du conseil ; il ne doit communiquer qu'avec son premier ministre. C'est l'essence même du régime constitutionnel : voyez ce qui se pratique en Angleterre. Pour mieux surveiller

l'ensemble, je compte ne pas prendre de portefeuille; j'aurai ainsi l'esprit plus libre et je m'exonérerai d'un travail de cabinet, qui n'est pas beaucoup dans mes goûts. » Je témoignai quelque surprise : « La présidence du conseil sans portefeuille, remarquai-je, peut très bien se justifier, seulement l'opinion n'y est pas préparée et vos ennemis diront que vous avez voulu vous créer une situation exceptionnelle. L'exclusion de M. Grévy me paraîtrait plus grave; c'est une dérogation à des habitudes qui remontent à M. Thiers. Le public ne manquerait pas d'y voir la confirmation des bruits qui courent sur le prétendu antagonisme existant entre vous et M. Grévy; il ne ferait pas le rapprochement avec l'Angleterre. » — « Nous expliquerions tout cela quand le moment serait venu, on verrait que c'est la correction même. Occupons-nous de mettre sur pied une combinaison ministérielle. Il est toujours bon d'avoir un canevas prêt d'avance. Quelles sont vos vues à cet égard? » — « A votre place, dis-je, je commencerais par embarquer avec moi tous ceux qui ont été présidents du conseil ou qui peuvent le devenir. » — « L'idée n'est pas mauvaise, répartit M. Gambetta, voyons les noms. » — « Mettons d'abord Ferry, Léon Say, Challemel Lacour, Brisson. » — « Soit; pour les autres noms parcourons les annuaires des Chambres. » Je me permis de recommander l'amiral Jauréguiberry pour la Marine et M. Varroy pour les Travaux publics. Il accepta le premier avec empressement. Quant au

second, qu'il appréciait, il l'écarta cependant afin de « rompre la série des ingénieurs » et de placer à la tête de ce ministère quelque grand industriel, M. Lebaudy, par exemple, qui apporterait là des vues neuves et dont il croyait le concours assuré. Bref, nous dressâmes la liste suivante : Présidence du conseil sans portefeuille, M. Gambetta; Justice, M. Brisson; Affaires étrangères, M. Tissot (de la carrière); Intérieur, M. Challemel Lacour; Finances, M. Léon Say; Guerre, M. de Freycinet; Marine, amiral Jauréguiberry; Instruction publique, M. Jules Ferry; Travaux publics, M. Lebaudy; Agriculture (détachée du Commerce), M. Hervé Mangon; Commerce et Colonies, M. Rouvier; Cultes (détachés de l'Intérieur), M. Waldeck-Rousseau; Postes et Télégraphes, M. Cochery. Nous parlâmes du ministère de la Guerre et du projet de loi sur l'administration de l'armée, dont il ne s'était pas montré partisan : « Je vous l'abandonne, dit-il, et vous pourrez le défendre à la Chambre, puisque vous le croyez bon. » Après quelques réflexions d'ordre général, il ajouta : « Nous gouvernerons ensemble. Je n'ai pas l'intention de m'éterniser au pouvoir; je vous passerai la main et j'irai faire un tour d'Europe, pour voir ce qu'on pense de nous à l'étranger. »

Il me ramena dans sa voiture, se rendant à Ville-d'Avray. Durant le trajet, je repris les objections que je lui avais présentées; je l'engageai à gérer lui-même les Affaires étrangères et surtout à ne pas

innover en ce qui concernait les conseils de ministres. Il parut ébranlé, mais ne dit rien. En me quittant, il m'annonça son départ pour l'Allemagne et m'ajourna au commencement d'octobre.

Il rentra le 7 ou le 8 et passa deux semaines à Ville-d'Avray. Le voyage qu'il venait d'effectuer, et sur lequel on avait beaucoup glosé, était dépourvu de tout caractère politique. Il en a rendu compte, en ces termes fort simples, au banquet du Havre, le 26 octobre : « Je vous avouerai — il m'est agréable de vous le confesser à vous, mes amis, mes coreligionnaires politiques — après toutes les inventions que l'on a imprimées et racontées dans la presse, il m'est, je le répète, agréable de vous dire ce que j'étais allé voir et observer en Allemagne : c'était justement le développement des ports de commerce de Brême, de Hambourg, de Lubeck, de Stettin, et je viens vous dire précisément : Il faut travailler, il faut vous presser, vos concurrents se sont engagés dans la route ; voilà une lutte pacifique dont vous pouvez sortir victorieux, car la nature vous a plus favorisés. Il ne s'agit que de vouloir et de se mettre résolument à l'œuvre. » Les demi-promesses qu'il formulait ensuite, son exclamation : « C'est une situation qui ne peut pas durer ! » semblaient indiquer qu'il se considérait déjà comme chef du gouvernement.

Les jours qui suivirent furent pleins d'anxiété. Chacun se demandait ce que réservait la rentrée des

Chambres. Les rapports de M. Grévy avec M. Gambetta, d'une part, ceux de M. Ferry avec la nouvelle majorité, d'autre part, amèneraient-ils la formation du ministère attendu? Car la France offrait ce spectacle original que tous les yeux étaient fixés non sur le gouvernement en exercice, mais sur le gouvernement en expectative. M. Jules Ferry souffrait justement dans sa dignité de cet abandon anticipé. Il prononçait des discours destinés à vaincre l'indifférence, lesquels avaient l'inconvénient de creuser davantage le fossé entre lui et les radicaux et par conséquent pouvaient compromettre son entrée dans le nouveau cabinet. Au moment où la France réclamait, avec exagération, des réformes, il semblait presque les nier toutes : « Il faudrait pourtant en prendre son parti, s'écriait-il à Saint-Dié. Le gouvernement d'une grande nation laborieuse comme la France, d'une grande démocratie, affamée de paix et de travail, ne peut être une série de coups de théâtre. Il ne peut pas y avoir de révolution à faire tous les matins. Il n'y a pas toujours des nouveautés à introduire. » Il s'attardait aux congrégations, dont l'opinion était lasse d'entendre parler : « Quelles que soient les lumières et la bonne volonté de la nouvelle Chambre, quels que soient son courage et sa résolution, elle ne fera pas, je le dis sans crainte d'être démenti par l'avenir, de réforme plus grande, plus audacieuse, plus aventureuse, que celle de la dispersion des congrégations. » Ce langage

déconcertait. L'union demeurait-elle possible au milieu de ces déclarations contradictoires?

Bien que l'arrivée au pouvoir de M. Gambetta ne parût plus douteuse et que lui-même s'y préparât ostensiblement, il ne m'adressa pas la convocation annoncée pour le commencement d'octobre. Le mois s'écoula sans que je le revisse. De nombreux parlementaires, qui avaient appris notre réconciliation et qui avaient ouï dire que nous formerions ensemble le ministère, venaient chez moi aux nouvelles. Quelques jours avant la rentrée des Chambres, fixée au 28 octobre, M. Léon Say me rendit visite. Avec sa vivacité d'esprit habituelle, il entra tout de suite en matière : « Je viens chercher la lumière, vous me voyez fort embarrassé. Gambetta m'a fait dire par Pallain, il y a un mois, de me tenir prêt pour les Finances, et depuis je n'entends parler de rien. Vous devez savoir quelque chose, puisque tout le monde assure que vous êtes le pivot de sa combinaison. J'ai besoin d'être fixé : l'ouverture de la session approche et déjà les compétiteurs se disputent ma succession à la présidence du Sénat. J'ai vu Ferry qui n'en sait pas plus long que moi et qui voudrait bien qu'on évitât un débat public sur la Tunisie. » Je répondis à M. Léon Say que je n'avais pas causé avec Gambetta depuis six semaines et que j'étais certain qu'il comptait toujours sur sa collaboration. La dernière fois que nous nous étions entretenus, il

m'avait dit textuellement : « Léon Say est membre de droit de mon cabinet; c'est le ministre des Finances de la République ». Rien ne me donnait à croire qu'il eût changé d'idée. — « Pensez-vous, interrogea M. Say, que le cabinet se formera dès la rentrée? » — « Je ne le suppose pas, car en septembre M. Gambetta paraissait décidé à ne prendre le pouvoir qu'après une interpellation qui liquiderait toute l'affaire tunisienne. » — « Alors, reprit M. Say, je vais me laisser porter de nouveau à la présidence du Sénat, en indiquant seulement à mes amis que c'est provisoire. » — « Quant à moi, dis-je, je continue à me préparer pour le ministère de la Guerre. De nombreux généraux m'ont rendu visite et j'ai déjà arrêté une partie de mes choix. »

La nouvelle Chambre se réunit dans le brouhaha universel. L'avènement de M. Gambetta remplissait toutes les bouches. Pour le désigner, pour l'imposer au choix de M. Grévy, les députés recoururent à une procédure ingénieuse : ils le nommèrent « président provisoire » de la Chambre. Lui, à son tour, répondit qu' « il ne méconnaissait ni le caractère ni la portée » de cette manifestation. Il semble pourtant, par la publication de ses lettres intimes, que, même à ce moment, des combats se livraient dans son âme et qu'il aurait fui volontiers « vers Sorrente » pour échapper aux honneurs qui venaient à lui. Sa santé, sourdement minée par le mal inconnu qui devait l'emporter l'année suivante, ne

soutenait-elle plus le puissant ressort de cette vie agitée? Faut-il attribuer à cette cause les irrésolutions dont j'avais été témoin depuis la fin de juillet?

Le 5 novembre, commença, devant une Chambre enfiévrée, le débat destiné à marquer le terme du ministère Ferry. Les députés demandaient compte des opérations militaires conduites pendant les vacances et qui avaient échappé au contrôle de l'Assemblée précédente. Quatre jours suffirent à peine pour épuiser les récriminations. Car, si l'occupation de la Tunisie était louable, la manière dont on s'y était pris prêtait singulièrement à la critique. Le gouvernement avait manqué de prévoyance, les services fonctionnaient mal, les envois de troupes avaient été tardifs et désordonnés. En présence d'un ennemi sérieux, que fût-il advenu? Le général Farre plaida les circonstances atténuantes. M. Jules Ferry, malgré son tempérament de lutteur, plia sous les coups répétés de M. Clemenceau. Vinrent ensuite les ordres du jour, sanction de ce débat confus. Plus de vingt rédactions furent proposées à la Chambre. Celle-ci ne parut capable que de négations. Elle refusa la confiance sous toutes les formes. Elle refusa l'indulgence voilée par l'ordre du jour pur et simple. Elle refusa le blâme, qui atteignait l'ancienne majorité. M. Gambetta parut, tenant à la main le papier sauveur. Il affirmait uniquement la volonté de la France d'exécuter le traité du Bardo. Il fut acclamé.

La Chambre respira, mettant fin à son lamentable effort. Le texte fut voté par 355 voix contre 68, et du coup, M. Gambetta se trouva sacré chef du gouvernement, en attendant la ratification de M. Grévy. « Mon intervention m'engage, écrivit-il le soir même à sa correspondante habituelle, et je suis obligé de discourir avec le président de la République, s'il est prêt à subir la dictature, puisque dictature il y a. » Le lendemain, 10 novembre, M. Jules Ferry remettait sa démission et M. Gambetta était appelé par M. Grévy.

Que se passa-t-il entre les deux hauts personnages? Quels propos furent échangés? M. Gambetta, évidemment, renonça à son projet sur la tenue des conseils de ministres, puisque M. Grévy a continué d'y assister comme par le passé. Quant à la présidence sans portefeuille, M. Gambetta dut faire agréer cette condition, car c'est une circonstance fortuite qui seule l'empêcha de la mettre en pratique. Je n'ai su ces choses qu'imparfaitement, notre conférence du 16 septembre ne s'étant pas renouvelée. Comme le public, je recueillais les informations dans les journaux. Le vendredi, 11 novembre, vers quatre heures, M. Gambetta vint chez moi, rue de la Faisanderie. « Mon ministère, dit-il, est fort avancé; je vous offre les Affaires étrangères. » — « Nous étions convenus de la Guerre... », répondis-je étonné. — « C'est vrai, mais votre nomination

soulèverait des objections chez les militaires. » — « Chez quelques-uns, c'est possible; beaucoup d'autres m'ont offert leurs services; Canrobert, Gresley, Galliffet, Saussier m'ont exprimé leur satisfaction. » — « Quoi qu'il en soit, répliqua M. Gambetta, c'est maintenant trop tard, j'ai choisi le général Campenon pour la Guerre. » — « Vous renoncez donc à Tissot? Vous désiriez cependant aux Affaires étrangères un ministre non politique, pour les diriger vous-même plus sûrement. » — « Tissot ne me rendrait pas les mêmes services que vous au Sénat, où vous pourrez parler avec plus d'autorité. » — « Et Léon Say, et Ferry, et Challemel, que deviennent-ils? » — « Challemel a refusé, Léon Say hésite, Ferry est combattu par l'Union républicaine. » — « Alors, qui prenez-vous, s'il n'est pas indiscret de vous le demander? » Il m'énuméra ses choix, qui presque tous différaient de ceux que nous avions notés ensemble le 16 septembre. « La disparition de certains noms, Ferry, Challemel, Jauréguiberry, m'affecte désagréablement, lui dis-je en nous séparant; l'absence de Léon Say me met dans une fausse position. D'après ce que vous m'aviez autorisé à lui répéter, il devait compter absolument être des nôtres. Je vous en supplie, tâchez de vous arranger avec lui. Il me serait très pénible d'entrer dans le cabinet, sans aucun des collègues que j'espérais le plus y trouver. »

Demeuré seul, je me sentis fort perplexe. Ce mi-

nistère ne ressemblait en rien à celui que j'attendais — ni à celui qu'attendait le public. Quel y serait mon rôle? Assurément pas celui de la collaboration étroite que M. Gambetta m'avait annoncée. En ce qui concerne spécialement les Affaires étrangères, la situation me parut obscure. M. Gambetta, sans portefeuille — il n'en prenait pas à cette heure — ne pourrait s'empêcher d'intervenir très fréquemment. Ses goûts, son tempérament, ses capacités l'y poussaient. Que deviendrait l'unité de direction, dans un département qui la réclame au plus haut point, où non seulement les écrits, mais les paroles, les gestes, un jeu de physionomie peuvent avoir de l'importance? M. Gambetta ne ferait-il pas mieux d'exercer lui-même cette direction, sans partage, ainsi que je le lui avais conseillé dans notre dernière entrevue? J'en étais là de mes réflexions, lorsqu'un incident me détermina. J'appris que M. Say refusait les Finances ou, comme dit mon interlocuteur, qu' « il lui avait été impossible de les accepter[1] ». Le matin,

1. Dans cette soirée du 11 novembre, quelques heures après mon entretien avec M. Gambetta, M. Léon Say reçut la visite de M. Pallain, auquel il répondit le lendemain en ces termes :

12 novembre, 7 heures du matin.

« Vous êtes venu me trouver hier au soir et vous m'avez dit de la part de M. Gambetta qu'il pensait que nous pourrions nous mettre d'accord (pour le rachat du réseau d'Orléans).

« Vous m'avez demandé une réponse pour ce matin, afin de ne pas arrêter les négociations que M. Gambetta a besoin de poursuivre avec ses autres amis.

« Vous voudrez bien dire à M. Gambetta que, placé en dehors de son cabinet, je n'en ferai pas moins tous mes efforts pour le se-

à sept heures, j'envoyai chez M. Gambetta, rue St-Didier, le billet suivant [1] :

Samedi matin.

« Mon cher ami,

« Après une nuit de réflexions, je ne me sens pas en état de remplir convenablement le rôle que vous me destinez. Permettez-moi donc de rester à mon banc de sénateur, où vous aurez toujours en moi un ami sûr et dévoué.

« Il faut chez moi une conviction bien profonde pour me faire résister à un appel comme celui que vous m'adressez.

« Votre bien affectionné. »

On a supposé, dans l'entourage de M. Gambetta, que cette lettre avait été écrite à l'instigation du président de la République. C'est une erreur. Je n'ai eu avec M. Grévy, pendant la durée de la crise, aucune communication directe ou indirecte. Loin d'avoir suggéré ma détermination, il l'a blâmée après coup.

conder, car tous les bons citoyens sont intéressés au succès de sa politique et à l'établissement d'une autorité gouvernementale incontestée. »

Les opinions bien connues de M. Léon Say en matière de chemins de fer ne lui permettaient pas une autre réponse.

1. Ce billet s'est trouvé mêlé à d'autres papiers, provenant de la succession de Gambetta, et mis en vente à l'hôtel Drouot. Il fut racheté par M. Gaston Bouniols, mon secrétaire, le 24 décembre 1902.

Je ne tardai pas à savoir que mon refus était auprès de M. Gambetta l'objet d'interprétations fâcheuses, dont notre amitié pouvait souffrir. Je ne voulus pas les laisser s'accréditer. Dès que j'appris, le 14 novembre, que son ministère était définitivement constitué, je lui écrivis, à neuf heures du matin :

« Mon cher ami,

« Maintenant que votre cabinet est formé et qu'une démarche, de ma part, est par conséquent désintéressée, je vous exprime le désir d'avoir un entretien avec vous le plus tôt possible. Je tiens à vous exposer les raisons qui ont dicté ma conduite. Vous reconnaîtrez qu'elles n'atteignent en rien les sentiments que je vous ai voués depuis la Défense nationale et qui persisteront à travers tous les incidents de la politique. J'espère que, de votre côté, quoi qu'on puisse dire autour de vous, vous vous rappellerez le pacte de Tours et de Bordeaux.

« Votre bien affectionné. »

Sur sa réponse, je courus chez lui à dix heures et demie. Je lui exposai les considérations qu'on vient de lire : « Puisque vous ne m'aviez pas consulté, ajoutai-je, sur le choix de vos collaborateurs, après ce qui s'était dit entre nous, qu'eût-ce été par la suite ? Je ne me sentais plus assuré de votre confiance. » Et, comme il se défendait faiblement :

« Laissons la politique, vous avez eu vos raisons. Ce à quoi je tiens, c'est à conserver votre amitié. Ne prêtez pas l'oreille à ceux qui voudraient nous séparer. Me le promettez-vous? » — « Je vous le promets », répondit-il, et nous nous embrassâmes. Je partis le cœur soulagé.

Par suite de mon refus, M. Gambetta se décida à prendre lui-même le portefeuille des Affaires étrangères, et je m'en félicitai pour lui. Le *Journal officiel* du 15 novembre enregistra la combinaison, qualifiée par avance de « Grand ministère » : Présidence du conseil et Affaires étrangères, M. Gambetta; Justice, M. Jules Cazot; Intérieur, M. Waldeck-Rousseau; Finances, M. Allain Targé; Guerre, général Campenon; Marine, capitaine de vaisseau Gougeard; Instruction publique, M. Paul Bert; Travaux publics, M. Raynal; Commerce, M. Rouvier; Agriculture, M. Paul Devès; Arts, M. Antonin Proust; Postes et Télégraphes, M. Cochery. La plupart de ces ministres étaient des hommes de valeur; quelques-uns même ont jeté plus tard un vif éclat. Mais à cette époque ils n'occupaient pas le premier plan et le public estima que le ministère n'était grand que par la personne de son chef.

La déclaration fut accueillie froidement au Sénat, plus froidement encore à la Chambre. On n'y trouva pas les choses exceptionnelles qu'on attendait. Elle affirmait avec énergie la nécessité d' « assurer par la

stricte application du régime concordataire le respect des pouvoirs établis, dans les rapports des Églises et de l'État ». Une brève allusion à la « révision sagement limitée des lois constitutionnelles » fit dresser l'oreille des sénateurs, qui n'auguraient rien de bon d'un débat sur leurs attributions, et celle des députés, qui crurent apercevoir le spectre de la dissolution derrière le scrutin de liste.

Le 8 décembre, une passe d'armes inopinée, où le gouvernement n'eut pas le dessus, s'engagea entre M. Ribot et M. Gambetta, au sujet des crédits nécessités par la création du ministère des Arts et de celui de l'Agriculture. La commission du budget accordait les crédits, en exprimant le regret que ces graves changements eussent été opérés sans l'approbation des Chambres. M. Gambetta défendit les droits du pouvoir exécutif et demanda la suppression du blâme. M. Ribot, rapporteur, soutint la thèse contraire et mit hors d'atteinte les droits financiers de la Chambre. Celle-ci lui donna raison : les crédits furent votés et les réserves maintenues. Cette intervention parut de mauvais augure pour l'avenir du cabinet. On se regardait surpris qu'un député, jeune encore, eût pu résister au colosse de la tribune.

Sur ces entrefaites, je vis M. Gambetta au quai d'Orsay. Je présidais la commission des Finances et celle de l'Armée; à ce double titre, j'avais à l'entretenir des crédits tunisiens, pendants devant le Sénat. J'en profitai pour lui renouveler l'assurance

de mon dévouement bien sincère et de mon amitié. Il en fut touché, mais son remerciement avait une nuance de tristesse. Je le regardai plus attentivement et je fus frappé de ce que M. Hanotaux, dans son *Histoire contemporaine*, appelle « sa physionomie tendue, ses yeux rougis, ses traits tirés ». Il avait devant lui, sur son bureau, un amas de dossiers, qu'il compulsait studieusement : « C'est vous, dit-il, qui devriez être assis dans ce fauteuil. Si vous saviez combien ce travail me fatigue! J'ai besoin d'air et de mouvement. » Je sentis qu'il souffrait et mon affection en fut augmentée. A ce moment, je regrettai de n'avoir pas accepté son offre, je lui aurais épargné ce labeur. Pour la première fois je me demandai s'il n'était pas atteint de quelque mal profond, cause des dépressions et des incertitudes que j'observais. Faisant un effort sur lui-même il se reprit à sourire et nous parlâmes des crédits qui allaient venir en discussion.

Ils furent pour lui l'occasion d'un succès personnel. Par son esprit et sa bonne grâce, il dissipa les préventions du Sénat. Les droitiers eux-mêmes rendirent hommage à sa largeur d'idées, à la franchise de ses déclarations, à la netteté de ses explications. Les crédits, montant à vingt-neuf millions environ, furent, après deux jours de discussion, adoptés à l'unanimité des votants : « Vous avez conquis le Sénat », lui dis-je, avant qu'il quittât son banc. Il en paraissait tout heureux, car, chose étrange chez

un orateur de cette trempe, il appréhendait de parler devant le Sénat : « On ne sait pas ce qu'ils pensent, me disait-il ; ce n'est pas comme à la Chambre, où, au bout de cinq minutes, je lis en eux. »

Le mois de décembre n'amena pas d'incidents notables. L'orage ne devait éclater que le mois suivant. Certains détails cependant témoignaient que les hostilités couvaient dans la Chambre, prêtes à venir au jour. La composition du ministère pesait sur son chef. On lui reprochait de s'être entouré d'hommes à sa dévotion, pour exercer la « dictature ». Ses moindres démarches étaient observées et commentées. Certains choix, ceux de Miribel, de Weiss, de Chaudordy, provoquaient d'amères critiques. La nomination de Miribel fut l'objet d'une interpellation, dont le général Campenon se tira honorablement. Ce choix se justifiait ; il n'avait que le tort d'être inopiné, d'arriver devant un public non préparé. La nomination de Chaudordy était irréprochable. Ce diplomate de carrière avait fait ses preuves à Tours et à Bordeaux. Seul le choix de J. J. Weiss donnait prise à la critique. Polémiste fin et redoutable, sujet à des soubresauts imprévus, tirant presque vanité de son opposition à la République, il n'était pas à sa place à la direction des affaires politiques du quai d'Orsay, où il faut avant tout un esprit calme et pondéré, dépourvu de formes agressives, professant le respect du régime qu'il représente vis-à-vis des étrangers. Je l'ai eu sous

mes ordres pendant quelques semaines et, tout en rendant hommage à ses qualités, j'avais hâte de le remplacer par un collaborateur plus familier avec les mœurs de la maison.

M. Gambetta, que j'allais voir de temps à autre à son cabinet et chez qui je retrouvais son ancien abandon, m'entretint de ses projets de révision constitutionnelle. Je l'en détournai nettement : « Vous vous aliénerez le Sénat, qui redoute toujours qu'on touche à ses attributions ; quant à la Chambre, elle ne vous pardonnera pas de soulever la question du scrutin de liste : elle y découvrira le moyen plus ou moins prochain d'abréger son mandat. » Il me donnait les raisons très solides, selon lui, qui motivaient l'inscription de ce mode électoral dans la Constitution : « Au point de vue doctrinal, répondais-je. c'est possible. Mais la Chambre ne s'attardera pas aux principes ; elle envisagera tout de suite l'application qui la menace. Plutôt que d'y souscrire, elle vous renversera. » Cette perspective ne paraissait pas trop l'effrayer. J'ai toujours cru — bien qu'aucun mot de sa part n'ait trahi devant moi une telle pensée — que M. Gambetta allait sans grande répugnance au-devant d'une défaite. La vie qu'il menait. si contraire à sa santé ébranlée, les déboires qu'il rencontrait, les calomnies dont il se savait l'objet avaient fini par détruire sa belle humeur et déterminaient chez lui une lassitude morale autant que physique. Il accomplissait avec courage sa tâche

quotidienne, et peut-être ne regretterait pas d'en être déchargé. Pourquoi dès lors ajourner, à la supplication de ses amis, un projet de révision, dont il ne se dissimulait pas lui-même les dangers?

L'approche des élections sénatoriales me força de quitter Paris à la fin de décembre. Je faisais partie du tiers renouvelable le 8 janvier 1882. Malgré mon attachement au département de la Seine, si bienveillant pour moi six ans auparavant, je ne songeais pas à lui demander la continuation de mon mandat. L'épisode des décrets, ma démission m'avaient aliéné nombre de radicaux. Je tins seulement à rendre compte de ma conduite, afin de garder en me retirant l'estime de mes anciens électeurs. Une réunion plénière eut lieu le 29 décembre. Mes explications furent accueillies avec une faveur inespérée; ceux-là mêmes, qui m'avaient détourné de me représenter, m'engagèrent à ne pas décliner les suffrages qui pourraient se porter sur mon nom. Je n'assistai pas à la réunion suivante, ayant dû partir pour Montauban, où ma vraie candidature était posée et où le succès des républicains dépendait de quelques voix.

Tandis que je réchauffais en Tarn-et-Garonne le zèle de nos partisans, les habitants de Foix, mon lieu de naissance, me demandèrent, par télégraphe, de me laisser inscrire sur leur liste, pour mettre fin à des compétitions locales. Dernière surprise de cette période électorale, M. Alype, député de l'Inde française, m'offrit, à la dernière heure, une candi-

dature dont le succès, dit-il, n'était pas douteux. Me voilà donc, par l'effet du hasard, à la tête de quatre candidatures, plus ou moins incertaines, que j'aurais volontiers troquées pour une seule assurée. Quelle ne fut pas ma stupéfaction, alors que j'osais à peine espérer une seule réussite, de me voir élu à la fois dans la Seine, l'Ariège, en Tarn-et-Garonne, et quelques jours après dans l'Inde! Aussitôt rentré à Paris, je consultai M. Gambetta sur le siège pour lequel je devais opter. J'hésitais entre Tarn-et-Garonne et la Seine : « La Seine sans balancer, dit-il. Vous n'avez eu qu'une voix de majorité, c'est vrai. mais vous étiez absent et beaucoup d'électeurs ont cru que vous les abandonniez pour la province. La prochaine fois, vous aurez les deux tiers des voix. » Je n'ai pas regretté d'avoir suivi son conseil, car. depuis lors, le collège sénatorial m'a réélu sans interruption.

La politique extérieure compliqua tout à coup la situation parlementaire. Au moment où M. Gambetta se préparait à jouer la partie décisive de la révision, il fut amené à prendre, le 7 janvier 1882. une initiative hardie dans les affaires d'Égypte. L'importante note qu'il adressa, de concert avec l'Angleterre, au vice-roi Tewfick, et sur laquelle je reviendrai, revêtit, au regard d'une partie de l'opinion. une signification belliqueuse. Les défiances savamment semées autour de lui depuis deux ans s'éveil-

lèrent. On entendit de nouveau, comme au lendemain du discours de Cherbourg, le cri : « Gambetta veut la guerre ! » Les couloirs de la Chambre en étaient remués. On sait avec quelle facilité de pareils bruits s'accréditent. Plus la nouvelle est grave, mieux elle est acceptée. Ne devenait-il pas urgent, insinuaient les meneurs, de se débarrasser d'un cabinet qui conduisait la France aux pires aventures ?

C'est dans cette atmosphère chargée d'orage que, le 14 janvier 1882, M. Gambetta déposa sur le bureau de la Chambre son projet de révision partielle. « J'ai fait ce que j'ai pu pour l'en détourner, me dit M. Grévy. Je lui ai déclaré en plein conseil qu'il courait à sa perte, aucun de ses ministres n'a osé le désapprouver. » M. Gambetta atténua cependant le paragraphe relatif au scrutin de liste : « Aujourd'hui, nous ne vous proposons que d'en établir le principe dans la Constitution. » Par contre, il s'étendait complaisamment sur les questions qui touchaient au Sénat : « Nous venons vous demander, en ce qui concerne le Sénat, non seulement d'inscrire dans l'article 1er de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 le principe général de son mode d'élection, mais encore et simultanément, au cours de la même opération, de procéder à la révision de la loi constitutionnelle du 24 février relative à l'organisation de la haute Assemblée... Nous vous demandons d'exprimer, dans un texte dépourvu d'ambiguïté, que la Chambre haute n'a, en

matière de budget, qu'un droit de contrôle, et de décider ensuite qu'elle ne peut, en aucun cas, rétablir un crédit supprimé par la Chambre des députés; en sorte que, dans toutes les questions de taxes et de crédits, c'est la Chambre, issue directement du suffrage universel, qui aura le premier et le dernier mot. »

On n'a pas oublié les commentaires ardents, passionnés auxquels se livra la commission, unanimement hostile, à l'exception d'un membre ou deux. Elle discuta tout d'abord la question de savoir si, en matière de révision, les pouvoirs du Congrès pouvaient être à l'avance limités par les délibérations séparées des deux Chambres. Le Congrès ne resterait-il pas maître d'élargir à son gré le champ de la révision? M. Gambetta, interrogé à ce sujet, donna plus ou moins à entendre qu'en cas d'extension abusive, il arrêterait les délibérations de l'Assemblée. Aussitôt les commissaires se répandirent dans les couloirs, en proie à une émotion intense ou qui semblait telle : « Gambetta veut porter la main sur la représentation nationale! » — « C'est un coup d'État qu'il prépare! » répétaient les plus exaltés. D'autres, rassurés au fond, se faisaient l'écho de ces terreurs bruyantes, qu'ils feignaient de partager.

Ainsi qu'il arrive souvent dans le champ clos parlementaire, on se battit à côté. La vraie question, celle qui intéressait tous les partis de la Chambre, c'était l'inscription du scrutin de liste dans la Constitution, parce que derrière cette inscription se pro-

filait la dissolution, dont personne ne voulait. Or, la controverse porta sur la limitation des pouvoirs du Congrès : controverse byzantine et stérile, car qu'est-ce qui peut pratiquement arrêter une Assemblée souveraine? Que valent les textes? M. Gambetta aurait pu refuser d'entrer dans un tel débat. Il accepta, et c'était habile : sur la question des pouvoirs du Congrès, il trouvait ses adversaires divisés, tandis que sur celle du scrutin de liste il les eût trouvés réunis. Je vis M. Gambetta peu de jours avant la séance. L'approche de la bataille lui avait rendu son entrain et ses forces. La maladie sournoise paraissait l'avoir abandonné. « Les sophismes de la commission s'évanouiront au grand jour de la tribune », disait-il, plein de confiance. Jamais il ne fut mieux « en forme ». Je me pris à espérer.

L'heure solennelle sonna. Les tribunes de la Chambre virent, ce 26 janvier 1882, s'entasser jusque dans les moindres recoins plus de monde qu'elles n'en pouvaient contenir. Chacun voulait assister au spectacle de la lutte où se joueraient, dans une large mesure, les destinées de la République. Les attaques partirent de divers côtés. M. Louis Legrand, un modéré, qui semblait ministériel par tempérament, écarta les voiles et prouva qu'au fond on se battait pour ou contre le scrutin de liste. Le ministère, en posant la question de confiance, créait, disait-il, une alternative qui pouvait se traduire ainsi : « Vous allez vous suicider, vous, Chambre, ou moi, gou-

vernement, je me suicide. » M. Lockroy, dans un de ces discours satiriques grâce auxquels il mettait la confusion dans les deux camps, plaida la cause de la compétence absolue du Congrès et démontra l'impuissance de la commission.

Enfin M. Gambetta parut à la tribune. Le silence se fit profond, religieux, mêlé de crainte et de respect. Une fois encore, le grand citoyen offensé, méconnu, crut devoir protester contre les calomnies qui flottaient obscurément dans la salle et d'avance affaiblissaient sa démonstration : « Je veux, s'écria-t-il, m'expliquer devant cette Chambre, car de toutes les douleurs qu'on peut ressentir de la politique — et Dieu sait s'il m'en a été épargné! — il y en a une que je ne peux supporter et subir en silence : c'est d'être constamment présenté à cette Chambre, que dis-je? au parti républicain tout entier comme un homme qui méditerait de se séparer ou de s'écarter de lui, d'arrêter, de ternir sa carrière, de paralyser son développement, d'affaiblir son autorité dans le pays. Et par qui donc pourrait-on espérer de remplacer la force et l'honneur du parti républicain dans la nation? Est-ce qu'on osera venir à cette tribune et dire que j'ai, sous la suggestion de je ne sais quelle passion personnelle, par je ne sais quelle avilissante pensée qu'on décore du nom de dictature et qui ne serait que la risée du monde, si je pouvais descendre à la conception d'une pareille et si misérable idée, à qui donc fera-t-on croire... »

Qui ne sent, à ces phrases entrechoquées et parfois incorrectes, l'amertume et l'indignation qui bouillonnaient dans son cœur et qu'il avait peine à contenir? Passant ensuite en revue les arguments de la commission, dégagé de la question personnelle et l'esprit plus libre, il les réfuta un à un dans une succession enchaînée et lumineuse. Le grand orateur se retrouvait tout entier. La Chambre écoutait muette, captivée, confuse. S'il ne s'était agi que de décerner le prix d'éloquence, elle se fût montrée unanime. Mais derrière l'admiration subsistait la volonté ferme d'écarter l'homme qui depuis deux ans portait ombrage à l'omnipotence parlementaire. M. Gambetta se rassit au milieu d'applaudissements qui durent faire illusion à ceux qui n'avaient pas pénétré l'âme de l'Assemblée.

La tâche du rapporteur n'était pas aisée. Comment ramener les esprits, après un si écrasant succès? M. Andrieux ne se laissa pas déconcerter. Négligeant la partie doctrinale, il insista sur les points qui touchaient aux préoccupations secrètes de l'auditoire. Vers la fin de sa réplique, l'enthousiasme soulevé par le discours de M. Gambetta était tombé, la défiance seule hélas! subsistait. Le parti de la Chambre était pris, beaucoup plus même que ne le donnerait à croire la proportion des suffrages, dont plusieurs furent influencés par d'anciens souvenirs ou par le respect humain. Avant de renverser celui qu'ils avaient si longtemps reconnu pour chef,

nombre de députés hésitaient, comme si la voix publique allait les accuser de trahison. Au scrutin, 268 bulletins se rencontrèrent contre 218 pour adopter les conclusions de la commission et repousser le projet du gouvernement. M. Gambetta quitta aussitôt la salle, suivi de tous ses collègues, afin de déposer sa démission entre les mains du président de la République. La Chambre, soulagée au fond, le vit partir avec stupeur. Le chêne était abattu, mais quel vide il laissait après lui!

CHAPITRE VII

LA QUESTION D'ÉGYPTE.

Le 27 janvier 1882, après avoir consulté les présidents des deux Chambres, M. Grévy me fit appeler et me proposa de former le cabinet. Je déclinai le mandat, bien que mon nom fût généralement prononcé. Je trouvais délicat de succéder à un ministère dans lequel j'avais refusé d'entrer. Toutefois, sur les instances de M. Grévy, je consentis à voir M. Gambetta, dont l'opinion réglerait ma conduite. J'eus quelque peine à le joindre; il s'était retiré à Ville-d'Avray. Dans l'entretien que nous eûmes au quai d'Orsay, il se montra, comme à l'ordinaire, plein de bonté, avec une nuance de mélancolie et d'abattement, fort concevable en de pareils moments. Dès le début il me dit : « C'est moi-même qui vous ai désigné à M. Grévy : d'abord vous n'êtes pour rien dans la crise; ensuite, il me serait agréable d'avoir ici un ami. Je serais sûr que l'intérêt public ne risquerait pas de souffrir d'un antagonisme de person-

nes. » Je lui témoignai le désir, dans le cas où je me déciderais à prendre le pouvoir, de conserver plusieurs de ses collaborateurs, que la question du scrutin de liste n'avait pas effleurés : « Ne le tentez pas, répondit-il, aucun d'eux n'acceptera. Nous nous sommes promis une solidarité complète et tous ensemble nous partirons. Il n'y a d'exception que pour Cochery, dont le rôle est tout spécial et qui d'ailleurs appartenait au ministère précédent. »

M. Gambetta me mit au courant des principales affaires en cours, avec une abondance de détails qui témoignait du travail auquel il s'était livré pendant ces quelques semaines. Il insista sur la question égyptienne : « Je suis d'accord avec l'Angleterre. L'Europe est indifférente et nous laisse agir. J'ai préparé sur les côtes de Provence un corps de débarquement, six mille hommes d'infanterie de marine, qu'on peut jeter en Égypte en quelques jours. Il n'en faut pas davantage pour mettre fin aux fantaisies d'Arabi. Si j'étais resté au pouvoir, ce n'eût pas été long; Gougeard était prêt. Ne tardez pas, je vous le conseille. » Je lui promis que, si je lui succédais, ce serait le premier objet dont je m'occuperais.

Après cet entretien et une nouvelle entrevue avec M. Grévy, j'acceptai la mission et commençai mes démarches. M. Léon Say consentit à résigner sa haute charge de président du Sénat pour reprendre le portefeuille des Finances; M. Jules Ferry se réinstalla à l'Instruction publique, où il avait remporté

ses meilleurs succès. M. Henri Brisson, que j'aurais été heureux de voir à l'Intérieur ou à la Justice, déclina mon offre, en alléguant le devoir qui s'imposait à lui de ne pas abandonner la direction des débats de la Chambre au moment où les passions étaient si déchaînées. Je proposai l'Intérieur à M. Goblet, que je savais en relations affectueuses avec M. Gambetta et qui venait de voter pour lui. Je n'eus garde d'oublier l'amiral Jauréguiberry et M. Varroy, si loyaux envers moi, en 1880. Je confiai la Guerre à mon collaborateur de 1870, le général Billot, le Commerce à M. Tirard et l'Agriculture à M. de Mahy. Ce ministère se rapprochait sensiblement, on le voit, de celui que nous avions ébauché, M. Gambetta et moi, le 16 septembre.

Le 31 janvier, nous lûmes notre déclaration : « Une pensée essentielle, disions-nous, nous dominera : faire régner la paix dans ce pays, la paix dans les esprits aussi bien que dans l'ordre matériel, la paix au dedans comme au dehors. » Nous énumérions un certain nombre de réformes, vers lesquelles l'attention du parlement se portait, entre autres la liberté d'association, « tout en maintenant intacts les droits essentiels de l'État ». C'était mon programme de 1880 et presque les termes du discours de Montauban. Nous terminions par un pressant appel à la sollicitude du législateur en vue d'améliorer « la condition morale, intellectuelle et maté-

rielle des classes laborieuses », problème qui tendait à passer au premier plan de la politique.

Ce document fut bien accueilli. Quelques passages cependant provoquèrent des exclamations ironiques parmi les partisans de M. Gambetta. Ils trouvaient que nous prenions une attitude trop « déférente » — c'était le mot dont nous nous étions servis — vis-à-vis des Chambres, et ils affectaient d'y voir une critique indirecte de nos prédécesseurs, bien éloignée de notre pensée. En réalité, nous portions la peine de succéder à un ministère qui, tout en ayant suscité des haines violentes, conservait des amitiés passionnées : difficulté que j'avais prévue et devant laquelle j'avais tout d'abord reculé. L'opposition que nous rencontrions ainsi a été attribuée à l'orientation nouvelle donnée par nous à la conduite de l'affaire égyptienne. Or, même avant que cette orientation fût sensible, nous étions attaqués avec une extrême vivacité. Dès le 6 février, on nous reprochait de ne pas procéder à la révision constitutionnelle, sur laquelle de si graves désaccords venaient d'éclater et qu'il était matériellement impossible de mener à bien. Un peu plus tard, on nous accusait de laisser se reformer les congrégations dissoutes, alors que ces prétendues reconstitutions étaient antérieures à notre avènement. « Comment l'aurions-nous fait, si nous n'étions pas nés? » Ces querelles, je n'en doute pas, étaient désapprouvées par M. Gambetta. Mais sa santé le tenait souvent éloigné du Palais-Bourbon,

il ne donnait pas le mot d'ordre à ses amis. La Chambre nous accordait des votes de confiance, qui ne nous consolaient qu'à demi de l'hostilité d'un groupe important par sa force numérique et par le talent de plusieurs de ses membres. Tels furent les débuts assez pénibles de mon ministère. Les choses pourtant auraient fini par s'arranger, si nous n'avions pas dû nous écarter effectivement de la ligne suivie par le cabinet précédent sur le plus grave des sujets, celui qu'on a nommé : « La Question d'Égypte ». Elle avait contribué indirectement à la chute de M. Gambetta; elle causa directement la nôtre, six mois plus tard.

L'Égypte a été, de tout temps, chère à la France. De tout temps aussi elle a fixé l'attention des peuples comme étant le vrai carrefour entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique. L'expansion commerciale et même la prépondérance militaire ont paru dépendre des positions acquises dans cette contrée privilégiée. La fascination qu'elle a exercée et qu'elle exerce encore sur la plupart de nos compatriotes tient en partie aux souvenirs laissés par l'expédition du Premier Consul. Depuis cent vingt ans la France n'a pas eu un jour d'indifférence pour la terre des Pharaons. Il lui a même semblé parfois que son prestige dans le monde se mesurait au rôle qu'elle jouait sur les bords du Nil, et on l'a vue, sous le plus pacifique des monarques, à la veille d'affronter

une coalition européenne pour protéger le vice-Roi qui avait su gagner ses sympathies. Plus tard, aux élans de l'imagination se sont mêlées des préoccupations plus prosaïques. Nous avons voulu sauvegarder les emprunts que nous avions consentis aux gouvernants de l'Égypte. L'année 1882 nous a trouvés dans la posture de créanciers inquiets sur l'avenir de leurs titres. Cette question d'argent, on peut l'avouer aujourd'hui, a trop inspiré l'action de notre diplomatie. Le souci, très louable assurément, de protéger des intérêts particuliers a, par moments, empiété sur l'intérêt général et permanent de la France.

Pour défendre les premiers nous avions été conduits insensiblement à prendre un certain nombre d'engagements qui, à une heure donnée, devaient nous placer dans l'alternative de courir les aventures ou de manquer à notre parole. C'est ainsi que s'étaient créées au Caire diverses institutions destinées à fournir des garanties aux prêteurs et placées sous le contrôle des deux puissances les plus engagées dans les emprunts : la France et l'Angleterre. L'Europe s'en remettait à elles volontiers et n'intervenait qu'accessoirement ou dans les occasions très importantes. Ce mandat tacite ne s'appliquait, bien entendu, qu'aux questions financières; dans le domaine politique, l'Europe réservait tous ses droits. Les cabinets de Paris et de Londres, investis du rôle de tuteurs des créanciers, avaient

dû, pour rester à la hauteur de leur mission, établir entre eux une entente très étroite et agir de concert dans toutes les difficultés qui surgissaient. Le nom de *condominium* a consacré cette action combinée, qui n'a jamais reposé sur un texte clair et dont les règles ont été peu à peu déterminées par la pratique. Quand on remonte à son origine, qui coïncide avec les premières années de la République actuelle, on demeure convaincu que cette association a été plus profitable à l'Angleterre qu'à la France et qu'il eût mieux valu nous maintenir dans une situation indépendante. Car, à cette époque, le développement de notre colonie nous donnait sur les bords du Nil une suprématie indiscutable. Je crois d'ailleurs, étant donné le caractère et la façon des deux peuples, que dans toute association de cette nature la France trouvera moins d'avantages que sa voisine d'Outre-Manche.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que le mécanisme imaginé pour protéger les intérêts des prêteurs européens ne jouait pas sans faire naître des difficultés de plus d'un genre : tantôt entre les diverses institutions locales, tantôt entre le condominium et les autres puissances, tantôt entre la France et l'Angleterre elles-mêmes, qui n'entendaient pas toujours ce condominium de semblable manière. De là des soubresauts et des à-coups qui souvent entraînaient des changements brusques et profonds dans le gouvernement de l'Égypte. Ainsi, le 25 juin 1879, à la sug-

gestion de M. Waddington, et nonobstant une certaine répugnance de l'Angleterre, le Khédive Ismaïl fut destitué par le Sultan, comme ayant manqué gravement à ses engagements internationaux, et remplacé par Tewfick, prince bien intentionné mais faible, qui n'a pas su préserver son pays des désordres où son indépendance devait sombrer. En 1880, pour mettre fin aux incessantes réclamations que provoquait l'état des finances égyptiennes, je proposai et j'obtins, avec le concours des cabinets de Londres, Berlin, Rome et Vienne, le vote d'une loi dite *de liquidation*, qui parut constituer une solution définitive. Dès le milieu de l'année suivante, sous le ministère de M. Jules Ferry, les prodromes d'une révolte militaire, fomentée par le colonel Arabi, inquiétèrent de nouveau les porteurs étrangers sur la valeur de leurs titres.

M. Gambetta, en arrivant au pouvoir, en novembre 1881, eut immédiatement à compter avec cette situation. La révolte grandissante d'Arabi appelait de prompts remèdes. Il ne voulut pas perdre un jour pour préparer, avec le cabinet de Londres, un mode d'intervention efficace. Il rédigea dès lors la note du 7 janvier 1882 (qui créa, on s'en souvient, une atmosphère si défavorable à la discussion de la révision constitutionnelle, le 26 janvier), note ayant pour but de donner du courage au Khédive et de lui inspirer la volonté de couper court aux entreprises d'Arabi. En voici le passage essentiel, celui qui cons-

tate l'accord des deux gouvernements, et dont allaient s'émouvoir les Cours européennes[1] :

« Les deux gouvernements, étroitement associés dans la résolution de parer par leurs communs efforts à toutes les causes de complications intérieures ou extérieures qui viendraient à menacer le régime établi en Égypte, ne doutent pas que l'assurance publiquement donnée de leur intention formelle à cet égard ne contribue à prévenir les périls que le gouvernement du Khédive pourrait avoir à redouter, périls qui, d'ailleurs, trouveraient certainement la France et l'Angleterre unies pour y faire face, et ils comptent que Son Altesse elle-même puisera dans cette assurance la confiance et la force dont Elle a besoin pour diriger les destinées du peuple et du pays égyptiens. »

Tel était l'état des choses, quand je m'installai au quai d'Orsay, le 30 janvier. Ainsi que je l'avais promis à M. Gambetta, je voulus, sans tarder, prendre connaissance du dossier et de la correspondance, déjà très volumineuse, échangée sur ce sujet. Mon empressement était d'autant plus grand que l'ambassadeur d'Angleterre, Lord Lyons, avait annoncé sa visite pour un très prochain jour. La situation

1. Pour les détails, de même que pour les origines de la crise, je me permets de renvoyer le lecteur à mon livre *La question d'Égypte*, publié chez MM. Calmann-Lévy, en 1905. Dans ces *Souvenirs*, je ne retiens que les faits les plus importants, avec mes impressions personnelles.

m'apparut tout de suite comme étant d'une extrême gravité. Les négociations des deux puissances occidentales s'étaient ébruitées et avaient éveillé les susceptibilités des cabinets de Pétersbourg, Vienne, Rome et Berlin, qui évoluaient, en cette affaire, sous la direction du prince de Bismarck. Sortant de l'indifférence qu'ils pratiquaient depuis de longs mois, ils s'inquiétèrent avec vivacité de l'intervention armée que la note du 7 janvier semblait annoncer. Ils virent dans ce projet ou affectèrent d'y voir un empiètement sur les droits du concert européen. Ils se souvinrent alors du statut particulier qui avait été donné à l'Égypte sous leur propre garantie et entendirent être présents à tout changement qui pourrait y être apporté. Notre agent à Berlin, le comte d'Aubigny, par une dépêche du 10 janvier, informait M. Gambetta que, d'après ses renseignements, un échange d'idées s'était produit entre l'Allemagne, la Russie, l'Autriche et l'Italie, et que ces quatre Cours seraient « unanimes, bien qu'à des degrés divers, à repousser l'hypothèse de la descente, sur les bords du Nil, de forces anglo-françaises ». Le 17, il revenait à la charge. Selon des informations « venant de bonne source », disait-il, l'Angleterre aurait consulté récemment le prince de Bismarck au sujet de l'Égypte. Le chancelier aurait répondu en exprimant la crainte que la Russie, l'Italie et même l'Autriche ne vissent pas une semblable intervention sans s'en émouvoir. « En conséquence,

le conseil que donnait le prince était d'éviter à tout prix une action militaire combinée de l'Angleterre et de la France en Égypte. » Or l'on sait ce que valaient à cette époque les « conseils » de M. de Bismarck. Enfin, le 31, le même agent écrivait que « de nouveaux troubles mettant en péril l'ordre actuel en Égypte et nécessitant une intervention du dehors, s'ils venaient à se produire, trouveraient ces puissances peu disposées à laisser la France et l'Angleterre entièrement libres dans le choix des moyens de répression. »

Ce n'étaient pas là des sentiments platoniques. Ils se traduisaient, le 2 février, par une démarche collective que ces mêmes puissances accomplirent à Constantinople et qui, d'après notre ambassadeur, prit la forme d'une note verbale identique, à peu près ainsi conçue : « Le cabinet de... est d'avis que le *statu quo* en Égypte, tel qu'il a été établi par les firmans des sultans et par les arrangements européens, doit être maintenu et que ce *statu quo* ne saurait être modifié sans une entente préalable entre les grandes puissances et la puissance suzeraine. » Ainsi l'Europe se partageait nettement en deux camps : d'un côté, la France et l'Angleterre; de l'autre, l'Allemagne, la Russie, l'Autriche et l'Italie, auxquelles se joignait la Turquie, dont elles prenaient la cause en main.

Dans ces conjonctures, quel était l'intérêt de la France? Devait-elle passer outre et s'engager dans la

voie d'une intervention armée? M. Gambetta, s'il fût resté au pouvoir, ne l'aurait probablement pas conseillée, car l' « indifférence » européenne, sur laquelle il se reposait, faisait place à une ingérence des plus caractérisées. M. de Bismarck s'était-il avancé à ce point pour reculer? Aurait-il accepté bénévolement une défaite diplomatique? Ce n'est guère présumable. Trop de motifs le poussaient à persévérer dans son attitude. Il flattait la Russie, très montée sur ce sujet[1], et facilitait l' « Alliance des Trois Empereurs », préparée l'année précédente à Dantzig. Il servait les rancunes de l'Italie, qui ne nous pardonnait pas la conquête de la Tunisie. Il accroissait son influence à Constantinople et se rendait maître de l'esprit du Sultan. La protestation introduite le 2 février prendrait donc vraisemblablement une autre forme si les cabinets de Paris et de Londres tentaient de passer des paroles aux actes.

Au regard d'un conflit possible, les deux puissances occidentales se trouvaient dans des conditions fort différentes. L'Angleterre, grâce aux flots qui l'environnent, pouvait attendre les événements avec sérénité. Elle n'avait, à cette époque, à compter avec aucune marine ennemie, ni dans la Manche et la mer du Nord, ni dans la Méditerranée. La France, au contraire, vulnérable sur ses frontières de l'est, pouvait être brusquement rappelée à la réalité. Qui

1. « Aucune solution, écrivait M. de Giers au prince Orloff, ne doit procéder que du concert européen. »

donc a oublié l'alerte de 1875 et celle de 1887? Récemment encore, le geste de Tanger, qui ne nous parut pas négligeable, n'aurait pas été esquissé vis-à-vis de la nation britannique. Or en 1882, moins bien partagés qu'en 1905, nous étions isolés sur le continent. La Russie elle-même se prononçait contre nous. La réorganisation incomplète de nos forces militaires nous conseillait la circonspection.

Sans doute les puissances n'auraient pas fait la guerre à propos de l'Égypte. Disons mieux, elles n'auraient pas eu besoin d'en appeler aux armes pour parvenir à leurs fins. Les événements eussent pris le même tour qu'en 1840. A cette époque aussi, et plus énergiquement qu'en 1882, la France avait promis de soutenir le vice-Roi. Et cependant elle dut l'abandonner, devant une coalition européenne. Fallait-il renouveler la même prétention pour aboutir au même résultat? A la vérité, l'Angleterre était avec nous en 1882. Mais comment ses sympathies eussent-elles équilibré les forces qui nous entouraient? Comment nous eussent-elles préservés d'une de ces démonstrations presque aussi dures à supporter qu'une défaite?

Pourquoi les quatre puissances groupées sous la main de M. de Bismarck ont-elles, après une période d'indifférence relative, changé subitement d'attitude? Pourquoi, pendant les dernières semaines du ministère Gambetta, ont-elles voulu s'immiscer dans le conflit égyptien? D'abord elles exerçaient un droit,

qu'elles tenaient des traités de 1840 et de 1856, et des firmans du Sultan. Ensuite les cabinets de Paris et de Londres ayant par leurs initiatives paru le méconnaître, elles l'ont revendiqué d'autant plus hautement. L'amour-propre, décoré du nom de dignité, joue un grand rôle dans les rapports internationaux : n'a-t-on pas vu tel gouvernement, accommodant au Maroc, quand on tenait compte de ses prétentions, devenir intransigeant le jour où il s'est cru traité en quantité négligeable? Si la France et l'Angleterre, au lieu de faire un aparté, avaient dès le début communiqué leurs projets aux autres puissances, elles auraient probablement recueilli une nonchalante adhésion, car à ce moment l'Égypte ne passionnait pas l'Europe. Les susceptibilités entrant en jeu, M. de Bismarck ne voulut pas laisser passer cette occasion d'exercer son autorité. Peut-être n'était-il pas fâché de créer des embarras personnels à M. Gambetta, qui, en avril 1878, n'avait pas répondu à son attente. Lorsque M. Gambetta est tombé, les positions étaient prises.

Les signataires de la note du 7 janvier n'y attachaient pas la même importance. Ils l'interprétaient d'une façon toute différente. Tandis que M. Gambetta considérait qu'on s'engageait par là, d'ores et déjà, à une action effective, si les circonstances la réclamaient, Lord Granville, de son côté, avait dit, le 6 janvier, à notre ambassadeur M. Challemel

Lacour qu' « il était bien entendu que les instructions communes n'entraîneraient aucun engagement d'action effective et qu'elles avaient pour unique but d'exercer une action morale sur le Khédive en l'assurant une fois de plus de l'accord des deux puissances ». M. Gambetta, ayant voulu s'éclairer sur cette divergence, manda à M. Challemel de provoquer des explications. Celui-ci répondit, le 17 janvier, que « Lord Granville entendait que la note collective ne devait être considérée que comme un engagement purement platonique, qui n'impliquait la promesse d'aucune sanction ». Cette manière de voir me fut confirmée par Lord Lyons, le 3 février : « Lord Granville, me dit-il, avait entendu expressément réserver non seulement le mode d'action, si une action ultérieure était jugée nécessaire, mais le principe même de toute action; en d'autres termes, le gouvernement anglais n'avait pas voulu s'engager à une action matérielle quelconque. Et même, ajouta l'ambassadeur, le gouvernement anglais répugne à toute action militaire. » Notre agent au Caire, M. Sienkiéwicz, retrouvait chez son collègue britannique, Sir Edward Malet, le reflet très net des idées de Lord Granville : « De cette conférence, écrivait-il à M. Gambetta le 21 janvier, est résulté pour moi la conviction que le gouvernement anglais n'entend, en aucune façon, exercer en Égypte une action directe. Et si je dois m'en rapporter aux dispositions de mon collègue, le cabinet de Lon-

dres paraîtrait préférer de beaucoup une action commune des grandes puissances à une intervention qui ne serait que franco-anglaise. » Si donc, à ce moment, le gouvernement français avait voulu s'engager plus avant, il se serait trouvé seul en présence des quatre puissances et de la Turquie.

Dès mon arrivée aux affaires, je donnai connaissance de cette situation à mes collègues. Dans un conseil tenu à l'Élysée, je leur communiquai toutes les pièces. Ils furent unanimes à penser, et M. Grévy partagea notre sentiment, qu'une action isolée de la France ou même de la France unie à l'Angleterre — si l'on parvenait à l'entraîner — pourrait avoir pour notre pays les plus graves conséquences. Il se trouverait bientôt placé dans l'alternative d'un recul ou d'une aventure. Le seul parti raisonnable nous parut être d'entrer en rapports avec les autres puissances. M. Jules Ferry, à qui l'on ne saurait refuser la hardiesse, ne fut pas le moins net : selon lui, les affaires d'Égypte sont franco-anglaises, sur le terrain financier ; au contraire, sur le terrain politique, elles relèvent du concert européen[1].

Je me disposais à faire connaître ces conclusions à Lord Granville, lorsque lui-même me saisit, le 7 février 1882, d'une motion s'inspirant du même esprit :

1. Président du conseil, M. Ferry défendit cette thèse devant la Chambre des députés, le 23 juin 1884.

« Le gouvernement britannique, écrivait-il, est informé que la réponse de l'Autriche-Hongrie, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Russie aux observations du Sultan est fondée sur la reconnaissance des arrangements existant en Égypte. Il proposerait donc que les gouvernements anglais et français entrent en communication avec les autres puissances pour s'assurer si elles seraient disposées à échanger leurs idées en ce qui concerne la meilleure conduite à tenir dans les affaires d'Égypte. » Il indiquait comme base des délibérations le maintien des traités et des firmans, et ajoutait : « Si cette éventualité (nécessité d'une intervention militaire) venait à se produire, le désir du gouvernement britannique serait que l'intervention représentât l'action collective de l'Europe et il est d'avis que dès lors le Sultan devrait être partie dans toute mesure ou discussion. » Telle est l'origine de la conférence qui, après de trop longs délais, — que la France essaya d'abréger — s'est réunie au mois de juin à Constantinople et siégeait encore quand j'ai quitté le ministère, le 7 août suivant.

Nous acceptâmes, mes collègues et moi, la proposition de Lord Granville et, le 12 février, les deux cabinets expédièrent en commun aux puissances une circulaire les invitant à délibérer sur les bases posées par Lord Granville, savoir : « 1° maintien des droits du Sultan et du Khédive, ainsi que des engagements internationaux et des arrangements

qui en résultent, soit avec la France et l'Angleterre seules, soit avec ces deux nations réunies aux autres puissances; 2° respect des libertés garanties par les firmans du Sultan; 3° développement prudent des institutions égyptiennes. » La circulaire ajoutait que, dans le cas où l'opportunité d'une intervention apparaîtrait, les deux cabinets « désireraient que toute intervention éventuelle représentât l'action et l'autorité combinées de l'Europe. » En d'autres termes, les puissances occidentales agiraient d'accord avec l'Europe ou même munies d'un mandat explicite de sa part.

C'était pour nous, ministres français, la seule manière de faire accepter par l'opinion une expédition militaire, si les circonstances nous l'imposaient. Le public voulait avoir la preuve qu'il n'en pourrait résulter aucune complication internationale. L'émotion soulevée par l'occupation de la Tunisie, l'année précédente, et celle que devait causer deux ans plus tard la guerre avec la Chine montrent combien notre pays était encore impressionnable et quels ménagements il réclamait.

Nous avions tout lieu de croire que le plan ainsi formé rencontrerait l'adhésion des diverses puissances. M. de Bismarck, malgré son penchant pour l'intervention turque (destinée à flatter le Sultan), avait dit à notre ambassadeur M. de Courcel : « Au cas où les deux puissances maritimes seraient disposées à agir, et où les autres puissances leur don-

neraient mandat, je pourrais me rallier à cette solution. » Quelques jours plus tard, le 1er mars, M. de Busch, sous-secrétaire d'État, attentif à bien exprimer la pensée du maître, déclarait au même ambassadeur : « La chancellerie allemande serait prête à admettre les deux puissances comme mandataires de l'Europe pour le rétablissement de l'ordre sur les bords du Nil. » Quant au cabinet de Pétersbourg, non seulement il acceptait, mais il préconisait ce mode qui, disait-il, « avait fait ses preuves en 1860, lors de l'expédition de Syrie ».

Revenant sur ces déclarations, M. de Bismarck, au seuil de la conférence de Constantinople, se prononça formellement en faveur d'une intervention turque. A sa suite, il entraîna l'Autriche et l'Italie. Seule la Russie maintint, sans chaleur, sa manière de voir. L'Angleterre même se rallia à cette combinaison et en informa les chancelleries, un peu précipitamment, à notre avis. L'intervention turque se justifie en principe. Le Sultan est suzerain et, comme tel, il supplée son vassal défaillant. Toutefois, l'application soulève des objections multiples. Les Turcs peuvent être tentés de prolonger indéfiniment leur séjour en Égypte; ils peuvent porter atteinte aux libertés du pays et y lever des contributions. Leur présence ne serait pas sans produire un contre-coup en Algérie. Aussi avons-nous manifesté, à Berlin, des répugnances très fortes.

Devions-nous aller jusqu'au refus catégorique? Aucun de nous, dans le ministère, ne l'a pensé. Ce refus, en effet, nous aurait condamnés à sortir du concert européen, comme en 1840, et à rester désormais à l'écart, spectateurs attristés des événements. Il nous a paru plus avantageux de demeurer dans le concert et d'y poser nos conditions. Nous avons, par notre insistance, obtenu que l'intervention turque s'exercerait sous le contrôle des puissances, qu'elle aurait une durée limitée et qu'aucune atteinte ne serait portée « aux immunités et privilèges de l'Égypte, ni au fonctionnement régulier de l'administration, non plus qu'aux engagements internationaux et aux arrangements qui en résultent. » La Chambre, dans sa séance du 1er juin 1882, approuva à une forte majorité le parti auquel nous venions de nous arrêter.

On a cherché des explications au revirement de M. de Bismarck. Selon les uns, il aurait trouvé ou espéré trouver, dans la divergence de vues des cabinets de Paris et de Londres, un moyen de les séparer et de fortifier par là son hégémonie. Selon d'autres, il aurait craint, en laissant la France et l'Angleterre dans un tête-à-tête militaire en Égypte, de voir surgir des difficultés sérieuses, ainsi qu'il était advenu pour la Prusse et l'Autriche dans le Sleswig-Holstein, en 1865. M. de Bismarck a tenu, en effet, des propos dans ce sens. Mais il s'est réfuté lui-même, dans son entretien avec notre ambassadeur, le 14 février. En-

visageant l'éventualité d'un mandat conféré aux deux puissances, il avait ajouté, dans son langage humoristique : « Les Burgraves de l'Europe seraient là pour s'interposer comme arbitres entre les deux nations. » La vérité paraît donc plus simple. M. de Bismarck, constamment dominé par le désir d'accroître son influence à Constantinople, a varié d'attitude selon les désirs ou les répugnances du Sultan, dont il se déclarait l'ami. Ainsi nous le verrons plus tard refuser le mandat européen pour la protection du canal de Suez, et puis l'accorder quand la Porte a retiré ses objections.

Je passe sous silence les négociations qui préparèrent l'ouverture de la conférence, le 23 juin 1882. Pour qui connaît les habitudes de la diplomatie, les quatre mois ainsi employés ne paraîtront pas un délai très exagéré. Au cours de ces préliminaires, des incidents fâcheux, l'un d'eux particulièrement douloureux, occupèrent l'attention publique. Qui ne se rappelle l'émotion soulevée par le bombardement d'Alexandrie ? Le gouvernement français refusa de s'y associer. Certains l'ont blâmé ; pour ma part, je n'ai jamais regretté notre décision, car cette initiative peu glorieuse allait provoquer de terribles massacres. J'en viens au point culminant de cette longue élaboration, à savoir la solution donnée par la Chambre au projet de protection du canal de Suez.

La France et l'Angleterre, comme les autres puis-

sances, ne pouvaient tolérer l'interruption éventuelle d'une voie de communication devenue indispensable au commerce du monde. Lord Granville et moi rédigeâmes en commun le télégramme suivant, qui fut lu à la conférence le 19 juillet 1882 : « Nos propositions concernant le rétablissement de l'ordre en Égypte sont déjà devant la conférence. La sécurité du canal de Suez, quoique se rattachant à ce sujet, est une question distincte et n'est pas compliquée au même degré par des considérations politiques... La France et l'Angleterre proposent en conséquence à la conférence de désigner les puissances qui seraient chargées, le cas échéant, de prendre les mesures spécialement nécessaires à la protection du canal. » Pour ne froisser personne, nous ne réclamions pas expressément le mandat; en fait il ne pouvait être confié qu'à nos deux marines, en raison de leur indiscutable supériorité. Nos représentants avaient l'ordre de déclarer que nous étions prêts à l'assumer.

Le 21 juillet, le cabinet de Berlin nous informa que son délégué discuterait les questions relatives au canal, mais qu'il n'était pas autorisé à « voter un mandat en vertu duquel certaines puissances seraient chargées de pourvoir à sa protection ». Le cabinet de Vienne donna une réponse analogue. Ils ajoutaient d'ailleurs, l'un et l'autre, qu'ils n'élèveraient pas d'objection aux mesures que « certaines puissances croiraient devoir prendre, sous leur propre responsabilité, pour sauvegarder leurs intérêts ».

La Russie se renferma dans la même abstention. S'attarder à des discussions académiques risquait de compromettre la sécurité de la grande voie navigable. Aussi, prenant acte de ce que les mesures de protection n'avaient pas, en elles-mêmes, suscité d'objections, nous notifiâmes à la conférence, le 24 juillet, que la France et l'Angleterre étaient prêtes, si les circonstances l'exigeaient, « à s'employer pour protéger le canal de Suez, soit seules, soit avec l'adjonction de toute autre puissance qui voudrait donner son concours ». Ce même jour, nous déposâmes des demandes de crédits devant nos parlements respectifs.

La demande du cabinet britannique s'élevait au chiffre de cinquante-sept millions et demi. La nôtre, beaucoup plus modeste, ne dépassait pas neuf millions quatre cent mille francs. Elle était rigoureusement limitée à la défense du canal, tandis que celle de nos voisins visait des « préparatifs militaires mettant à même d'intervenir en Égypte ». L'Angleterre était édifiée sur nos intentions : « Nous sommes très résolus, avais-je déclaré à Lord Lyons, le 23 juillet, à séparer, comme l'Angleterre le fait elle-même, la protection du canal de l'intervention proprement dite et par conséquent à nous en tenir strictement aux actes nécessaires pour le premier objet, lesquels se réduisent, indépendamment de la circulation de navires de guerre, à l'occupation solide de certains points le long du canal. » Ces réserves avaient été

acceptées par Lord Granville et, si l'on veut juger du prix que les ministres anglais attachaient néanmoins à notre coopération, il suffit de se référer aux déclarations qu'ils firent à leurs Chambres, lors de la discussion des crédits. Elles sont ainsi résumées par notre agent à Londres, le comte d'Aunay : « Le gouvernement anglais ne compte sur la France que pour protéger le canal de Suez. La résolution prise par cette puissance de se tenir en dehors de toute intervention proprement dite ne porte aucunement atteinte aux bons rapports existant entre les deux pays. L'alliance avec la France est aussi étroite que par le passé, et *le gouvernement anglais se rend compte des motifs qui dictent notre conduite en cette circonstance.* »

Comment une proposition aussi prudente que la nôtre, présentée dans de telles conditions, qui devait nous assurer, oserai-je dire? à si peu de frais, l'alliance de l'Angleterre et la continuité de notre situation en Égypte, a-t-elle pu être contestée et finalement rejetée par la majorité des députés? C'est là un phénomène qui paraît aujourd'hui inexplicable et que comprennent seuls ceux qui ont été mêlés à la politique de cette époque. L'esprit public était encore déprimé par la catastrophe de 1870-1871. L'alerte de 1875 hantait toutes les mémoires. Beaucoup de cœurs très fermes tremblaient pour l'existence de la patrie et la moindre part livrée à l'in-

connu leur semblait presque un crime national. Par contre, une minorité imbue des idées de M. Gambetta, et qui ne se disait pas que lui-même peut-être aurait changé d'avis s'il était demeuré au pouvoir, ne s'écartait pas du programme qui avait inspiré la note du 7 janvier. Elle sommait le gouvernement de le mettre à exécution, n'admettant pas qu'il pût en résulter les complications dont la vue nous arrêtait.

Notre cabinet se trouvait donc en présence de deux sortes d'adversaires : ceux qui craignaient de faire un pas, et ceux qui voulaient aller trop loin. Nous nous flattions de convaincre les uns et les autres par l'exposé clair et sincère de la situation diplomatique. Comment aurais-je douté de l'excellence de notre thèse quand je constatais l'absolue unanimité de mes collègues? Des hommes résolus comme Jules Ferry, avisés comme Léon Say, clairvoyants comme Goblet, braves et chatouilleux comme le général Billot et l'amiral Jauréguiberry, merveilleusement pondérés comme Jules Grévy se rencontraient dans l'approbation de la ligne suivie. Il n'est pas possible, me disais-je, que tous se trompent. Cette unanimité était, à mes yeux, la garantie certaine de notre entente avec la Chambre et j'attendis la discussion avec confiance.

Elle occupa la séance du 29 juillet. Contrairement aux prévisions, la solution hardie, celle de l'intervention totale, qu'une partie de nos contradicteurs souhaitait, ne fut pas défendue à la tribune. Ses

partisans, conscients sans doute de l'impopularité de leur cause, ne voulurent pas affronter l'épreuve d'un scrutin. Il se produisit même un incident significatif. Un fougueux opposant à cette intervention, désireux de la voir condamner publiquement, présenta un amendement qui portait le crédit à quarante millions : « Je suis convaincu, dit-il, qu'il y a dans cette Chambre une immense majorité pour se prononcer contre cette politique qui a occupé la presse et la tribune depuis tant de temps, et qui pèse sur ce pays comme un cauchemar qui doit cesser et disparaître. Voilà pourquoi j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un amendement au premier paragraphe. » Ce défi ne fut pas relevé. On argua de la procédure, de l'étrangeté d'une motion rejetée par son propre auteur; bref on écarta l'amendement par la question préalable. Il est certain cependant que, si les partisans de l'intervention avaient cru pouvoir la faire accepter, l'un d'eux aurait repris l'amendement à son compte ou plutôt en aurait eu l'initiative.

Le débat roula donc uniquement sur le projet ministériel. Je m'appliquai à démontrer que l'occupation du canal, telle que nous l'avions conçue et stipulée vis-à-vis de nos alliés, resterait limitée à son objet et qu'elle ne risquait point de nous imposer, à un moment donné, des responsabilités imprévues. Le conflit avec les grandes puissances, insistais-je, n'est pas à craindre, car celles-ci ne se préoccupent que

du règlement politique, auquel elles ne veulent pas rester étrangères, mais elles ne prennent point ombrage de la protection du canal, qui ne lèse aucun intérêt et au regard de laquelle chaque État conserve sa liberté d'action. J'en appelai enfin au sentiment chevaleresque toujours si vivace dans une Assemblée française : Allons-nous laisser notre amie, notre alliée, l'Angleterre, seule aux prises avec les difficultés de l'intervention, alors qu'elle nous demande de montrer notre drapeau à côté du sien sur le canal? Elle ne réclame pas notre appui matériel; elle n'en a pas besoin pour vaincre la révolte. Elle réclame uniquement notre appui moral. Elle veut prouver à l'Europe qu'elle ne poursuit pas en Égypte un but égoïste, qu'elle agit au nom de la civilisation et de l'ordre, qu'elle représente l'intérêt de tous. Notre présence lui sert en quelque sorte de caution et prévient les défiances. Repousserons-nous la main qu'elle nous tend à cette heure décisive?

Cependant la Chambre demeurait insensible. Préoccupée des obscurités qui planaient encore sur la situation, grossissant, dans son patriotisme inquiet, les dangers que la cause de la paix pourrait courir, elle ne donnait pas aux choses leur vraie valeur et déformait à son insu le problème. L'inoffensive démarche à laquelle nous la conviions lui apparaissait comme le premier pas sur une pente où elle ne pourrait plus s'arrêter. Nous nous sommes toujours heurtés à cette interrogation tacite ou formulée :

« Pouvez-vous nous donner la certitude que nous ne serons pas entraînés et qu'à un certain moment les puissances n'entreront pas en ligne? » Cette certitude nous l'avions, mais nous pouvions difficilement la communiquer, car elle était plutôt morale que matérielle; elle ne résultait pas d'un texte formel, elle ressortait d'un ensemble, d'une situation diplomatique sainement interprétée, à laquelle la preuve écrite manquait. Des auditeurs de sang-froid se seraient laissé convaincre : nous parlions dans une atmosphère enfiévrée, où la raison n'avait guère accès.

Rien ne saurait mieux donner l'idée de l'état d'âme de la Chambre que l'effet foudroyant produit par ces phrases de M. Clemenceau : « En vérité, il semble qu'il y ait quelque part une main fatale qui prépare une explosion terrible en Europe. Qui osera prendre ici la responsabilité de ce qui se prépare? Qui osera dire qu'au jour du règlement diplomatique de la question égyptienne, il vaut mieux pour la France être seule avec l'Angleterre en querelle contre l'Europe que d'être avec l'Europe tout entière revendiquant sa légitime part d'influence sur le territoire égyptien?... Messieurs, la conclusion de ce qui se passe en ce moment est celle-ci : l'Europe est couverte de soldats; tout le monde attend, toutes les puissances réservent leur liberté d'action pour l'avenir; réservez la liberté de la France. » Cette évocation, ces images eurent plus de prise sur l'As-

semblée que les raisonnements les mieux déduits.

Beaucoup néanmoins hésitaient à renverser un ministère qui sur l'ensemble de la politique avait leur confiance. Mais, entendant répéter depuis des semaines que nous mettions la patrie en danger, ils crurent de leur devoir de nous sacrifier. On passa au vote. Nous fûmes battus, à mains levées, à une forte majorité. Alors, par une procédure, dont il existe, je crois, peu d'exemples, on recommença le vote, bien que le résultat eût été proclamé et acquis, et l'on recourut, cette fois, au scrutin public [1]. Je n'étonnerai personne en disant que, notre défaite étant connue d'avance, le nombre de nos partisans n'augmenta pas à cette seconde épreuve. Aussi ne recueillîmes-nous que soixante-quinze suffrages. Dans cette faible minorité, j'eus la satisfaction de compter M. Ribot et M. Francis Charmes.

A l'issue de la séance, nous portâmes nos démissions au président de la République. Il approuva notre conduite : « Vous ne pouviez, dit-il, avoir une autre attitude. L'avenir vous donnera raison. » Puis il nous pria de continuer l'expédition des affaires jusqu'à la nomination de nos successeurs.

Le lendemain, 30 juillet, je reçus la visite du prince de Hohenlohe. Il venait m'annoncer que le cabinet

1. Le scrutin public avait, paraît-il, été demandé sans que le président s'en fût aperçu quand il provoqua le vote à mains levées.

de Berlin, se rangeant à mon point de vue, « était prêt, si je le désirais, à proposer une protection collective du canal dans la forme que je jugerais la plus praticable. » Cette communication justifiait entièrement la confiance que j'avais exprimée la veille sur les dispositions conciliantes des puissances. Si je l'avais reçue vingt-quatre heures plus tôt, j'aurais pu fournir à la Chambre cette preuve positive qu'elle réclamait et l'issue du débat eût été tout autre[1]. Le 31 juillet et le 1er août me parvinrent les adhésions de l'Italie et de la Russie; la Turquie elle-même retirait ses objections. On voit combien j'étais fondé, le 27 juillet, après la lecture du rapport de la commission, à m'opposer à la discussion immédiate que demandaient nos adversaires. Mon seul tort fut de ne pas solliciter un délai plus long, qui m'aurait été facilement accordé. Muni de toutes ces adhésions, j'aurais triomphé des scrupules de la Chambre. Le drapeau de la France flotterait aujourd'hui en Égypte, à moins que l'Angleterre n'eût retiré le sien.

Occupant le ministère à titre intérimaire, je ne pus que prendre acte de ces réponses favorables et réserver les décisions de mon successeur. Celui-ci fut désigné seulement le 7 août. La dernière pièce intéressante qui me parvint est une note de Lord

1. Un vulgaire incident de transmission télégraphique retarda la réception de la dépêche. Il avait fallu faire répéter certaines phrases, dont le déchiffrement était obscur. Sans cela, je l'aurais eue avant la séance du 29. « Elle avait été, me dit le prince de Hohenlohe, expédiée dans ce but. »

Lyons, du 5 août. Elle montre en quels termes amicaux nous étions restés avec l'Angleterre, malgré notre refus de participation : « A la suite des discussions qui ont eu lieu à la Chambre française samedi dernier (29 juillet), dit la note, et eu égard au désir du gouvernement de Sa Majesté d'agir cordialement avec le gouvernement de France, M. le contre-amiral Hoskins, à Port-Saïd, a été chargé de borner pour le moment ses opérations sur le canal de Suez au maintien du *statu quo* et à ne point débarquer, si ce n'est pour la protection des sujets britanniques ou dans le cas où l'on ferait une tentative quelconque pour bloquer le canal, tentative qu'il est chargé d'empêcher par la force. » Ainsi, en quittant le pouvoir, nous laissions l'alliance anglaise intacte et les puissances européennes en rapports confiants avec la France. Jamais vote parlementaire ne fut moins en harmonie que celui du 29 juillet avec l'état réel des affaires.

Le croirait-on? Même dans ces conjonctures nouvelles, personne ne tenta d'instaurer dans le parlement une politique plus audacieuse que n'avait été la nôtre. C'était le cas cependant, pour les partisans de l'intervention totale, de dire à la Chambre : « La situation est éclaircie, les dangers sont écartés, procédons à la seule opération logique que la pusillanimité du cabinet précédent n'a pas permis d'entreprendre. » Il n'en fut rien. Nos successeurs n'essayèrent pas davantage de modifier le cours des choses.

Le nouveau président du conseil, ministre des Affaires étrangères, ne crut même pas pouvoir acquiescer sans restriction au projet de protection collective du canal que l'Italie venait d'introduire : « Dans le cas, mandait-il le 12 août à M. de Noailles, où tous les autres représentants des puissances à la conférence adhéreraient à la proposition du comte Corti, vous êtes autorisé à donner également l'assentiment du gouvernement de la République. Vous déclarerez toutefois que la France réserve son entière liberté d'appréciation quant à l'exécution des mesures auxquelles elle peut être appelée à prendre part en vertu de cet arrangement. » Et en même temps il écrivait au ministre de la Marine que l'amiral Conrad ne devrait « accepter qu'*ad referendum* les propositions de règlement ou d'action commune qui pourraient lui être adressées ».

L'Angleterre accéléra ses préparatifs. N'étant plus retenue par ses accords avec la France, elle élargit son programme et se mit en devoir non seulement de protéger le canal, mais d'abattre la rébellion. Ses troupes débarquèrent à la fois à Suez et à Alexandrie. De ce dernier point le gros de l'armée se dirigea vers le Caire. Les révoltés étaient faiblement retranchés à Tel-el-Kébir, dans le vague espoir de barrer la route. Le choc se produisit le 13 septembre au matin et fut de courte durée, grâce, a-t-on dit, à des intelligences nouées avec Arabi. Celui-ci, après avoir esquissé une résistance, donna le signal de la

débandade. Les Anglais entrèrent en vainqueurs au Caire le 15 septembre. Les cabinets acceptèrent le fait accompli et se contentèrent des assurances fournies par Lord Granville sur le caractère essentiellement temporaire de l'occupation et sur le règlement final qui demeurait réservé à l'Europe. Dès ce jour les Anglais se trouvaient maîtres de l'Égypte et nous-mêmes en étions exclus.

Pourquoi les quatre puissances, qui s'étaient montrées si ombrageuses, quand la France et l'Angleterre paraissaient, le 7 janvier, vouloir intervenir en commun, ont-elles été si placides devant l'intervention de l'Angleterre seule? Ici encore on a cru reconnaître le machiavélisme de M. de Bismarck, qui aurait espéré séparer ainsi sans rémission les deux nations occidentales. Elles se sont séparées, en effet; mais c'est en raison de fautes que M. de Bismarck ne pouvait prévoir. La première a été le refus du parlement français de concourir à la protection du canal de Suez. Les suivantes se sont accusées dans les relations directes entre les deux cabinets; l'attitude des quatre puissances n'y était pour rien. Si celles-ci ne se sont pas opposées aux opérations de l'Angleterre, c'est pour un autre motif : simplement parce qu'elles n'avaient pas le moyen de les empêcher. Les marines allemande, autrichienne, italienne existaient à peine; la marine russe était relativement faible. L'Angleterre dominait les mers et pouvait envoyer des forces sur tel point du globe

qu'il lui plaisait. Les conditions pour nous étaient très différentes. Une concentration de troupes en Alsace-Lorraine réagissait sur nos déterminations. Nous pouvions bien, par notre concours, accroître l'autorité morale de l'Angleterre, nous n'augmentions pas la liberté réelle de ses mouvements en Égypte. Lord Lyons voyait le côté vulnérable de notre situation. Un jour qu'il me proposait de passer outre aux protestations des puissances et de contracter, au besoin, une alliance offensive et défensive, je lui dis, montrant la frontière de l'est : « Et ceci, nous aiderez-vous à le garder? » — « Vous avez raison, répondit-il, je comprends votre attitude. » C'est la même pensée qui inspira les déclarations de M. Gladstone et de Lord Granville à la Chambre des communes.

Si je m'incline, en le déplorant, devant le sentiment de ceux qui, par une crainte exagérée de complications, ne voulaient d'intervention d'aucun genre, je ne réussis pas à pénétrer le calcul des partisans de l'intervention totale. Car de deux choses l'une : ou bien l'occupation du canal aurait été limitée aux fins pour lesquelles nous la proposions, et ils se seraient réjouis de penser que, du fait de notre présence sur le canal, la France aurait en mains, le jour du règlement des comptes, un gage inestimable ; ou bien cette occupation conduisait à l'intervention totale, comme on nous le prédisait, et alors ils auraient eu

la satisfaction d'assister au triomphe pratique de leur propre politique. Dans l'un et l'autre cas leur refus des crédits ne s'explique guère.

L'un des plus clairvoyants d'entre eux, M. Allain Targé, qui n'avait pas coutume de déguiser son opinion et qui avait été membre du Grand Ministère, m'écrivit deux ans après :

Targé, le 22 novembre 1884.

« Mon cher président et ami,

« Je vous envoie tous mes compliments pour votre discours. Je l'ai lu dans ma retraite et j'ai été heureux de voir que vous aviez saisi cette occasion de vous expliquer sur une question où LES ÉVÉNEMENTS MALHEUREUSEMENT VOUS ONT DONNÉ TROP RAISON CONTRE NOUS. J'ai été satisfait d'ailleurs, non seulement à cause de ce que vous avez dit, mais parce que vous avez parlé : vous me comprenez. (Suivent des détails étrangers au sujet.)

« A vous de tout cœur.

« Allain TARGÉ. »

Le discours auquel M. Allain Targé faisait allusion fut prononcé, le 20 novembre 1884, au cours d'une interpellation adressée par M. de Gavardie à M. Jules Ferry. Je reprenais, à cette occasion, ma thèse de 1882, alors qu'on nous reprochait notre

timidité. Une distinction fondamentale, répétai-je au Sénat, doit être observée entre l'Égypte administrative ou financière et l'Égypte politique ou militaire. Des conventions nous lient à la première nous avons devant nous un État véritablement autonome qui est en mesure de traiter. Quant à la seconde, nous ne pouvons oublier qu'elle est partie intégrante de l'empire ottoman et que, dès lors, si l'on pénètre sur son sol les armes à la main, on rouvre, qu'on le veuille ou non, la question d'Orient « Une telle intervention militaire, insistai-je, est du ressort international et c'est avec infiniment de raison, suivant moi, que M. le président du conseil (M. Jules Ferry) disait, en juillet dernier, à la Chambre des députés, en présentant le projet de conférence avec l'Angleterre, et qu'il rappelait tout à l'heure que la situation de l'Égypte est une situation internationale qui ne peut être réglée que par des arrangements internationaux. » J'ajoutai que personne en 1882 n'avait proposé une intervention armée en dehors du concert européen. On blâmait notre politique, sans en proposer aucune autre. Historiquement et diplomatiquement, la seule action qui nous fût alors loisible était l'action sur le canal de Suez « Il y avait là un terrain neutre et ouvert à tous, sur lequel chaque puissance avait le droit de pénétrer non pour y guerroyer, mais pour y protéger la sécurité de ses nationaux. » Le vote de la Chambre résultat de la méconnaissance de ces vrais principes

« nous avait fait perdre, au point de vue politique, le terrain que nous avions conquis ». Le Sénat accueillit ces explications avec faveur. Quant au chef du gouvernement, qui avait défendu cette même politique avec moi, deux ans auparavant, il prouva, par son silence, que le cabinet actuel n'avait rien à y reprendre. La force de cette doctrine est telle qu'encore aujourd'hui, malgré trente ans d'occupation effective, l'Angleterre s'abstient de proclamer son protectorat officiel sur l'Égypte.

Après sa chute, M. Gambetta se montra fort affecté du tour que prenait la politique française. Placé au point de vue de la note du 7 janvier 1882 et n'ayant pas assisté aux incidents diplomatiques qui marquaient l'impossibilité d'en poursuivre l'application, il attribuait à la pusillanimité du cabinet une conduite qui n'était due qu'à l'élémentaire prudence. En ma qualité de président du conseil, préposé aux Affaires étrangères, j'en portais particulièrement, à ses yeux, la responsabilité. Croyant les autres ministres mal informés, il fit plusieurs tentatives auprès du général Billot, de M. Léon Say et surtout auprès de M. Jules Ferry pour les éclairer et modifier l'orientation de leur esprit. Il put constater que ses avertissements, écoutés avec la déférence qu'on lui devait, ne produisaient pas l'effet attendu. Mes collègues, tenus au courant de tous les détails des négociations, étaient en complète communauté de vues avec moi. Pour qui connaît l'ardent patriotisme qui animait

M. Gambetta et l'influence que, d'un mot, il exerçai d'ordinaire sur les ministres, son irritation paraîtr naturelle. Il ne s'expliquait pas ce dédain subit d ses avis, toujours si haut prisés, ni l'oubli où sem blaient être tombées les recommandations qu'i m'avait adressées en me transmettant le service.

La santé de M. Gambetta s'altérait. Quand il ve nait à la Chambre, on ne s'apercevait que trop de ravages qu'accomplissait la maladie. Un esprit d cette trempe ne perd pas facilement sa force et so éclat. Je suis porté à croire cependant qu'il n'avai plus la même sérénité ni la même équité de juge ment. Il se laissait impressionner par les bruit qu'on lui rapportait. Concevrait-on autrement qu'i ait pu un seul instant admettre l'idée qu'à la poli tique du ministère se mêlait quelque désir de fair échec à la sienne, de l'amoindrir au regard de l'o pinion? Comme si les intérêts en jeu se prêtaien à de pareils calculs, qu'excluaient en tout cas le sentiments que je lui gardais!

L'amertume de M. Gambetta à mon sujet alla croissant. J'en avais la preuve dans les attaques don j'étais l'objet de la part de ses amis, au parleme et dans la presse. Il la manifesta lui-même dans l dernier discours qu'il prononça à la Chambre, pe de jours avant ma chute. Surmontant son mal, i éblouit une dernière fois l'auditoire. Le ton mé prisant, avec lequel il accordait au gouvernement le subsides demandés, ne montrait que trop ses senti

ments intimes. Ce fut une des plus dures épreuves de ma carrière parlementaire, je crus un instant que je ne pourrais monter à la tribune pour répondre.

Deux mois après ma démission, en octobre 1882, je rencontrai son ancien ministre de la Marine, le capitaine de vaisseau Gougeard, qui fumait philosophiquement son cigare, avenue Henri-Martin. Comme s'il devinait ma pensée secrète : « Vous ne pouvez, dit-il, Gambetta et vous, rester séparés. En définitive, il n'existe entre vous qu'une divergence politique. Il faut absolument que vous vous revoyiez. Voulez-vous que je m'y emploie? » — « Vous allez au-devant de mes désirs, répondis-je, cette séparation me pèse énormément. » — « C'est entendu, reprit-il, j'en parlerai à Gambetta. Aussitôt qu'il rentrera de Ville-d'Avray, je vous préviendrai. » Quelques jours s'écoulèrent; il m'écrivit : « Le retour de Gambetta est retardé, il est souffrant. Mais je ne perds pas de vue ce dont nous avons parlé. Ce sera très facile. » Ces derniers mots me comblèrent de joie... Hélas! M. Gambetta ne devait pas rentrer à Paris.

CHAPITRE VIII

MORT DE GAMBETTA. — MANIFESTATIONS MONARCHIQUES. — L'EXPANSION COLONIALE.

Mon successeur ne fut pas immédiatement désigné. Le choix de M. Grévy se trouvait très limité dans cette circonstance. Il ne pouvait s'adresser aux partisans de l'intervention totale, notoirement en minorité dans la Chambre. Mes collègues, Jules Ferry, Léon Say, Goblet, se récusaient; je ne crois pas d'ailleurs que M. Grévy ait fait d'offre à aucun d'eux : il estimait que la communauté d'opinion avait été telle dans le cabinet qu'elle excluait la faculté d'y chercher le nouveau président du conseil. M. Clemenceau, véritable héros de la crise, lui paraissait trop radical. Je lui proposai alors M. Duclerc, l'ancien ministre des Finances de 1848.

Ce nom l'étonna d'abord; à la réflexion il l'accepta. M. Duclerc n'était pas, à proprement parler, un homme de tribune. Son esprit froid et circonspect s'accommodait mal de l'improvisation. Mais, dans l'état actuel des affaires, de grandes luttes oratoires

n'étaient pas à prévoir. Des déclarations fermes, précises et concises suffiraient. Or M. Duclerc excellait à les formuler. Ses connaissances étaient solides et variées. Son maintien grave et digne devait plaire aux diplomates. Il ne dirait pas un mot de trop ni un mot mal approprié. Sa présidence au compte de liquidation de la guerre et à la commission de vérification de la Caisse des Dépôts lui créait un renom d'exactitude et de vigilance. Les Chambres écoutaient avec déférence ses rapports périodiques. Il était à la fois l'ami de M. Gambetta et le mien. Il entretenait des relations cordiales avec une grande partie du personnel politique et je ne lui connaissais pas d'adversaire, sauf peut-être M. Barthélemy-Saint-Hilaire, avec lequel il s'était autrefois heurté. Il marquerait une étape de calme, à la suite des ministères orageux du 14 novembre et du 30 janvier. M. Grévy m'autorisa à sonder ses dispositions. Après quelques hésitations, que je levai par mon affectueuse insistance et par une analyse rassurante de la situation, il consentit à assumer le mandat.

Il conserva les éléments non politiques de mon cabinet et se sépara de ceux qui pouvaient le solidariser avec le passé. Il importait en effet qu'il se présentât au parlement sans arrière-pensée, comme acceptant pleinement les conséquences du vote qui venait de prononcer notre abstention en Égypte. Quelle que fût son opinion personnelle à cet égard, il ne pouvait que s'incliner devant le fait accompli.

Le *Journal officiel* du 8 août publia la composition de son ministère, dont les éléments nouveaux les plus saillants étaient M. Fallières à l'Intérieur et M. Paul Devès à la Justice. Le même jour il lut une brève déclaration, qui finissait par ces mots : « Nous travaillerons à rapprocher et à concilier les diverses fractions de la majorité républicaine. Et si, avec votre aide, nous pouvons atteindre ce patriotique résultat, nous croirons avoir accompli l'œuvre qui, dans les circonstances actuelles, importe le plus aux intérêts communs des Chambres, de la République, de la France. » La vue de M. Duclerc était juste. Le premier soin devait être d'approprier, de niveler le terrain, bouleversé par deux secousses consécutives, et de créer avec des éléments épars une fondation solide sur laquelle le nouveau gouvernement pût s'appuyer. M. Duclerc reprenait la même idée le 9 novembre, à l'ouverture de la session extraordinaire : « Nous vous demanderons respectueusement d'écarter de vos discussions immédiates les questions qui sont de nature à ne pas permettre, en ce moment, l'accord des esprits et des volontés, en termes plus précis, la formation d'une majorité de gouvernement. »

Ces adjurations n'empêchèrent pas le parti avancé d'évoquer, peu de jours après, une des questions les plus propres à faire éclater les divisions : la suppression de l'ambassade du Vatican, préface de la séparation des Églises et de l'État. M. Duclerc s'en

expliqua fermement à la Chambre, le 20 novembre, et, le 30, M. Fallières se prononça avec non moins de vigueur devant le Sénat : « Le gouvernement, dit-il, a déjà déclaré dans une autre enceinte — et il n'est pas nécessaire de reproduire ici ses affirmations — qu'il entendait se tenir résolument sur le terrain concordataire et qu'il combattrait, où qu'elle se produisît, toute proposition tendant à la séparation de l'Église et de l'État ou à la suppression du budget des cultes. » Les ministres tiendront longtemps encore le même langage. Mais le ressentiment qui survivait chez les catholiques à l'exécution des décrets de 1880 poussera le clergé à des imprudences qui rapprocheront le jour de la séparation.

A l'extérieur, M. Duclerc prenait nettement position. Vis-à-vis de l'Angleterre il eut une attitude très digne, un peu raide peut-être, qui ne faisait pas suffisamment la part des conditions désavantageuses dans lesquelles nous nous étions placés par notre refus de concours en Égypte. Il crut pouvoir obtenir des vainqueurs d'Arabi le maintien des situations existant avant l'intervention. Il se heurta à des refus polis qui l'amenèrent à prononcer la phrase tant goûtée des Chambres : « La France reprend sa liberté d'action ». Liberté d' « inaction » eût été un terme plus exact, car, après le vote du 29 juillet, nous n'avions aucun moyen de forcer l'Angleterre à s'accorder avec nous. Celle-ci se borna à enregistrer notre déclaration académique et s'installa sur les

bords du Nil à sa convenance. M. de Bismarck se félicita d'un résultat qu'il n'avait sans doute pas cherché et qui favorisait ses plans de domination : les deux puissances occidentales étaient désormais séparées pour une longue suite d'années.

L'absence de M. Gambetta, les bruits qui couraient sur sa maladie jetaient dans les esprits une vague inquiétude. Le 27 novembre, on apprit dans la soirée qu'il venait de se blesser à la main en déchargeant un pistolet. Mille hypothèses furent lancées sur les causes de cet accident. On se refusait à croire à un événement aussi simple. Par malheur, cette blessure légère condamna M. Gambetta à l'immobilité, et cette immobilité donna un nouvel essor à sa maladie intestinale. « Une opération aurait pu le sauver, m'a dit le Dr Lannelongue ; mais le cas était encore peu connu et l'on n'osa pas procéder sur lui comme on eût fait sur un simple citoyen. » Le 1er janvier 1883, à six heures du matin, l'Élysée m'informa que M. Gambetta était mort quelques instants avant minuit. Ainsi se vérifiait le pressentiment qu'il avait eu, paraît-il, de ne pas voir la nouvelle année. Je m'habillai précipitamment, je sautai dans une voiture et courus à Ville-d'Avray.

Déjà une assistance nombreuse et émue se pressait dans la petite cour et le vestibule. Au pied de l'étroit escalier conduisant au premier étage, MM. Joseph Arnaud et Sandrique recevaient les visiteurs

et ne les laissaient monter qu'un à un pour ne pas encombrer la chambre mortuaire. Dès qu'ils me virent, ils me serrèrent les mains en retenant leurs sanglots et me firent passer immédiatement. Je trouvai groupés, à quelque distance du lit, des intimes de la maison, MM. Spuller, Joseph Reinach, Ranc, Péphau, Dr Fieuzal, Étienne, quelques autres, parmi lesquels, je crois, MM. Steenackers et Thomson. Je contemplai longuement le visage de M. Gambetta. Son masque, aminci et pâli par la maladie, rappelait étrangement celui que je voyais à Tours, aux premiers jours de la Défense nationale. Cette évocation d'un passé terrible, jointe à la douloureuse réalité que j'avais sous les yeux, provoqua en moi une émotion intense, que j'eus beaucoup de peine à contenir. Je m'éloignai rapidement et repris le chemin de Paris. Durant tout le trajet, une pensée m'obsédait : « Il est mort sans que je l'aie revu! » Ah! que n'eussé-je pas donné pour que l'amicale intention de Gougeard se fût réalisée! Nous aurions parlé et le nuage amené par la politique se serait dissipé, car, chez lui comme chez moi, l'affection, j'en suis sûr, subsistait toujours.

Son cercueil resta exposé dans le grand salon de la Présidence, au Palais-Bourbon. Ses obsèques, le 6 janvier, furent incomparables de gravité recueillie. Le peuple de Paris lui fit un cortège magnifique. Qu'elles étaient loin, à ce moment, les passions qui avaient assombri les dernières années de sa vie!

Ceux mêmes qui hier encore cherchaient à empêcher son retour au pouvoir ne pensaient plus à cette heure qu'au rôle glorieux qu'il avait rempli. Il laissait un vide immense, plus grand qu'on ne se le figurait. Les événements n'allaient pas tarder à en montrer l'étendue.

La scission des républicains s'accentuait, sans qu'une main assez forte pût désormais les retenir. Celui qui avait fait reculer les adversaires du régime n'était plus là pour déjouer leurs entreprises. Ils crurent pouvoir impunément renouveler les assauts contre la République. Tentatives d'ailleurs condamnées à l'insuccès, mais qui, par l'ébranlement qu'elles causaient, nuisirent au pays pendant plus de six années. Dans le parlement les yeux se tournaient vers la place inoccupée du grand tribun. Le secours attendu ne venait pas et chacun se demandait avec angoisse s'il serait possible d'y suppléer.

Le 16 janvier 1883, les Parisiens lurent avec stupéfaction, affiché sur les murs, un manifeste du prince Napoléon (Jérôme), dont le texte paraissait en même temps dans un journal du parti. Cet écrit avait pour but à la fois d'affirmer les droits impériaux du prince à l'encontre de son fils Victor — pris pour chef par une fraction des bonapartistes — et de dénoncer les fautes et l'incapacité du gouvernement républicain, dont il prophétisait la fin prochaine. La surprise dépassa l'indignation. Qu'est-ce

qui avait pu déterminer cette provocation audacieuse? Le ministère de M. Duclerc n'hésita pas, il fit appréhender le signataire. Le même jour, à la Chambre, M. Cunéo d'Ornano interpella le garde des sceaux sur cette arrestation, qualifiée par lui d'illégale. M. Devès n'eut pas de peine à la justifier et la conduite du gouvernement fut approuvée à plus de trois cents voix de majorité.

L'acte du prince Napoléon n'avait pas, en soi, une grande importance. Mais il était symptomatique. Il révélait un regain de confiance chez les ennemis du régime. Aussi l'émotion devait-elle survivre à l'incident. M. Floquet, estimant non sans raison qu'un vote de confiance ne suffisait pas pour protéger la République, présenta une motion tendant à interdire « le territoire de la France, de l'Algérie et des Colonies à tous les membres des familles qui ont régné en France ». Telle fut l'origine des mesures prises ou tentées contre les princes et qui aboutirent, en 1886, à leur expulsion partielle. Le 20 janvier, MM. Lockroy et Ballue demandèrent la révision des grades accordés aux ducs d'Alençon, de Penthièvre et de Chartres, ainsi que la radiation des princes nommés en vertu d'ordonnances royales. L'urgence de ces diverses propositions fut votée à une grosse majorité. Le gouvernement, de son côté, par l'organe du ministre de l'Intérieur, déposa un projet dont l'article premier stipulait qu'un « décret du président de la République, rendu en conseil des

ministres, pourrait enjoindre à tout membre d'une famille ayant régné en France, et dont la présence serait de nature à compromettre la sûreté de l'État, de sortir immédiatement du territoire de la République ». Enfin le garde des sceaux présenta un projet modifiant la loi sur la presse et disant en son article premier : « Quiconque, par l'un des moyens prévus par l'article 23 de la loi du 29 juillet 1881, aura commis un outrage au président de la République, sera puni d'un emprisonnement d'un à deux ans. » La multiplicité de ces initiatives trahit des craintes qu'on n'avait pas connues depuis le Seize-Mai. Il est impossible de ne pas remarquer que cette situation se révélait deux ou trois semaines après la mort de M. Gambetta.

Le 27 janvier, la Chambre fut saisie du rapport de M. Joseph Fabre sur les deux projets du gouvernement et sur les propositions de M. Floquet et de M. Lockroy. Il concluait au vote des dispositions suivantes : 1° « Les membres des familles ayant régné sur la France ne pourront remplir aucun mandat électif »; 2° « Un décret du président de la République, rendu en conseil des ministres, pourra enjoindre... (comme dans le projet du gouvernement) ». Nous entrons ici dans une série de coups de théâtre des plus singuliers. Chaque séance parlementaire engendrait une indicible émotion et c'est à peine si le sang-froid des représentants de la nation se montrait à la hauteur des circonstances. On put

croire un moment le régime sérieusement menacé.

Le 29 janvier, à l'heure où la discussion du rapport Fabre allait commencer, M. Fallières déclara qu'un dissentiment s'étant élevé, dans le conseil, sur la question à l'ordre du jour, le cabinet Duclerc avait donné sa démission. Trois ministres, ceux des Affaires étrangères, de la Guerre et de la Marine, s'étaient définitivement retirés. Les autres demeuraient à leur poste. Lui-même, Fallières, était investi de la présidence du conseil. Il avait été impossible, en quelques heures, de compléter le cabinet : tel quel, il soutiendrait la discussion. Celle-ci s'ouvrit dans ces conditions insolites. M. Ribot combattit les conclusions du rapport Fabre et, incidemment, prononça ces paroles, évocatrices du grand citoyen disparu : « Nous avons conduit, il y a quelques semaines, les funérailles d'un homme qui avait au milieu de nous une situation que je n'ai pas besoin de rappeler ni de définir. M. Gambetta contenait une partie de cette Chambre, en même temps que, quelquefois, il en stimulait et entraînait une autre partie... Lui disparu et ce grand vide s'étant fait dans le parlement, la question qui se pose aujourd'hui pour le pays comme pour nous, c'est de savoir ce que sera le gouvernement de la République. » M. Ribot trouvait la loi inutile; l'initiative gouvernementale ratifiée par un bill d'indemnité des deux Chambres suffisait : l'exemple de M. Thiers sous l'Assemblée nationale était là pour le prouver.

M. Léon Renault parla aussi « de la disparition du grand patriote qui tenait dans un équilibre si exact les forces et les fractions diverses du parti républicain ». M. Fallières monta à la tribune pour réfuter la théorie de M. Ribot. Mais bientôt il succombait à la fatigue. La séance, suspendue à quatre heures et demie, ne put être reprise.

Le 1er février la discussion se rouvrit. M. Fallières se fit excuser de ne pouvoir venir à la Chambre, et son sous-secrétaire d'État, M. Develle, donna lecture des observations qu'il aurait présentées lui-même si sa santé le lui avait permis. La loi passa à deux cents voix de majorité, et la séance fut levée à minuit. M. Devès exerça l'intérim de M. Fallières dans la suite de la discussion, tant au Sénat qu'à la Chambre. Le trouble des esprits était tel qu'il parut impossible de constituer un cabinet; cette situation anormale se prolongea jusqu'au 22 février. Le Sénat saisi de la loi se débattit dans l'impuissance. Le rapporteur M. Allou concluait au rejet: « Nous avons trouvé qu'il y avait quelque chose de plus grave que la proposition elle-même, c'était l'esprit qui semblait l'avoir inspirée. » La discussion occupa les journées des 10 et 12 février, et, malgré les efforts du président du conseil intérimaire, la loi se trouva tellement compromise, que, pour ne pas tout perdre, le gouvernement crut devoir accepter un amendement adouci de M. Barbey, qui fut repoussé par 148 voix contre 132. Une disposition plus édulcorée

encore de MM. Léon Say et Waddington réunit enfin une majorité. Elle portait : « Tout membre d'une famille ayant régné en France, *qui ferait publiquement un acte de prétendant* ou une manifestation ayant pour but d'attenter à la sûreté de l'État, sera puni de bannissement. » La Chambre ne la ratifia pas et y substitua, le 15 février, l'amendement Barbey. Celui-ci fut, pour la seconde fois, rejeté par le Sénat, à la majorité de cinq voix, en sorte que tant d'efforts aboutirent au néant.

M. Grévy jugea expédient de ne pas prolonger la situation provisoire à laquelle M. Fallières et M. Devès s'étaient prêtés avec abnégation. Il consentit à les relever de leur faction et me demanda de constituer un cabinet. Je lui démontrai que je ne pourrais pas trouver une majorité à la Chambre. L'affaire d'Égypte était trop récente; j'aurais contre moi la plupart des anciens amis de M. Gambetta, l'extrême gauche et la droite, professionnellement opposée à tout ministère. Je lui conseillai d'appeler M. Jules Ferry, moins engagé que moi sur la question égyptienne et qui, je le croyais, avait fait sa paix avec l'Union républicaine. M. Grévy ne se rendit pas tout d'abord à mes raisons. Devant son insistance, je dus consentir à consulter quelques hommes politiques, certain d'avance de leur réponse. Je m'adressai à M. Léon Say et à M. Goblet, qui me semblaient les mieux qualifiés, l'un au Sénat,

l'autre à la Chambre, pour me renseigner. Ils confirmèrent mes impressions, en témoignant le désir de rester en dehors de toute combinaison. M. Grévy se décida alors à mander M. Jules Ferry.

Celui-ci put présenter aux Chambres, le 22 février, un ministère ainsi composé : Présidence du conseil et Instruction publique, M. Jules Ferry; Justice, M. Martin Feuillée; Affaires étrangères, M. Challemel Lacour; Intérieur et Cultes, M. Waldeck-Rousseau; Finances, M. Tirard; Guerre, général Thibaudin; Marine et Colonies, M. Charles Brun; Travaux publics, M. Raynal; Commerce, M. Hérisson; Agriculture, M. Méline; Postes et Télégraphes, M. Cochery. La collaboration de MM. Challemel Lacour, Waldeck-Rousseau, Martin Feuillée, Raynal montrait surabondamment que M. Jules Ferry s'était réconcilié avec les amis de M. Gambetta. Dès lors, il pouvait gouverner. Le passage suivant de sa déclaration, relatif à la question brûlante, celle des prétendants, fut très remarqué : « Le ministère usera, le cas échéant, du droit supérieur qu'a tout gouvernement de se défendre. » C'était la thèse que la Chambre avait écartée un mois auparavant. Elle l'acceptait aujourd'hui, à défaut d'une loi que le Sénat repoussait. Après de courtes explications, elle accorda un vote de confiance au cabinet, par deux cents voix de majorité.

L'entente qui venait de s'opérer entre les deux

groupes de l'Union républicaine et de la gauche modérée permettait d'entrevoir une ère de stabilité relative. Les qualités de fermeté et de ténacité dont M. Jules Ferry avait fait preuve dans son précédent ministère étaient de sûrs garants qu'il saurait tenir tête aux entreprises des partis hostiles. Travailleur infatigable, ordonné, méthodique, il donnerait un aliment à l'activité des deux Chambres. Les bons citoyens étaient par là même incités à se grouper autour de lui. J'étais décidé, pour ma part, à faciliter sa tâche et à lui procurer, autant qu'il dépendrait de moi, le concours de mes amis. J'avais conservé les sympathies du parti radical, qui précisément lui manquaient pour diverses raisons. Son langage parfois rude et cassant paraissait être celui d'un homme plus dévoué au principe d'autorité qu'aux libertés publiques. Quelques mots malheureux, échappés à l'énervement produit par d'injustes attaques, donnaient à supposer qu'il répugnait aux réformes, après les avoir réclamées dans sa jeunesse avec une ardeur peu commune. On ne saurait imaginer combien d'inimitiés lui avait values cette courte phrase : « Le péril est à gauche [1]. » Pour un

1. Ces mots, si je m'en rapporte à certains auditeurs, amis de M. Jules Ferry, ont été prononcés au Havre, le 14 octobre 1883. Ils ne figurent pas dans le texte officiel de son discours, mais ils ont été relevés par les journaux de l'époque. Au surplus, ils condensaient, visiblement, la pensée émise dans cette phrase, qui n'est pas contestée : « Quelle conduite faut-il tenir en présence de ces tendances (d'extrême gauche) qui constituent assurément pour la République un péril et, j'ose le dire, le plus grand,

peu, on aurait représenté M. Ferry comme un réactionnaire, tandis que son libéralisme ne pouvait faire doute. Mais, sorti des rangs de la gauche modérée, il se ressentait de ses origines, et son alliance récente avec les amis de Gambetta ne suffisait pas à le cautionner auprès de tous les radicaux. Des hommes comme MM. Brisson, Floquet, Goblet votaient souvent contre lui. Hautement imbu de l'esprit de gouvernement, il stigmatisait trop volontiers les exagérations qui pouvaient, à son avis, compromettre la chose publique. Il entretenait ainsi des préventions qui ont singulièrement compliqué sa tâche et auxquelles il a dû en 1889 l'interruption de sa carrière politique.

Par la forte empreinte qu'il a donnée à son administration, M. Jules Ferry personnifie la période qui s'est écoulée du 22 février 1883 au 30 mars 1885. Il a la responsabilité plus ou moins directe de la plupart des événements qui l'ont remplie. Aussi, quand l'heure des déceptions est venue, l'a-t-on rabaissé violemment, après l'avoir exalté outre mesure. L'histoire, plus calme et plus impartiale que l'opinion du moment, a donné à M. Ferry sa vraie place. Il demeure comme un esprit puissant, un caractère droit, un patriote courageux, un ministre bien intentionné, auquel il a manqué, en certains cas, la mesure et

le seul péril du moment; car le péril monarchique n'existe plus? » On conçoit le grief conservé par les radicaux avancés qui ne se résignaient pas à être ainsi dénoncés au pays.

l'exacte pondération, si nécessaires au succès des entreprises de longue haleine. Ses fautes, souvent, tiennent moins à lui qu'aux conditions parlementaires avec lesquelles il était obligé de compter. Plus d'une fois l'exécution a été viciée par les entraves qu'apportait la Chambre. Son nom, en dépit de certains mécomptes, reste glorieusement attaché à la politique coloniale de cette époque. Bien que son rôle y soit moins incontesté qu'en matière d'enseignement, il en a retiré un lustre qui lui vaut une place éminente parmi les hommes d'État de la troisième République.

L'œuvre coloniale de M. Jules Ferry, je précise : la conquête du Tonkin et les expéditions qui ont préparé le protectorat de Madagascar, ne présentent pas, comme les lois sur l'instruction primaire, les caractères d'un plan savamment mûri et résolument exécuté. Le début en a été timide, incertain. L'auteur paraît avoir été entraîné par les événements plus qu'il ne les a conduits. On peut même se demander s'il avait prévu l'extension que recevraient ses desseins et s'il n'a pas été un peu conquérant malgré lui. En ce qui concerne, par exemple, le Tonkin, objet principal de son activité, il ne laisse percer, à aucun moment, la pensée de fonder un empire asiatique; son ministre des Affaires étrangères dit même expressément le contraire. A considérer ses demandes successives de crédits, il semble bien qu'il

ne se soit pas assigné dès l'abord le but auquel il est parvenu ou tout au moins qu'il n'ait pas mesuré les obstacles qu'il aurait à surmonter. Leur simple énumération justifie une semblable interprétation.

En vingt-deux mois, de mai 1883 à mars 1885, on en compte neuf, savoir : cinq millions trois cent mille francs; neuf millions; vingt millions; trente-huit millions trois cent soixante-trois mille francs; dix millions huit cent onze mille francs; trois millions quatre cent soixante mille francs; dix-huit cent soixante-quinze mille francs; quarante-trois millions quatre cent vingt-deux mille francs et enfin, le jour de la chute du cabinet, deux cents millions : en tout, près de trois cent quarante millions. Ces chiffres sont le reflet des tâtonnements qui ont marqué l'entreprise et qui s'accusent dans maints discours ministériels. De là, le reproche de procéder « par petits paquets », fréquemment adressé au gouvernement, et le reproche plus grave d'avoir voulu « tromper » les Chambres. Non, M. Jules Ferry n'a pas voulu « tromper » les Chambres. Il s'est trompé lui-même de bonne foi et leur a fait partager son erreur. S'il a procédé « par petits paquets », c'est parce que, mal renseigné sur la force de l'ennemi ou sur la situation diplomatique, il les jugeait suffisants. De là nombre d'affirmations sincères, démenties par l'événement. Ce fut un des griefs les plus durement exploités contre lui. S'il eut des torts, il eut aussi ce mérite rare : une fois engagé, de ne jamais re-

culer, et de soutenir constamment le moral de ses collaborateurs. Si bien qu'une opération mal calculée lui a permis de créer un vaste établissement, que personne aujourd'hui ne voudrait abandonner.

L'expédition de Madagascar suggère des réflexions analogues. Commencée pour assurer le respect d'un traité obscur et quelque peu oublié du second Empire, elle s'est terminée par un véritable protectorat, suivi, dix ans plus tard, de la conquête effective, à laquelle nous ont contraints les provocations des Hovas. Comme pour le Tonkin, mais dans des proportions moindres, les dépenses se sont échelonnées sans ordre apparent. Bien que les profits de cette nouvelle colonie ne soient pas encore palpables, le sentiment public lui est favorable. En la préparant, M. Jules Ferry n'est pas allé à l'encontre de ses concitoyens, loin de là. Il a répondu au vœu de l'opinion. L'histoire, la tradition et beaucoup l'imagination avaient créé entre Madagascar et nous de tels liens qu'aucun homme d'État ne pouvait les négliger. Au surplus, l'unanimité rencontrée dans le parlement par M. Ferry chaque fois qu'il a manifesté l'intention de soutenir « nos droits », prouve qu'il voyait juste et sans doute il n'eût pas encouru les reproches d'imprudence ou de témérité à Madagascar, si cette dernière entreprise n'avait pas coïncidé avec celle du Tonkin, alors beaucoup moins populaire.

On doit louer M. Jules Ferry d'avoir compris combien la France souffrait de la perte de son do-

maine colonial. L'acquisition de l'Algérie et même de la Tunisie ne faisait pas taire les regrets causés par l'abandon, au dix-huitième siècle, de tant de belles possessions en Asie et en Amérique. Ces regrets étaient devenus plus cuisants à la suite de la guerre malheureuse de 1870. La France se voyait diminuée dans ses territoires et dans sa gloire. A défaut de revanche directe, elle voulait au moins déployer ses armes, montrer qu'elles avaient conservé leur force. Elle cherchait au loin des compensations, n'en pouvant trouver auprès d'elle. Il était inévitable qu'elle se portât un jour sur d'autres parties du monde, imitant d'ailleurs en cela la plupart des grandes nations européennes. M. Jules Ferry s'est rendu compte de cet état d'esprit et, sans avoir positivement prémédité une œuvre coloniale, il a profité des occasions qui se sont offertes de la réaliser. Le mouvement n'était pas factice, car le branle donné par lui ne s'est plus arrêté. A l'épopée asiatique a succédé l'épopée africaine. Après l'Annam et le Tonkin, la France a dépensé ses efforts au Soudan, au Congo, au Dahomey. Aujourd'hui, comme si ces immenses territoires ne suffisaient pas à son activité, elle déborde sur le Maroc, malgré les difficultés, les dangers même qu'elle n'ignore pas. M. Jules Ferry aura donc eu cette fortune que, en dépit de nombreuses fautes d'exécution, il restera dans l'histoire comme l'initiateur de notre expansion coloniale au vingtième siècle.

Le ministère Ferry offre une autre particularité : celle de symboliser la survivance politique de M. Gambetta, si l'on peut ainsi parler. Il semblait qu'après sa chute retentissante, ses derniers mois de maladie et d'isolement, le grand tribun resterait dans la mémoire des hommes comme une figure historique et que son influence sur les événements ne serait plus sensible.

Or Gambetta mort, un parti compact et fidèle, gardien jaloux de sa méthode, lui a succédé. Ce parti a tenu à honneur d'obéir à son mot d'ordre et de prolonger son action. Il a cherché un chef autour duquel il pût se serrer et qui se présentât aux républicains comme son continuateur direct. M. Jules Ferry a été ce chef. Il n'avait peut-être pas rêvé ce rôle au début de sa carrière, car il s'inspirait alors de Jules Simon et prenait à la Chambre le commandement d'un groupe nettement séparé, parfois antagoniste de l'Union républicaine. Mais déjà, pendant mon ministère de 1882, il se rapprochait volontiers des amis de Gambetta et s'appliquait à ne les point heurter. Il avait ainsi dissipé les défiances que ceux-ci nourrissaient contre lui. Le jour où le grand citoyen est descendu dans la tombe, M. Ferry n'a pas eu de peine à se faire reconnaître pour son successeur. Il est juste de dire qu'il n'a pas trahi la confiance de ses nouveaux partisans. Ses méthodes de gouvernement, ses vues se sont inspirées de celles de Gambetta. Il a choisi les mêmes collaborateurs,

il a cultivé les mêmes amitiés, il a professé les mêmes doctrines, avec moins de propension toutefois aux réformes.

Lorsque M. Ferry a quitté le pouvoir, aux premiers jours d'avril 1885, ceux qu'on nommait les « gambettistes » se sont sentis encore en mesure d'imposer leur politique et leurs préférences. Habileté consommée de leur part : de même qu'ils s'étaient retrouvés après la mort de Gambetta, ils se sont retrouvés après la chute de M. Jules Ferry. Leur discipline et l'invocation constante de leur premier maître les ont préservés d'une dispersion qui paraissait inévitable. Aujourd'hui, trente ans après la disparition de l'illustre orateur, ce groupe exerce une action décisive sur la marche des affaires. Ses représentants qualifiés occupent les principales charges de l'État. Grâce à sa cohésion, il a résisté aux assauts répétés de la fraction radicale, devenue très puissante. Il a fait mieux : il s'est à moitié transformé, de façon à absorber une partie des forces de cette fraction, à contracter alliance avec le surplus, ne laissant en dehors que ce qui ne pouvait réellement pas être assimilé en raison d'une antinomie de principe. De sorte que sous des dénominations différentes il est demeuré le grand moteur de la République.

Fidèle aux promesses contenues dans sa déclaration, le cabinet Ferry, dès son installation, usa des

droits que lui conféraient les lois existantes pour donner aux républicains une satisfaction partielle, en ce qui concernait les prétendants et leurs familles. Par un décret du 25 février 1883, basé sur les lois des 19 mai 1834, 4 août 1839 et 13 mars 1875, le duc d'Aumale, général de division, le duc de Chartres, colonel du 12e chasseurs, et le duc d'Alençon, capitaine au 12e d'artillerie, furent mis en non-activité par retrait d'emploi. Cette satisfaction obtenue, la Chambre, ainsi qu'on le constate souvent dans l'histoire parlementaire, parut oublier la question qui l'avait si fort passionnée quelques semaines auparavant et se tourna vers d'autres objets. L'un d'eux surtout réclamait l'attention. La crise financière de 1882 — dont le krach de l'Union Générale avait été le point de départ — continuait à produire ses effets. Les emprunts d'État se présentaient dans de très mauvaises conditions et l'exécution de mon programme de travaux publics menaçait d'être suspendue ou ralentie. Le ministère, justement ému de cette perspective, résolut d'en confier la partie la plus coûteuse, à savoir la construction des chemins de fer, aux six grandes compagnies, qui la poursuivraient pour le compte de l'État, à l'aide d'émissions d'obligations.

Telle fut l'origine des conventions de 1883, qualifiées de « scélérates » par un brillant polémiste. Elles ne méritent pas une épithète aussi dure. Sans doute elles ont leurs défauts; elles garantissent no-

tamment aux compagnies d'Orléans et du Midi un revenu trop élevé. Mais il faut se reporter au temps où elles ont été conclues. Ces compagnies se croyaient et tout le monde les croyait assurées d'un avenir opulent. Personne ne prévoyait les charges énormes que leur imposeraient un jour la hausse des salaires et l'application des lois sociales. Leur concours facilitait la réalisation d'un plan auquel ni le pays ni les pouvoirs publics ne voulaient renoncer. Ces circonstances commandent un jugement moins sévère. Aussi, quand les arrangements de 1883 sont venus en discussion devant le Sénat, je n'ai pas hésité : j'ai conseillé publiquement à mes amis de les voter. Mon témoignage, peu suspect de complaisance envers les compagnies, a calmé les scrupules d'un certain nombre de radicaux.

Je ne me propose pas de retracer ici l'histoire du ministère de M. Jules Ferry. Je consigne de préférence les faits auxquels je me suis trouvé personnellement mêlé. A ce titre je mentionnerai les discussions sur le Tonkin et Madagascar, sur le Tonkin principalement. Elles forment une chaîne pour ainsi dire ininterrompue d'incidents orageux, depuis le début du ministère jusqu'à sa fin, qu'elles ont entraînée. Elles ont occupé une si large place, ont tellement absorbé l'attention du public que tout le reste en a pâli, et qu'aujourd'hui elles semblent résumer l'existence de ce ministère et en sont la caractéristique dans le souvenir des contemporains.

Les premiers engagements de tribune ont immédiatement révélé le manque de prévision et de plan préconçu dont je parlais. Le 13 mars 1883, moins de trois semaines après la constitution du cabinet, le ministre des Affaires étrangères, M. Challemel Lacour, articulait devant le Sénat des appréciations que les événements allaient contredire. Répondant à M. de Saint-Vallier, rapporteur de la première demande de crédits, il restreignait l'expédition à une simple répression des pirates du delta : « IL N'EST PAS PERMIS, disait-il, DE SONGER A UNE CONQUÊTE DU TONKIN, qui ne présenterait certes pas de grandes difficultés, mais qui serait absolument stérile... Nous voulons nous appuyer sur le traité de 1874. » Cette assertion a reçu des faits un double démenti : premièrement, la conquête du Tonkin a présenté de grandes difficultés; secondement, elle n'a pas été stérile. Ce contraste entre les assurances officielles et les réalités a persisté jusqu'au dernier jour. C'est ainsi que pendant plusieurs mois le ministère n'a pas voulu croire à la possibilité d'une intervention de la Chine, et cette intervention a été ensuite le facteur le plus important de la campagne militaire et diplomatique. Aussi le Sénat lui-même, si pénétré cependant de l'esprit de gouvernement, si désireux de ne pas créer de difficultés dans la politique extérieure, n'a pas tardé à éprouver des doutes et des perplexités. M. de Saint-Vallier s'en est fait l'organe à l'occasion d'une nouvelle demande de crédits, le 16 août 1884, et dé-

tail bien significatif, cent soixante-quatorze sénateurs seulement — la plupart « la mort dans l'âme » — ont consenti à la voter. Parmi les abstentionnistes si nombreux figuraient des républicains avisés et notoires, tels que MM. Duclerc, Léon Say, Émile Deschanel, qui auraient souhaité de pouvoir donner leur appui au cabinet.

Ces fluctuations, ce manque de suite avaient leur contre-coup sur l'état d'esprit des ministres eux-mêmes. Ils marchaient en hésitant, se demandaient s'ils iraient jusqu'au bout. Quelques-uns, des plus engagés dans l'entreprise, se sont, pour divers motifs, retirés du gouvernement. Le 21 novembre 1883, M. Challemel Lacour a cédé tout à coup son portefeuille à M. Jules Ferry, qui a cédé le sien à M. Fallières. Avant lui déjà, le général Thibaudin, qui ne s'était pas joint à ses collègues pour recevoir le roi d'Espagne à la gare du Nord, avait, à la suite de cet incident, abandonné le ministère de la Guerre, qui fut confié au général Campenon. Celui-ci, à son tour, vers la fin de l'année 1884, passait la main au général Lewal. De même, à la Marine, M. Charles Brun a été remplacé, le 21 août 1883, par l'amiral Peyron. Ces changements, peu ou point expliqués, jetaient l'inquiétude dans les rangs parlementaires. Les partisans les plus dévoués du ministère perdaient graduellement leur confiance. On s'interrogait anxieusement sur les moyens de terminer cette guerre sans but défini. Je fus sollicité, au Sé-

nat. d'exposer les idées que nous échangions entre collègues, touchant nos rapports avec la Chine, et d'esquisser un plan de conduite vis-à-vis de cette puissance. J'en fis l'objet d'un discours, auquel j'eus soin d'enlever toute apparence d'opposition, car je sentais combien la tâche de M. Ferry était difficile et quels égards elle méritait. Mon intention fut comprise : la *République française*, devenue l'organe attitré du cabinet, parlait ainsi dans son numéro du 22 décembre 1883 : « Nous n'hésitons pas à dire que le programme tracé par M. de Freycinet a notre entière approbation. » La *Gironde*, qui avait les mêmes attaches politiques, disait, de son côté, le 5 janvier 1884 : « Il (le gouvernement) ne saurait mieux faire que de s'inspirer des conseils de M. de Freycinet. » On pense bien que je n'avais pas puisé dans mon imagination les indications qui frappèrent l'esprit de mes auditeurs. Elles m'avaient été fournies par des hommes d'une haute expérience, qui avaient séjourné longtemps en Chine et au Japon et qui connaissaient admirablement la mentalité des dirigeants du Céleste-Empire. Si le gouvernement avait tenu compte de ces suggestions, peut-être la paix avec la Chine eût été sensiblement hâtée.

A la Chambre, les critiques se multipliaient et tombaient des lèvres les plus réservées. Le 7 décembre 1883, M. Francis Charmes se plaignit qu'on n'eût adopté « ni le système militaire ni le système diplo-

matique » et qu'on eût rejeté légèrement le traité Bourée, auquel il a fallu revenir ou à peu près : « Ces renforts qu'on nous fait prévoir, dit-il, s'ils sont nécessaires, qu'on les demande sans retard et tous en une fois! » Le système qu'on suit « est mauvais, d'abord parce qu'il a produit les difficultés actuelles, ensuite parce qu'il ne convient ni à la dignité de la Chambre ni à celle du gouvernement ». Le rapporteur, M. Léon Renault, défendit à peine le ministère; il regretta qu'on procédât « par crédits successifs, insuffisants ». Enfin M. Ribot, président de la commission, répondit le 10 à M. Jules Ferry : « Je regrette, pour ma part, que le gouvernement ait attendu si longtemps pour entrer en pleine confiance avec la Chambre, pour lui soumettre les documents qu'il avait entre les mains et qui éclairent d'un jour très vif les origines et la suite de cette affaire. » Toutefois il concluait à l'adoption des crédits et, rappelant à ce propos celui que j'avais vainement demandé, en juillet 1882, pour la protection du canal de Suez, il ajouta ces paroles : « Qu'est-ce qui se passa, Messieurs? Il arriva que ceux-là mêmes qui aujourd'hui soutiennent le cabinet actuel le plus vigoureusement prirent sur eux la responsabilité grave de renverser le cabinet d'alors en refusant les crédits... Eh bien! vous savez ce qui a suivi ce vote auquel je n'ai pas voulu m'associer; vous savez ce que sont devenus vos intérêts en Égypte et vous savez aussi à quelle crise interminable, qui

a ébranlé ce pays, qui l'a ému profondément, nous avons été condamnés. » A la suite de ce discours, beaucoup d'hésitations furent levées et M. Jules Ferry eut satisfaction. Néanmoins la Chambre, tout en s'inclinant devant la nécessité de secourir nos troupes, sentait, à chaque demande nouvelle, s'accroître son mécontentement.

Il se fit jour avec une acuité particulière, du 24 au 27 novembre 1884. Cette fois, on ne pouvait se plaindre que les crédits fussent trop modestes. On se trouvait en présence de deux demandes : l'une, de seize millions, l'autre, de plus de quarante-trois millions. Les deux rapporteurs, comme précédemment, concluaient à l'acceptation, en formulant les plus expresses réserves. Le ministère n'a pas de plan, il va à l'aventure, disait M. Anatole de la Forge. Il n'a pas su prévoir, donnait à entendre M. Arthur Leroy. M. Goblet lui-même, ennemi d'une opposition stérile, ne pouvait s'empêcher de constater que le cabinet « s'était engagé pendant les vacances bien au delà de ce qu'il avait promis ». L'impression fut surtout vive quand M. Clemenceau démontra qu'après le traité Fournier on avait mal procédé, qu'on était passé à l'exécution sans se renseigner, sans s'occuper d'obtenir la reconnaissance du gouvernement chinois, et que plus tard on avait imprudemment repoussé les réparations offertes par ce dernier : « Vous avez, dit-il aux ministres, refusé une paix honorable pour décréter une guerre inu-

tile. » Les crédits encore une fois furent votés; la confiance de la Chambre avait disparu.

La démission du général Campenon, dont la droiture était une garantie, porta le dernier coup à l'autorité du président du conseil. Interpellé à ce sujet par M. Raoul Duval, le 14 janvier 1885, il n'osa pas réclamer un ordre du jour approbateur. Il se contenta de l'ordre du jour pur et simple, qui ne lui fut d'ailleurs accordé que par 280 voix contre 255. Cette affaire du Tonkin, dont il devait plus tard tirer gloire, devenait un calvaire. Nouvelle interpellation le 28 mars. Défense courageuse de M. Jules Ferry. Réplique de M. Raoul Duval qui peut, sans soulever les protestations de la majorité, prononcer ces paroles menaçantes : « Le président du conseil se couvre avec les ordres du jour successivement obtenus de cette majorité qu'il veut aujourd'hui englober dans la responsabilité de sa politique pour échapper à la justice nationale qu'il sent venir. » Deux cent quarante-six membres, dans une Assemblée qui en comptait cinq cent soixante, lui demeurèrent encore fidèles. Le prochain engagement serait certainement le dernier.

Comment dépeindre cette séance du 30 mars 1885, qui reste comme une des plus lugubres de notre histoire parlementaire? Durant la journée de la veille, dimanche, et dès le samedi soir, les bruits les plus sinistres avaient couru sur la situation de nos trou-

pes. En raison de la part que j'avais prise aux discussions du Sénat, on me croyait renseigné. Beaucoup de personnes vinrent chez moi, mais je ne pus ni confirmer ni démentir les nouvelles alarmantes. J'avais appris seulement au quai d'Orsay que les dernières dépêches « n'étaient pas bonnes ». Je participais donc à l'anxiété générale. Le lundi, au début de la séance, dans le frémissement de la salle. M. Jules Ferry, d'un pas lent et grave, le visage soucieux, se dirigea vers la tribune. Un silence impressionnant s'établit aussitôt : « Messieurs, dit-il, les espérances qu'autorisaient encore les dépêches du général Brière de l'Isle, arrivées à Paris dans la matinée de samedi dernier, ne se sont pas réalisées. Un télégramme parti de Hanoï, le 28 mars, à 11 heures 30 du soir, parvenu au ministère de la Guerre hier 29, à 6 heures du matin, nous a apporté la triste nouvelle de la blessure du général de Négrier et de l'évacuation de Lang-son... Nous vous demandons de voter pour la guerre de Chine un crédit extraordinaire de deux cents millions : cent millions pour le ministère de la Guerre, et cent millions pour le ministère de la Marine. Devant la commission, que nous vous prions de nommer immédiatement dans vos bureaux, nous entrerons dans les détails d'exécution qu'il est impossible de porter à cette tribune et, pour ne mêler à un débat, qui doit demeurer exclusivement patriotique et national, aucune considération d'ordre secondaire, pour réunir

dans un effort commun tous ceux qui, sur quelques bancs qu'ils siègent, et à quelque opinion qu'ils appartiennent, font passer avant toute chose la grandeur du pays et l'honneur du drapeau, nous vous déclarons que nous ne considérons nullement le vote des crédits comme un vote de confiance et que, si la politique énergique à laquelle nous vous convions est agréée par vous en principe, vous pourrez déterminer librement par un vote ultérieur A QUELLES MAINS VOUS ENTENDEZ EN CONFIER L'EXÉCUTION. »

Ces mots indiquent à quel point M. Jules Ferry se sentait abandonné par la Chambre. La réalité allait dépasser ses prévisions.

Au milieu d'interruptions, d'interrogations, d'apostrophes, lancées de tous les points de la salle au banc du Gouvernement, M. Clemenceau prit la parole. En quelques phrases coupantes, il laissa tomber le terrible arrêt : « Je ne viens pas répondre à M. le président du conseil; j'estime qu'à l'heure présente aucun débat ne peut s'engager entre le ministère à la tête duquel il est placé et un membre républicain de cette Chambre. Oui, tout débat est fini entre nous; nous ne pouvons plus vous entendre, nous ne pouvons plus discuter avec vous les grands intérêts de la patrie. Nous NE VOUS CONNAISSONS PLUS, NOUS NE VOULONS PAS VOUS CONNAITRE... Ce n'est plus un ministre, ce ne sont plus des ministres que j'ai devant moi, ce sont des accusés! Ce sont des accusés de haute trahison, sur lesquels,

s'il subsiste en France un principe de responsabilité et de justice, la main de la loi ne tardera pas à s'abattre. »

M. Ribot, en termes moins vifs, ne fut guère moins sévère : « Eh, Monsieur le président du conseil, quand même, oubliant toutes vos fautes, nous vous accorderions ces crédits, que pourriez-vous en faire à cette heure? Quelle autorité vous resterait-il, non pas pour négocier aujourd'hui avec la Chine — il n'en saurait être question — mais pour parler au pays lui-même, à qui nous avons à demander une nouvelle preuve de son énergie et de son patriotisme? Vous sentez que les fautes que vous avez accumulées depuis quelques mois vous font un devoir de laisser à d'autres le soin de les réparer. VOUS NE POUVEZ A CETTE HEURE QUE VOUS RETIRER; vous le devez à la Chambre que vous avez entraînée à votre suite sans lui dire, avec assez de franchise, où vous la conduisiez. Vous le devez à la République, à qui vous venez d'infliger la première humiliation. Vous le devez enfin et surtout à la France, qui est prête à faire tous les sacrifices, mais à qui vous ne pouvez plus à cette heure parler avec autorité. » Et aussitôt, comme sanction de ses paroles, il proposa, de concert avec M. Mézières, l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, résolue à faire tous les sacrifices pour maintenir l'intégrité de l'honneur national, blâme les fautes commises, regrette de n'avoir pas connu jusqu'ici toute la vérité, et passe à l'ordre du jour. »

M. Ferry ne répondit pas. Il se borna à réclamer la priorité pour la discussion de la demande de crédits. La Chambre la lui refusa par 306 voix contre 149. C'était la condamnation imminente. M. Jules Ferry la devança et dit : « Messieurs, le cabinet ne peut se méprendre sur le sens du vote que vous venez de rendre et il va porter sa démission entre les mains du président de la République. » La surexcitation du public, massé aux abords de la Chambre, était telle que M. Jules Ferry dut sortir par une porte dérobée.

Dérision des choses! Le successeur de M. Ferry n'était pas nommé que déjà l'on apprenait que les nouvelles communiquées à la Chambre étaient exagérées, que la situation n'était pas sérieusement compromise et que la Chine elle-même désirait conclure la paix. M. Ferry tombait en réalité pour son imprévoyance, pour une série de fautes de détail. Il tombait surtout à cause de l'attitude qui était devenue la sienne. Trop confiant en ses lumières, en sa sagesse, il avait adopté vis-à-vis des radicaux même les plus pondérés des airs de dédain qui rappelaient la manière de Guizot. Les succès parlementaires qu'il obtenait auprès d'une majorité disciplinée avaient déterminé en lui ce phénomène fréquent chez les hommes restés longtemps au pouvoir, qui les empêche d'entendre et de discerner clairement ce qui se passe autour d'eux, et qu'on pourrait appeler le mal de l'infaillibilité, prélude de la catastrophe.

Les disciples de Gambetta, groupés autour de M. Ferry et qui formaient le noyau le plus solide de sa majorité, souffraient de ces allures, si peu en harmonie avec leurs propres tendances. Les anathèmes lancés aux réformes les mettaient mal à l'aise. Plusieurs d'entre eux prenaient insensiblement l'habitude de voter avec les radicaux, dont ils étaient séparés par la méthode beaucoup plus que par les doctrines. Les mésaventures du Tonkin trouvaient un grand nombre d'esprits disposés à rompre avec un système qu'ils désapprouvaient depuis de longs mois.

La violence du dénouement accuse encore davantage la part d'injustice qui s'y est mêlée. Non seulement les conséquences étaient disproportionnées aux faits, mais le ministre tombé avait acquis d'indiscutables titres à la reconnaissance publique. M. Jules Ferry au pouvoir s'est constamment montré courageux, désintéressé, patriote. Sa chute même le fit apparaître sous un jour qui force l'estime des adversaires. Il garda le silence sur les négociations ouvertes avec la Chine, alors qu'un mot de lui pouvait. sinon le sauver, du moins atténuer grandement la gravité de sa situation. Il subit volontairement les outrages pour ne pas risquer de nuire à la chose publique. C'était un dernier service ajouté à ceux qu'il avait déjà rendus.

CHAPITRE IX

LA SITUATION EXTÉRIEURE. — LE SCRUTIN DE LISTE. — RÉÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Le lendemain de cette tragique séance, M. Grévy me fit appeler : « Cette fois-ci, dit-il, vous ne pouvez pas vous dérober; on compte sur vous pour former le ministère : lisez plutôt les journaux. » — « Les journaux, répondis-je en riant, ne votent pas, ce sont les députés. J'ai besoin de m'assurer que j'aurais une majorité solide, car pour sortir des difficultés actuelles il faut avoir du temps devant soi. » — « Soit, répliqua-t-il, mais dépêchez-vous; certains pourparlers avec la Chine ne doivent pas traîner. Je vous en dirai plus long quand votre combinaison sera prête, ou plutôt, à ce moment, Ferry vous donnera les explications nécessaires. Vous reconnaîtrez alors combien la solution de la crise est urgente. » Je m'éloignai, sans me douter qu'on était aussi près de la paix avec la Chine, et je courus consulter les présidents des deux Chambres. MM. Le Royer et Brisson me pressèrent d'accepter. Le second cependant ne me dis-

simula pas que je comptais des adversaires dans l'Union républicaine : « Mais vous les ramènerez », ajouta-t-il.

Je m'adressai tout d'abord à MM. Spuller et Goblet. Mon plan était d'opérer une conjonction entre l'ancienne majorité et les radicaux. Spuller personnifiait le groupe des disciples de Gambetta; il inspirait souvent, avec Ranc, leurs résolutions et avait soutenu le cabinet Ferry jusqu'à la fin. Il était resté, depuis 1870, mon ami personnel; en maintes circonstances j'avais éprouvé son dévouement et sa loyauté. Son concours, à pareille heure, avait une double valeur. Il me l'accorda sans hésiter. Je connaissais depuis moins longtemps M. Goblet. En 1882, la distinction et la sûreté de sa collaboration m'avaient beaucoup frappé. Son influence sur les radicaux était considérable : elle s'étendait jusqu'aux confins de l'extrême gauche. Son adhésion complétait de la manière la plus heureuse celle de Spuller.

C'est une figure peu banale que celle de M. Goblet. Il a laissé dans les milieux politiques un souvenir qui n'est pas près de s'effacer. De concert avec des hommes de premier plan, dont quelques-uns vivent encore, il a fondé le groupe *radical-socialiste*, qui tient une si large place dans le parlement et au dehors. Dans mon cabinet de 1882, il avait joué un rôle important. Il avait déterminé notamment le vote de la loi qui confère aux conseils municipaux la nomination des maires. Il avait figuré brillamment dans

diverses discussions. Il s'était signalé dans le conseil par la netteté de ses avis sur la question égyptienne. Depuis ma chute, nous entretenions des rapports suivis, qui nous avaient de plus en plus rapprochés sur le terrain politique. Il était membre désigné de tout cabinet que je formerais. Sa loyauté, sa franchise, son talent me rendaient son accession particulièrement désirable.

Notre intimité, continuée jusqu'à sa mort, me l'a montré sous un jour que ne soupçonnent pas ceux qui l'ont connu seulement dans la vie publique. On le croyait agressif, tandis qu'il était d'une aménité rare; je l'ai vu parfois déployer une patience que l'affection inspirait, et qui ne laissait pas d'être méritoire. Son aspect batailleur provenait de son extrême droiture. Il répugnait à voiler sa pensée; il appelait « un chat un chat et Rollet un fripon ». Malgré les coups nombreux qu'il a distribués aux adversaires et surtout aux faux amis, il jouissait de la considération générale. Ceux-là mêmes qui avaient le plus souffert de ses ripostes lui rendaient témoignage. Son courage était bouillant et de face; il ignorait les faux-fuyants et les compromis. L'engagement terminé, il donnait volontiers la main à ceux qui l'avaient âprement combattu, pourvu qu'ils l'eussent fait à visage découvert et avec des armes loyales. Son caractère se reflétait dans sa diction nette, claire, énergique, exempte de petites habiletés et de réticences. Son éloquence allait droit au but et décon-

certait comme une charge vivement menée. Il ne se contentait pas de demi-victoires; il voulait que l'adversaire se déclarât vaincu ou continuât la lutte. Les transactions bâtardes, les solutions équivoques lui paraissaient intolérables. L'estime dont l'entourait son parti était telle que, retiré depuis quelques années de la vie publique, il fut sollicité de présider, conjointement avec MM. Bourgeois et Brisson, les assises solennelles des radicaux et radicaux-socialistes.

Le jeudi, 2 avril, vers cinq heures, je réunis à mon domicile, rue de la Faisanderie, mes futurs collègues Spuller, Goblet, Allain Targé, Cuvinot, Pierre Legrand, Sadi Carnot, général Billot. Spuller arriva le dernier, soucieux et assez animé. Il sortait d'une séance de l'Union républicaine, qui avait fort ébranlé sa résolution. Les attaques dirigées contre lui par les journaux avancés, en raison de son rôle dans l'ancienne majorité, semblaient à ses amis comme à lui-même l'indice de l'impossibilité de réaliser la conjonction projetée. Une partie de son groupe se montrait donc peu disposé à le seconder dans sa tentative. M. Pierre Legrand, qui appartenait à la même nuance politique, conclut, sans être contredit par Spuller, qu'il était inutile de pousser plus loin la délibération. Allain Targé, qui devait occuper l'Intérieur, déclara que, dans ces conditions, il se cantonnerait dans un ministère technique, les Travaux publics, par exemple. Mes craintes se véri-

fiaient : le concours de l'Union républicaine était des plus problématiques. Je décidai dès lors de résigner mon mandat et j'allai le soir même en informer M. Grévy.

Le président de la République se tourna vers M. Brisson, qui déclina pareillement la mission. Appelé de nouveau à l'Élysée, dans la matinée du 3, je confirmai mon refus et, le soir, les journaux reçurent communication d'une note Havas, ainsi conçue : « MM. Constans et Devès ont prêté à M. le président de la République leurs bons offices en vue de réunir les éléments d'un nouveau cabinet. Ils se sont rendus successivement auprès de MM. Brisson et de Freycinet afin de leur offrir la présidence du conseil. MM. Brisson et de Freycinet ont décliné les ouvertures qui leur étaient faites. M. Devès s'est alors retiré et M. Constans a accepté la mission de former le cabinet. »

Le 5, vers onze heures du matin, je rentrais chez moi, quand, à la place du Trocadéro, M. Brisson, descendant de voiture, m'accosta : « J'allais chez vous, me dit-il ; puisque je vous rencontre, je me dispenserai de la visite. Je sors de chez M. Grévy, qui a tellement insisté que j'ai cédé. M. Constans, qui n'avait accepté qu'éventuellement, s'est aussitôt effacé. J'ai mis pour condition que vous me donneriez votre concours, aux Affaires étrangères. Puis-je y compter ? » — « Parfaitement, répondis-je ; c'est mon devoir de vous seconder. » — « Eh bien !

reprit-il, venez au Palais-Bourbon, à trois heures nous arrêterons ensemble les principaux choix. » Dès mon arrivée, M. Brisson, avec une grande cordialité, m'annonça son intention de prendre, autant que possible, les collaborateurs dont j'avais voulu m'entourer. Effectivement, le 6 au soir, il soumettait à M. Grévy une liste dans laquelle figuraient : M. Allain Targé à l'Intérieur, M. Goblet à l'Instruction publique, M. Sadi Carnot aux Travaux publics, M. Pierre Legrand au Commerce. Les autres départements étaient occupés par le général Campenon, l'amiral Galiber, MM. Clamageran, Sarrien et Hervé Mangon.

Ces pourparlers me permirent de mieux apprécier M. Brisson. Ceux qui ne l'ont pas vu de près le connaissent mal. Il avait un masque de rigidité, de sévérité même, qui lui valait le respect, mais ne provoquait pas l'expansion. Si l'on avait la chance de pénétrer dans sa confiance, on découvrait un tout autre personnage. Le visage, qui semblait ignorer le sourire, dans le privé s'animait, et de ses lèvres tombaient des propos enjoués, des remarques fines et parfois caustiques. Je suis convaincu que son manque de liant provenait surtout de la timidité. Ce que les adversaires appelaient son sectarisme n'était que l'expression de convictions fortement arrêtées : inflexibles sur les principes, elles ne le menaient jamais à l'intolérance vis-à-vis des personnes. Sa froideur de manières dissimulait une

bienveillance qu'ont éprouvée ceux qui vivaient dans son entourage ou qui simplement s'estimaient autorisés à lui demander un service. Au pouvoir, il a montré ces qualités essentielles : courage et sang-froid. Je l'ai vu, sur des questions de politique extérieure, fort délicates, marquer la solution avec un sens droit, que des professionnels n'auraient pas eu peut-être au même degré. Les irrésolutions qu'on a cru observer en lui provenaient d'une conscience très scrupuleuse, qui craignait de ne pas sauvegarder assez bien les intérêts de la France et de la République. M. Grévy, qui se connaissait en hommes, lui témoignait une considération particulière. Sa façon de parler de lui était des plus significatives.

Le 30 mars, la Chambre des députés, sur l'initiative de M. Lockroy, avait nommé la commission chargée d'examiner la demande de crédits de deux cents millions, formulée par M. Jules Ferry. Le lendemain, M. Floquet déposait son rapport, qui concluait au vote immédiat de cinquante millions, le surplus étant réservé pour le jour où le nouveau cabinet aurait fait connaître « d'une façon complète ses intentions et les besoins du corps expéditionnaire ». Ces propositions furent, séance tenante, adoptées à l'unanimité. Telle était la situation, quand, le 7 avril, M. Brisson se présenta devant les Chambres : « Nous avons essayé, dit-il, dans un intérêt national et en négligeant toute considération secondaire, de

former un cabinet de conciliation et d'union... A l'intérieur, nous obéirons à la même pensée d'union et de concorde et, si vous permettez l'expression, de concentration libre et naturelle des forces républicaines. » Le mot de « concentration » est devenu courant dans le langage parlementaire. Le président du conseil terminait en réclamant le vote des cent cinquante millions demeurés en suspens. La Chambre ayant interrompu sa séance à deux heures et demie, nous fûmes appelés, M. Brisson et moi, ainsi que les ministres de la Guerre et de la Marine, devant la commission des crédits. Elle accueillit nos demandes et conclut, par l'organe de M. Floquet, à nous accorder les cent cinquante millions, en vue surtout d'impressionner la Chine et de la déterminer à signer plus rapidement la paix. La Chambre ratifia ces propositions, à une majorité de près de trois cents voix. Puis, ayant élu M. Floquet président, en remplacement de M. Brisson, elle s'ajourna au 4 mai.

Je me trouvais en présence d'une situation extérieure aussi critique, pour d'autres causes, que celle de 1882. Il y avait à fermer au plus vite les deux plaies du Tonkin et de Madagascar. La France, résolue à poursuivre énergiquement les hostilités, si les circonstances l'exigeaient, souhaitait d'être soustraite à cette nécessité. Les surprises et les à-coups du ministère précédent l'avaient lassée. Elle était impatiente de recouvrer le calme et de voir clore l'ère de

ce qu'on appelait les « aventures ». Nous arrivions comme des liquidateurs plutôt que comme les continuateurs de la politique engagée. En ma qualité de ministre des Affaires étrangères, j'assumais la plus lourde part de cette tâche. Elle se compliquait des inquiétudes que suscitait l'état des choses dans les Balkans. Il faut se représenter cette contrée comme parsemée de volcans, petits ou grands, les uns à moitié éteints, les autres en constante activité. A quelque moment qu'on y regarde, on aperçoit des signes d'explosion prochaine. La diplomatie européenne parvient souvent à la retarder; parfois elle est impuissante ou s'y prend trop tard. Nous paraissions être à la veille d'un de ces phénomènes, qui peuvent ouvrir toute grande la question d'Orient, comme ils l'ont ouverte au moment où j'écris (janvier 1913).

Mon objet le plus immédiat était la solution de l'affaire du Tonkin. Le jour même de mon installation au quai d'Orsay, M. Jules Ferry, en me remettant le service, me révéla un fait très honorable pour lui et qui, je crois, n'a pas de précédent. Le lendemain de sa chute, il avait appris que la Chine, négligeant le succès de Lang-son, persistait dans son désir de paix et venait de signer des préliminaires, discutés entre ses mandataires et nos représentants. Il importait que la bonne volonté du Céleste-Empire ne s'évanouît pas et que la France la fixât en signant à son tour. Je m'expliquai le « dépêchez-vous », qu'avait prononcé M. Grévy, en m'offrant

le pouvoir. La crise actuelle traînant en longueur, pour les motifs qu'on a vus, M. Jules Ferry, d'accord avec ses collègues et avec M. Grévy, résolut d'enfreindre la règle parlementaire et, quoique démissionnaire, d'endosser cet acte d'une si haute importance. Afin de lui donner plus de valeur et de prévenir toute contestation de la part de la Chine, il fit intervenir la signature du président de la République. J'admirai cette abnégation du ministre déchu, qui ne craignait pas d'engager sa responsabilité dans des conditions insolites, pour frayer la voie à ses successeurs.

Grâce à ce point de départ, les négociations se poursuivirent sans encombre et le 9 juin je pus annoncer publiquement qu'un traité définitif venait d'être conclu. Il était tel que nous l'avions souhaité. Il reconnaissait formellement notre protectorat sur l'empire d'Annam et assurait l'exécution pleine et entière du traité de Tien-Tsin, du 11 mai 1884. L'opinion en reçut un vrai soulagement. Quand je déposai l'instrument diplomatique sur le bureau de la Chambre, le 22 juin, l'urgence fut immédiatement votée; le traité lui-même fut approuvé à mains levées le 6 juillet. Le Sénat ne l'accueillit pas moins bien; il l'adopta, le 16 juillet, à l'unanimité. Fidèle à mon rôle de liquidateur, je m'appliquai à régler diverses affaires, qui rappelaient trop les anciennes difficultés et entretenaient le malaise. Croirait-on que le traité de protectorat, objet de tant de contestations avec la

Chine, signé avec la cour de Hué depuis le 6 juin 1884, n'était pas encore reconnu par le parlement? Ainsi nous nous battions pour un droit imaginaire! La Chambre, sur mes instances, consentit à le voter, le 7 mai 1885, et le Sénat, le 4 juin suivant. De même une convention avec le Cambodge, conclue le 17 juin 1884, sommeillait dans les cartons des commissions. Quand je l'évoquai, je me heurtai à cette singulière objection : « La convention a été négociée par le ministère tombé et n'a plus de valeur. » Je dus rétablir les principes, tant était grande à ce moment l'aversion pour les affaires coloniales : « Vis-à-vis de l'étranger, répliquai-je, il n'y a qu'une France, il n'y a qu'un gouvernement, le gouvernement de la République, et je n'ai pas à distinguer quel est le parti qui a préparé l'acte qu'une puissance étrangère a signé avec nous. » Des vérités aussi élémentaires n'auraient pas eu besoin, en d'autres temps, d'être rappelées. Mais le parlement cherchait à fuir les souvenirs laissés par l'administration de M. Jules Ferry; il voulait ignorer ses actes. Sa chute n'avait pas éteint les animosités ni désarmé l'injustice. L'ajournement fut pourtant repoussé et le traité voté le 30 mai. Le Sénat, à son tour, l'adopta quelques jours après.

La question de Madagascar, également en suspens, ne pût être définitivement réglée que pendant mon ministère de 1886. Dès le mois de juillet 1885, je délimitai le champ de nos ambitions et par suite

aussi l'étendue de nos sacrifices. A l'occasion d'une demande de crédits de douze millions, je précisai nos revendications et parvins à calmer les inquiétudes qu'entretenait notre situation indécise dans la grande île. Il régnait un certain flottement dans l'opinion. Une partie de la Chambre proclamait nos droits historiques et poussait à la conquête; l'autre partie, au contraire, aurait volontiers tout abandonné. La discussion s'engagea le 25 juillet; elle occupa quatre séances. Les deux dernières furent marquées par un incident pénible, dû à l'intervention de M. Jules Ferry. Celui-ci, croyant les ressentiments de la Chambre apaisés, tenta l'apologie de sa politique. Il déchaîna la tempête. M. Clemenceau lui riposta avec une vigueur qui lui montra combien les esprits étaient encore peu préparés à l'entendre. L'impopularité devait longtemps le poursuivre. Je déclarai qu'il ne s'agissait pour le moment que d'imposer le respect de droits certains, découlant de traités scandaleusement violés. La question de la conquête demeurerait intacte jusqu'à nouvelle consultation du parlement. Les crédits furent enfin accordés à cent cinquante voix de majorité.

Depuis mon dernier passage au quai d'Orsay, des changements sensibles s'étaient produits dans la politique européenne. En ce qui concerne la France, l'évolution se résume d'un mot : nous nous étions éloignés de l'Angleterre et rapprochés de l'Alle-

magne. L'abandon, très regrettable, en 1884, de la convention conclue par M. Waddington avec Lord Granville, avait dissipé tout espoir de voir évacuer l'Égypte. M. Jules Ferry essaya de réparer cette erreur de sa politique. Il crut trouver à Berlin un point d'appui pour peser sur le cabinet de Londres et arracher par intimidation ce qu'il n'obtenait pas par persuasion. Calcul décevant, car M. de Bismarck nous encourageait juste assez pour nous séparer de plus en plus des Anglais, mais ne nous accordait jamais rien de substantiel, je veux dire n'exerçait pas sur eux la pression nécessaire. A ce jeu, nous avions perdu toute possibilité d'entente avec nos voisins sans rien gagner ailleurs, sauf la permission de disperser nos forces hors d'Europe.

Le fossé s'était tellement creusé entre les deux puissances occidentales, qu'une rupture ouverte faillit s'ensuivre sur un incident minime. Un journal du Caire, le *Bosphore égyptien*, poursuivait une guerre violente contre les envahisseurs et dénonçait leur déloyauté. La thèse, agréable à des oreilles françaises, n'aboutissait à rien de pratique. Elle n'avait d'autre résultat que d'exaspérer les autorités britanniques. Le 8 avril 1885, au lendemain de mon installation, le gouvernement du Khédive, instrument docile du commissaire anglais, fit fermer *manu militari* l'imprimerie du journal, exploitée par des Français. Notre agent protesta vainement contre cette violation du domicile, opérée en dépit des capitulations.

Notre droit n'était pas douteux; comment en obtenir la reconnaissance après coup? Ici j'ai constaté la fermeté froide de M. Brisson et le sens aiguisé de M. Grévy. La discussion fut conduite, sur le terrain juridique, de la manière la plus serrée. Les ministres du Khédive persistant à se dérober, nous nous retournâmes vers le gouvernement britannique, responsable au fond et possédant seul les moyens de contrainte. La négociation fut laborieuse, en raison des susceptibilités engagées. Par fortune, je trouvais en face de moi les mêmes hommes auxquels, trois ans auparavant, j'avais donné des gages de bonne entente. Le souvenir n'en était pas effacé, il rendit plus facile l'examen de nos griefs. Le cabinet de Londres finit par reconnaître loyalement ses torts et, le 28 avril, les télégrammes de notre agent, M. Saint-René Taillandier, constataient que toutes réparations nous étaient accordées.

Le règlement de cet incident me facilita l'application de la politique que je m'étais proposée dès le premier jour, à savoir : nous rapprocher de l'Angleterre, et remonter peu à peu le courant auquel s'était abandonné mon prédécesseur. L'expérience de 1882 m'avait instruit; je savais que nous ne devions nullement compter sur le cabinet de Berlin. M. de Bismarck se montrait d'une courtoisie parfaite, il ne nourrissait pas de noirs desseins à l'égard de la France, mais il se complaisait à la voir isolée, affaiblie; pour la maintenir telle, tous moyens lui étaient

bons. Il veillait jalousement à ce que nous ne nous concertions pas avec la Russie et il se servait de la question égytienne pour entretenir la défiance entre nous et les Anglais. Il ne s'en cachait pas du reste, il le disait caustiquement plus tard à notre ambassadeur, M. Herbette. J'étais donc résolu à desserrer ces liens gênants et à reprendre, vis-à-vis de l'Angleterre et de la Russie, ma politique de 1880 et de 1882.

La conférence ouverte à Paris par M. Jules Ferry, pour assurer pratiquement la neutralité du canal de Suez, m'offrit l'occasion de témoigner mes bonnes dispositions à nos voisins d'Outre-Manche. M. Ferry avait essayé d'introduire dans la convention internationale des formules consacrant la neutralité et combinées de telle sorte qu'on pût à un moment donné en déduire logiquement l'obligation pour les Anglais d'évacuer le territoire du Khédive. Le calcul ne manquait pas d'habileté, mais les plénipotentiaires britanniques avaient l'œil ouvert : ils épluchaient soigneusement les rédactions, ils en référaient perpétuellement à Londres et finissaient par rejeter toute expression ambiguë, pouvant leur faire contracter un engagement contraire au secret désir d'occuper sans terme l'Égypte. Je me convainquis bientôt qu'il n'y avait rien à espérer de ce côté, malgré l'ingéniosité de notre plénipotentiaire, M. Barrère. Les Anglais auraient plutôt déserté la conférence ; or il nous impor-

tait d'aboutir à un accord concernant le régime du canal. Je m'en expliquai franchement avec le représentant de la Grande-Bretagne : « Sur la question même de l'occupation, dis-je à Sir Julian Panncefote, la France est irréductible. N'ayons pas de querelles à côté. Dans la conférence actuelle, je ne poursuivrai que son but ostensible : le libre usage du canal. » Sir Julian me remercia et une détente notable s'ensuivit.

Presque au même moment, un fait beaucoup plus grave manqua de mettre le feu à l'Europe. La plupart des Français l'ont ignoré, ce qui explique le peu d'émotion manifesté par notre pays. Depuis assez longtemps, l'Angleterre et la Russie côtoyaient un conflit dans les Indes. Elles avançaient insensiblement l'une vers l'autre et devaient finir par se rencontrer. La première achevait d'étendre son protectorat sur l'Afghanistan. La seconde venait de franchir les steppes du Turkestan et dirigeait son chemin de fer au delà de Merv, vers les régions occupées par sa rivale. Le 30 mars 1885, le général Komarof, sans en avoir reçu l'ordre, franchit le Kouchk, limite tacite, à la tête de quinze cents Russes et Turcomans et dispersa les Afghans, campés sur la rive droite. Nonobstant la présence du général anglais Lumsden, il leur tua cinq cents hommes, s'empara de l'importante oasis de Penjdeh et, se comportant en maître, établit une administration provisoire. L'effet à Londres fut immense. Les dé-

clarations de M. Gladstone, les crédits considérables votés par les Communes, tout annonçait la guerre, à moins d'un formel désaveu de Komarof. L'empereur Alexandre III, malgré ses intentions pacifiques, devait compter avec l'exaltation de l'armée russe. Le moment fut solennel et vit naître un incident singulier, demeuré pour moi inexplicable.

Chacune des deux puissances s'efforçait d'attirer le Sultan dans son jeu, afin d'avoir la main sur les Dardanelles. La situation devenait embarrassante. Si le Turc se montrait favorable aux Russes, il perdait l'Égypte et la Crète. S'il se tournait vers les Anglais, il perdait l'Arménie. Il consulta M. de Bismarck. Le chancelier, avec sa crudité ordinaire, lui répondit : « Mettez-vous du côté de celui qui vous inspire le plus de crainte et duquel vous attendriez le plus de mal. » On était arrivé au 24 avril. L'Angleterre, désespérant d'entraîner la Turquie, entra dans la voie des concessions. Elle n'exigeait plus l'enquête sur le général Komarof, elle abandonnait l'oasis et suggérait un arbitrage à la suite duquel on procéderait à une délimitation entre l'Afghanistan et le Turkestan. Alexandre III eut à prononcer sur la paix ou la guerre. Ce sage souverain, ne se voyant plus cantonné sur le terrain militaire, put admettre une transaction.

Le bon sens indiquait de laisser les deux puissances seule à seule. Tout encouragement donné à l'une d'elles risquait d'augmenter ses prétentions et

de rendre l'arrangement plus difficile. Aussi ma surprise fut-elle très vive lorsque, le 24 avril, le prince de Hohenlohe vint m'informer, de la part du prince de Bismarck, que le Sultan, considérant la guerre comme inévitable, demandait si les puissances seraient disposées à défendre sa neutralité, par l'envoi de leurs vaisseaux à l'entrée du Bosphore : « Le prince de Bismarck, ajouta l'ambassadeur, pense que ce moyen constituerait une sorte de participation aux hostilités, mais il demande si le gouvernement français serait d'avis que les puissances fissent savoir directement à l'Angleterre qu'elles sont contraires à la violation du Bosphore. » Une telle déclaration, à moins d'être purement académique, conduisait nécessairement à prendre parti en faveur de la Russie, dont on couvrirait les possessions dans la mer Noire. C'était exposer l'Angleterre à des conditions plus dures et l'acculer peut-être à trancher le différend par les armes. Je répondis au prince de Hohenlohe qu'une semblable question ne pourrait être examinée, selon moi, que si la guerre était certaine ; or, cette extrémité ne me semblait pas encore démontrée. Peu de jours après, le prince de Bismarck m'avisa qu'il partageait ma manière de voir. Pourquoi ce coup de sonde, exempt d'ailleurs de toute publicité ?

Le chancelier a-t-il voulu simplement faire une politesse au Sultan, dont il se proclamait le grand ami ? A-t-il espéré nous brouiller définitivement avec

les Anglais, qui ne nous pardonneraient pas une intervention où nous aurions le principal rôle? A-t-il envisagé, sans trop de répugnance, la perspective d'hostilités entre la Grande-Bretagne et la Russie, afin d'affaiblir l'une par l'autre? Car le terrible réaliste ne distinguait pas entre amis et adversaires, quand il s'agissait de fortifier sa domination. Quoi qu'il en soit, l'affaire s'arrangea, sur les bases suggérées par M. Gladstone. L'arbitrage fut confié au roi de Danemark, une délimitation s'ensuivit et, le 10 septembre 1885, un protocole signé à Londres enregistra la clôture de l'incident. Peu s'en est fallu que nous assistions à ce que M. de Bismarck appelait plaisamment « le duel de la baleine et de l'éléphant ».

Durant tout le printemps et l'été de 1885, des bruits inquiétants coururent sur la Bulgarie. Cette principauté, constituée en 1878 par le congrès de Berlin, à la suite de la guerre russo-turque, n'avait pas reçu tout le développement prévu par le traité de San-Stefano. La Roumélie orientale elle-même était demeurée aux mains du Sultan. Or depuis cette époque, un travail sourd se poursuivait dans les deux provinces en vue de leur réunion. Le 18 septembre 1885, les chancelleries (parfois mal informées de ce qui se passe dans les Balkans) apprirent avec stupéfaction qu'une révolution avait éclaté à Philippopoli pendant la nuit du 17 au 18, que les autorités

turques étaient en fuite et que les Rouméliotes proclamaient leur indépendance. Bientôt après, la réunion avec la Bulgarie était solennellement déclarée et le prince Alexandre de Battenberg se transportait de sa personne à Philippopoli pour recevoir l'hommage de ses nouveaux sujets. C'était la réouverture de la question d'Orient avec ses dangers. Qu'allaient faire les nationalités voisines, Serbie, Roumanie, Grèce, toujours prêtes à profiter du trouble pour émanciper les populations de leur race? Quelle serait la conduite de la Turquie, atteinte dans ses droits? Quelle l'attitude des puissances, signataires du traité de Berlin, ouvertement violé? Quelle enfin la disposition de la Russie, trouvant dans cet événement un retour aux stipulations de San-Stefano?

Autant de questions qui se pressaient dans les chancelleries et produisaient une agitation comparable à celle qu'avait déterminée la guerre de 1877. Car on doit cette justice à la diplomatie européenne qu'elle compense par la multiplicité des démarches le retard qu'elle met à les entreprendre. Il y eut donc un mouvement extraordinaire et un fiévreux échange de notes et de contre-notes. Ce qui achevait de compliquer la situation et de dérouter les hommes d'État, c'est que le prince Alexandre, vassal apparent du Tsar, s'essayait depuis un certain temps à secouer le joug, de sorte que son élévation était de nature à froisser la Russie elle-même. Effectivement celle-ci, oubliant pour une fois ses affinités na-

turelles, ne tarda pas à déclarer qu'elle réclamait le retour pur et simple au traité de Berlin. Par contre, la Grande-Bretagne, toujours si favorable à l'intégrité de l'empire ottoman, enregistrait philosophiquement le fait accompli : « Gouvernement d'opinion publique, disait Lord Salisbury à notre ambassadeur, nous ne pouvons pas nous associer à un écrasement des jeunes races chrétiennes dans les Balkans. » L'Allemagne et l'Autriche, alliées de la Russie depuis les entrevues de Skierniewice (1884) et de Kremsier (1885), obéissaient à des mobiles très divers. L'Autriche, installée en Bosnie et en Herzégovine depuis 1878, contrebalançant l'influence de la Russie, et devenue tutrice de la Serbie, n'avait pour lors d'autre préoccupation que de ne pas laisser amoindrir cette dernière au profit de la Bulgarie. L'Allemagne, plus alliée de l'Autriche que de la Russie, se renfermait dans une neutralité étudiée, mais voyait sans déplaisir l'embarras où se trouvait sa « grande amie » du nord. La Turquie, incertaine à son ordinaire, multipliait les protestations contre la violation des traités, et répugnait à toute initiative hardie.

Dans cet imbroglio, notre pays avait les mains libres. Ne souhaitant que le maintien de la paix générale, il pouvait se prêter aux combinaisons qui ne la mettraient pas en péril. Nous résolûmes donc, sans sortir du rôle réservé qui nous convenait, de profiter des occasions qui se présenteraient d'être agréables à la Russie, vers laquelle allaient de plus en plus

les sympathies françaises. D'accord avec mes collègues, je pris soin en toute circonstance de consulter le cabinet de Pétersbourg, afin de ne pas risquer de contrarier ses vues. La lettre suivante du baron de Mohrenheim, en date du 25 décembre 1885, entièrement de sa main, montre que son gouvernement ne fut pas insensible à nos prévenances :

« Venant de recevoir ce matin un courrier de Saint-Pétersbourg, je ne saurais résister au grand plaisir de m'acquitter un moment plus tôt de l'agréable mission de faire part à Votre Excellence des termes mêmes dont M. de Giers vient de se servir pour constater l'heureux accord de nos deux cabinets :

« Nous rendons pleine et entière justice à l'atti-
« tude si parfaitement loyale et correcte de M. de
« Freycinet dans toute la phase parcourue, et à l'em-
« pressement avec lequel il s'est associé à tout ce
« qui pouvait contribuer à un apaisement de la crise.
« Veuillez lui exprimer combien nous apprécions les
« assurances qu'il s'est plu à vous donner de ses
« sentiments envers la Russie. Quant à la solution
« finale, vous verrez que notre point de vue est com-
« plètement d'accord avec celui exprimé par M. de
« Freycinet et dont le général Appert nous a fait
« également part. Le cabinet impérial a rempli un
« devoir en se maintenant sur le terrain du traité de
« Berlin. L'unanimité nécessaire n'ayant pu s'établir,
« il attendra le développement des événements, prêt

« à examiner toute solution qui serait proposée et
« qui assurerait une paix solide et durable, en con-
« ciliant les droits du Sultan avec les besoins des
« populations et les intérêts généraux. Nous sommes
« charmés de cette conformité de vues entre nous et
« le gouvernement français, et nous aimons à espé-
« rer que nous continuerons à marcher d'accord. »

« Il ne m'appartient, monsieur le Ministre, que de me féliciter d'être l'intermédiaire de ces sentiments mutuels, en vous priant de me permettre d'y joindre l'assurance renouvelée de ma haute considération et de mon entier dévouement. MOHRENHEIM. »

Nous étions sur la voie du rapprochement que je souhaitais si ardemment depuis 1880. Nous pouvions espérer d'autant plus atteindre le but que le baron de Mohrenheim, qui reflétait sans nul doute les intentions de son gouvernement, manifestait des sentiments analogues aux nôtres. Les changements de ministère, si fréquents en France pendant la période qui a suivi, n'ont permis de réaliser ce commun désir que cinq ans plus tard, lors de ma présidence de 1890 à 1892.

Les conséquences de la révolution rouméliote sont connues. La Serbie, inquiète de l'agrandissement de la Bulgarie et poussée, croit-on, par l'Autriche, envahit le territoire de sa voisine. Le prince Alexandre, avec une promptitude qu'on n'attendait pas, fit face à l'attaque du roi Milan. A Slivnitza et à Pirot, en

décembre 1885, il culbuta les Serbes et même aurait poussé ses succès plus loin, s'il n'avait été tenu en respect par l'Autriche. Après de nombreuses hésitations des puissances, la Roumélie orientale est restée unie à la Bulgarie, moyennant un tribut au Sultan. Le vainqueur de Pirot, en butte au ressentiment du Tsar et comprenant que sa présence serait un obstacle au développement de la principauté, abdiqua l'année suivante. Son successeur, le prince Ferdinand de Cobourg, élu en 1887, a ramené la confiance du Tsar et noué des relations avec les chancelleries européennes. Lors du détrônement du sultan Abdul-Hamid, la principauté a pu s'ériger en royaume indépendant. Le développement donné à l'armée a permis à cet État, peuplé à peine de quatre millions et demi d'habitants, de jouer un rôle considérable dans les Balkans : en novembre 1912, il a, de concert avec la Serbie, la Grèce et le Monténégro, brisé les forces de la Turquie.

Le dernier acte du cabinet Brisson, à l'extérieur, fut le traité de paix signé, le 17 décembre 1885, avec la reine de Madagascar. Nous venions d'obtenir des Chambres un crédit important pour élargir les opérations engagées par le ministère précédent et demeurées inefficaces. Le gouvernement malgache, effrayé de nos préparatifs, manifesta le désir de négocier. Avec l'assentiment du conseil, je chargeai M. Patrimonio, consul général, de se rendre à Ta-

nanarive pour entamer les pourparlers. L'amiral Miot, commandant la flottille de Madagascar, lui était adjoint comme second plénipotentiaire.

La conversation fut laborieuse. Elle aboutit à un traité qui, sans prononcer le nom, instituait notre protectorat sur la grande île. Nous recevions en toute propriété la magnifique baie de Diego-Suarez, avec les terrains environnants. Les Hovas ayant, à la dernière heure, soulevé des difficultés, nos plénipotentiaires consentirent, pour les apaiser, une interprétation quelque peu hasardée, qu'ils eurent d'ailleurs la précaution de présenter comme leur avis personnel, n'engageant pas leur gouvernement. Cette interprétation, rejetée par nous, fut, dans la pratique, l'occasion de conflits fréquents avec les Hovas, car ils nous opposaient, avec quelque apparence de raison, l'opinion de nos propres agents. Je me suis tiré de ce mauvais pas dans la suite, grâce à l'habile ténacité de notre résident général, M. Le Myre de Vilers.

L'annonce de ce traité produisit en France un grand soulagement. Conclu trois mois plus tôt, il eût exercé une salutaire influence sur les élections législatives d'octobre. Malheureusement la question, encore ouverte, fournissait aux détracteurs des expéditions coloniales de puissants arguments en faveur de leur thèse. Ils répétaient au suffrage universel que dans ces sortes d'entreprises rien n'est jamais fini, que Madagascar était un second Tonkin,

que les sacrifices du pays n'auraient pas de limites. Ainsi furent semées les alarmes qui, un moment, créèrent de sérieux périls à la République. L'état d'esprit changea subitement, quand cette question, à son tour, se trouva fermée comme l'avait été, six mois plus tôt, celle du Tonkin. Les Chambres, de leur côté, comprirent qu'on entrait dans une ère nouvelle, qu'il s'agissait maintenant d'organiser, de mettre à profit ces vastes acquisitions. La discussion du traité se ressentit de ces dispositions favorables : il fut voté à d'énormes majorités.

A l'intérieur, le ministère Brisson fut marqué par deux événements importants, entre lesquels existe une relation de cause à effet, peu connue du public et que j'indiquerai plus loin : les élections législatives d'octobre et la réélection du Président Grévy.

Le premier de ces événements fut précédé de l'adoption du scrutin de liste. On se rappelle les ardentes querelles qui avaient agité le parlement, sous les ministères Ferry et Gambetta. Ce mode de scrutin était dans la tradition du parti républicain, mais les défiances suscitées par la personnalité de M. Gambetta l'avaient fait repousser deux fois. M. Constans, qui dans le premier ministère Ferry s'y était montré favorable, n'avait pas renoncé à ses préférences. Redevenu simple député, il présenta, le 6 mars 1884, une proposition de loi qui rencontra un terrain beaucoup mieux préparé. Avec l'appui du gouver-

.ement, elle fut adoptée par la Chambre, le 24 mars 885. Transmise aussitôt au Sénat, elle y détermina n phénomène curieux, qui met bien en relief le ıobile secret auquel cette Assemblée avait obéi, n 1881, en la repoussant.

Le rejet avait été prononcé par 148 voix contre 14. Quelque part qu'on accorde aux préventions lont M. Gambetta était alors l'objet, personne ne loutera qu'une fraction assez importante de cette najorité devait être attachée, en tout état de cause, ıu scrutin d'arrondissement. Or le rapport de M. Bo-;érian lu au Sénat, le 16 mai 1885, apprit que la ;ommission était *unanime* en faveur du scrutin de iste et n'avait introduit dans la proposition que des ;hangements de détail, destinés à l'améliorer. La dis-;ussion publique se poursuivit, les 18, 21 et 23 mai, lans le même esprit; aucune voix ne réclama le main-.ien du système en vigueur. Les objections ne por-;èrent que sur des rédactions ne touchant pas au principe. Finalement, quand on passa au vote sur .'ensemble, les partis n'éprouvèrent pas le besoin de se compter, tant ils semblaient d'accord. La proposition fut adoptée à mains levées : « A l'unanimité! » constata de son banc M. Faye, sans que personne le contredît. Cet exemple prouve la puissance de ce qu'on nomme « les courants » dans les Assemblées politiques. Le Sénat, de tempérament réfléchi et ne connaissant pas les emportements, adopta à l'unanimité ce qu'il avait repoussé quatre

ans auparavant. Je ne sais pas de fait plus significatif dans l'histoire parlementaire. Il montre l'importance attribuée à M. Gambetta et la place énorme qu'il occupait dans la République. Sa personne, jetée dans l'un des plateaux de la balance, entraînait tout le reste. Il faussait, sans le vouloir et presque sans le savoir, les rouages de la Constitution.

Après la séparation des Chambres, M. Grévy m'engagea à passer une douzaine de jours à Mont-sous-Vaudrey, avec ma famille. Cette aimable proposition me fut une nouvelle marque de l'intérêt qu'il me témoignait depuis mon ministère de 1882. Il semblait que ma chute l'eût rapproché de moi et qu'il voulût me dédommager des injustices que la question d'Égypte m'avait values. Durant les longs mois qui suivirent, il y faisait de fréquentes allusions : « Il faut vous défendre », me disait-il, ou encore : « L'opinion vous reviendra ». Parfois il avait un mot vif contre ceux qui, de bonne foi sans doute, avaient compromis les intérêts de la France.

Le 4 septembre, je me rendis à son invitation. A Mont-sous-Vaudrey, je pus voir M. Grévy tout à fait dans l'intimité. Il se promenait avec moi dans son parc, qui était spacieux et bien tenu. Volontiers il me questionnait sur ma gestion diplomatique et, sans en avoir l'air, classait dans sa mémoire beaucoup de renseignements, s'interrompant parfois pour me désigner de la main un bouquet d'arbres ou quelque échappée sur la campagne. Il se félicitait de

oir clore les expéditions coloniales, dont il n'avait ımais été chaud partisan. Le ministère Brisson, en mettant fin, avait, à son avis, rendu un grand serice au pays. Il regrettait qu'on n'eût pas retardé adoption du scrutin de liste, qui ne lui présageait ien de bon. Puis il me parlait de la date d'expiration e ses pouvoirs, qui approchait : « Nous nous en éjouissons en famille, disait-il, car nous avons hâte e nous retrouver ensemble, affranchis des obligaions officielles, qui gâtent tout. A mon âge, la vie à Élysée est un fardeau. » Et comme je lui exprimais e regret que la France se trouvât désormais privée e son expérience et de ses lumières : « Il sera facile e me remplacer, répondit-il, la Constitution a bien implifié la tâche du président de la République... Je ı'en vais au bon moment. J'ai terminé mon mandat, e que n'ont pu faire Thiers et Mac-Mahon. Je n'ai onnu, pendant ma magistrature, ni guerre ni inurrection — car je n'appelle pas guerre les expéitions de Ferry —, je ne pouvais souhaiter mieux omme couronnement de carrière. » Mme Grévy et Ime Wilson paraissaient au moins aussi impatientes ue lui d'arriver au terme. Le général Pittié ne s'asociait pas au sentiment de la famille : « Vous deriez conseiller au Président de se représenter, me uggéra-t-il un jour; on le lui demande de plusieurs ôtés, il serait réélu sans concurrent. » D'autres perionnes de l'entourage partageaient visiblement l'opinion du général Pittié.

Mes conversations avec M. Grévy ne portaient pas, on s'en doute, sur cet unique objet : nous ne l'avons même touché qu'incidemment, les convenances m'imposant une grande réserve. M. Grévy était, quand il le voulait, un admirable causeur, unissant à un rare bon sens une exquise finesse. Son esprit était meublé à un point extraordinaire. Il connaissait à fond les classiques et pouvait réciter une ode d'Horace ou une scène de Racine avec la même facilité que Gambetta un passage de Rabelais ou de Mirabeau. Il usait souvent de ce moyen pour rompre une argumentation qui le gênait. Plutôt que de donner raison à son partenaire, il introduisait une citation qui, sans qu'on y prît garde, changeait le tour de la conversation. Il portait sur les hommes des jugements d'une vérité saisissante. Il avait pour les peindre des mots lapidaires qu'il laissait tomber de la façon la plus simple et la plus naturelle. On ne s'y arrêtait pas sur le moment; plus tard, on s'apercevait que ces mots devenaient inséparables des personnes auxquelles il les appliquait. Une des qualités — quelquefois un défaut — de son esprit était de ramener les choses au droit écrit, qu'il commentait lumineusement. Aussi, quand surgissait une contestation internationale, sur le journal *le Bosphore* ou sur l'incident Schnæbelé, il prêtait à ses ministres un incomparable secours. On pouvait s'engager sans crainte dans un débat juridique, si l'on avait M. Grévy pour soi. Par contre, il ne fallait pas

s'en rapporter aveuglément à lui, si l'action paraissait nécessaire : son tempérament l'inclinait plutôt à l'expectative.

Je rentrai à Paris vers le milieu de septembre. La lutte électorale battait son plein. A l'approche du premier tour de scrutin, fixé au 4 octobre, l'activité des partis redoubla. Les monarchistes et les bonapartistes, coalisés sous le nom de « conservateurs », menaient contre la République une guerre acharnée. Ils se flattaient de l'ébranler, grâce aux circonstances. Les inquiétudes causées par les opérations coloniales persistaient, en effet, malgré la conclusion de la paix avec la Chine : elles étaient avivées par les demandes de crédits que nécessitait leur liquidation. On représentait à l'imagination populaire l'énormité des sacrifices, qui n'étaient que trop palpables, et l'inanité des résultats, qui ne s'apercevaient pas encore. On accablait les députés de la majorité sous l'épithète de *Tonkinois*, qui semblait une flétrissure. Les radicaux avancés, répudiant une solidarité qu'ils n'avaient jamais acceptée, se trouvaient amenés à combattre les anciens ministériels et, en particulier, les membres de l'Union républicaine, désignés en bloc sous le nom d' « opportunistes ». Les républicains marchaient divisés contre un ennemi compact et redoutable.

En vain le chef du gouvernement, candidat à Paris, cherchait-il, dans l'intérêt commun, à conjurer cette

division funeste. Reprenant, pour le rétorquer, le mot tant reproché à M. Jules Ferry : « Non, s'écriait-il au banquet des *Vendanges de Bourgogne*, il n'y a pas de péril à gauche, parce que nul de ce côté ne compte sur une autre vertu, sur une autre force que la force de la propagande et de la libre discussion... Lorsque tant de forces encore sont liguées contre nous, quand nous n'avons pas encore conquis à la forme républicaine tant de départements, est-ce donc vraiment le moment de nous entre-déchirer pour des questions de conduite ? » Sage appel, qui ne fut pas entendu, du moins immédiatement. Les deux grandes fractions du parti républicain continuèrent à « s'entre-déchirer » devant le suffrage universel.

La journée du 4 octobre 1885 dépassa les prévisions les plus pessimistes. Pour la première fois, on vit les républicains en minorité : cent vingt-neuf sièges seulement leur étaient acquis, tandis que les « conservateurs » en obtenaient cent soixante-dix-sept. Deux cent soixante-huit ballottages, dont la plupart, il est vrai, en faveur des républicains. témoignaient combien la lutte entre ces derniers avait été âpre et combien inopportune. Les yeux des plus aveuglés s'ouvrirent. L'imminence du danger rapprocha l'extrême gauche et l'Union républicaine. L'une et l'autre prêchèrent la concentration entre les deux tours de scrutin. L'événement les récompensa : deux cent quarante-trois sièges échurent aux républicains, le 18 octobre, et vingt-cinq aux

conservateurs. Malgré ce succès réparateur, fruit d'une sagesse tardive, les républicains, au nombre de trois cent soixante-douze, allaient trouver devant eux, dans la nouvelle Chambre, deux cent deux ennemis irréconciliables. C'est dire que la concorde devenait plus nécessaire que jamais. Comment constituer en effet une majorité de gouvernement, si une centaine de membres de la gauche mêlait, en certains cas, ses bulletins à ceux des deux cents monarchistes?

Ainsi qu'il arrive toujours au lendemain d'une infortune, on chercha des auteurs responsables. On s'en prit au président du conseil, qui n'avait cessé cependant de dénoncer le péril, et à son ministre de l'Intérieur qui reflétait ses sentiments. On leur reprocha de n'avoir pas su « diriger » le suffrage universel. Par un excès de scrupule, disait-on, ils l'avaient abandonné à lui-même et finalement ils avaient livré les positions à l'ennemi. Jamais critique ne fut plus injuste. Certes MM. Brisson et Allain Targé avaient voulu des élections libres, plus libres qu'on ne les vit à aucune époque. Mais en quoi les devoirs de leur charge furent-ils méconnus? Aurait-on souhaité, par hasard, qu'ils pratiquassent la candidature officielle? Ceux qui, comme moi, les ont observés de près peuvent attester que le drapeau de la République fut tenu par eux d'une main ferme, que les préférences du gouvernement furent nettement affirmées, que le suffrage universel fut cons-

tamment éclairé, averti, guidé. Leur attitude n'entre pour rien dans nos déboires. Ceux-ci furent dus, je le répète, à deux causes : le ressentiment des expéditions lointaines, habilement exploité, et, plus encore, la désunion des républicains. Les résultats du second tour de scrutin en sont la démonstration éclatante.

Quelques jours après les élections, le général Pittié se fit annoncer à mon cabinet. Il entra l'air joyeux, presque conquérant : « Je vous apporte, s'écria-t-il, une bonne nouvelle. Le Président consent à se représenter! » Dissimulant ma surprise : « En êtes-vous bien sûr? » dis-je. — « C'est le Président lui-même qui me l'a déclaré et il m'a chargé de vous en informer. Quand vous l'avez vu à Mont-sous-Vaudrey, il voulait se retirer. Le résultat des élections a changé ses projets. Elles menacent la République : le devoir du Président est de rester à son poste. » — « Alors, repris-je, il faut répandre la nouvelle, pour empêcher les autres candidatures de se produire. On croit à la retraite de M. Grévy... » — « Le Président s'en remet à ses amis du soin de préparer les voies. Toutefois, il désire qu'on évite ce qui prendrait un caractère officiel. M. Grévy n'a pas à manifester d'initiative. » Je savais que diverses candidatures étaient dans l'air, personne ne prévoyant la résolution du Président. M. Brisson avait reçu des offres et sans doute inclinait à les accepter. Car, à l'issue d'un conseil des ministres, M. Allain Targé, qui passait pour être dans ses confidences, nous

avait entretenus de cette éventualité. La démarche du général Pittié me créait le devoir d'avertir M. Brisson avant qu'il s'engageât davantage. Je lui parlai à mots couverts, suffisamment clairs. M. Brisson garda le silence, un peu désappointé, me sembla-t-il. J'eus l'impression qu'il ne maintiendrait pas sa candidature devant celle de M. Grévy.

Le 16 novembre, le cabinet s'adressa aux nouveaux élus. Sa déclaration insistait, comme l'avait fait M. Brisson pendant la période électorale, sur la nécessité de la concentration et sur la prudence qui s'imposait en matière coloniale : « L'union, disait-elle, nous est impérieusement commandée... Nos entreprises coloniales ont pris un développement qui les rend trop onéreuses. Il importe donc de rompre avec ce système et, quant aux expéditions passées, d'adopter, pour en limiter les charges, les mesures compatibles avec l'honneur national et les intérêts de la patrie. » Elle signalait en outre la question que venait de poser la conduite du clergé : « Une autre difficulté de l'heure présente est née des rapports de l'Église et de l'État... L'hostilité non déguisée à laquelle se sont laissé aller un trop grand nombre de membres du clergé vis-à-vis de nos institutions, leur immixtion dans la lutte des partis ont jeté dans notre pays une division profonde. » En d'autres temps, un langage aussi sincère et pondéré eût rencontré l'approbation générale.

Mais l'injuste reproche de faiblesse pesait sur président du conseil. Les républicains, encore meutris des coups reçus pendant la bataille, apportaien des griefs plutôt que des dispositions conciliantes. Le danger commun, résultant de la présence d'un aussi grand nombre de « conservateurs » dans la Chambre, ne frappait pas assez leur esprit. Le rapprochement qui s'était opéré pour le deuxième tour de scrutin ne semblait pas devoir lui survivre. Radicaux et modérés se regardaient de nouveau d'un œil défiant. Tout indiquait qu'au lieu de l'apaisement recommandé par M. Brisson nous entrions dans une ère de luttes intestines et qu'ainsi nous glisserions insensiblement vers cet état confus, obscur, inquiétant, où le suffrage universel n'apercevrait plus sa voie et qui prendrait un nom inconnu jusqu'ici dans notre langue : *Le boulangisme.*

Les jours du ministère étaient comptés. Les élections l'avaient subitement vieilli; il se présentait comme le survivant d'un ordre disparu. Le premier contact un peu rude devait le briser. Un crédi de soixante-dix-neuf millions, à prélever sur le deux cents millions votés en avril 1885, se trouva soumis à la Chambre. Il devait subvenir non pa à des opérations nouvelles — personne n'y songe — mais aux dépenses courantes du Tonkin et Madagascar. L'approbation de ce crédit sembl n'être qu'une formalité. Toutefois la politique co niale soulevait de telles récriminations que le sim

maintien du *statu quo* pouvait être contesté. Effectivement la commission, par l'organe de M. Camille Pelletan, conclut au rejet. Le débat occupa les trois journées des 21, 23 et 24 décembre. Le parlement en a rarement vu de plus passionnés et de plus émouvants. Le sort de notre empire colonial se jouait sur une question incidente. Les meilleurs orateurs de l'extrême gauche, MM. Clemenceau, Pelletan, Georges Périn, appuyés par ce talent original et sympathique, qui s'appelait Raoul Duval, demandaient l'évacuation graduelle du Tonkin. M. Brisson s'opposait éloquemment à ce qu'il considérait comme une atteinte à l'honneur national : « Je suis sûr, dit-il, que cet intérêt supérieur, le plus sacré de tous, et sans la conservation duquel nous ne saurions nous engager à en défendre aucun autre, je suis sûr que cet intérêt supérieur ne périra pas dans vos mains. » Le ministre de la Guerre prononça cette parole évocatrice : « L'évacuation, c'est le renouvellement, à brève échéance, à Hué, d'un drame analogue à celui qui s'est passé, il y a vingt ans, à Quérétaro. » Mais à la question précise : « Quelle sera l'organisation du Tonkin? Quelles seront les conséquences pratiques de l'occupation? » il n'avait pas été répondu. Le débat s'était tenu dans les régions un peu vagues de la politique générale. Aussi nombre de nos amis hésitaient. M. Brisson me pria de fournir des explications complémentaires. Elles furent trouvées assez

rassurantes pour qu'à ma descente de la tribune la cause parût gagnée. Quelle ne fut pas notre surprise, notre stupeur, quand le président Floquet proclama le résultat : 274 suffrages *pour*, 270 suffrages *contre!* Il s'en fallait d'un déplacement de deux voix pour que le Tonkin fût abandonné! Et ce qui rendit ce résultat plus angoissant encore, c'est que les rectifications qui se produisirent le lendemain et le surlendemain permirent de douter que les crédits eussent été réellement accordés. Toutefois, le vote étant acquis, notre domaine asiatique se trouva sauvé. M. Brisson ressentit vivement cette demi-défaite. Il avait posé la question de confiance et ses meilleurs amis s'étaient prononcés contre lui. Par une susceptibilité peut-être exagérée, il résolut de quitter le pouvoir aussitôt après l'élection présidentielle.

Elle était fixée au 28 décembre 1885. Ce jour-là, Versailles vit se réunir l'Assemblée nationale, comme il l'avait déjà vue, sept ans auparavant, à la suite de la retraite du maréchal de Mac-Mahon. La séance ne causa pas d'émotion, le dénouement étant connu d'avance. Nul concurrent sérieux ne s'opposait à M. Grévy : M. Brisson, en entrant dans les couloirs, avait eu soin de décliner toute candidature. Une grande partie de la droite s'abstint, ne trouvant personne sur qui porter ses voix. M. Grévy recueillit quatre cent cinquante-sept suffrages, cent

six de moins qu'à son élection précédente; soixante-huit allèrent à M. Brisson, quarante-cinq s'égarèrent sur divers noms. Les formalités d'usage accomplies, M. Brisson déposa sa démission entre les mains du président de la République.

Cette journée n'eut pas l'éclat et l'enthousiasme de celle du 30 janvier 1879. Beaucoup de républicains regrettaient la détermination prise par M. Grévy. Pour ma part, tout en applaudissant à son succès, je me demandais comment se poursuivrait ce second septennat. M. Grévy était alors dans sa soixante-dix-neuvième année. Conserverait-il jusqu'à la fin les merveilleuses facultés qui avaient signalé sa première présidence? Et puis, le parti républicain supporterait-il sans impatience un consulat de quatorze ans, presque la durée d'une monarchie en France?...

CHAPITRE X

CONCENTRATION RÉPUBLICAINE. — L'EXPULSION DES PRINCES.

M. Grévy essaya de faire revenir M. Brisson sur sa détermination. Il n'y put réussir. Il m'offrit alors la succession. Je refusai, alléguant que le ministère des Affaires étrangères m'absorbait entièrement et que j'avais besoin de ma liberté d'esprit pour résoudre les nombreuses questions qui restaient encore en suspens. J'étais, en effet, chargé des protectorats, de sorte qu'indépendamment de la politique extérieure, fort délicate en ce moment, j'avais à organiser la Tunisie, le Tonkin et à établir notre domination sur les Hovas. M. Grévy ne voulut pas s'en tenir à mon refus. Il me pria de réfléchir, de consulter quelques amis et de le revoir dans un jour ou deux.

Mon examen de la situation intérieure me confirma dans mon sentiment. J'en développai les motifs au président de la République : « La présence d'une opposition monarchique de deux cents membres, à

côté d'une extrême gauche puissante dont on ne peut réaliser le programme et dont on doit, par conséquent, prévoir l'hostilité, nécessite, lui dis-je, l'étroite union des radicaux nuance Floquet et des modérés nuance Ferry. On aura grand'peine à grouper ainsi trois cents membres et, si l'on ne pouvait compter sur l'abnégation de l'extrême gauche dans les moments critiques, on n'arriverait même pas à gouverner. Or cette étroite union, je ne me crois pas en état de la réaliser. Chez les anciens amis de Gambetta, devenus les amis de Ferry, je rencontre encore des adversaires. J'aurai donc des défections, qui détruiront cette majorité précaire. » M. Grévy m'assura que je m'exagérais les difficultés et que la majorité se formerait d'elle-même, sous l'empire de la nécessité. Ne réussissant pas à m'ébranler : « Mais enfin, dit-il, il faut former un cabinet. Quel président du conseil m'indiquez-vous? » Sans hésiter, je nommai M. Floquet : « Il a fort bien réussi, insistai-je, comme président de la Chambre; il n'a pas soulevé les mêmes griefs que moi; il inspire confiance à l'extrême gauche, près de laquelle il a siégé. Nul n'est plus apte à opérer la concentration républicaine. » Je me heurtai à ce qui me parut être un parti pris. Tout en professant beaucoup d'estime et même du goût pour la personne de M. Floquet, le Président objecta que son programme était trop avancé, que le pays en concevrait de l'inquiétude : « Et puis, remarqua-t-il,

il y a la Russie, jamais le baron de Mohrenheim n'ira chez lui. » En vain, je lui représentai que cette absurde légende[1] s'affaiblissait, que j'amènerais un rapprochement entre M. Floquet et l'ambassadeur, je ne l'ébranlai pas. Il me pria même de cesser des instances « qui ne pouvaient changer une opinion mûrement réfléchie ». Le lendemain, nouveau colloque et nouvel appel à « mon dévouement ». Mes relations avec M. Grévy ne me permettaient pas de me renfermer dans un refus officiel et raide. A cette occasion, je me suis demandé s'il était bon pour un homme politique de se trouver dans l'intimité du chef de l'État. A certaines heures, il n'a plus son libre arbitre; il cède au sentiment, alors que la raison seule devrait le guider. Tel fut mon cas. J'aurais dû pouvoir décliner l'offre de M. Grévy.

La presse toutefois parut ratifier son choix. Même le moniteur de l'extrême gauche, la *Justice*, se montrait favorable à ma future combinaison. Sans le discours que j'avais prononcé sur le Tonkin, la majorité, disait M. Camille Pelletan, aurait certainement changé de côté : « Dans ces conditions, que penserait-on d'un homme politique qui, après avoir formé la dernière majorité du parlement, laisserait la démocratie se débattre, dans la situation où il l'aurait placée? » Il ajoutait cette parole encou-

1. C'était toujours le fameux : « Vive la Pologne, MONSIEUR! » qui n'a pas été prononcé par M. Floquet. Il avait seulement participé, assez loin du Tsar, à un cri collectif de : « Vive la Pologne! »

rageante : « Tout ce qu'un homme politique peut souhaiter, pour prétendre à l'honneur de gouverner un pays, M. de Freycinet le trouve soit dans les dispositions des diverses fractions du parlement, soit dans la situation générale du pays. » Sans me faire de grandes illusions, je me mis en devoir de répondre à la confiance du président de la République.

Mon idée directrice était toujours d'associer les deux grandes nuances, radicale et modérée, dans la constitution du cabinet. Une sorte de syndicat ministériel pouvait seul aspirer à quelque durée, parce que seul il exercerait une action efficace sur les fractions de la majorité. Depuis, on a blâmé cette conception, qui rencontrait alors une approbation unanime et qui n'a pas été sans donner de bons fruits. M. Waldeck-Rousseau, dans un discours prononcé à Roanne, lors de sa candidature au Sénat, en 1894, s'est montré particulièrement sévère; il ne prévoyait pas que lui-même, cinq ans plus tard, admettrait dans son cabinet un représentant des idées socialistes. Assurément la « concentration » ou le défaut d'homogénéité du personnel dirigeant est une cause de faiblesse et par suite un mal. Personne ne le nie. Mais il y a un mal pire : celui de n'avoir pas de gouvernement stable. La question est donc de savoir si l'on pouvait, en 1886, se dispenser de recourir à cet expédient. La réponse alors était dans toutes les bouches : « La concentration s'impose. »

Je commençai par m'assurer la collaboration de M. Goblet, dont le crédit auprès des radicaux était considérable. Par égard pour l'Union républicaine, je ne lui offris pas le ministère de l'Intérieur. Il consentit à conserver celui de l'Instruction publique, qu'il occupait sous M. Brisson, et dans lequel il allait se signaler en complétant les lois sur l'enseignement. Dans le but d'élargir la majorité, je poussai mes démarches jusqu'aux confins de l'extrême gauche : je m'adressai au premier élu de Paris, à l'orateur que j'avais si souvent remarqué pendant mes précédents ministères. J'eus beaucoup de peine à vaincre les répugnances de M. Édouard Lockroy pour le pouvoir et je dus chercher des appuis dans son entourage. Il comprit enfin que l'heure était venue pour lui de servir son pays sur un autre théâtre que celui de l'opposition et il m'accorda résolument son concours.

Un de mes choix, destiné à fixer singulièrement l'attention les années suivantes, fut celui du ministre de la Guerre. J'avais sollicité successivement le général Saussier, qui ne crut pas pouvoir abandonner ses fonctions de généralissime en temps de guerre, et le général Campenon, qui m'objecta son grand besoin de repos. Ce dernier, au cours de la conversation, prononça le nom du général Boulanger : « Mais il nous a créé des difficultés en Tunisie, dis-je ; il ne pouvait pas, vous vous le rappelez, s'entendre avec les autorités civiles. » — « C'est

vrai, répartit le général Campenon; il n'avait pas tout à fait tort. Au fond, c'est un discipliné et, si vous avez la main ferme, il vous rendra de réels services. Il a l'avantage de connaître l'administration de la Guerre, ayant été longtemps directeur de l'Infanterie... Vous pourriez le voir et lui poser vos conditions. » Ses antécédents turbulents en Tunisie piquaient ma curiosité. Je le mandai au quai d'Orsay. Je débutai sur un ton assez sévère : « Vous nous avez causé beaucoup d'ennuis, général. Quel était donc votre mobile ? » Il s'excusa en bons termes; il reconnut qu'il avait été un peu vif. « C'était indispensable, assura-t-il, pour soutenir le moral de la troupe. » Il promit que dans une autre circonstance, il réclamerait les instructions du ministre. Je le questionnai sur diverses réformes, qui étaient à l'ordre du jour : réduction de la durée du service actif, règles de l'avancement, armée coloniale. Ses réponses furent celles d'un homme qui a vu et réfléchi : « Au besoin, demandai-je, vous chargeriez-vous de réaliser ces réformes ? » Il ne comprit pas tout d'abord. « Si l'on vous offrait le ministère de la Guerre pour exécuter ce programme, accepteriez-vous ? » Après quelque hésitation, il répondit affirmativement. « Eh bien ! repris-je, je vous adresse l'offre ferme, à une condition cependant, et je vous prie de bien réfléchir avant de me répondre : vous engageriez-vous, le cas échéant, à vous renfermer rigoureusement dans vos attributions militaires ? Sur toutes les ques-

tions touchant à la politique, me promettriez-vous de ne jamais rien faire sans me consulter? » Il me le promit et je dois dire qu'il a tenu assez bien sa parole. Dans deux ou trois cas seulement j'eus à le rappeler à l'observation de notre pacte. Il venait me voir fréquemment et me consultait sur les principales affaires de son ressort. Il m'a lu en son entier, avant de le présenter au conseil des ministres, le projet de loi sur le service de trois ans, ainsi que le projet sur les cadres, qui renfermait de judicieuses innovations.

J'ai gardé l'impression que, si notre collaboration n'avait pas été prématurément interrompue par la crise ministérielle de décembre 1886, sa vie aurait pris un autre tour et n'aurait pas eu la fin lamentable que l'on sait. Au fond, comme l'avait dit le général Campenon, c'était plutôt un discipliné, il serait volontiers resté dans la norme. Mais la vanité, un besoin de paraître, le désir des hommages pouvaient l'entraîner fort loin, si une voix autorisée et bienveillante ne le rappelait pas au devoir. Instrument des partis, qu'il s'imaginait conduire, il s'est laissé pousser dans une voie obscure dont il ignorait l'issue. Il a paru suivre un plan alors qu'il errait à l'aventure. Plus d'une fois, je crois, il a regretté les extrémités auxquelles il se voyait entraîné. J'en ai recueilli l'aveu de sa bouche dans deux circonstances où il était encore temps pour lui de revenir sur ses pas. Quelques mots d'une mélancolie sin-

cère me montrèrent qu'il glissait sur la pente où le respect humain peut-être l'empêchait de se retenir. Son rôle le dépassait. Des succès trop faciles lui ont donné l'illusion que la fortune le suivrait toujours. Il ne s'est jamais demandé d'où lui venait une popularité que ni le génie, ni le calcul, ni même l'audace ne justifiait. Le hasard a voulu qu'il se soit rencontré là, à point nommé, tandis que les conservateurs se flattaient de livrer un assaut décisif à la République. Ils cherchaient un homme derrière lequel ils pussent abriter leurs préparatifs. Il n'a pas compris que, le moment passé, il serait rejeté et tomberait dans l'oubli. Il supposait aussi que les divisions entre républicains dureraient et favoriseraient son ascension. Il a rapporté à sa valeur personnelle le prestige éphémère que lui ont valu certaines attaques de M. de Bismarck. Entendant dire au dehors qu'il poursuivrait la revanche, il a cru de bonne foi qu'il l'incarnait et peut-être même qu'il serait capable de l'obtenir. Il a marché pendant deux ans dans un rêve étoilé, sans se précautionner contre la chute possible. La mauvaise fortune l'a surpris, comme l'avait surpris la bonne. Il n'a fait preuve, dans aucune de ces conjonctures, de la résolution et du sang-froid qu'on devait attendre d'un homme qui était parvenu si haut et qui, dans sa carrière de soldat, avait montré beaucoup de bravoure. Dépourvu de dessein, de but, de ligne de conduite, il a vécu des sympathies que lui atti-

raient sa nature facile, ses manières abandonnées et une confiance dans le succès, naïve et contagieuse.

Le 7 janvier 1886, dans la soirée, M. Grévy signa les nominations suivantes : Présidence du conseil et Affaires étrangères, M. de Freycinet; Justice, M. Demôle; Intérieur, M. Sarrien; Finances, M. Sadi Carnot; Guerre, général Boulanger; Marine, amiral Aube; Instruction publique et Cultes, M. Goblet; Travaux publics, M. Baïhaut (remplacé depuis par M. Édouard Millaud) ; Commerce et Industrie, M. Lockroy ; Agriculture, M. Jules Develle ; Postes et Télégraphes, M. Granet. C'était bien le cabinet de concentration que j'avais en vue. MM. Granet et Lockroy appartenaient à l'extrême gauche ou lui étaient sympathiques; MM. Demôle, Carnot, Baïhaut, Develle représentaient l'Union républicaine et les modérés; MM. Goblet et Sarrien, notables de la gauche radicale, formaient le centre de la combinaison. Je me réservais, en maintenant un juste équilibre, de rapprocher mes collègues et de les associer dans une action commune. Le problème de l'avenir était de savoir si les fractions correspondantes de la Chambre consentiraient à des concessions mutuelles en vue de la stabilité gouvernementale. Elles s'y sont pliées pendant un an. Puis le divorce s'est opéré accidentellement, sans qu'on puisse reprocher au cabinet d'avoir dévié de son programme et sans que ses membres aient à aucun

moment manqué au pacte d'union qu'ils avaient conclu entre eux.

Dès la rentrée des Chambres, M. Grévy leur adressa, le 14 janvier, un message dans lequel je reconnus aisément la pensée que m'avait exprimée le général Pittié comme étant la moralité de sa réélection : « La France a vu, en un demi-siècle, deux fois la monarchie et deux fois l'empire s'écrouler dans des révolutions ; et quand on vient lui offrir une nouvelle restauration, elle sait ce qu'on lui propose : c'est encore une révolution, la plus redoutable de toutes, pour aboutir à un de ces gouvernements éphémères, qu'elle a déjà subis et renversés. » Par cette évocation des dangers courus, le Président avait voulu convier les républicains à s'unir plus fortement pour en prévenir le retour. Le lendemain, je donnai lecture de la déclaration ministérielle, qui nécessairement abordait d'autres sujets.

Les incidents de la lutte électorale, les polémiques passionnées auxquelles avait donné lieu la question coloniale nous créaient l'obligation de surseoir à toute nouvelle entreprise. En même temps, nous affirmions la volonté de garder jalousement, pour les mettre en valeur, les possessions heureusement acquises et dont l'abandon nuirait au bon renom de la France aussi bien qu'à ses véritables intérêts. Passant à un autre ordre d'idées, nous relevions la fâcheuse immixtion de certains fonctionnaires et surtout du clergé dans la récente lutte électorale :

« Chacun, a compris, disions-nous, qu'une telle situation ne saurait se perpétuer et que le grave problème de la séparation des Églises et de l'État ne tarderait pas à s'imposer irrésistiblement. » Là réside, en effet, une des raisons du mouvement qui devait, vingt ans plus tard, aboutir au régime actuel. On ne s'explique pas qu'ainsi averti, le clergé ne se soit pas appliqué, par son abstention politique et la correction de son attitude, à prévenir un dénouement qu'il redoutait et dont le pays s'accommoderait plus aisément qu'il ne pensait. Nous terminions par un large appel à la conciliation républicaine, ne connaissant d'autre frontière à gauche que celle qui est tracée par les révolutionnaires : « Pour la première fois, remarquait M. Camille Pelletan, nous avons devant nous un ministère qui ne prononce pas l'excommunication majeure contre telle ou telle revendication du parti républicain. »

Nous débutions sous d'heureux auspices. Mais, en politique, les rêves d'avenir sont rarement réalisés. Il est peu de desseins qui n'aient été traversés par les événements que la sagesse humaine n'avait pas prévus. Au moment où nous préparions la solution méthodique des questions posées devant l'opinion, certains républicains modérés crurent bon de donner aux esprits une orientation différente. M. Duché et plusieurs de ses collègues de l'Union républicaine présentèrent une motion tendant à l'expulsion des

membres des familles ayant régné sur la France. C'était mettre le feu aux poudres, raviver bien inutilement les passions excitées par les élections. Je me rendis à la commission chargée du rapport. J'exposai les inconvénients d'une initiative qui ne répondait pas aux nécessités présentes et provoquerait une agitation considérable. Je donnai l'assurance que, si des menées sérieuses nous étaient dénoncées, le gouvernement ne se laisserait devancer par personne : il prendrait de lui-même les mesures nécessaires; au besoin, il demanderait une loi nouvelle. Mes objurgations furent vaines. Les auteurs montrèrent une insistance d'autant plus surprenante qu'ils avaient fait crédit à M. Jules Ferry, en 1883, lorsque celui-ci se déclarait suffisamment armé en vertu des droits supérieurs de l'État. La discussion publique s'engagea le 4 mars. Comme je le donnai à entendre, c'étaient moins les princes que les ministres qu'on semblait viser. J'obtins le rejet de la motion, au prix d'une coupure dans la majorité. Le mal put être réparé par une interpellation de M. de Lanessan qui, aussitôt après le vote, offrit à la majorité l'occasion de se reformer en enregistrant mes engagements.

Je n'ignorais pas qu'il existait quelque fermentation dans les milieux orléanistes. Le résultat des élections avait exalté leur confiance et décuplé leurs illusions. Ils voyaient déjà la République compromise et se départaient de la prudence obser-

vée depuis 1883. Les princes laissaient agir et, sans y coopérer directement, s'intéressaient au mouvement qui se produisait autour d'eux. Sur ces entrefaites, je reçus la visite de M. Louis Gal, ancien officier de marine, directeur de la *Liberté*, que j'avais rencontré chez M. Grévy. C'était un galant homme, sincèrement rallié à la République et qui, ayant servi sous le prince de Joinville, gardait des attaches avec la famille d'Orléans. Il venait me complimenter sur mon discours du 4 mars, qu'il trouvait politique et courageux. La conduite des princes ne justifiait en rien, selon lui, l'ostracisme dont on avait voulu les frapper : « Pour le moment, je le crois, répondis-je. Mais leurs amis les compromettent et c'est ce qui a donné prétexte à la proposition que j'ai combattue. Il ne faudrait pas que cela recommençât, car je ne me chargerais pas de couvrir les princes une seconde fois. Ils doivent veiller à la fois sur eux-mêmes et sur leurs partisans. S'ils sortent de la correction, je n'attendrai pas d'être poussé par la Chambre. Je l'ai promis et je ne manquerai pas à ma parole. » Il me remercia de ma franchise et me dit qu'il ferait entendre d'utiles conseils.

Peu à peu cependant j'apprenais que les démarches se multipliaient autour des princes. On leur présentait des délégations qu'ils recevaient avec un certain apparat. On colportait les propos qui s'échangeaient dans ces occasions et qui marquaient un

hommage dynastique rendu à la maison de France. Les princes étendaient leurs fréquentations, ils visitaient les diplomates étrangers, attiraient de hauts fonctionnaires et devenaient l'objet de nombreuses communications dans les journaux. Bref, ils s'offraient à l'attention et gardaient de moins en moins de retenue. Mes collègues de l'Intérieur et de la Justice recevaient des informations analogues. Il n'était plus permis de douter que la mansuétude du gouvernement avait été interprétée comme une garantie d'impunité. Bientôt sans doute la situation appellerait une intervention énergique.

Un événement de famille précipita le cours des choses. Le comte de Paris mariait sa fille Marie-Amélie-Louise-Hélène avec le prince royal Charles de Portugal. Le 14 mai 1886, une grande soirée fut donnée à l'hôtel Galliéra, rue de Varenne, où le comte résidait dès le 22 mars. J'avais été averti que cette circonstance serait mise à profit pour donner la plus haute idée de l'importance et des relations de la maison d'Orléans. Voici ce que j'en ai dit à la Chambre, le 11 juin, alors que tous ces détails étaient présents à ma mémoire : « Si vous croyez que cette revue (du personnel monarchique), dont vous avez vu figurer la description chez un des historiographes du lendemain, que cette multitude de cartes, de brochures, de photographies — cette photographie notamment au dos de laquelle était représentée une carte de France, indiquant ce qu'était la

France à l'origine et ce que la monarchie l'avait faite, avec la mention, dans un coin, des provinces perdues en 1871, comme si la République en était responsable!... Si vous croyez que cette mise en scène, savamment calculée, dans laquelle on se targuait même de la générosité d'amis, dont on montrait à l'univers, je puis le dire, les offrandes avec la désignation des dames de telle ou telle province, si vous croyez que tout cela ne constitue pas des actes de prétendants! Et non contents d'organiser ces manifestations,... on conviait les représentants des puissances étrangères! » Interrompu à droite par ces mots : « C'est absolument inexact », je répondis : « Il faut avoir reçu comme moi les confidences de ceux que ces invitations inattendues embarrassaient. »

Nous ne délibérâmes pas longuement, mes collègues et moi, sur le parti qu'il convenait d'adopter. Déjà M. Grévy, sortant de sa réserve, avait laissé tomber cette parole : « Si vous ne prenez pas l'initiative, d'autres la prendront, et alors votre situation sera difficile. » Notre voie nous parut tracée et nous résolûmes de présenter un projet de loi qui nous donnât la faculté d'expulser par décret, en conseil des ministres, tout membre des familles royales qui pourrait créer un danger pour la République. Ce n'est certes pas qu'aucun de nous, quelle que fût sa nuance politique, allât de gaieté de cœur au-devant de semblables mesures. Les lois d'exception et sur-

tout les lois d'expulsion sont toujours pénibles à ceux qui n'aiment ni à sortir du droit commun ni à froisser les sentiments d'humanité. Mais les engagements que nous avions contractés envers la Chambre, le souci de la tranquillité publique l'emportaient sur nos répugnances.

L'histoire, la tradition parlementaire apaisaient d'ailleurs nos scrupules. Les hommes d'État de tous les temps ont reconnu ces mesures comme nécessaires et légitimes. Les plus modérés n'ont pas été les moins affirmatifs. En 1871, quand s'agita la question de rapporter la loi qui excluait de France les princes d'Orléans, M. Thiers, obligé de s'incliner devant la volonté de l'Assemblée nationale, disait : « Les lois que vous voulez abroger, les princes que vous voulez ramener sur le territoire de la France, créeront cette situation singulière qu'aucun pays n'a encore acceptée, c'est qu'il y aura un gouvernement à côté du gouvernement établi. » Parole prophétique, que l'année 1886 voyait se réaliser. M. Dufaure, ce jurisconsulte accompli, ce respectueux serviteur du droit, ne craignait pas de déclarer : « Les membres des dynasties déchues ne peuvent prétendre à rentrer immédiatement dans le droit commun; il y a un temps plus ou moins long pendant lequel ils doivent se résigner à être l'objet de mesures exceptionnelles. » Est-ce que la République, fidèle à ce principe, n'avait pas, en 1884, sans que la conscience nationale s'en indignât, exclu les

princes de l'éligibilité à la Présidence, au Sénat et à la Chambre des députés?

Ces rigueurs sont la contre-partie, le rachat, peut-on dire, des faveurs exorbitantes, des dérogations au droit commun, dont les princes ont joui, quand leurs familles étaient sur le trône. Au mépris de toutes les lois militaires, ils étaient, de par ordonnances royales, colonels, généraux ou amiraux à l'âge où les simples citoyens entrent à Saint-Cyr ou en sortent. Les privilèges, qui, dans la bonne fortune, les mettent au-dessus des autres hommes, les désignent dans l'adversité pour subir des ostracismes qu'ils sont seuls à connaître. Ce spectacle n'est pas exclusif à la France; il s'observe dans tous les États monarchiques où la révolution a passé, à certains jours de leur histoire.

Fortifiés par tant d'exemples et de si illustres modèles, nous déposâmes le 27 mai un projet de loi d'expulsion facultative. Nous donnions ainsi à la mesure son caractère le plus modéré, puisqu'elle n'atteignait que ceux dont l'éloignement paraîtrait indispensable. Il est même possible qu'elle n'eût pas trouvé d'application immédiate, car la seule menace aurait prévenu la sanction et suffi sans doute à ramener l'ordre et la correction dans le camp royaliste. La majorité du parti républicain nous trouva beaucoup trop réservés; la commission chargée de rapporter le projet conclut à le remplacer

par une disposition plus rigoureuse qui, dès maintenant et sans exception, expulsait tous les membres des familles royales. Personnellement je ne pouvais me résoudre à chasser du territoire des personnes inoffensives, des vieillards, des femmes, des enfants, dont l'absence n'importait pas à la sécurité de la République. Mes collègues se rangèrent à mon avis et nous décidâmes de nous rallier à l'amendement de M. Émile Brousse, qui ne prononçait l'éloignement immédiat qu'à l'égard des chefs de famille et de leurs héritiers directs, dans l'ordre de primogéniture, et le laissait facultatif pour tous les autres membres.

Ici s'est présenté un cas intéressant de procédure parlementaire, dont les conséquences devaient être considérables. La Chambre allait se trouver en face de trois textes : celui de la commission, qui excluait obligatoirement tous les membres; celui du gouvernement, qui les excluait facultativement, et celui de M. Brousse, qui excluait obligatoirement les uns et facultativement les autres. Si ce troisième texte, auquel le gouvernement adhérait, dans l'impossibilité d'imposer le sien, était mis aux voix le premier, comme amendement au projet de la commission, il succombait inévitablement sous la coalition de la droite et des partisans de l'expulsion totale, au nombre de plus de deux cents. Le texte de la commission venant ensuite serait vraisemblablement adopté, grâce à l'appoint d'une partie des

ɔdérés, qui préférerait l'excès de rigueur à l'impuis-
nce. Quant au cabinet, il était renversé par ce vote
quel il se serait opposé. Si, au contraire, le projet
la commission s'offrait en tête, il était repoussé
r la droite et les modérés. Le texte Brousse serait
suite voté par ses partisans et par un appoint de
dicaux, qui s'y rallieraient, faute de mieux. Ainsi,
lon la procédure suivie, c'était la mesure radicale
la commission ou la mesure tempérée de
. Brousse qui triompherait. Dans ce dernier cas,
ministère, au lieu d'être renversé, obtenait un
ccès, puisqu'il aurait patronné la rédaction accep-
ɜ par la Chambre.

Il importait donc que le projet de la commission
t mis aux voix le premier. Mais était-ce possible?
ɜ pouvait-on pas soutenir que le texte Brousse,
ınt un amendement, devait venir tout d'abord?
ɔus nous réunîmes, le dimanche 6 juin, M. Floquet,
secrétaire général de la présidence de la Chambre
moi, dans le cabinet de M. Grévy, pour étudier ce
ave problème. Il fut reconnu, après mûr examen,
ɩe la manière correcte d'opérer était la suivante :
le gouvernement, maître de choisir son heure
ɩur abandonner son projet, le maintiendrait provi-
irement; 2° la formule Brousse serait dès lors un
nendement à ce projet et non à celui de la com-
ission; 3° quant à la rédaction de la commission,
le était sans conteste un amendement au projet
inistériel et devait être discutée avant lui. Une fois

cette rédaction écartée, le texte Brousse, amendement au projet ministériel, serait mis en discussion et le gouvernement s'y rallierait au moment qu'il jugerait convenable. C'est ainsi que les choses furent réglées et se déroulèrent effectivement, sans qu'aucune objection ait été soulevée.

Le 10 juin, s'ouvrit la discussion publique, qui dura deux jours. Le premier vote, celui du passage à l'examen des articles, réunit 310 voix, toutes républicaines, contre 233. Le projet de la commission n'obtint que 220 voix contre une coalition de 314 modérés et droitiers. L'amendement Brousse, accepté par le ministère, l'emporta par 315 voix, exclusivement républicaines, contre 232, provenant presque toutes de la droite. Le succès couronna donc nos efforts et consolida le cabinet, car les radicaux eux-mêmes nous savaient gré de n'avoir pas permis que la motion aboutît à un avortement. Mon rôle personnel fut des plus rudes, j'eus à répondre à MM. Camille Pelletan, Piou, Madier de Montjau, qui, malgré la différence des opinions, se trouvaient unis pour nous combattre.

Il me restait une tâche encore plus ardue : convaincre le Sénat. Si l'on se rappelle les tentatives infructueuses de 1883, on reconnaîtra que le projet actuel, bien plus rigoureux que les propositions d'alors, avait les plus grandes chances d'être repoussé. L'esprit qui avait condamné l'article sept dominait encore dans l'Assemblée. Quelle lutte, en

tout cas, que celle où l'on trouverait devant soi les de Broglie, les Buffet, les Bocher, les Chesnelong, les Léon Say, les Jules Simon ! La nomination de la commission confirma mes craintes; elle était résolument hostile et avait choisi pour rapporteur l'un des hommes qui pouvait le mieux agir sur le Sénat, M. Bérenger. La voix qui s'était élevée si souvent en faveur de la République et du droit s'élèverait de nouveau pour défendre ce qu'on nommerait la liberté; elle entraînerait sans doute une grande fraction des modérés.

J'abordai la tribune, le 22 juin 1886, sous l'empire d'une préoccupation très vive. Non seulement le sort du cabinet, mais surtout la bonne harmonie entre les deux Chambres était en jeu. Je portai mon effort sur le centre gauche; c'était lui qu'il fallait persuader. De son suffrage dépendait l'adoption de la loi. Je me plaçai sous l'égide des grands noms qui, à diverses époques, sous différents régimes, avaient défendu exactement la même thèse. Je m'adressai à l'âme républicaine de ces modérés qui, venus de la monarchie, avaient, par patriotisme, fondé les institutions actuelles : « Je leur demande, dis-je, au nom de ce passé qui sera leur honneur dans l'histoire — car ils ont apporté à la République un concours efficace ; ils l'ont cautionnée devant le pays; ils ont contribué à la faire adopter par une foule d'esprits timides et scrupuleux qui, sans eux, ne l'auraient pas acceptée — je leur demande, au

nom de ce passé si honorable, si glorieux, de vouloir bien réfléchir aux conséquences de leur vote. » Ces adjurations déterminèrent l'abstention de plusieurs d'entre eux, qui ne pouvaient se résoudre à nous approuver formellement. Sur l'article premier, décisif, on constata une trentaine d'abstentions, la plupart appartenant au centre gauche ; 137 voix se prononcèrent en notre faveur, contre 122. C'était le scrutin de l'article sept, retourné. Sur l'ensemble de la loi, le vote par appel nominal fut marqué par un détail impressionnant. Le général Faidherbe, à moitié paralysé, voulant donner à la République un dernier témoignage, se fit porter à la tribune. Les cris enthousiastes de la gauche saluèrent son apparition. Certains de nos collègues, je crois, furent influencés par cet exemple. Nous obtînmes 141 suffrages contre 107.

Le texte définitif est le suivant : « Article premier. Le territoire de la République est et demeure interdit aux chefs des familles ayant régné en France et à leurs héritiers directs, dans l'ordre de primogéniture. — Article 2. Le gouvernement est autorisé à interdire le territoire de la République aux membres de ces familles. L'interdiction est prononcée par un décret du président de la République, rendu en conseil des ministres. — Article 3. Celui qui, en violation de l'interdiction, sera trouvé en France, en Algérie ou dans les Colonies, sera puni d'un empri-

sonnement de deux à cinq ans. A l'expiration de sa peine, il sera reconduit à la frontière. — Article 4. Les membres des familles ayant régné en France ne pourront entrer dans les armées de terre et de mer, ni exercer aucune fonction publique, ni aucun mandat électif. » Cette loi est toujours en vigueur; l'article 2 n'a jamais été appliqué, sauf, temporairement, au duc d'Aumale.

A ma réception diplomatique du mercredi 23 juin, plusieurs représentants étrangers, pour bien indiquer que leur présence à l'hôtel Gallièra n'avait pas eu la signification qu'on s'était plu à lui donner dans le camp royaliste, m'adressèrent leurs compliments sur la victoire parlementaire que le gouvernement venait de remporter. Le général Menabrea fut plus explicite. Venu à mon cabinet, le 25 au matin, pour m'entretenir du traité de commerce projeté avec l'Italie, il me raconta que la duchesse de Gallièra lui avait dit en propres termes, en l'autorisant à me le répéter, « que le comte de Paris n'avait que ce qu'il méritait et que, *si elle avait prévu l'usage qui serait fait de son hôtel,* elle ne l'aurait pas mis à la disposition du comte et de sa famille ». Les princes furent jugés imprudents; on estima que leur attitude avait commandé celle du gouvernement.

Le départ des prétendants ne provoqua pas d'émotion. Il leur fournit l'occasion, qu'ils paraissaient chercher, d'accentuer le caractère qui motivait

leur disgrâce : « On poursuit en moi, dit le comte de Paris dans sa proclamation du 24 juin, le principe monarchique dont le dépôt m'a été transmis par celui qui l'avait si noblement conservé... Seule, cette monarchie nationale, DONT JE SUIS LE REPRÉSENTANT, peut réduire à l'impuissance les hommes de désordre qui menacent le repos du pays, assurer la liberté politique et religieuse, relever l'autorité, refaire la fortune publique... J'ai confiance dans la France. A l'heure décisive, je serai prêt. » Le prince Victor adressa ses adieux à ses visiteurs en termes analogues : « L'exil n'ébranlera pas ma foi dans notre cause, il ne m'empêchera pas d'y dévouer ma vie... Je compte sur le peuple pour me rouvrir les portes de la France. Vienne l'heure des grandes crises, Dieu aidant, je ne faillirai pas aux devoirs que me tracera le patriotisme et que m'impose mon nom. » Ainsi, de leur propre aveu, c'étaient bien des prétendants que la loi venait d'éloigner.

Ce drame eut un épilogue, aussi fâcheux qu'imprévu. L'article 4 portait que les membres des familles ne pourraient « entrer » dans l'armée. La première rédaction de M. Brousse disait : « faire partie ». Pour éviter de donner à la loi un caractère rétroactif, il avait, sur notre demande, substitué le mot « entrer », ce qui permettrait de conserver leurs grades (non l'emploi) à ceux qui les possédaient déjà. Le général Boulanger, toujours désireux de se signaler, avait, sans prévenir le conseil,

signé des arrêtés de radiation et les avait notifiés aux princes. Dès que nous l'apprîmes, nous interpellâmes le général. Il s'excusa, disant qu'il ne s'était pas avisé de la distinction dont nous l'entretenions, qu'il avait appliqué la loi de bonne foi, et qu'aujourd'hui, les arrêtés étant publics et aux mains des intéressés, il ne pouvait les retirer; que du reste, si ces arrêtés avaient violé la loi — ce qu'il ne croyait pas — les parties lésées n'avaient qu'à se pourvoir devant le Conseil d'État.

Le duc d'Aumale se pourvut, en effet, tant en son nom qu'au nom des autres membres de la famille, et, ce qui est piquant, le Conseil d'État donna gain de cause au ministre. En dehors de la procédure, le duc d'Aumale écrivit, le 11 juillet, au président de la République une lettre fort vive, qui se terminait par ces mots : « Les grades militaires sont au-dessus de votre atteinte, et je reste le général Henri d'ORLÉANS. » Un décret, aussitôt rendu en vertu de l'article 2, prononça son expulsion. Grosse émotion chez les monarchistes de la Chambre. Interpellation, le 13, de M. Keller. Le général Boulanger répondit que le grade était la propriété de l'officier, à la condition d'avoir été obtenu conformément à la loi. Il donna lecture des états de service du duc d'Aumale, nommé d'emblée sous-lieutenant à quinze ans, le 1er janvier 1837, et général de division en 1843, à l'âge de vingt et un ans. La majorité acclama le ministre, l'approuva par 351 voix contre 172 et

vota l'affichage de son discours. Voilà donc mise en relief cette personnalité inquiète et remuante qui, selon le mot de M. Clemenceau, « aimait trop le bruit ou, pour être plus juste, ne le fuyait pas assez ». Le lendemain, à la revue de Longchamp, le général fut applaudi autant et plus que le président de la République. Son cheval noir avait séduit la foule. Lui affecta la modestie. Descendant les Champs-Élysées, à la tête de son brillant état-major, il dépassa ma voiture et salua profondément le président du conseil.

En exil, le duc d'Aumale donna suite à la pensée généreuse qu'il nourrissait déjà. Il voulait assurer à la France, par l'intermédiaire de l'Institut, la conservation de son domaine de Chantilly et des admirables collections qu'il renferme. En conséquence, et en vue de prévenir les difficultés que son absence pourrait susciter, il ordonna, par lettre du 29 août, datée de Woodnorton, l'ouverture du testament olographe du 3 juin 1884, aux termes duquel il léguait ce domaine à l'Institut, « afin, disait-il, de conserver à la France tout cet ensemble qui forme comme un monument complet de l'art français dans toutes ses branches et de l'histoire nationale à des époques de gloire ». Cet acte magnifique rendit plus cuisants les regrets que j'éprouvais de n'avoir pu sauvegarder la personne de ce valeureux soldat.

Les vacances parlementaires furent troublées par

de violentes polémiques de presse. Le général Boulanger en était le principal objet. Comme il avait nié que le duc d'Aumale eût contribué à son avancement, les journaux royalistes publièrent coup sur coup trois lettres qu'il lui avait adressées, comme à son chef hiérarchique, et desquelles il résultait que le prince était intervenu en sa faveur. Le général, mal servi par sa mémoire, démentit la première, parue le 1er août, n'y retrouvant pas, dit-il, son langage habituel. Elle était ainsi conçue :

Belley, le 8 mai 1880.

« Monseigneur,

« C'est vous qui m'avez proposé pour général. C'est à vous que je dois ma nomination.

« Aussi, en attendant que je puisse le faire de vive voix, à mon premier passage à Paris, je vous prie d'agréer l'expression de ma vive reconnaissance. Je serai toujours fier d'avoir servi sous un chef tel que vous, et béni serait le jour qui me rappellerait sous vos ordres.

« Daignez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon plus profond et plus respectueux dévouement.

« Général Boulanger. »

Ce sont surtout les mots : « béni serait le jour » qui empêchaient le général de reconnaître son style.

Les deux autres lettres levèrent tous les doutes et lui-même ne contesta plus.

Je me trouvais à ce moment l'hôte de M. Grévy, à Mont-sous-Vaudrey. Nous examinâmes s'il conviendrait de provoquer la démission du ministre de la Guerre. Nous fûmes arrêtés par la considération qu'il paraîtrait sacrifié aux haines des royalistes. Lorsque, plus tard, nous nous réunîmes en conseil à Paris, l'incident était à peu près oublié et aucun de nos collègues ne songea à l'évoquer.

Je profitai de mon séjour chez le Président pour le consulter au sujet du voyage que je comptais entreprendre en province. Il avait été décidé en conseil qu'au cours des vacances, je profiterais d'une circonstance pour exposer au pays la politique que nous avions suivie et que nous nous proposions de continuer. Le moment semblait bien choisi. Notre situation parlementaire était excellente. Nous venions de résoudre la question des princes. Nous avions dénoué heureusement les difficultés du Tonkin et de Madagascar. Au dehors, quelques succès diplomatiques marquaient l'influence croissante de la France. Les radicaux nous faisaient crédit. Nous étions en droit de dire que cette politique de concentration, décriée par certains doctrinaires de la République, avait produit de bons résultats. Les cordiales invitations des municipalités de Toulouse, Montpellier et Bordeaux m'offraient l'occasion de m'expliquer.

Je soumis à M. Grévy les grandes lignes de mon prochain discours à Toulouse. Je ne pouvais trouver un meilleur juge. Car non seulement il donnait la note juste, mais, son tempérament l'éloignant plutôt de l'action, on était assuré qu'une démarche qu'il approuverait aurait sa raison et son utilité. Il me suggéra quelques changements, des suppressions de préférence. Sur la manifestation même, il fut très ferme et très net : « Que le gouvernement, dit-il, ne craigne pas de s'affirmer. Vous laissez trop le champ libre aux adversaires. Ils critiquent ce que vous faites et même ce que vous ne faites pas. Le pays finit par croire ce qu'on lui répète. Renseignez-le donc, montrez-lui ce que le ministère a réalisé. Qu'on sache quel esprit vous anime, vous et vos collègues. Toutefois, évitez ce qui ressemblerait à la polémique. Un gouvernement ne polémique pas. Un exposé clair, sobre, sincère, voilà ce qui convient aux populations. Elles comprennent mieux qu'on ne croit, savent dégager le vrai du faux et jugent avec équité. »

Je partis pour Toulouse le 27 septembre. Mon arrêt dans cette ville me mit en présence d'un homme alors peu connu et destiné à jouer un grand rôle dans la République. Il débutait, très jeune encore, comme préfet de la Haute-Garonne. Je n'eus pas de peine à démêler sous le fonctionnaire le futur homme d'État. La manière dont il me parla de la balance

des partis dans le département, des dissensions intestines des républicains, des nuances à garder vis-à-vis des uns et des autres, me frappa vivement. Je compris tout de suite que ce politique, ce diplomate ne se confinerait pas longtemps dans le cadre d'une préfecture et que je le reverrais bientôt sur un autre théâtre. Trois ans en effet ne s'étaient pas écoulés que M. Léon Bourgeois occupait le ministère de l'Intérieur dans le cabinet Tirard et qu'il recueillait, à son premier discours, les applaudissements de la Chambre.

Après m'être soigneusement éclairé auprès de lui, je pris la parole, le 28 septembre, au dîner qu'il m'offrit à la Préfecture. Je tins tout d'abord à m'expliquer sur le défaut d'homogénéité du cabinet, qu'on nous reprochait fréquemment, sans tenir compte des nécessités qui l'avaient imposé. Répondant aux admirateurs du parlementarisme anglais, qui nous accablaient de la comparaison : « On parle, dis-je, de la séparation du parti républicain en deux fractions opposées, rivales, qui viendraient développer devant le pays leurs principes, leurs méthodes et leurs desseins, auxquelles le pays accorderait alternativement la préférence, de telle sorte qu'elles occuperaient le pouvoir successivement, et l'on donne en exemple ce qui se passe dans un grand pays voisin. N'avez-vous pas compris qu'un tel système, pour être pratiqué sans danger, a besoin d'une condition essentielle : c'est que tous les citoyens recon-

naissent la forme du gouvernement. Lorsqu'il existe une troisième fraction qui veut détruire ce gouvernement, qui, pour y réussir, cherche à en entraver systématiquement le mécanisme, n'est-il pas évident que la séparation, si elle se fait avant l'heure, conduit inévitablement à l'instabilité perpétuelle? » Revenant à la composition de notre ministère : « Nous avons fait appel à l'union. Cet appel a été entendu au delà de nos espérances. Nous avons nous-mêmes donné l'exemple. Rassemblés, on peut le dire, des quatre points de l'horizon politique, représentant les fractions les plus diverses, nous avons vécu ensemble en bonne harmonie et nous sommes devenus homogènes par la communauté du but. »

Un autre point sur lequel j'insistai, parce qu'il n'avait pas cessé de me préoccuper, est celui des conflits du travail avec le capital. Les grèves de Decazeville, notamment, s'étaient, à plusieurs reprises, imposées à mes réflexions : « Les conditions du travail, dis-je, se sont modifiées. Nous ne sommes plus dans l'état où nous nous trouvions il y a un demi-siècle. Il faut que la République étudie les moyens de rendre moins précaire le sort des ouvriers et de faire cesser cet antagonisme qui n'est autre chose que *le sentiment inconscient, mais profond, d'un problème non encore résolu.* »

De Toulouse, je me rendis à Montpellier et, de là, je rentrai à Paris par Bordeaux. Partout je conseillai l'union et la concorde. Partout j'adjurai les

républicains de ne pas se diviser en présence d'adversaires qui réunissaient plus du tiers des voix dans le pays et dans la Chambre. Il semblait que je pressentais le danger qui bientôt fondrait sur la République et compromettrait son fonctionnement pendant près de trois années. Mes recommandations trouvaient des auditeurs favorables et, si je n'avais consulté que les apparences, j'aurais cru notre gouvernement assuré d'une longue durée. Avant de raconter les péripéties qui amenèrent sa chute, je jetterai un rapide coup d'œil sur l'état de nos affaires à l'extérieur.

L'occupation du Tonkin était entrée dans le domaine administratif. Il ne s'agissait plus de combattre, mais d'organiser. Depuis longtemps M. Paul Bert avait attiré mon attention. J'avais remarqué ses capacités, son besoin d'agir, sa résolution; je méditais de lui confier des fonctions importantes. « Il n'acceptera pas vos offres, me disait-on : ancien ministre de Gambetta, il ne voudra pas recevoir une position de vos mains. » Une position avantageuse, c'est probable ; une position de sacrifice, de dévouement au pays, périlleuse même, nous verrons bien, pensais-je. Je lui fis des ouvertures, en janvier 1886; je lui représentai la grandeur de [illegible] tâche, je ne lui en dissimulai pas les difficultés, [illegible] les exagérai plutôt; je lui parlai en même temps des services à rendre à la chose publique, dan

une colonie encore contestée, dont l'avenir dépendait de l'expérience que nous allions tenter : « Vous aurez, lui dis-je, le rôle des troupes sacrifiées, dont l'abnégation et le courage décident de la victoire. » Il n'hésita plus. Il partit, le 12 février, comme Résident général, avec mission d'instaurer le protectorat. Son seul tort fut de prendre sa tâche trop à cœur, de se dépenser sans compter, jusqu'au jour où, ses forces trahissant sa volonté, il tomba victime du devoir, le 11 novembre 1886. Il avait poussé l'organisation assez loin pour que j'aie pu dire, en septembre, à Toulouse : « Le problème est aujourd'hui très avancé, il est même en grande partie résolu. »

A Madagascar, nous arrivions à nos fins. Le traité de protectorat que nous venions de conclure, critiqué par les uns comme inefficace, par les autres comme trop ample, fut, après une discussion de deux jours, adopté par la Chambre, le 29 février 1886, à l'énorme majorité de 436 voix contre 28, et peu après approuvé par le Sénat. L'application, à la vérité, s'annonçait difficile, car nous n'avions pas réellement soumis les Hovas. Nous devions nous imposer à eux par l'habileté et la persuasion. Pour atteindre ce résultat paradoxal, j'eus la bonne fortune de rencontrer un administrateur éprouvé, qui, à l'endurance physique, joignait le courage réfléchi, le tact et la finesse, avec la connaissance du caractère des natifs. M. Le Myre de Vilers, livré à ses seules forces, n'ayant

pour tout corps d'occupation qu'une escorte de quatre-vingts hommes, sut, en quelques mois, asseoir notre influence et rendit possible la conquête pacifique de l'île. S'il fût resté à Madagascar, avec les pouvoirs que je lui avais donnés, la conquête militaire à laquelle le gouvernement s'est résolu plus tard aurait probablement été évitée.

Dans cette même année 1886, la Grèce nous valut des sujets de préoccupation; notre rôle fut parfois difficile à remplir. Le succès de la révolution rouméliote surexcitait les ambitions des petites nationalités. Elles aspiraient à s'agrandir aux dépens de l'empire ottoman dont elles escomptaient prématurément la dislocation. Les Hellènes ne se résignaient pas à l'idée que les Bulgares, en possession de la Roumélie orientale, pèseraient désormais plus qu'eux-mêmes dans la balance balkanique. A tout hasard ils s'armaient démesurément, dans l'espoir que l'Europe, inquiétée par leurs préparatifs, exigerait de la Turquie quelque concession de nature à les apaiser, l'Épire, par exemple, entrevue en 1880, et dont ils n'avaient obtenu que des parcelles insignifiantes.

Leur tentative était pure folie. L'Europe ne permettrait certainement pas cette atteinte à la paix générale et elle avait les moyens de contraindre la Grèce au silence. A la tête du gouvernement se trouvait alors un homme distingué, fin lettré, M. Delyanni, oncle du ministre de Grèce à Paris. Il

n'avait, malheureusement, ni le goût, ni peut-être la force de résister à la pression de ses concitoyens. Le courant était tel, m'a dit plus tard le roi Georges, que même un homme plus ferme que M. Delyanni ne l'aurait probablement pas surmonté. Les puissances, après de vaines remontrances, décidèrent de recourir aux mesures coercitives. Nous avions accepté de nous associer aux remontrances; nous avions réservé notre participation aux actes matériels, pensant qu'au moment opportun un langage grave, solennel, empreint de sollicitude, aurait plus d'empire sur les Hellènes qu'une mise en demeure brutale, blessant leur fierté. Nous ne nous étions pas mépris. Nous choisîmes l'heure d'une suprême démarche. Au nom de notre vieille amitié pour la Grèce, dans l'intérêt de la paix générale à laquelle nous étions attachés, nous adjurâmes le gouvernement royal de cesser ses armements.

Cette parole eut un plein succès, M. Delyanni s'obligea formellement vis-à-vis de notre agent, le comte de Moüy, à démobiliser ses troupes. Nous pûmes transmettre cet engagement aux puissances, à l'instant même où elles venaient de se résoudre à bloquer les côtes de Grèce. Elles arrivaient un peu comme la maréchaussée, quand les auteurs du délit ont disparu. M. Delyanni eut la satisfaction de dire qu'il cédait non à la force, mais à l'amitié de la France. Toutefois il se retira du pouvoir pour faciliter les derniers pourparlers avec les puissances.

Celles-ci, ne voulant pas avoir agité leurs foudres en vain, alléguèrent un manque de clarté dans la réponse de M. Delyanni, pour esquisser un simulacre de blocus. Tout s'arrangea bientôt et, comme l'écrivait en juin 1886 le comte de Moüy, « ce peuple si douloureusement frappé et frémissant encore put reprendre sa vie accoutumée ».

Le 14 octobre, commença la session extraordinaire des Chambres. Aucun nuage ne s'élevait à l'horizon. A l'intérieur comme à l'extérieur tout semblait pacifié. M. Grévy, toujours si réservé, ne cachait pas sa confiance. Un seul point noir, à peine perceptible, se laissait deviner du côté de la commission du budget. Le ministre des Finances, M. Sadi Carnot, avait présenté un budget excellent, méthodique et sincère, contenant plus de réformes que la plupart des budgets qui l'ont précédé et suivi. La commission, j'ignore pour quel motif, se plaisait à embarrasser M. Carnot. Elle avait désorganisé son projet. Elle en repoussait les dispositions essentielles, elle élevait critiques sur critiques et créait au ministre une situation difficile à supporter. M. Carnot n'était pas batailleur ; ces attaques continuelles le décourageaient. Un jour il vint au quai d'Orsay m'offrir sa démission. Je le dissuadai de mon mieux et croyais avoir réussi quand, au conseil du lendemain, 14 octobre, il renouvela son geste. Nous obtînmes qu'il tenterait un dernier effort, dans la

journée, auprès de la commission. Le soir il m'écrivit : « Dans la séance d'aujourd'hui, la commission a achevé de démontrer qu'elle ne voulait rien laisser debout du projet de budget que j'avais soutenu devant elle... Après avoir constaté que je ne ramènerais pas la commission à mes vues, je vous prie de vouloir bien faire agréer ma démission à M. le Président de la République. »

M. Carnot consentit encore, sur mes instances, à venir avec moi au sein de la commission. Des explications fort animées s'échangèrent. Je déclarai aux commissaires que la retraite de M. Carnot serait suivie de celle du ministère et qu'ils auraient dès lors la responsabilité de la crise ; nous finîmes par trouver une transaction honorable, que le ministre des Finances accepta, de sorte que la discussion du budget put s'ouvrir devant la Chambre le 10 novembre. Le lendemain j'eus la douleur d'annoncer la mort de M. Paul Bert, « tombé, dis-je, au champ d'honneur ». La séance fut levée au milieu de l'émotion générale.

Les débats entamés avec gravité ne tardèrent pas à provoquer des incidents fâcheux. Les dissentiments entre le ministre et la commission s'étant ébruités, les esprits se trouvaient mal préparés à respecter les propositions gouvernementales. Bientôt les motions les plus imprévues affluèrent. La commission s'y opposait mollement, laissant volontiers le ministre seul sur la brèche. Celui-ci, meurtri

encore des coups qu'il avait reçus au cours de l'élaboration, ayant dû abandonner une partie de son système et luttant ainsi dans de mauvaises conditions, sentait ses forces faiblir et son autorité décliner. Une pluie d'amendements submergea tous ses chiffres. La Chambre semblait prendre un malin plaisir à les adopter, sans se soucier des conséquences. Rien de plus curieux, à cet égard, que les multiples votes des 23 et 24 novembre. Il en est un où M. Carnot recueillit quinze voix ! Aussi avait-il renoncé à discuter ces fantaisies. Un an après, l'Assemblée, réparant sa cruauté, lui donnait ses suffrages pour la présidence de la République.

Au milieu de ce désarroi, je fus contraint de prendre un rôle aussi dangereux qu'inusité pour un président du conseil : je dus me substituer au ministre des Finances et repousser tout au moins les motions qui par leur importance ou leur caractère politique pouvaient justifier mon apparition à la tribune. La question de confiance s'est trouvée par suite engagée plus souvent qu'il n'eût été désirable pour la stabilité du cabinet. Je fis écarter des réductions demandées sur la cour des Comptes, sur le Tonkin, sur Madagascar. Tôt ou tard je devais rencontrer la pierre sur laquelle je buterais. Les majorités se lassent d'être mises à l'épreuve et veulent montrer leur indépendance.

M. Colfavru avait présenté une proposition devenue célèbre : la suppression du crédit des sous-pré-

fets et, par conséquent, de l'institution elle-même. Je la combattis par des arguments qui ne furent pas réfutés et qui, je crois, ne pouvaient pas l'être. La suppression des sous-préfets, disais-je, ne devait pas être prononcée isolément; avant tout, il fallait considérer l'arrondissement. Tant qu'on laisse subsister celui-ci avec ses attributions, ses services, on ne saurait lui enlever son chef. La vraie question est donc celle de la suppression de l'arrondissement. Je ne me refusais pas à l'examiner et même j'en prenais l'engagement. Mais je me refusais à la résoudre au pied levé, car c'était la réforme administrative, dans son ampleur, que l'on abordait. Je donnai rendez-vous à la Chambre pour le prochain budget : elle aurait alors tous les éléments sous les yeux et pourrait décider en connaissance de cause.

Ces raisons sans doute n'étaient pas trop mauvaises. Car vingt-sept ans ont passé et les sous-préfets vivent encore. La réforme administrative elle-même n'a pas été entamée, quoiqu'il y ait beaucoup à dire en sa faveur et que deux cabinets au moins l'aient solennellement promise. La Chambre éprouvait quelque humeur d'avoir eu plusieurs fois la main forcée. D'autre part, certains membres de la majorité ministérielle crurent que leur défection momentanée ne tirerait pas à conséquence et qu'il me resterait un nombre de voix suffisant. La proposition Colfavru fut votée, le 3 décembre 1886, par 262 voix contre 249. La majorité de rencontre comprenait

cent soixante-treize membres de droite et quatre-vingt-neuf républicains, dont soixante-sept de l'extrême gauche. Vingt-deux radicaux, amis du premier degré, nous avaient abandonnés sans prévoir qu'ils entraîneraient notre chute.

Dès que le résultat du scrutin fut proclamé, j'annonçai à la Chambre que le cabinet ne pouvait plus continuer de participer à la discussion du budget, et nous nous rendîmes à l'Élysée pour offrir nos démissions. De ce jour date l'ouverture de la période appelée communément « le boulangisme ».

CHAPITRE XI

LE BOULANGISME. — DÉMISSION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

M. Grévy essaya de nous faire revenir sur notre détermination : « La Chambre, allégua-t-il, n'a pas voulu vous renverser. Elle a émis un vote financier, vous .pouvez en appeler au Sénat; c'est une pratique courante. » — « Il est vrai, répondis-je, nous n'avons pas été tués, nous mourons par impossibilité de vivre. L'union s'est descellée et nous serons chaque jour à la merci d'un incident. Mieux vaut nous retirer sur celui-ci, où nous avons la raison pour nous. » Tous mes collègues m'approuvèrent. Néanmoins, le Président ne voulut pas accepter notre démission le jour même : « La nuit porte conseil, dit-il, nous verrons demain. »

Les députés, après la séance, s'étaient montrés fort déconcertés. Sauf la droite, qui se réjouissait des embarras de la République, et une partie de l'extrême gauche, que notre temporisation irritait, la Chambre regrettait une séparation qu'elle n'avait

ni voulue ni prévue. On s'accordait à dire que l'union des républicains s'imposait; dès lors pourquoi n'en pas laisser la direction au cabinet qui l'avait entreprise et menée à bien pendant une année. Je reçus dans la soirée de nombreux témoignages de ces bonnes dispositions, notamment de la part de la gauche radicale, dont la défection partielle nous avait mis à mal. A tous ma réponse fut la même : je ne sentais plus le terrain solide sous mes pas; l'extrême gauche était lasse de son abnégation et la majorité désormais manquait de base.

Le lendemain, samedi, au conseil de l'Élysée, je confirmai mes paroles de la veille. M. Grévy n'insista plus et je fus autorisé à notifier à la Chambre notre démission collective. Je le fis en termes brefs et, sans autre formalité, la séance prit fin. Dans la soirée, j'eus un nouvel entretien avec M. Grévy, qui me consulta sur le choix du futur président du conseil. J'indiquai M. Floquet : « Puisque les radicaux avancés réclament un cabinet plus réformateur que le mien, accordez-le leur. Il convient, à mon avis, qu'une expérience soit faite. S'ils ne réussissent pas à gouverner comme ils le souhaiteraient, vous en reviendrez à la politique plus tempérée que vous préférez et qui est peut-être, en effet, la seule applicable dans l'état actuel des partis. Il n'y a que deux hommes qualifiés pour procéder à cette tentative : M. Clemenceau et M. Floquet. Vous ne croyez pas pouvoir recourir au premier, qui vous

semble être trop à gauche, appelez le second : il a le talent et l'autorité nécessaires. » — « Ce serait le désobliger, reprit M. Grévy ; il est président de la Chambre et remplit son rôle à merveille, n'y touchons pas. » En vain je lui rappelai que M. Brisson était là pour le remplacer et que lui aussi possédait les qualités requises pour la présidence. Je compris qu'il n'appellerait pas M. Floquet.

Le dimanche, dans la journée, M. Goblet vint me trouver. Le Président lui avait offert de former le cabinet ; il me demandait conseil : « Certes, lui répondis-je, aucun successeur, vous le savez, ne me sera plus agréable que vous, et aucun n'est plus apte à s'acquitter de la mission. Toutefois je crois opportun qu'un cabinet plus radical soit essayé et j'ai proposé M. Floquet. » — « Je le sais, dit M. Goblet, mais M. Grévy ne veut pas de cette combinaison. » — « A votre place je refuserais quand même. Tant que le parti avancé n'aura pas été mis en situation de gouverner, il aura le droit de penser que sa politique est praticable et naturellement il cherchera à l'imposer. De là résulteront des difficultés pour votre cabinet ou pour tout autre de même nuance. La concentration que vous tenterez sera précaire, comme elle l'a été dans ces derniers temps avec moi. » M. Goblet retourna chez M. Grévy, qui fit un si pressant appel à son dévouement qu'il se laissa toucher. Il m'en informa immédiatement et commença ses démarches. Le 11 décembre 1886, après

huit jours de crise, le nouveau cabinet parut à l'*Officiel*. M. Goblet avait conservé la plupart de mes collaborateurs. Il avait installé M. Flourens, conseiller d'État, aux Affaires étrangères et pris pour lui-même l'Intérieur, en abandonnant l'Instruction publique à M. Berthelot. M. Dauphin succédait à M. Carnot, aux Finances, et M. Sarrien passait de l'Intérieur à la Justice.

Le même jour, le cabinet lut sa déclaration aux Chambres. Elle était écrite dans ce style sobre, élégant et précis, dont M. Goblet avait l'habitude et qui lui avait permis de faire si bonne figure, comme grand maître de l'Université. En même temps elle était habile. Glissant sur l'épineux problème des sous-préfets, elle annonçait la suppression d'un certain nombre d'arrondissements — à laquelle d'ailleurs, le moment venu, la Chambre ne souscrivit pas, me donnant ainsi raison après coup. M. Goblet réclama aussitôt le vote de douzièmes provisoires. A cette occasion, le 14 décembre, M. Clemenceau, comme s'il confirmait la thèse que j'avais développée au président de la République, formula cette remarque : « Il faut avoir le courage de le dire, nous étions hier, nous sommes aujourd'hui en état de crise parlementaire : on n'a pas su dégager de la représentation nationale dans cette Asssemblée une majorité de gouvernement. » En d'autres termes, on n'avait pas voulu s'adresser au parti avancé, qui, dans la pensée de M. Clemenceau, aurait constitué une majorité solide,

et qui, s'il n'eût pas réussi, l'aurait préparée pour le cabinet suivant.

Dans les premiers jours de janvier 1887, M. de Bismarck prononça au Reichstag un de ces discours qui forçaient l'attention de l'Allemagne et, l'on peut dire, du monde entier. Procédé infaillible pour enlever le vote des crédits militaires. L'Allemagne, disait-il, n'attaquera pas la France, mais la France peut à tout instant attaquer l'Allemagne. Cela dépendra du gouvernement passager qui se trouvera à sa tête. M. Goblet veut la paix, comme M. Ferry et M. de Freycinet l'ont voulue. « Pourquoi donc le général Boulanger, s'il arrivait au pouvoir, ne tenterait-il pas la guerre?... Si nous jugeons une dictature militaire possible en France — et cette dictature a existé bien souvent là-bas — pourquoi cela ne pourrait-il pas arriver? » Ces paroles eurent en France un retentissement extraordinaire. Le boulangisme prit naissance. Le général était, de par M. de Bismarck, sacré l'homme de la revanche. Il s'imposerait bientôt aux craintes des uns, aux espérances des autres. En tout cas dans une âme impressionnable, vaniteuse et faible, allaient se développer les germes des ambitions les plus démesurées. On peut se demander si M. de Bismarck, dont tous les éclats étaient calculés, n'avait pas voulu appeler sur la France les troubles et les dissensions qui la paralysèrent pendant près de trois années.

Un incident des plus graves donna une acuité singulière aux sentiments que le chancelier d'Allemagne venait de susciter : je veux parler de l'affaire Schnæbelé. On en connaît les détails. Le mercredi 20 avril 1887, notre commissaire spécial de police à la gare de Pagny-sur-Moselle fut attiré à Novéant, de l'autre côté de la frontière, par des lettres de M. Gautsch, commissaire de police allemand d'Ars-sur-Moselle, qui prétendait avoir des communications à échanger sur le service. M. Schnæbelé se rendit à l'appel de son collègue. A peine en territoire allemand, il fut assailli par deux agents de police. S'étant dégagé et rejeté du côté français, il fut rejoint par ces agents, qui le terrassèrent, le ligotèrent et finalement l'emmenèrent à la prison de Metz. Le guet-apens, la violation de frontière, l'abus de la force, tout se réunissait pour constituer une provocation caractérisée.

Le cabinet Goblet ne se départit pas du calme et du sang-froid nécessaires dans de telles conjonctures. Une enquête approfondie et rapide s'ensuivit. Ses résultats, d'une précision indiscutable, furent placés sous les yeux du gouvernement allemand. Celui-ci tout d'abord avait émis la prétention de se désintéresser de la question : « Le gouvernement allemand, disait le représentant de l'ambassade à M. Flourens, n'est pas encore fixé sur les *modalités* de l'arrestation, mais l'arrestation a eu lieu en vertu d'un arrêt de justice. » La discussion continua après

serrée, étayée du côté français par les arguments juridiques de MM. Goblet et Flourens, compliquée souvent par les imprudences du général Boulanger, qui faisait à la presse des communications intempestives. M. Grévy émerveilla ses ministres par la fécondité de ses ressources et les habiletés de sa rédaction : « J'ai dû plus d'une fois, me dit-il, mettre la main à la plume. » Au général, qui se jetait à la traverse et se campait fièrement, il lança un jour cette apostrophe : « On dirait que vous voulez amener la guerre! » Le bon droit et la pression de l'opinion publique arrêtèrent M. de Bismarck, qui comprit que son vieux souverain le désapprouverait. M. Schnæbelé fut remis en liberté.

L'incident, au point de vue diplomatique, était donc clos. Mais diverses circonstances en étendaient la portée et en prolongeaient les échos. Du côté allemand, une campagne de presse, comme M. de Bismarck excellait à les susciter, préparait les esprits à des hostilités prochaines, dont le général Boulanger aurait l'initiative et la responsabilité : « Il est actuellement, disait un grand journal, complètement maître de la situation en France ; il l'est bien plus que M. Thiers ou Gambetta ne l'ont été autrefois... Le général Boulanger — c'est là notre conclusion — est en état de déclarer la guerre. » Celui-ci, se sentant le point de mire, relevait la tête et prenait des airs belliqueux. Au fond, il ne souhaitait pas la guerre; il se réjouissait qu'on le crût

capable de la conduire avec succès. Il adoptait bruyamment des mesures de défense dont les journalistes avaient la primeur. Un entourage dévoué racontait ses travaux et ses veilles. Le public tournait les yeux vers un ministre si rompu à sa tâche et qui, le cas échéant, deviendrait un sauveur. Son personnage grossissait à mesure que les chances d'un conflit se développaient. La crise passée, il bénéficia de l'importance qu'elle lui avait donnée. Il demeura le membre du gouvernement le plus en vue, désigné désormais à la polémique des partis; à la fois compromettant et presque intangible par suite des attaques de l'étranger.

Une partie des radicaux, jointe aux éléments ultra-patriotiques de la population, soutenait éperdument le général Boulanger. Les républicains modérés et les conservateurs — qui n'avaient pas encore imaginé de se servir de lui — jugeaient indispensable de l'expulser du ministère. Un jour d'avril 1887, avant l'incident Schnæbelé, M. Jourde, directeur du *Siècle*, vint m'annoncer que M. Jules Ferry désirait m'entretenir de la situation en présence de M. Grévy, et qu'il se rendrait à l'Élysée dans l'après-midi du dimanche, à l'heure où je faisais la partie d'échecs du Président. M. Ferry parut, en effet, vers quatre heures. Il ne tarda pas à parler du danger que créait la présence du général Boulanger dans le cabinet Goblet et conclut que ses amis provoqueraient au

besoin une crise pour l'éliminer. Il affectait de s'adresser à moi pour ne pas obliger le Président à répondre. Je lui dis que je partageais ses inquiétudes, mais que le moyen indiqué me paraissait fort scabreux, à cause de la popularité du général. Il vaudrait mieux, selon moi, le surveiller étroitement et le contenir, en le laissant à sa fonction. S'il entrait en conflit avec ses collègues, ceux-ci l'obligeraient à se retirer, sur un fait déterminé et porté à la connaissance du public ; personne alors n'y trouverait à reprendre, tandis qu'un procès de tendance serait mal accueilli et lui vaudrait des sympathies. J'offris de parler dans ce sens au président du conseil et d'appeler son attention sur l'état d'esprit d'une partie de la majorité. M. Ferry acquiesça, tout en paraissant trouver le moyen insuffisant. Quant à M. Grévy, il témoigna, par quelques mots, qu'il avait l'œil ouvert ; toutefois la situation lui semblait moins grave qu'à M. Ferry.

Ces dispositions se développèrent chez les modérés et bientôt elles dominèrent dans la commission du budget, que présidait M. Rouvier. La majorité de ses membres résolut d'ouvrir une crise et, dans ce but, se plaçant en apparence sur le terrain financier, elle obtint le concours de M. Camille Pelletan, qui réclamait énergiquement des économies budgétaires. La commission adopta, le 10 mai, ce projet de résolution de M. Gerville-Réache : « La Chambre, considérant que les économies contenues

dans le projet de budget de 1888 sont insuffisantes, invite le gouvernement à lui présenter de nouvelles propositions. » M. Pelletan lut son rapport à la Chambre le 16 mai et la discussion s'engagea le lendemain. M. Goblet, las des difficultés qu'on lui suscitait, dit amèrement : « Nous quitterons le pouvoir sans regrets ; dans les conditions où il s'exerce, je ne sais pas qui pourrait le trouver enviable. » M. Pelletan défendit la commission contre le reproche d'avoir conspiré le renversement du ministère. Il était sincère, mais d'autres que lui avaient obéi à cette pensée. L'ordre du jour accepté par M. Goblet fut rejeté par 275 voix contre 257, et la proposition de la commission votée par 306 voix contre 133. La crise annoncée par M. Ferry se trouvait ouverte.

Des démarches furent immédiatement tentées auprès de moi pour que je reprisse le pouvoir. M. Grévy m'en pria, le 18 mai. Je consultai les présidents des deux Chambres ainsi que diverses personnalités parlementaires. Les réponses furent très encourageantes et les concours se présentaient de toutes parts. Bientôt j'acquis la conviction que sur la question Boulanger — comme hélas ! sur beaucoup d'autres — les républicains ne s'entendaient guère. La plupart des radicaux n'admettaient pas la formation d'un ministère sans Boulanger, tandis que les amis de M. Ferry n'admettaient pas la formation d'un ministère avec Boulanger. Je dis à M. Grévy que sa haute influence amènerait peut-être un rap-

prochement entre des opinions que j'avais trouvées irréductibles. Si la divergence malgré tout persistait, il faudrait se résigner à un ministère d'affaires, en attendant que les passions fussent calmées.

Plusieurs jours s'écoulèrent. Le Président manda successivement divers parlementaires. Il fit des offres à MM. Floquet, Brisson, Duclerc, Ferry, Rouvier. Dans la soirée du 25, il me rappela. Avant de me livrer à aucune démarche, il me parut nécessaire d'avoir, sous ses auspices, un entretien avec quelques notabilités du parti modéré, qui se montraient particulièrement hostiles au maintien du général. Le lendemain matin, vers dix heures, une conférence eut lieu dans le cabinet de M. Grévy, entre MM. Jules Ferry, Raynal, Fallières, Rouvier, Cochery, Devès et moi. Ces messieurs me prièrent, en ma qualité de chef de la future combinaison, de leur indiquer mes vues relativement au sort réservé à Boulanger. Je leur exposai que, d'après moi, il y avait moins d'inconvénients à le conserver qu'à l'exclure. Les attaques de Bismarck et de la presse allemande donneraient à son éviction un caractère qui serait dangereusement exploité contre le nouveau cabinet. On ne manquerait pas de dire qu'il avait obéi aux sommations de l'étranger. Parlementairement, il mettrait contre lui cent trente ou cent quarante radicaux qui, se réunissant à la droite, le renverseraient quand ils le voudraient. Il ne vivrait donc

qu'avec la connivence de la droite ou sa tolérance, situation, à mon avis, inacceptable. Je jugeais plus expédient de conserver le ministre de la Guerre, en l'encadrant fortement. J'avais sur lui un certain ascendant et j'exigerais de sa part des engagements écrits. S'il y manquait, j'évoquerais l'incident devant le conseil, de sorte que sa démission résulterait d'un dissentiment avec ses collègues, au lieu de paraître due à la pression du dehors.

Quelques-uns de mes interlocuteurs ayant mis en doute l'éventuelle fermeté d'un conseil dont la composition était encore inconnue, je leur répliquai : « Je vais vous donner toute garantie à cet égard : pour la majorité des portefeuilles, vous désignerez vous-mêmes les titulaires. Vous serez sûrs dès lors de la décision qui interviendrait... Vous entendez bien, ajoutai-je, que je ne me lierais pas ainsi les mains, si nous étions dans des temps ordinaires. Je fais ce sacrifice parce qu'il faut avant tout sortir d'une crise qui énerve le pays et compromet la République. De votre côté, sacrifiez une partie de votre opinion. » MM. Rouvier et Devès se déclarèrent prêts à me suivre ; MM. Ferry et Raynal affirmèrent que leurs amis refuseraient cette transaction et ne donneraient leur appui au nouveau cabinet que si Boulanger en était exclu. Dans ces conditions et prévoyant les difficultés qui se dresseraient sur ma route, je déclinai définitivement la mission qui m'était proposée. M. Grévy, témoin des pourparlers, ne blâma

pas ma conduite et me remercia de l'effort de conciliation que je venais de tenter.

M. Rouvier, qui dans cette occurrence n'avait rien négligé pour amener la fin de la crise, fut rappelé dans la journée par le président de la République et consentit à former lui-même une combinaison. La nature de ses relations parlementaires et le rôle qu'il venait de jouer dans la commission du budget ne lui permettaient pas de prendre une autre base que l'éviction du général. Il vint me voir et m'offrit de s'effacer, si je croyais, après réflexion, pouvoir me ranger à l'opinion de MM. Raynal et Ferry. Sur ma réponse négative, nous examinâmes les chances de réussite de son entreprise. Je lui communiquai mes renseignements d'après lesquels il serait obligé de s'assurer la neutralité de la droite. Il m'apprit que M. de Mackau avait fait une démarche spontanée auprès de M. Grévy et promettait le concours de ses amis, sans condition, à tout cabinet qui les débarrasserait du général Boulanger : « Pourvu que cela dure! » lui dis-je en souriant. Je l'assurai de toute ma bonne volonté, mais je ne lui cachai pas que mes amis de la gauche radicale reviendraient difficilement de leurs préventions. M. Rouvier rait du courage. Il persévéra dans sa tentative et le 31 mai, il affronta la Chambre avec un cabinet ainsi composé : Présidence du conseil et Finances, M. Rouvier; Justice, M. Mazeau; Affaires étrangères,

M. Flourens; Intérieur, M. Fallières; Guerre, général Ferron; Marine, M. Barbey; Instruction publique et Cultes, M. Spuller; Travaux Publics, M. de Hérédia; Commerce et Industrie, M. Dautresme; Agriculture, M. Barbe.

Il fut immédiatement interpellé par M. Jullien, président de la gauche radicale. M. Laisant dénonça son entente avec M. de Mackau. M. Millerand lui reprocha d'être un essai de revanche du ministère Ferry. Il lui dit aussi : « Vous êtes forcément les protégés de la droite. » M. Rouvier tint tête à l'orage et déclara que, si jamais il se voyait mis en minorité dans le parti républicain, il n'hésiterait pas à se retirer. Toutefois il n'osa pas demander un vote de confiance qui aurait embarrassé ses nouveaux soutiens. Il se contenta de l'ordre du jour pur et simple, qui réunit 362 voix contre 149. Si la droite l'avait voulu, il aurait eu plus de trois cents voix contre lui et se serait trouvé par terre. Dès ce jour la faiblesse de la combinaison apparaissait. Dès ce jour aussi il encourut le reproche de « pactiser » avec les adversaires de la République, reproche qui, en dépit de ses protestations, le suivit jusqu'à la fin de sa carrière. Pendant ce temps Boulanger grandissait, car il était au fond de toutes ces querelles; c'est sur lui, en réalité, qu'on se battait.

A la fin de juin, il fut nommé au commandement du 13[e] corps d'armée, à Clermont-Ferrand. Plusieurs de ses amis lui conseillaient de décliner ce poste, cra

gnant que l'éloignement ne nuisît à sa popularité. Il se présenta chez moi le 3 ou 4 juillet, pour me faire ses adieux et me laissa voir quelque hésitation : « Partez, lui dis-je, sans dépasser d'une heure la date fixée par le ministre. Et une fois là-bas, renfermez-vous strictement dans vos devoirs professionnels. Qu'on puisse dire de vous que vous avez le corps d'armée le mieux tenu de France. Là est votre avenir, et non dans les hasards politiques dont on cherche à vous éblouir. » Il me remercia et m'avoua que ses amis se proposaient de l'escorter à la gare de Lyon. « A tout prix évitez cette démonstration, insistai-je; prenez un autre train ou partez par une autre gare. Soyez inaperçu. » Il parut acquiescer. Plus tard il a expliqué, par je ne sais quel malentendu, la très regrettable manifestation dont il fut l'objet le 8 juillet. Le 14 juillet, son nom fut acclamé par la foule, qui montrait, en même temps, mauvais visage au ministre de la Guerre. La clôture de la session coupa court aux incidents parlementaires dont le général était l'occasion.

Les vacances virent éclater un scandale qui fut le point de départ de la plus vive agitation. Le 7 octobre 1887, on apprit que le général Caffarel, sous-chef d'état-major au ministère de la Guerre, venait d'être arrêté, sous prévention d'avoir fait accorder, à prix d'argent, des décorations dans la légion

d'honneur. Le général d'Andlau, sénateur de l'Oise, dénoncé par la rumeur publique, prit la fuite. Des comparses, parmi lesquels la dame Limousin, brusquement célèbre, furent incarcérés. Dans les papiers saisis chez cette dernière, le 2 octobre, se trouvaient deux lettres de M. Wilson, député, gendre du président de la République. Aussitôt que le bruit s'en répandit et avant toute indication sur la teneur de ces lettres, de violentes attaques furent dirigées par certains journaux contre M. Wilson, qui déjà se voyait en butte à de nombreuses hostilités, à cause de ses entreprises de presse. Bientôt ces attaques atteignirent par ricochet M. Grévy. auquel on reprochait d'avoir toléré auprès de lui, à l'Élysée, des pratiques incompatibles avec la dignité du lieu. Si, à ce moment, M. Wilson était allé habiter l'hôtel que le Président venait de faire construire à l'avenue d'Iéna, personne n'en eût été surpris et la polémique aurait perdu beaucoup de son acuité, en tout cas elle se serait détournée de la personne de M. Grévy. Mais la séparation ne s'étant pas opérée et les passions politiques aidant, peut-être aussi des rancunes et des convoitises cachées y trouvant leur compte, l'autorité du Président fut systématiquement sapée, au point qu'on put se demander, au bout de quelques semaines, si elle résisterait à cette épreuve.

Divers incidents, qu'il serait oiseux de rappeler, se rattachant plus ou moins directement à l'affaire

Caffarel, entretenaient dans le public et surtout dans le parlement une émotion fiévreuse qui ne permettait plus d'apprécier les choses avec sang-froid et de faire le juste partage des responsabilités. Le 5 novembre. la Chambre des députés accueillit. malgré l'opposition de M. Rouvier, une demande d'enquête présentée par un membre de la droite, M. Cunéo d'Ornano. Le cabinet s'en trouva fortement ébranlé et ne put désormais exercer sur les débats une action efficace. Le 19, elle accueillit également une demande d'interpellation et en ordonna la discussion immédiate. quoique M. Rouvier eût instamment réclamé un léger sursis, pour ne pas risquer de troubler la conversion de la rente française, qui devait se terminer le 23. Le cabinet renversé par ce vote contraire, le président de la République fut à moitié découvert. Les tentatives infructueuses auxquelles il se livra pour le remplacer diminuèrent encore son prestige et l'opinion ne tarda pas à s'établir, dans les milieux parlementaires, que sa retraite devenait inévitable.

La crise ministérielle s'étant prolongée. sans dénouement possible, jusqu'à la fin du mois. M. Grévy, en dépit d'une fermeté peu commune, dut se rendre à l'avis de ses amis. Par son ordre. M. Rouvier prévint les Chambres que, le 1er décembre, un message leur apporterait la solution attendue. Au dernier moment, une lueur d'espoir, aussitôt dissipée, occasionna un ajournement de quelques

heures et c'est seulement le 2 qu'eut lieu cette grave communication. Le Président faisait connaître que, devant l'attitude du parlement et l'abstention des hommes politiques qui, tour à tour, avaient décliné le mandat de former un cabinet, il se décidait à résigner ses pouvoirs. La lecture du document achevée, M. Le Royer nous annonça que l'Assemblée nationale se réunirait le lendemain à deux heures pour procéder à l'élection du nouveau président de la République.

Bien que l'événement fût prévu et, à certains égards, souhaité, la notification officielle causa une vive émotion, mêlée de tristesse. Les adversaires mêmes de nos institutions l'écoutèrent dans le silence et le recueillement. J'en fus témoin au Sénat. Pas un mot, pas un geste ne trahit sur aucun banc une satisfaction déplacée. Pour ma part, je songeais à la perte que subissait le pays. Tant de sagesse, tant d'expérience, tant de clairvoyance allaient être désormais inutilisées. Celui qui personnifiait le calme, le sang-froid, la mesure disparaissait pour toujours!

A l'issue de cette séance, un scrutin officieux fu[illegible] ouvert à la Chambre par le parti radical, po[illegible] déterminer quel serait son candidat à la préside[illegible] de la République. Deux noms furent portés : ce[illegible] de M. Floquet et le mien. Les voix se partagèren[illegible] peu près également. Mais en raison de celles que

recueillerais au Sénat, je fus adopté comme candidat unique. Le lendemain, à Versailles, une réunion plénière des républicains eut lieu avant le Congrès, afin de prononcer entre M. Jules Ferry et moi. Ici encore les voix se partagèrent [1]. Un deuxième tour de scrutin n'ayant pas amené de majorité, les radicaux qui ne voulaient, à aucun prix, de M. Ferry, décidèrent de voter pour M. Sadi Carnot, susceptible de rallier les modérés. C'est ainsi qu'au premier tour de scrutin, dans l'Assemblée nationale, M. Carnot obtint trois cent trois suffrages contre deux cent douze donnés à M. Jules Ferry; soixante-seize s'étaient portés sur moi, quoique je me fusse désisté, et cent quarante-huit, de droite, sur le général Saussier, candidat malgré lui. Au deuxième tour, les amis de M. Ferry imitèrent les miens et optèrent pour M. Carnot, qui réunit six cent seize voix contre cent quatre-vingt-huit attribuées au général Saussier.

Le nouveau Président, un peu déconcerté par des honneurs qu'il n'avait pas prévus, et plus habitué au travail du cabinet qu'au maniement du personnel parlementaire, se livra tout d'abord, avec une entière bonne foi, à une série de consultations qui étonnèrent par leur nombre et aussi par les noms de certains

1. Un accident de voiture me fit arriver à cette réunion plénière avec une demi-heure de retard. Mes amis ont pensé que cette circonstance m'avait enlevé une vingtaine de suffrages et peut-être davantage.

conseillers. Après quelques tâtonnements, ses vues se précisèrent, il chargea M. Goblet de la formation du cabinet. Celui-ci n'ayant pas persévéré dans sa mission, le mandat échut à M. Tirard, ami personnel très dévoué, de M. Carnot. Les négociations progressèrent assez rapidement et le ministère se constitua avec une facilité relative. Les principaux collaborateurs de M. Tirard étaient : M. Fallières à la Justice, M. Flourens aux Affaires étrangères, M. Sarrien à l'Intérieur et M. Loubet aux Travaux publics.

Le message du président de la République, du 13 décembre 1887, charma par son honnêteté et par le désir nettement exprimé de venir en aide aux classes laborieuses. On remarqua cette phrase : « Le gouvernement se préoccupera des mesures qui touchent les conditions du travail et de l'hygiène, de la mutualité et de l'épargne. » Elle provoqua le sourire de quelques politiciens, qui ne lui trouvaient pas assez d'ampleur, mais elle dénotait une vue très juste de la période sociale ou socialiste dans laquelle on entrait. Les esprits sérieux comprirent, à plusieurs indices, que la nouvelle magistrature serait celle de la correction et du labeur consciencieux. Après les agitations qu'on venait de traverser, elle répondait au sentiment général.

M. Carnot était un des hommes les plus appliqués que j'aie connus. Son bureau rappelait, par l'ordre et la méthode, le bureau de l'ingénieur des ponts et chaussées qu'il avait été. Il étudiait les

dossiers minutieusement, ne signait qu'à bon escient et redoutait les surprises. Il se trouvait remarquablement secondé par son camarade d'École, le colonel Brugère — plus tard généralissime — qui, avec son ardeur militaire, avait comme lui le goût de la règle et de la précision. Sa timidité, qu'il n'a jamais pu vaincre entièrement, prenait un aspect de raideur qui ne seyait pas trop mal à ses hautes fonctions. Il avait conscience de la sécheresse de son geste et souriait de bonne grâce à la malice des caricaturistes, qui ne l'effleuraient d'ailleurs que d'une main légère, sans nuire à la considération dont il jouissait. Ses manières un peu compassées trouvaient leur correctif dans l'urbanité exquise de Madame Carnot, qui faisait les honneurs de l'Élysée avec un tact et un art des nuances qu'aurait enviés plus d'une souveraine. Il a déployé les qualités qu'on attend chez un chef d'État constitutionnel, privé d'initiative et de responsabilité : la réserve, le jugement, la prudence. Il veillait sur lui-même et je ne crois pas qu'un mot compromettant, une fausse démarche aient pu jamais lui être imputés. En face du boulangisme débordant, épié par tous ceux qui rêvaient un changement de régime, il était particulièrement tenu au sang-froid et à la circonspection. Il n'a manqué ni de l'un ni de l'autre et c'est en grande partie grâce à lui que, dans ces conditions difficiles, la République a fait bonne figure et finalement est sortie des épreuves épurée et fortifiée.

Le ministère Tirard fut, malgré la valeur de plusieurs de ses membres, considéré comme provisoire. Personne ne doutait qu'il serait, à bref délai, remplacé par quelque combinaison plus accusée. On assure que M. Tirard lui-même en avait conscience, qu'il ne voulait pas du pouvoir et qu'il ne l'accepta que pour mettre fin à l'embarras de M. Carnot. Sa déclaration, lue aux Chambres le 15 décembre, recueillit peu d'applaudissements. Son appel pour « continuer l'œuvre de concorde et d'entente républicaines commencée dans la journée du 3 décembre » ne réveilla pas de généreux échos. La Chambre paraissait s'absorber en elle-même. Elle donnait plutôt l'idée d'un champ clos. Elle était comme divisée en trois troupes, prêtes à en venir aux mains. D'un côté, les radicaux, qui avaient pris l'initiative de la candidature Carnot, et qui s'étonnaient de n'être pas représentés dans le gouvernement. En face d'eux, les partisans de M. Jules Ferry, qui ne se consolaient pas d'avoir été évincés de la Présidence. A l'écart des uns et des autres, la droite qui, dispensée des ménagements qu'elle avait gardés vis-à-vis du ministère Rouvier, souriait maintenant au boulangisme et songeait à l'accaparer pour ses propres fins. Au milieu de ces apprêts de lutte, le ministère Tirard ne réussissait pas à s'imposer. Contesté de toutes parts, il dut passer son temps à se défendre. Sa vie se résume en une série d'interpellations à la Chambre. J'en rappelle quelques-unes :

Le 16 janvier 1888, aussitôt après la rentrée parlementaire, un des orateurs de la droite les plus écoutés, M. de Lamarzelle, demanda compte au gouvernement des manifestations populaires des 1er, 2, 3 et 7 décembre, qui avaient eu pour but d'empêcher, par intimidation, les progrès de la candidature Ferry. Les trois premiers jours, dit-il, le conseil municipal en avait pris la direction. Je sais, en effet, personnellement, que son attitude avait été quelque peu révolutionnaire. Mais il était bien difficile aux ministres de M. Carnot, bénéficiaire du mouvement, de scruter ce passé et de se montrer trop rigoureux. L'élection présidentielle étendait une sorte d'amnistie sur des faits assurément blâmables. Après un vif débat, M. Tirard obtint un ordre du jour approbatif, qui ne réunit toutefois que 259 suffrages, image inquiétante de l'étroite majorité sur laquelle il s'appuyait.

Le 3 février, interpellation de M. Le Provost de Launay « sur l'affaire dite des décorations ». M. Tirard se contenta de l'ordre du jour pur et simple.

Le 20 mars, interpellation plus grave de M. Paul de Cassagnac, qui constatait les progrès du boulangisme. Pour quelles raisons, demanda-t-il, avez-vous mis le général Boulanger en non-activité ? De raisons vraies, il n'y en a qu'une : « c'est que vous avez peur de lui ». M. Tirard exposa les faits avec sa franchise accoutumée. Le commandant du 13e corps s'était porté ou s'était laissé porter — on ne savait

pas au juste — candidat aux élections partielles du 26 février, dans les cinq départements de la Marne, la Haute-Marne, la Loire, le Loiret et Maine-et-Loire. Il avait, bien qu'inéligible, recueilli plus de cinquante mille voix. D'autre part, il était venu trois fois à Paris sans autorisation et en se dissimulant, le 24 février, les 2 et 10 mars : d'où le décret de mise en non-activité par retrait d'emploi, du 14 mars. Ce n'est pas tout, ajouta M. Tirard, le général est encore venu sans autorisation, avant d'avoir remis le service, et ses amis ont publiquement invité les électeurs des Bouches-du-Rhône et de l'Aisne à voter pour lui. Aussi de nouvelles mesures de rigueur vont-elles être prises. M. Tirard s'en tira encore par l'ordre du jour pur et simple; mais il entendit de dures paroles : « Comment pouvez-vous résister à ce mouvement qui entraîne une partie du corps électoral? *Avez-vous un gouvernement qui ait l'autorité suffisante?* » demanda M. Clemenceau à la Chambre. Hélas! non, on ne l'avait pas. La faute n'en remontait pas à M. Tirard et à ses collaborateurs; ce n'en était pas moins le fait, trop évident.

Les mesures annoncées contre le général Boulanger ne tardèrent pas. Un conseil d'enquête, réuni le 26 mars, conclut à la mise à la retraite d'office; un décret du 27 la prononça. Désormais le général était libre de ses mouvements et éligible. Il pourrait à son gré briguer les suffrages populaires, qu'il recevait précédemment sans oser les avouer. A mon

avis, cet acte d'autorité, très légitime, fut une erreur. Boulanger tenait essentiellement à rester dans l'armée : c'était sa gloire, son piédestal. Pour n'en être pas exclu, il aurait fait des sacrifices. On le tenait par là, dans une large mesure. On a mieux aimé la manière forte. A juger d'après les résultats, aucune autre n'eût été pire. Le parlement avait un sentiment confus que le gouvernement ne parvenait pas à dominer la situation. Soit qu'il s'y prît mal, soit qu'il fût desservi par les circonstances, il n'atteignait pas le but. Et c'est le tort irrémissible : un gouvernement doit réussir. Or l'on constatait que le jour même où le conseil d'enquête agitait ses foudres, le 26 mars, le général Boulanger obtenait dans l'Aisne quarante-cinq mille voix, presque la majorité absolue, en tout cas une forte majorité relative.

On se demandait à quelle occasion tomberait ce cabinet, décrété d'impuissance. Le 30 mars, M. Laguerre, un des prosélytes du général, réclama la mise à l'ordre du jour du projet de révision constitutionnelle. M. Rouvier la combattit. MM. Clemenceau et Pelletan déclarèrent qu'ils la voteraient. M. Tirard s'engagea impétueusement contre la prise en considération. La Chambre la prononça par 268 voix contre 237, et le cabinet dut donner sa démission. C'était le troisième qui succombait en un an. M. Ranc l'avait prévu et prédit : « Il est impossible, écrivait-il le 27 janvier, que M. Tirard et ses collègues ne se rendent pas compte qu'ils ne

peuvent pas durer, qu'ils ne répondent pas aux exigences de la situation. Ils sont nés et ils resteront jusqu'à leur dernière heure ministère d'attente, ministère de transition, ministère d'intérim. » Il y avait, selon lui, deux présidents du conseil entre lesquels M. Carnot devait choisir : M. de Freycinet et M. Floquet. « Ce dernier, ajoutait-il malicieusement, n'ayant pas été ministre, a sur M. de Freycinet l'avantage de n'avoir contre lui ni hostilités ni rancunes. » M. Carnot, bien inspiré, appela M. Floquet.

Tous ces incidents avaient servi merveilleusement la fortune du général. Son nom avait retenti dans l'enceinte législative. Il accaparait l'attention des pouvoirs publics. Il était au fond de la crise qui venait d'emporter le ministère. Il devenait le pivot de l'agitation politique.

Pendant la courte durée du cabinet Tirard, il s'était produit au dehors deux faits considérables, qui avaient leur contre-coup sur les destinées de notre pays. Le 2 février 1888, l'*Abendpost* de Vienne publia, par ordre des gouvernements allemand et austro-hongrois, le texte du traité conclu le 7 octobre 1879, et qui établissait entre eux une intime alliance pour résister à l'attaque éventuelle d'une troisième puissance, principalement de la Russie. Cette publication était faite, disaient les deux gouvernements, en vue de démontrer le caractère de

leur politique, purement défensive et « guidée par le désir du maintien de la paix ». La lettre du traité ne contredit pas cette assertion et l'on y voit en effet que les forces des deux empires sont mises en mouvement pour repousser l'offensive de la Russie ou de quelque autre puissance soutenue par elle. Il est permis de penser que l'annonce inusitée *urbi et orbi* de pareilles stipulations avait surtout pour but d'apprendre à tout adversaire de l'Allemagne qu'il se heurterait à un bloc de cent millions d'hommes (aujourd'hui de cent vingt millions, sans parler de l'accession de l'Italie). Si la France savait comprendre cet avertissement, elle devait travailler plus que jamais au rapprochement franco-russe, qui seul pouvait rétablir l'équilibre. Le cabinet Floquet, on le verra, ne manqua pas à sa mission.

Le second événement, plus important encore, est la mort de l'empereur Guillaume Ier, survenue le 9 mars 1888, à huit heures du matin, après quelques jours de maladie. Ce qu'on ne sait pas assez, c'est que Guillaume a été l'élément pacifique de la politique germanique. Il n'était pas au fond l'ennemi de la France. Il s'était décidé avec peine à la guerre de 1870. En 1875 il avait résisté aux desseins agressifs de M. de Bismarck. C'est sur sa volonté expresse que l'affaire Schnæbelé fut réglée en 1887. Tant qu'il restait sur le trône, nous avions lieu de penser que nous ne serions pas injustement attaqués. Qu'adviendrait-il avec son successeur? Un

coin du voile avait été soulevé devant moi par le mystérieux correspondant de M. Gambetta à San Remo. L'empereur Frédéric serait pacifique. Plus que pacifique, magnanime. Mais l'empereur Frédéric vivrait-il?...

Les sentiments du nouveau souverain se firent jour dès son avènement : « INDIFFÉRENT A L'ÉCLAT DES GRANDES ACTIONS QUI DONNENT LA GLOIRE, dit-il dans son rescrit à M. de Bismarck du 12 mars, je serai satisfait si, plus tard, on dit de mon règne qu'il a été bienfaisant pour mon peuple, utile à mon pays et une bénédiction pour l'Empire. » Parallèlement à cette déclaration solennelle, son fils, le futur Guillaume II, se tournait vers M. de Bismarck comme vers le guide suprême dans la détresse et s'écriait pathétiquement : Notre général en chef (l'empereur Frédéric) est grièvement blessé dans la bataille. Regardons le drapeau et le porte-drapeau qui est le grand chancelier.

Si donc l'empereur Frédéric succombait, la politique tout entière de l'Allemagne se trouverait livrée à M. de Bismarck, sans le contrepoids tutélaire de l'autorité de Guillaume Ier. Telle était la perspective qui s'offrait aux Français, au mois de mars 1888. A ce moment, je reçus de M. Floquet l'offre inattendue du portefeuille de la Guerre.

CHAPITRE XII

PROGRÈS ET DÉCLIN DU BOULANGISME. — LE CENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. — RÉFORMES MILITAIRES.

L'homme politique que M. Carnot appelait à la tête du gouvernement était un des vétérans du parti républicain. Il appartenait à cette génération brillante et fougueuse qui, par la plume et par la parole, avait combattu l'Empire. Il occupait dans la Chambre une place éminente. Remarqué par ses interventions fréquentes et parfois décisives à la tribune, non moins que par son passage à la préfecture de la Seine, il venait d'acquérir une autorité particulière, grâce à la façon dont il présidait depuis trois ans aux débats du Palais-Bourbon. Un mot de lui, adroitement placé, avait plus d'une fois prévenu les tempêtes ; des discussions qui s'annonçaient violentes s'étaient déroulées dans le calme et la sérénité. Son magistère, mélange d'esprit et de fermeté, de bonhomie et de dignité, lui avait fait des amis et, je crois, pas un ennemi.

Cependant il existait contre M. Floquet quelque chose qui semblait lui barrer l'avenue du pouvoir. Quoi? Un rien, une impression, une vague légende, un de ces bruits insaisissables qui flottent dans l'atmosphère des Assemblées et qui souvent ont des effets durables. M. Floquet passait pour avoir outragé jadis l'empereur de Russie. Personne n'avait vérifié le fait, mais tout le monde y croyait. M. Grévy lui-même, malgré sa sérénité de jugement, en avait tenu compte dans ses choix ministériels. M. Floquet ne s'était pas mis en peine de démentir, de ramener à ses justes proportions un incident qui vraiment ne méritait que le sourire. En quoi il avait eu tort, car les légendes ne disparaissent pas toujours d'elles-mêmes; le temps parfois les renforce. Des amis estimèrent qu'il ne fallait pas laisser davantage une barrière dressée entre le président de la Chambre et l'ambassadeur de Russie. Ils furent présentés l'un à l'autre dans une soirée officielle et, le 23 février 1888, le baron de Mohrenheim, autorisé par son gouvernement, assistait au dîner que M. Floquet offrait au président de la République.

Par sa situation dans la Chambre et son crédit chez les radicaux, M. Floquet pouvait mieux qu'aucun autre former un ministère d'allure avancée et le faire accepter par le parlement. Il pouvait en même temps le contenir et le diriger dans des voies suffisamment prudentes. J'en avais la conviction; aussi n'hésitai-je pas à lui donner mon concours. J'y mis

deux conditions : la première, dont il se félicita, que l'armée resterait absolument en dehors de la politique ; la seconde, que j'aurais toute licence pour demander aux Chambres les crédits que je jugerais nécessaires à sa réorganisation. Il me le promit et l'accord entre nous persista jusqu'à la fin.

Le ministère fut ainsi composé : Présidence du conseil et Intérieur, M. Floquet ; Justice, M. Ferrouillat ; Affaires étrangères, M. Goblet ; Finances, M. Peytral ; Guerre, M. de Freycinet ; Marine, amiral Krantz ; Instruction publique, M. Lockroy ; Travaux publics, M. Deluns-Montaud ; Commerce et Industrie, M. Pierre Legrand ; Agriculture, M. Viette. Parmi les noms nouveaux, celui de M. Peytral parut heureusement choisi. Il donnait satisfaction au parti des réformes et, d'un autre côté, par ses antécédents, par sa collaboration avec M. Carnot, dont il avait été le sous-secrétaire d'État, il rassurait le monde des affaires, mis tout d'abord en éveil sur l'annonce d'un cabinet radical. Personnellement, j'eus beaucoup à me louer de lui ; il fut pour mon programme de la Guerre, s'élevant à près d'un milliard, ce qu'avait été M. Léon Say pour mon programme de grands travaux.

Le point faible de la combinaison était l'insuffisante représentation accordée à l'Union républicaine. Par les deux seuls ministères des Travaux publics et du Commerce, elle ne se trouvait pas assez associée et surtout assez solidarisée avec la politique du cabinet.

Le Sénat nous le fit comprendre par la manière plus que réservée dont il accueillit notre déclaration du 3 avril. La majorité de l'Assemblée, acquise aux idées de M. Gambetta et de M. Jules Ferry, craignait que nous nous laissions entraîner vers l'extrême gauche. Elle doutait en outre — sans que j'aie jamais pu savoir sur quoi ce sentiment reposait — de la fermeté de M. Floquet vis-à-vis du boulangisme. Si elle avait pu lire dans un prochain avenir, elle aurait vu le chef du gouvernement croisant allègrement son épée avec celle du général. Au Palais-Bourbon, où les dispositions étaient meilleures, l'attention se trouvait en ce moment absorbée par l'élection à la présidence de la Chambre. On sait qu'après une lutte serrée M. Méline l'emporta sur M. Clemenceau au bénéfice de l'âge.

J'entrais en contact avec l'armée dans des conditions qui n'étaient point celles que j'eusse souhaitées. Le passage du général Boulanger au ministère avait laissé des germes pernicieux. Entouré d'amis, de créatures qui répercutaient au loin ses paroles et ses gestes, il avait déterminé, dans un milieu qui doit être homogène, des dispositions très diverses. Les uns avaient foi en son étoile, le considéraient comme le futur auteur des grandes réparations, en tout cas comme l'homme le plus propre à porter le drapeau de la France devant l'étranger. Leur dévouement allait à lui dans un élan sincère et

peu raisonné. D'autres, plus rassis, ayant passé l'âge des enthousiasmes faciles, s'inquiétaient du bruit mené autour de son nom. La victoire, pensaient-ils, ne se prépare pas ainsi. Boulanger parti, cet état d'esprit avait survécu. L'armée continuait de se diviser à son sujet. Il était urgent de rétablir son unité, de restaurer la discipline, de ramener les habitudes de travail silencieux qui avaient fait son honneur. Un ministre civil, succédant à une longue lignée de ministres militaires, aurait-il l'autorité nécessaire pour remplir cette tâche? Question troublante, de nature à provoquer mes hésitations. Je passai outre et m'expliquant en toute franchise avec mes collaborateurs : « Je n'ai, leur dis-je dans ma première circulaire, qu'une pensée : justifier l'innovation accomplie en ma personne par un dévouement sans bornes à l'armée et un souci vigilant de ses intérêts les plus chers. Je n'en connais pas de plus grand pour elle que d'être tenue en dehors de la politique et des questions qui s'agitent entre les partis. Tant que je serai à votre tête, l'armée, dans tous ses rangs, sera exclusivement l'armée de la France, l'armée du devoir, gardienne des institutions républicaines et des lois. » Je crois avoir été fidèle à ce programme pendant les cinq années de mon administration. Il était, à mes yeux, le prélude obligé du développement de nos forces nationales, impérieusement commandé par la situation extérieure.

Celle-ci devenait de plus en plus préoccupante.

L'empereur Frédéric III, à peine monté sur le trône, parut voué à une mort prochaine. Il ne s'était montré debout à son peuple que par un prodige de volonté. A travers les réticences des dépêches officielles, on pouvait supputer le nombre de mois, de semaines qui s'écouleraient avant un nouveau règne. Le chancelier, depuis deux ans, nous avait donné des preuves non équivoques de malveillance. Si la peinture qu'on faisait du futur Guillaume II était exacte, que sortirait-il de la collaboration d'un tel maître et d'un tel serviteur? Encore dépourvus d'alliances, le danger nous trouverait réduits à nos seules forces. Nous risquions en outre d'être surpris en flagrant délit d'armement. Le général Boulanger avait amorcé des réformes considérables : l'introduction du fusil Lebel et l'emploi des obus à la mélinite. Je l'y avais beaucoup poussé en 1886, mais les lenteurs de la mise en train, les changements successifs de ministres, les préoccupations intérieures n'avaient pas permis une rapide fabrication. A la date de mon installation, les manufactures produisaient trois cents fusils par jour; à ce compte, il eût fallu vingt ans pour doter notre infanterie. L'ayant reconnu, je fus obsédé par deux idées : décupler la rapidité de notre fabrication en armes et projectiles; amener, s'il se pouvait, l'alliance avec la Russie. Ce second objet semblait plutôt du ressort du président du conseil et du ministre des Affaires étrangères. Par un concours de circonstances assez singulier le ministre

de la Guerre eut la charge imprévue de préparer le rapprochement et même plus tard d'en formuler les conditions essentielles.

Les événements me laisseraient-ils le temps d'atteindre le but? Me permettraient-ils aussi de prendre les mesures que je croyais nécessaires à la force de notre armée, telles que l'organisation du haut commandement, la réglementation militaire des voies ferrées, l'achèvement de nos places, le développement des formations de réserve? Je les avais en vue lors de la constitution du cabinet Gambetta. Combien plus urgentes m'apparaissaient-elles aujourd'hui!

Les difficultés suscitées par la politique intérieure ont, dès ce moment, dépassé toute mesure. Les fées bienfaisantes qui se penchent, dit-on, sur le berceau des nouveau-nés pour faciliter leurs pas dans la vie n'ont pas dû se rencontrer autour du cabinet Floquet. Il a commencé dans les orages, sans que la responsabilité puisse lui en être imputée. Il ne détenait pas le pouvoir depuis cinq jours que le général Boulanger, trouvant enfin sa voie, se faisait élire député dans la Dordogne, le 8 avril, par cinquante mille voix. Et cette élection n'était que le prodrome des agitations profondes du suffrage universel. La popularité du général s'annonçait tellement irrésistible qu'il osa dire à ses électeurs qu' « il ne pourrait représenter que le département du Nord, dans lequel il se porterait le 15 avril. » Cette fanfa-

ronnade fut justifiée par l'événement. Après une ardente campagne, il recueillit cent soixante-douze mille voix, alors que ses concurrents réunis n'en obtenaient que quatre-vingt-cinq mille. Inexplicable vertige, qui s'emparait des masses et ne laissait place à aucun raisonnement. Quels titres exhibait le général Boulanger pour capter ainsi les suffrages? Quels services venait-il de rendre? Par quoi s'affirmait son génie? Qu'apportait-il à la France en don de joyeux avènement?

Devant ces prémisses de dictature, l'extrême gauche, à quelques exceptions près, s'éloigna vivement de lui. Les bonapartistes, au contraire, croyant reconnaître un des leurs, grossirent son cortège, et bientôt les orléanistes, oublieux des anciens démêlés, ne dédaignèrent pas de mettre leurs mains dans les siennes en dépit de ses protestations d'attachement à la République. Qui trompait-on ou qui se trompait, pendant ces deux années de collaboration paradoxale? De Boulanger ou de son nouveau parti, lequel devait servir de marchepied à l'autre? L'historien, qui voudra retracer exactement la période de 1888-1889, aura de la peine à le démêler.

M. Floquet ne se laissa pas déconcerter par les caprices du scrutin. L'affolement de la foule ne lui enleva ni son sang-froid, ni sa résolution. Les modérés du Sénat n'étaient pas équitables lorsque, le 21 avril 1888, ils lui reprochaient ses « hésitations », ses « atermoiements », ses « équivoques ». M. Tra-

rieux, d'ordinaire plus juste et plus mesuré, se rendit l'interprète de ces craintes exagérées. M. Floquet ne put répondre qu'en termes imprécis, comme était imprécise l'accusation elle-même. Le général Boulanger ne violait la lettre d'aucune loi. En multipliant ses candidatures, il usait à sa façon des facilités que lui laissait la charte électorale. Son langage atteignait, mais ne dépassait pas les extrêmes limites permises aux candidats d'opposition. Que pouvait le cabinet, sinon redoubler de vigilance ? Le Sénat le comprit et, à trente voix de majorité, accorda à M. Floquet l'ordre du jour pur et simple qu'il réclamait.

L'agitation grandissait. Boulangistes et anti-boulangistes se préparaient au combat. Les rangs républicains se resserrèrent. Le 23 mai eut lieu au *Grand Orient* de Paris une réunion mémorable. MM. Clemenceau, Ranc et Joffrin, abjurant leurs anciennes divisions, se promirent de faire front contre l'ennemi commun. C'était le pacte entre les radicaux, les modérés et les socialistes. De son côté, le général Boulanger multipliait les manifestations contre les parlementaires, ces « rois fainéants », comme il les appelait, et en même temps il se défendait avec énergie d'en vouloir à la République et de viser à la dictature. Son programme, aussi concis que mystérieux, tenait en ce mot : « Révision », dont il se gardait bien d'ailleurs d'expliquer la portée. Le 4 juin, il lut à la tribune un projet, remarquable

par sa violence : « La France, proclamait-il, est lasse jusqu'au dégoût de ce régime qui n'est qu'agitation dans le vide, désordre, corruption, mensonge et stérilité. » MM. Floquet et Clemenceau s'opposèrent à l'urgence, qui fut repoussée par 359 voix contre 189. La droite, fidèle à sa tactique, s'était jointe presque entière aux amis personnels du général.

Cette agitation atteignit son paroxysme le 12 juillet. Boulanger présenta une motion tendant à la dissolution de la Chambre, laquelle « est en fragments, en poussière ». Le président du conseil lui répondit dédaigneusement : « Vous, que nous n'avons jamais connu dans nos rangs, vous qui avez passé des sacristies dans les antichambres des princes... » Le général répliqua que par quatre fois il lui avait crié : « Vous en avez impudemment menti » ; et, comme les interruptions se croisaient plus bruyantes, il déclara que, ne pouvant dominer le tumulte, il en appelait au pays et remettait entre les mains du président sa démission de député du Nord. Le lendemain, M. Floquet se battit à l'épée avec lui et le blessa grièvement à la gorge.

Ce duel fit grand bruit. On admira la bravoure souriante avec laquelle le président du conseil, malgré ses soixante ans, se campa sur le terrain. Il abordait un adversaire plus jeune que lui de neuf ans et que son éducation militaire semblait avoir mieux préparé à ce genre de lutte. On loua la simplicité de son attitude, quand, mis en retard par

ette rencontre, il arriva place du Carrousel, où inaugurais, le 13 juillet, le monument élevé à Gambetta. Des applaudissements unanimes l'accueillirent. Les sénateurs et les députés qui se pressaient utour du piédestal saluaient l'heureux coup d'épée ui, croyaient-ils, ruinait à jamais les entreprises u factieux. Comment douter, en effet, que le peuple ançais, si sensible au prestige, se détournât du mitaire que la main d'un civil venait de mettre en si ıcheuse posture? L'idole assurément paraîtrait déormais trop fragile. Eh bien! il n'en fut rien. C'est ıême là une des particularités les plus étonnantes e la vie du général Boulanger. La mésaventure ui aurait perdu tout autre le rendit plus intéressant et lui prépara de nouveaux succès. Les mystères du cœur des foules sont insondables. Le 19 août 888, il fut réélu dans le Nord, qu'il avait si cavaèrement quitté, et, en même temps, dans la Charente-Inférieure et dans la Somme.

Parmi les réformes que je projetais d'introduire ans l'organisation de l'armée, il en est une qui me enait particulièrement à cœur, car j'en avais consaté la nécessité en 1870 : c'était la création d'un état-major de l'armée », analogue à celui qui avait ermis au maréchal de Moltke d'obtenir de si grands ésultats. Malheureusement elle était liée à une peronnalité que tout le monde déclarait indispensable, nais à laquelle il était défendu de recourir, parce

qu'elle s'était, disait-on, compromise dans les machinations contre le régime établi. Je veux parler du général de Miribel que M. Gambetta lui-même, malgré son ascendant, n'avait pu imposer à l'opinion républicaine. J'employai un biais qui me réussit. Je commençai par le nommer commandant du 6e corps. Il bénéficia de la popularité qui s'attache à nos valeureuses troupes de l'est. La triomphante revue de Saint-Mihiel, en septembre 1889, emporta les dernières préventions. Ma réforme n'en avait pas moins été retardée de deux ans.

Je pus, sans l'attendre, procéder à la constitution du haut commandement. Depuis de longues années existait un conseil supérieur de la Guerre. Sa composition et ses attributions avaient souvent varié. On le consultait facultativement et ses réunions étaient rares. Une année s'écoulait parfois sans qu'il fût convoqué ; de 1874 à 1881 il avait, en réalité, cessé de fonctionner. Il faisait, en certains cas, double emploi avec un autre conseil de « défense » qui, lui aussi, s'assemblait rarement. Sur ma proposition, un décret du 12 mai 1888 fondit ces deux conseils en un seul, lequel fut désormais obligatoirement consulté sur les objets essentiels : mobilisation, concentration, création ou suppression de places fortes, défense des côtes, organisation générale de l'armée, etc. Les réunions étaient à jours fixes, et répétées selon les besoins. Durant mon ministère, de 1888 à 1893, le nombre des séances a atteint la centaine.

Par un décret du 26 mai, les membres de ce con-
.l, investis de commandements d'armée en temps
guerre, furent chargés d'inspecter en temps de
ix les troupes de leur ressort. Innovation délicate,
mportant beaucoup de ménagements. Il ne fallait
froisser les commandants de corps d'armée, ni
eiller les scrupules du parlement, opposé à toute
surrection des grands commandements militaires.
es la deuxième année, l'institution fut acceptée
as réserve. Mon principal collaborateur, dans
te réforme comme dans beaucoup d'autres, fut le
néral Saussier, gouverneur militaire de Paris et
néralissime désigné des forces de l'est. Je l'avais
nnu en 1870 et nous nous étions vus souvent
puis cette époque. Il m'inspirait une profonde
ime; je dirai qu'il m'attirait extrêmement. Es-
t fin, cultivé, ouvert, il était un précieux con-
ller, même sur les choses étrangères à sa spé-
lité. Dans le poste élevé où le gouvernement
vait placé, il déployait les qualités qu'on se repré-
nte, chez un chef d'armée, comme la condition du
ccès : droiture, main ferme sans rudesse, décision
pide, poursuite obstinée du but et, par-dessus tout,
gement clair et bon sens que rien n'altère. Sur
is ses collègues, destinés à devenir ses subor-
nnés au moment suprême, il exerçait une autorité
gulière. Non seulement ils la subissaient, mais ils
recherchaient. Leur conscience se sentait rassu-
e quand ils avaient à suivre ses directions. Grâce

à lui, nos armées de l'est n'auraient eu qu'une volonté, qu'une âme.

Au conseil supérieur de la Guerre, dont je l'avais institué vice-président et où je provoquais ses avis — qu'il ne prodiguait pas, n'aimant pas à grossir son personnage — je voyais qu'ils étaient presque toujours décisifs. Un mot de lui, à la fin d'une discussion, changeait parfois l'orientation des esprits et ceux-là mêmes qui s'étaient le plus avancés revenaient sans faux amour-propre se ranger à son point de vue. C'est aux grandes manœuvres qu'on pouvait se rendre compte de ce qu'il serait le jour de l'action. Il pensait à tout, prévoyait tout, s'assurait de tout. Son état-major, ses services de l'arrière, ses approvisionnements de munitions, son service de santé recevaient de lui des ordres nets, brefs et précis. Le ton, sans être hautain, sans se départir jamais d'un grand fonds de bienveillance, ne permettait pas la réplique, ni l'hésitation. Son attention, toujours éveillée, n'était accompagnée d'aucune de ces agitations fébriles qui sont le propre des hommes médiocres ou surchargés. Quand il parcourait les bivouacs, il trouvait, en s'adressant au soldat, le mot gai, le propos familier qui redoublent l'entrain de la troupe. Sa sollicitude s'étendait à tout, au gîte, à la nourriture, au chauffage. En 1891, j'avais mis sous ses ordres — c'était la première fois qu'on tentait l'expérience — cent vingt mille hommes à conduire dans les plaines de Champagne. Il était

ssi calme, aussi à l'aise qu'au conseil supérieur ou ns son cabinet du gouvernement de Paris. Tel ait le confident, l'ami dont j'avais fait choix et qui est resté fidèle jusqu'au bout de ma mission.

Il fut le premier à appeler mon attention sur les oyens de combattre les ravages de la fièvre ty- hoïde dans l'armée. Mes études antérieures sur hygiène me préparaient à la solution de ce pro- ème, alors assez nouveau. J'orientai les recherches corps de santé militaire vers l'analyse bactério- gique des eaux potables. L'inspecteur général ujardin-Beaumetz entra avec empressement dans tte voie. Le microbe de la fièvre typhoïde fut nstaté dans les eaux de toutes les garnisons où maladie sévissait. Cette révélation eut son contre- up dans les services du ministère de l'Intérieur le Dr Brouardel ne tarda pas à rivaliser avec son nfrère de la Guerre. Partout les municipalités rent incitées à se pourvoir d'eaux pures. Lorsque tte solution souffrait des difficultés, nous instal- ons, dans les casernes, des filtres Pasteur ou Cham- rland, dont l'entretien fut soigneusement surveillé. ès 1890, j'ai pu dire, dans un rapport au prési- nt de la République, du 18 février : « Je ne crois s trop m'avancer en annonçant que la mortalité et morbidité de la fièvre typhoïde seront diminuées s trois quarts. Le fait n'apparaîtra pas entièrement ans la statistique de l'année 1890, mais il sera

manifeste en 1891. » Effectivement, un rapport du 12 février 1891 constatait qu'en 1890, dans le gouvernement militaire de Paris, le nombre des cas était tombé de douze cent soixante-dix à trois cent neuf, c'est-à-dire avait diminué de soixante-dix-sept pour cent, et que dans la province, où les filtres n'étaient pas encore installés partout, la décroissance atteignait déjà cinquante-deux pour cent.

C'est également avec le général Saussier que je jetai les bases du ravitaillement des places fortes et des armées en campagne. En 1870, Paris avait été pris au dépourvu. Bien qu'un nouveau siège soit invraisemblable, à la guerre on doit mettre tout au pire. Nous avons réglé le ravitaillement à la fois par routes, par eau et par voies ferrées. Les quantités de chaque denrée ont été calculées, les marchés et les réquisitions ont été préparés, les rouages administratifs ont été créés. Que les hostilités éclatent demain, chacun aura sa tâche clairement tracée. La mesure prise pour Paris fut successivement étendue aux autres places et devint l'objet d'un service spécial, dont le général Haillot reçut la direction. Je cite volontiers le nom de ce collaborateur, dont les travaux, poursuivis sans bruit, ont été des plus féconds. Grâce à lui, la France possède un réseau de comités de ravitaillement, qui ne laisse aucune ressource dans l'ombre et ne livre rien au hasard.

Je passe sous silence diverses améliorations, réalisés ou amorcées en 1888 et poursuivies les années

ıivantes, telles que la garde des voies ferrées en mps de guerre, la prolongation du service dans s réserves, la construction de chemins de fer dans s places fortes, l'extension donnée à l'aérostation, ıi tâtonnait encore et n'osait aborder le « plus lourd ıe l'air ». Je citerai l'accroissement du nombre de s formations qui nous a permis de compenser, 'aide des réservistes, l'infériorité de notre populaɒn par rapport à celle de nos voisins. Dans l'infanrie, il a été créé : armée active, 26 bataillons et compagnies de chasseurs à pied; réserve, 108 taillons et 13 de chasseurs. Ensemble, 152 ballons en temps de guerre. Cavalerie : armée ace, 26 escadrons; réserve, 106. Ensemble, 132 esdrons. Artillerie : armée active, 35 batteries; serve, 148. Ensemble 183 batteries et 3.215 caisns de munitions. Génie : 35 compagnies en temps guerre. Il serait injuste de ne pas mentionner s noms de mes collaborateurs : les généraux Galıard, Mathieu, Mensier, qui m'ont donné le conurs le plus dévoué et le plus efficace.

Le 12 juillet 1888, se termina devant le Sénat la scussion du projet de loi qui réduisait à trois ans durée du service dans l'armée active. Cette imporıte réforme avait été préparée, de concert avec i, par le général Boulanger en 1886. Voté par la ambre en 1887, le projet avait été remanié par la nmission sénatoriale que je présidais avant d'en-

trer au ministère de la Guerre. La discussion publique fut très approfondie et dura deux mois et demi. J'eus à répondre aux mêmes objections qui avaient été déjà formulées, sous l'Assemblée nationale, quand le service de sept ans fit place à celui de cinq ans, contre le gré de M. Thiers. Devant la réduction à trois ans, les professionnels exprimèrent de nouveau de grandes craintes pour la valeur de l'armée. Quelques années plus tard cependant, avant que j'eusse quitté le ministère de la Guerre, ils reconnaissaient que l'armée constituée d'après la loi nouvelle ne le cédait pas à sa devancière et que, en temps de guerre, elle pourrait lui être supérieure.

Cette contradiction apparente tient à ce qu'au début de la discussion un côté seulement de la question était envisagé. Si l'on compare intrinsèquement un soldat ayant fait trois ans de service au soldat qui en a fait cinq, celui-ci paraît l'emporter. Mais la question ne se pose pas dans ces termes simples. On doit se demander ce que vaudra, au moment de la guerre, l'armée *totale*, active et réserve, composée d'après l'un ou l'autre système. Des considérations multiples interviennent. Une nation, si la situation extérieure le lui permet, ne veut entretenir sous les drapeaux qu'un nombre d'hommes tel que sa force productive et ses facultés financières ne se trouvent pas compromises. Donc, plus courte sera la durée du service, plus grand sera le nombre d'hommes ayant passé par la caserne et, dès lors, exercés.

De sorte qu'en temps de guerre l'armée du service réduit sera plus nombreuse et pourra être plus puissante que l'armée du service à long terme. C'est précisément ce que réalisait la substitution de la loi de trois ans à celle de cinq ans. Cette considération me permit de vaincre la forte opposition que je rencontrais au Sénat.

Le texte qui sortit de la délibération de 1888, et que la Chambre devait ratifier l'année suivante, présentait une particularité qui mérite l'attention. L'impossibilité où l'on était d'incorporer en totalité les trois classes, afin de ne pas dépasser la limite de l'effectif, qu'on jugeait alors nécessaire, conduisit la commission et, à sa suite, le Sénat à établir une série de dispenses dans l'intérêt des familles ou pour faciliter la culture intellectuelle. De ces deux chefs, un tiers de la classe environ ne faisait qu'un an, tandis que les deux autres tiers faisaient trois ans.

Bien que le progrès sur la législation antérieure fût très grand, une telle inégalité sollicitait fortement les esprits à rechercher un nouvel abaissement, permettant d'assujettir la classe entière à une durée uniforme de service. Car en cette matière et dans une démocratie il est difficile d'admettre que le devoir ne soit pas le même pour tous les citoyens. A partir du jour où la conception de l' « armée nationale » ou de la « nation armée » a pris naissance, l'idée de l'égalité absolue s'est imposée comme une conséquence naturelle. Elle a inspiré, à des degrés

croissants, les lois de 1875. de 1889 et finalement celle de 1905[1].

Les mesures que j'avais en vue, notamment la réfection de l'armement, l'achèvement de nos places fortes et la constitution des approvisionnements de réserve, m'ont conduit à dresser un plan très dispendieux, qui avait pour but de mettre les Chambres en présence de la totalité des sacrifices à répartir sur un certain nombre d'années. Mon collègue des

1. Cette dernière loi, que j'ai défendue à la tribune du Séna en ma qualité de président de la commission de l'Armée, ab is- sait, comme on sait, la durée du service à deux ans, sans auc ne exception ni atténuation. Cette durée réduite avait été recon ue suffisante pour l'instruction, sauf dans la cavalerie et l'artilleri à cheval, qui réclament trois années. La loi ne pouvant faire de d is- tinction, la difficulté, de l'assentiment général, devait être résol ue par des engagements et des rengagements. Tout le possible n pas été tenté à cet égard, mais on aurait atteint le but plus tar si les circonstances extérieures n'avaient en ces derniers tem t imposé d'autres devoirs. L'Allemagne a procédé, particulièremer en 1912 et 1913, à des armements tellement formidables que no nous sommes vus obligés, de notre côté, d'accroître considérabl ment nos effectifs du temps de paix. Le gouvernement a propos et les Chambres ont adopté un projet qui rétablit le service d trois ans, avec cette différence essentielle par rapport à la loi de 1889 qu'aucune des anciennes dispenses n'y trouve place. Le principe d'égalité, consacré en 1905, a de tels avantages, au point de vue militaire et social, que personne n'a songé à l'abandonner. La nouvelle loi est dure; elle pèsera sur la production et sur les finances, elle nuira peut-être à la haute culture; mais le pays, sous peine d'abdiquer, ne pouvait se dispenser d'un effort exceptionnel. Souhaitons que, dans l'avenir, le développement des engagements, l'extension des troupes indigènes, d'autres moyens encore puissent amener une abréviation de la durée du service. On ne redescendra pas cependant, c'est fort à craindre, au service de deux ans, qu'un instant on avait pu croire définitif. Les nations européennes pratiquent avec trop de conviction le système de la paix « armée ».

Finances, M. Peytral, accepta ce programme et en facilita l'adoption par les commissions du budget. De concert avec le rapporteur à la Chambre, M. Ribot, je ramenai le total de la dépense aux environs de huit cents millions.

Ces importants subsides me permirent de pousser très activement les travaux de nos quatre grandes places : Belfort, Épinal, Toul et Verdun. D'autre part les magasins du gouvernement de Paris et des corps d'armée reçurent les approvisionnements nécessaires à la mobilisation. Je pus surtout développer la fabrication des armes et des munitions, qui présentait un caractère particulier d'urgence. Le changement survenu sur le trône de Prusse nous forçait à envisager l'éventualité d'une guerre plus ou moins prochaine ; personne en France ne prévoyait que le nouvel Empereur démentirait l'héritier présomptif de la couronne. Il fallait donc, sans trêve ni répit, nous mettre en état de défense. J'ai revécu, avec plus de liberté d'esprit, les heures de fébrile activité de 1870. Je retrouvais pour cet objet mon ancien collaborateur de Tours, le commandant Mathieu, devenu directeur de l'artillerie. Il m'apportait le même entrain, la même capacité de travail dont il avait prodigué les marques dix-huit ans auparavant. Extension des ateliers, multiplication des machines, recrutement du personnel furent un jeu entre ses mains. De trois cents par jour, la production du fusil Lebel s'éleva à trois mille. A la fin de

1890 toute l'infanterie française aurait pu combattre avec le nouvel armement.

La confection des munitions et des projectiles à la mélinite suivit la même progression. En deux ans nos arsenaux furent remplis et nous attendîmes dès lors, avec une sérénité relative, les complications dont nous nous croyions menacés. Certains même ont pensé que, pour nous, le moment n'eût pas été mal choisi. En 1890 et 1891, tandis que notre armement était terminé et que nos nouvelles formations recueillaient de justes éloges dans les grandes manœuvres de Champagne, j'ai plus d'une fois entendu chuchoter que, la guerre étant inévitable, mieux vaudrait en courir la chance tout de suite. Je me trouvais à cette époque président du conseil et je pensais aussi que notre situation était bonne ; mais pareille tentation, on le croira, n'a jamais effleuré mon esprit. Qui voudrait déchaîner une guerre préventive ?

Dans les premiers jours de novembre 1888, un incident d'apparence futile devait avoir sur notre politique extérieure une influence considérable. Il en est toujours ainsi quand un événement est dans la logique : il se trouve, à point nommé, quelqu'un ou quelque chose pour l'amener. Ce qui semble le hasard n'est que l'occasion déterminante de l'inévitable. Notre alliance avec la Russie ne pouvait échapper à cette loi. Le grand-duc Wladimir, que j'avais eu l'honneur de voir, me fit exprimer le désir de s'entre-

›nir avec moi. Je me rendis à l'hôtel du Louvre, où était descendu et là, sans recourir aux transitions, Grand-Duc me dit qu'il savait l'activité que nous iettions à fabriquer notre nouveau fusil et qu'il seait bien aise de manier lui-même cette arme dont 1 lui disait merveille : « Je m'y connais un peu, outa-t-il, et il me serait agréable d'en posséder un cemplaire, avec quelques cartouches; je m'amuseis à l'expérimenter. Vous pouvez être assuré qu'il ; sortira pas de mes mains. » Assez surpris de cette :quête inopinée, je lui demandai la permission en référer à mes collègues du gouvernement, « le atériel de guerre étant propriété de l'État et ne ouvant être aliéné, pour la plus faible part, sans accomplissement de certaines formalités ».

Au conseil des ministres du 6, je racontai ma vite à Son Altesse, en rappelant que le fusil ne pourit être cédé qu'en vertu d'un décret du président ; la République. Nous tombâmes très vite d'ac›rd que, si le Grand-Duc insistait, nous ne pouons nous dérober; il faudrait au préalable apper son attention expresse sur la nécessité de tenir :cret non seulement le mécanisme de l'arme, mais fait même de sa cession, celle-ci pouvant, en cas ; divulgation, entraîner des inconvénients de plus un genre. En même temps nous décidâmes que ›tte communication s'effectuerait par l'interméaire du général Mathieu qui, en qualité de fonconnaire s'acquittant d'un mandat, pourrait mettre

dans ses paroles plus de précision que je n'en mettrais dans les miennes. Le lendemain le général vit le Grand-Duc, dont le désir parut s'être encore accru et qui s'engagea à la plus absolue discrétion. Le 8 novembre, le décret fut signé en conseil, et le jour même le général Mathieu opéra directement la remise du fusil et des cartouches à Son Altesse Impériale, qui le chargea de me transmettre ses chaleureux remerciements.

Il faut croire que l'examen de l'arme produisit sur son détenteur une impression favorable, car deux mois plus tard l'attaché militaire de Russie, baron Freedericksz, vint me demander si notre direction de l'artillerie serait disposée à étudier un type de fusil se rapprochant du nôtre et qui pourrait ultérieurement être fabriqué dans nos ateliers pour le compte de son gouvernement. Je lui promis d'examiner la question et de lui donner une réponse dans quelques jours. Je rapportai cet entretien au conseil en faisant observer que nous trouverions là sans doute l'occasion de contacts plus intimes avec la Russie. Tous mes collègues, MM. Floquet et Goblet en tête, partagèrent cette opinion. Je fus, en conséquence, autorisé à continuer les pourparlers, qui prirent un tour plus actif, par suite de l'arrivée à Paris des généraux de l'artillerie russe. Le général Mathieu reçut ordre de se mettre à leur entière disposition et bientôt s'établirent entre eux et nos artilleurs des relations de véritable camaraderie. Quelque temps

·ès, l'ambassadeur me pria d'accueillir favora-
ment trois ingénieurs des poudres, chargés
tudier notre fabrication en vue de l'érection en
ssie d'établissements similaires. Je leur fis visi-
en réservant certains détails, la manufacture de
ran-Livry, dont ils admirèrent les dispositions.
travaillèrent avec notre directeur M. Arnoux,
déploya la même complaisance que le général
thieu pour faciliter leurs recherches.
es études du fusil russe furent longues, en raison
fréquentes retouches réclamées par les bureaux
Saint-Pétersbourg. Au cours de cette élaboration,
général Freedericksz s'informa si nos ateliers de
âtellerault accepteraient une commande de cinq
it mille fusils, qui serait sans doute suivie d'une
nmande égale. « Très volontiers, lui répondis-je,
nous en reparlerons quand j'aurai consulté notre
ection de l'artillerie. Toutefois, ajoutai-je moitié
nt, nous voudrions être assurés que ces fusils
tireront jamais sur nous. » Il me répliqua sur le
me ton : « Nous l'entendons bien ainsi et nous
us donnerons toute garantie à cet égard. » Le
ron de Mohrenheim, avec lequel j'échangeais des
ites de courtoisie, me dit incidemment : « J'ap-
ouve entièrement la réponse de notre attaché mili-
re. Êtes-vous satisfait? » — « Oui, répondis-je ; mais
le serais encore davantage, si vous la confirmiez
notre ministre des Affaires étrangères » — « Je
manquerai pas, à l'occasion », acquiesça l'am-

bassadeur. Effectivement il en parla avec M. Spuller, qui, en février 1889, avait remplacé M. Goblet au quai d'Orsay. Les conversations se précisèrent quand la fabrication s'ouvrit à Châtellerault. A ce moment j'étais président du conseil et M. Ribot avait succédé à M. Spuller, le 17 mars 1890. Je dirai plus loin comment elles aboutirent aux accords politiques et à la convention militaire actuellement en vigueur.

Le boulangisme continuait ses progrès et les amis du général ne cachaient pas leur intention de le faire plébisciter aux élections législatives de septembre 1889. Les adversaires du régime décidèrent de servir sa cause, en attendant qu'ils pussent se servir de lui pour leurs propres desseins. Leurs suffrages, s'ajoutant à ceux des républicains que le nom de Boulanger égarait, pouvaient, si rien ne dérangeait la marche des événements, lui donner dans quelques mois une situation absolument prépondérante. Le 27 janvier 1889, éclata comme un coup de foudre l'élection partielle du département de la Seine. En dépit de l'union des fractions républicaines, qui patronnaient M. Jacques, président du conseil général, Boulanger, député du Nord, l'emporta par deux cent quarante-quatre mille voix contre moins de cent soixante-trois mille.

Ce résultat, auquel personne dans les sphères officielles ne s'attendait, troubla beaucoup le g[illegible]

vernement. Le soir même de l'élection, aussitôt le scrutin dépouillé, nous fûmes convoqués à l'Élysée. Dans ce conseil improvisé, les motions les plus extraordinaires se produisirent. Certains ministres proposèrent d'appréhender le nouvel élu, suspect de complot contre la République. Le sens juridique de M. Floquet et de M. Goblet fit promptement justice d'une pareille suggestion. Ils n'eurent pas de peine à démontrer ce qu'un tel acte aurait de contraire au droit. Le conseil décida alors de réunir sans délai les éléments d'une information qui permît d'opérer sur le terrain légal. En tout état de cause, le cabinet déposerait un projet tendant au rétablissement du scrutin uninominal, considéré comme le meilleur moyen de couper court aux manifestations plébiscitaires. C'était pour M. Floquet un grand sacrifice, car il avait toujours défendu le scrutin de liste. Devant la raison supérieure de l'intérêt public, il mit de côté ses préférences.

La date du 27 janvier 1889 est à retenir, car elle marque le sommet de la courbe ascendante du boulangisme. Désormais cette courbe redescend et même avec une surprenante rapidité. Le suffrage universel, qui paraissait s'être donné tout entier, brusquement se retire et deux mois seront à peine écoulés que le général Boulanger, sentant la partie lui échapper, désertera le champ de bataille, à la stupéfaction de ses amis. A quoi tient ce revirement? Peut-être à ce que la fortune n'aime que les auda-

cieux et que Boulanger manqua d'audace ou ne fut pas assez dénué de scrupules. Si le soir même de l'élection, il s'était porté sur l'Élysée à la tête de la ligue des patriotes et suivi du flot de ses partisans, qui peut dire qu'il n'eût pas balayé les obstacles? Il y avait alors bien de l'ébranlement chez les gardiens de l'ordre public.

Le rétablissement du scrutin uninominal ne fut pas aussi aisé que le gouvernement l'avait présumé. L'extrême gauche ne suivit pas l'impulsion des modérés; la droite entière résista, si bien que, le 11 février, l'urgence ne fut prononcée par la Chambre qu'à neuf voix de majorité. M. Jaurès appela sur lui l'attention par un de ces discours où perçaient déjà les qualités de son éloquence : « Il existe, dit-il, une partie considérable de la classe ouvrière qui échappe, non pas à la République, mais qui, entraînée par je ne sais quel idéalisme où il se mêle beaucoup de témérité et d'aveuglement, est en train de chercher comme à tâtons, un ordre de choses nouveau. » La loi fut votée, séance tenante, par 268 voix contre 222. Portée immédiatement au Sénat que la préoccupation du boulangisme assiégeait, elle y fut adoptée, le 13 février, à une énorme majorité.

Le parlement n'attendait que ce dernier office du cabinet Floquet pour le congédier. Dès le lendemain, 14 février, vint en discussion, à la Chambre, le projet de loi sur la révision des lois constitutionnelles. M. Floquet l'avait déposé le 15 octobre pour

enlever aux boulangistes leur plate-forme électorale. Il était tacitement entendu que les deux mesures, scrutin et révision, seraient votées l'une et l'autre par la Chambre, sauf à ce que la seconde allât s'ensevelir dans les cartons du Sénat. Mais, sur un discours humoristique de M. Douville-Maillefeu, 307 voix contre 218 prononcèrent l'ajournement indéfini. M. Floquet comprit à demi-mot et donna sur l'heure sa démission.

On n'a pas apprécié à leur juste valeur les services rendus par cet homme politique. On reconnaissait son talent, on paraissait douter de son esprit de gouvernement, dont cependant il multipliait les preuves. La raison de cette injustice se trouve, je crois, dans son long antagonisme avec M. Jules Ferry. Celui-ci, hors du pouvoir, restait l'âme du groupe influent qui l'avait soutenu au ministère et qui ne désespérait pas de l'y voir revenir. Ce groupe ne pardonnait pas à M. Floquet sa rude opposition, il la mettait sur le compte d'une méconnaissance des vrais principes ou d'une mesquine jalousie à l'endroit de M. Ferry, son parent par alliance. Moi, qui l'ai vu de près, je puis attester que les questions de personnes et les visées ambitieuses n'avaient aucune prise sur son esprit. Ses dehors combatifs dissimulaient sa vraie nature, faite de bienveillance et de générosité. Il n'est pas jusqu'à son sourire narquois qui ne donnât le change : il paraissait dû à une pointe de scepticisme, alors que ses

convictions reposaient sur le fonds le plus solide. Son attitude légèrement oratoire tenait à l'habitude du barreau et de la tribune; en réalité, son commerce se distinguait par la simplicité et l'abandon. Sous sa parole enjouée se devinait le sagace observateur : il n'y avait pas de personnage de marque dont il ne sût reproduire avec esprit le ton et les expressions favorites.

M. Tirard, qui lui succéda, me demanda mon concours. Il eût voulu, avec M. Carnot, qu'en prévision de l'Exposition je me transférasse au quai d'Orsay. Mais diverses réformes, encore en suspens, me retenaient au ministère de la Guerre : je n'avais pas constitué le grand état-major de l'armée, et la loi sur le service de trois ans poursuivait ses va-et-vient entre les deux Chambres. Je restai donc rue Saint-Dominique. Les principaux collaborateurs de M. Tirard furent M. Constans à l'Intérieur, M. Fallières à l'Instruction publique et M. Rouvier aux Finances. A défaut de mon ami Goblet aux Affaires étrangères, j'eus le plaisir d'y voir arriver M. Spuller, dont l'entente avec moi était d'avance assurée.

Dans sa déclaration, le ministère promit qu'« il déjouerait et réprimerait au besoin les entreprises factieuses ». Et tout de suite il entra dans la voie des mesures coercitives. Son premier acte fut la dissolution de la ligue des patriotes et la poursuite exercée

contre ses membres en vertu des articles 291 et 292 du code pénal. Le procès aboutit le 6 avril à plusieurs condamnations à 100 francs d'amende. Le second acte, plus retentissant et plus décisif, consista dans la demande en autorisation de poursuites, présentée le 4 avril contre le général Boulanger, sous prévention de complot tendant à changer la forme du gouvernement. Le général n'avait pas attendu la réponse de la Chambre. En compagnie de M. Henri Rochefort et de M. Arthur Dillon, impliqués de complicité, il avait passé la frontière dès le 1er avril. On connaît la stratégie employée par M. Constans en cette affaire. Il savait de source sûre que le général se déroberait à l'incarcération. D'autre part, il estimait, d'accord avec M. Tirard, que la présence d'un tel accusé, au cours du procès, susciterait des embarras à la République. Il eut soin, nous a-t-il dit au conseil, de laisser transpirer devant des visiteurs, qu'il savait être en relations avec le général, son intention de s'assurer sans retard de sa personne. Boulanger averti prit le train pour Bruxelles, sous l'œil bénévole d'agents qui avaient ordre de ne pas le reconnaître. Bientôt après, le général se rendit à Londres, où il était certain qu'une demande d'extradition ne viendrait pas le chercher.

Le Sénat fut constitué en Haute Cour de justice et l'instruction en forme commença le 12 avril. Les débats s'ouvrirent le 8 août 1889 et, le 14 août, sur les réquisitions du procureur général Quesnay de

Beaurepaire, MM. Boulanger, Rochefort et Dillon furent condamnés par contumace à la déportation dans une enceinte fortifiée. Il ne faut pas trop regarder aux chefs d'accusation. Le procès était politique et le tribunal, malgré la haute conscience de ses membres, était politique également. Aussi l'opinion ne prit-elle pas très au sérieux le grief de détournement des fonds secrets, articulé contre l'ancien ministre de la Guerre. Sans discuter la matérialité du fait, elle ne croyait pas Boulanger capable d'avoir affecté les deniers de l'État à son usage personnel. Elle réservait ses sévérités au factieux.

Parallèlement à ces débats, dont l'intérêt fut diminué par l'absence des accusés, l'Exposition universelle déroulait ses magnificences. Elles s'entremêlaient avec les cérémonies commémoratives des principaux actes de la Révolution de 1789. Le 5 mai, jour anniversaire de l'ouverture des États généraux, le président de la République, entouré de ses ministres, se rendit à Versailles pour inaugurer les fêtes du centenaire. Le lendemain il ouvrit l'Exposition à Paris : « Nous venons, dit-il, saluer les travailleurs du monde entier, qui ont apporté ici le fruit de leurs efforts et les productions de leur génie. Nous venons tendre une main amie à tous ceux qui se sont faits nos collaborateurs dans l'œuvre de paix et de concorde à laquelle nous avons convié les nations. Nous venons souhaiter la bienvenue aux visiteurs qui déjà, de tous les points de l'ho-

rizon, en deçà et au delà des frontières, arrivent, sans compter les distances, pour prendre part à nos fêtes. »

Je ne me rappelle pas de plus émouvant spectacle que celui du défilé des sections étrangères. Déjà le défilé de 1878 m'avait impressionné. En 1889, je fus gagné par l'enthousiasme. On eût dit que le souffle de la grande Révolution animait les délégations des divers pays. L'univers entier s'avouait tributaire de la France. L'absence même des gouvernements, peu enclins à la glorification de la République, donnait plus de prix à la manifestation spontanée des exposants. C'étaient les peuples eux-mêmes qui venaient, à tour de rôle, incliner leurs bannières devant la tribune où siégeaient les pouvoirs publics. Par leur empressement et leur déférence ils semblaient dire à la noble vaincue de 1870 que sa place dans le monde n'avait pas changé, que son rayonnement était toujours le même, que ses enseignements étaient attendus avec autant d'impatience. Je me réjouissais de cette sorte de revanche à d'inoubliables malheurs. Autour de moi, dans le gouvernement, dans les représentations des Chambres, dans les grands corps de l'État, les cœurs battaient à l'unisson.

La distribution des récompenses n'eut pas moins d'éclat que l'inauguration. Le 29 septembre, se réunirent de nouveau les pouvoirs publics et les délégués de toutes les nations. On lisait sur les visages

comme une teinte de mélancolie au moment où cessait la féerie qui venait d'enchanter le monde et dont chacun eût souhaité prolonger l'existence. Sous l'empire de ce sentiment, M. Carnot prit la parole : « Cette Exposition, dit-il, voit aujourd'hui approcher le terme assigné à sa durée — trop tôt sans doute si nous écoutons nos regrets — et nous venons, au nom de la France, décerner les récompenses qu'ont méritées les exposants dans ce grand tournoi de l'industrie. » Il termina par ces mots : « Ses bienfaits ne doivent pas s'arrêter à nos frontières. Les hôtes que la France a accueillis avec joie et qu'elle ne verra pas s'éloigner sans regrets auront appris à la connaître. Les jugements éclairés qu'ils auront pu se former, les sentiments qu'ils emporteront dans leur pays ne peuvent rester sans effets sur les relations entre les peuples ; la politique à laquelle la France est fidèle aura trouvé de nouveaux défenseurs, et l'Exposition de 1889 aura encore servi la grande cause de la paix et de l'humanité. » Le nombre des entrées avait dépassé vingt-cinq millions, le double du nombre enregistré en 1878.

Ces fêtes, ce centenaire, le rappel de tant d'actes mémorables avaient élevé les cœurs et les disposaient à la clémence. Au commencement de juillet, les Chambres votèrent une amnistie générale pour faits de grève, de presse, de réunion et d'association illégale. Elles l'étendirent même aux déserteurs et aux insoumis : mesure trop bienveillante, dont

il ne faudrait pas abuser. Le gouvernement, de son côté, accorda des grâces nombreuses. Dès son installation il avait pris une initiative remarquée : il avait rapporté, le 7 mars, le décret qui proscrivait le duc d'Aumale. Déjà M. Floquet nourrissait cette pensée; sa chute imprévue ne lui laissa pas le temps de la réaliser. Je signalai cette situation au cabinet nouveau, qui tint à honneur, comme le dit M. Tirard, d'acquitter le legs de son prédécesseur.



CHAPITRE XIII

PRÉLIMINAIRES DE L'ALLIANCE RUSSE. — SUITE DES RÉFORMES MILITAIRES.

La législature faillit s'achever sans voir le vote de cette loi militaire, que les populations attendaient avec impatience. Depuis 1887, un conflit persistait à son sujet entre la Chambre et le Sénat. La première voulait une durée uniforme du service : trois ans pour tous, sans exception. Le Sénat, on se le rappelle, désireux de ne pas accroître l'effectif normal, préoccupé aussi de ménager certains intérêts sociaux, avait introduit de nombreuses dispenses, qui aboutissaient à ne soumettre que les deux tiers de la classe aux trois années de service. Essayer de changer son point de vue eût été, de la part du gouvernement, tout à fait chimérique. Comment amener la Chambre, dévouée au principe égalitaire, à céder au vœu du Sénat? La question revint devant elle une dernière fois, les 8 et 9 juillet 1889. Allait-on, à la veille des élections générales, se borner encore à constater la divergence et clôturer cette

longue élaboration par un avortement? Je n'y pouvais souscrire et je crus devoir prendre la parole pour écarter une aussi fâcheuse éventualité. J'adjurai mes auditeurs de dominer leurs préférences, je leur représentai combien serait déçu le suffrage universel et frustrée la démocratie. Au moment où le parlement était accusé d'impuissance, quelle arme entre les mains des ennemis du régime! L'Assemblée se laissa convaincre, elle ordonna l'affichage du discours et adopta le texte du Sénat à l'énorme majorité de 371 voix contre 156.

La session close, nous entrâmes dans une des périodes électorales les plus animées que j'aie connues. Les fidèles du général Boulanger espéraient faire infirmer par le suffrage universel l'arrêt de la Haute Cour. Escomptant au gré de leurs désirs un grand nombre de sièges dans la prochaine Chambre, ils se flattaient d'y reprendre l'agitation que le départ du général avait affaiblie. Quant aux monarchistes, compromis dans une alliance aussi imprévue, ils avaient hâte d'expliquer leur conduite et de regagner la confiance de leur clientèle ébranlée par les derniers événements. Ils cherchaient à se justifier par la nécessité de libérer à n'importe quel prix la France du régime qui la perdait. Le discrédit de la République était, disaient-ils, leur excuse : la patrie avant tout! De leur côté, les républicains, sentant le péril, se promirent de ne pas renouveler l'imprudence de 1885 et de marcher au scrutin unis

et compacts dès le premier tour. Leur propagande reçut un essor que les circonstances ne rendaient que trop nécessaire.

Du choc de ces passions sortit une Chambre qui, après le deuxième tour de scrutin, le 6 octobre, comptait trois cent soixante-six républicains et deux cent dix adversaires irréductibles, dont cent soixante-douze monarchistes ou impérialistes et trente-huit boulangistes. Le parti républicain, sous ce furieux assaut, avait gardé ses positions. Toutefois il comptait des pertes sensibles : MM. Jules Ferry, Goblet, Jaurès n'étaient pas réélus. Pour l'honneur du parlement, ils ne devaient pas tarder à y rentrer. Parmi les nouveaux venus, on remarquait deux jeunes et fervents disciples de Gambetta, M. Joseph Reinach, qui avait pris la direction de la *République française*, et M. Delcassé, qui, dans le même journal, traitait les questions de politique extérieure. Le cabinet Tirard avait tenté de louables efforts de conciliation. Son chef s'était tenu vaillamment sur la brèche et, le 19 novembre, en prenant contact avec la nouvelle Chambre, il répétait : « Nous vous proposons d'écarter les questions qui irritent et divisent les esprits, et de diriger toute votre attention vers la solution des problèmes d'économie politique et de justice sociale qui, provoquant à juste titre l'étude des hommes éclairés de tous les partis, intéressent la nation tout entière. » Cet appel si large, ne devait pas être

entendu de nos adversaires habituels. Ainsi que le disait quelques mois plus tard M. Léon Bourgeois, devenu ministre de l'Intérieur en remplacement de M. Constans, « l'apaisement ne dépend pas des républicains, mais de la droite ».

Le détail suivant montre que les monarchistes avaient plutôt en tête des idées de lutte et jugeaient le moment favorable pour se rappeler à l'attention. Le 7 février 1890, je reçus dans l'après-midi cette lettre écrite en entier de la main du signataire et dont les caractères décelaient une plume un peu juvénile : « Monsieur le Ministre, je me suis présenté aujourd'hui au bureau du recrutement de la Seine, pour demander à être inscrit sur les registres de la conscription et à faire mes trois ans de service comme tout bon Français. Du bureau du recrutement on m'a envoyé très courtoisement à la mairie, puis au ministère de la Guerre. Je n'ai pu obtenir aucune solution. Je viens donc la réclamer de vous.

« Je n'entends pas, en prolongeant mon séjour à Paris, donner des prétextes à des manifestations. Je n'ignore pas que la loi d'exception m'interdit tout grade dans l'armée française; mais je crois, Monsieur le Ministre, qu'elle ne m'interdit pas de servir mon pays comme simple soldat. C'est le grand honneur que j'ambitionne, et, sur ce point, j'attends une prompte réponse de votre équité et de votre patriotisme.

« Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération. PHILIPPE, duc d'Orléans. »

Les parents du jeune prince auraient dû l'avertir que la loi du 22 juin 1886 lui interdisait non seulement de recevoir un grade, mais même d' « entrer » dans l'armée française et que, s'il passait la frontière, elle mettait le gouvernement dans l'obligation de l'arrêter et de le traduire en justice. Je transmis cette lettre à mon collègue de l'Intérieur, M. Constans, qui, en me la retournant, m'informa qu'il connaissait déjà la présence du duc d'Orléans et qu'il avait donné des ordres en conséquence. Le prince fut appréhendé le soir même et condamné, le 12 février, par le tribunal correctionnel, à deux ans d'emprisonnement. Il subit sa peine à Clairvaux, dans des conditions qui ne faisaient pas de lui un martyr. Moins de quatre mois après sa condamnation, M. Carnot le gracia, sur la proposition du ministère que je présidais.

Un incident, d'une tout autre nature, jeta le cabinet Tirard dans une certaine perplexité. La Confédération suisse venait d'inviter les puissances à envoyer des délégués à Berne pour conférer sur diverses questions intéressant les classes ouvrières. Nous avions adhéré. Tout à coup l'empereur Guillaume II, avec cette spontanéité dont il a multiplié les marques, négligeant la priorité suisse, lança de Berlin une invitation analogue. Allions-nous froisser

nos excellents voisins et les délaisser pour le puissant monarque? Question d'autant plus délicate que le sentiment public en France n'était pas favorable à Guillaume II. Il avait aggravé les mesures de rigueur en Alsace-Lorraine et affectait de se montrer la main appuyée sur le pommeau de son épée. Était-ce le moment de s'empresser auprès de lui? D'un autre côté, devions-nous paraître indifférents à un objet qui touchait la démocratie et compliquer, en nous plaçant sur un mauvais terrain, nos rapports avec l'Allemagne? Heureusement nos hésitations furent levées par la résolution du Conseil fédéral qui eut le bon goût de renoncer à son initiative pour se rallier à celle de l'Empereur.

Nous envoyâmes à Berlin une délégation de cinq personnes, dont le chef était M. Jules Simon et le principal membre, de l'ordre technique, mon camarade Linder, inspecteur général des Mines. Cette conférence se borna à peu près à des paroles. M. Jules Simon en revint à demi ébloui par le jeune Empereur, qui, soit coquetterie soit calcul, s'était attaché à gagner un personnage précédé d'une si juste réputation de savoir et d'éloquence. Guillaume II devait du reste, plus tard, exercer son art de séduction sur la plupart des Français de marque qui avaient occasion de l'approcher. Le résultat le plus important et le moins prévu de ces solennelles assises fut d'accélérer le divorce de l'Empereur et de M. de Bismarck. Ce dernier, qui croyait connaître son

élève, se trompa étrangement en essayant de lui résister sur cette première manifestation de politique personnelle.

Les jours du cabinet Tirard étaient comptés. Il avait accompli son œuvre et dès lors devait s'attendre, comme le cabinet Floquet un an auparavant, à disparaître dans l'indifférence des partis. Ce fut le Sénat qui lui porta, un peu sans le vouloir, le coup mortel. On y discutait, le 13 mars 1890, sur la nécessité de négocier un *modus vivendi* avec la Turquie et sur les motifs qui avaient détourné le gouvernement de s'en occuper. Le débat ne visant pas le renversement du ministère, le président du Conseil aurait pu n'y prendre qu'une part modérée. Mais, en matière économique, M. Tirard avait l'épiderme très sensible. Lui et M. Spuller posèrent la question de confiance pour faire écarter un ordre du jour assez anodin et y substituer l'ordre du jour pur et simple. Les mécontentements se groupèrent et celui-ci fut rejeté à douze voix de majorité. M. Tirard, qui voyait bien qu'il avait perdu la faveur parlementaire, donna sa démission avec un empressement non dissimulé.

M. Carnot me pria d'assumer la succession. J'aurais voulu me dérober, la présidence du conseil se conciliant mal avec un ministère aussi absorbant que celui de la Guerre. J'avais en perspective diverses réformes et l'application fort laborieuse de

la récente loi de recrutement. Toutefois un nouve refus, après celui que j'avais formulé à la chute d cabinet Floquet, pouvait être mal interprété. Je m résignai donc et réussis assez promptement à m'entourer de notoires capacités. Le cabinet se trouva ainsi composé : Présidence du conseil et Guerre, M. de Freycinet; Justice et Cultes, M. Fallières; Affaires étrangères, M. Ribot; Intérieur, M. Constans; Finances, M. Rouvier; Marine, M. Barbey; Instruction publique, M. Léon Bourgeois; Travaux publics, M. Yves Guyot; Commerce et Industrie, M. Jules Roche; Agriculture, M. Jules Develle.

Notre déclaration du 18 mars 1890 adressait un cordial appel à toutes les fractions républicaines et les conviait aux réformes économiques et sociales, « conséquences du régime que la France s'est donné ». Nous nous proposions d'arriver à la formation de cette « République large, ouverte, tolérante et paisible, qui est l'état définitif et le terme désiré des luttes que nous traversons ». Ce langage dans ma bouche n'étonnait personne : il était l'écho de celui qu'on avait entendu à Nantes, à Montauban et à Toulouse. L'union des républicains, suivie de l'union de tous les Français, quel rêve! Et combien grande serait cette nation, s'il pouvait se réaliser! Une interpellation amicale de M. Lockroy nous permit, le jour même, de préciser notre pensée et d'ajouter quelques développements, après lesquels la Chambre, par 309 voix contre 75, nous accorda

sa confiance. L'extrême gauche s'abstint, non par malveillance, mais pour ne pas se solidariser avec un programme qu'elle jugeait trop modéré, et qui l'était, en effet, comparativement au sien. Ses organes dans la presse se chargèrent d'expliquer son attitude. Nous pouvions donc compter, de ce côté, sur une neutralité sympathique, grâce à laquelle notre ministère — par une exception qui ne s'était pas vue depuis M. Jules Ferry — vécut pendant deux ans. Et peu s'en est fallu que son existence se prolongeât davantage.

Au delà de nos frontières s'accomplissait un événement qui semblait être le début d'une ère orageuse. Le 27 mars 1890, l'empereur Guillaume accepta, que dis-je? exigea la démission de M. de Bismarck. La cause occasionnelle de cette brusque séparation n'importe pas. La cause réelle — et le fait n'en était que plus inquiétant — résidait dans l'impossibilité d'harmoniser deux volontés également impérieuses, également confiantes en elles-mêmes, également impatientes de tout contrôle. Désormais la nature impulsive et fière du Souverain ne connaîtrait plus de contrainte. Grave sujet de réflexion pour notre pays. M. de Bismarck ne nous aimait pas. Du moins il suivait une politique d'intérêts, il ne cédait pas à ses passions. Sa retraite n'augmenterait-elle pas les chances d'un conflit et serions-nous réduits plus tard à le regretter? Je me propo-

sai de sonder à ce sujet l'ambassadeur d'Allemagne.

Le comte de Münster était un homme loyal, ennemi des conflits, désireux de maintenir la paix entre les deux nations rivales. Mes relations avec lui dataient de la fin de 1885, époque à laquelle il avait succédé au prince de Hohenlohe. Bien que je n'eusse pas occupé le quai d'Orsay depuis 1887, elles avaient continué. Il venait souvent me voir rue de la Faisanderie et nous causions avec abandon. Sa bonhomie et sa cordialité n'excluaient pas une finesse d'observation poussée très loin; il n'en faisait point étalage : elle se révélait, dans la conversation, par des traits piquants et des aperçus pleins de sens. Sa parole très simple allait droit au but. Un jour que j'étais seul dans son salon, avec lui et sa fille, la comtesse Marie, étroitement associée à sa vie, il me dit, sans transition : « Quel intérêt vous pousse à vous rapprocher de la Russie? Croyez-moi, rien de bon ne vient de l'est. » Il employait volontiers cette formule; il avait séjourné longtemps à Pétersbourg, comme chargé d'affaires, et n'en conservait pas un souvenir agréable. Il racontait des histoires étonnantes sur l'incurie administrative des Russes (dont les défaites de Mandchourie ont apporté la triste confirmation). Sa prédilection allait aux Anglais, dont il avait le port et les manières, puis aux Français, dont il appréciait l'esprit et la culture. « Mon cher comte, lui répondis-je, il existe entre les Russes et nous une vieille sym-

pathie, qui s'est manifestée durant le premier Empire et plus tard sous les murs de Sébastopol. Il est du reste bien naturel que nous cherchions un contrepoids à votre Triple Alliance. » — « Où en est la nécessité? répliqua-t-il. Cette Triple Alliance ne vous menace pas, tandis que vous, qui êtes des batailleurs, si vous parvenez à vous souder avec la Russie, vous nous attaquerez. » Je protestai ; je l'assurai que nous voulions uniquement nous préserver. Et comme il en contestait de nouveau l'utilité, je poursuivis : « Que vous ne veuillez pas nous attaquer, je le crois. Mais avec votre nouvel Empereur, qui sait ce qui peut arriver? Maintenant qu'il a renvoyé Bismarck, il peut céder à son impulsion belliqueuse. » — « Détrompez-vous, me dit avec feu la comtesse Marie, qui jusqu'ici ne s'était pas mêlée à la conversation. Je connais Guillaume, j'ai bien souvent joué avec lui quand j'étais enfant. Je ne passe pas une fois à Berlin sans aller le voir. Il a des sentiments hautement religieux. Jamais il ne prendra l'initiative de la guerre. » L'ambassadeur confirma le jugement de sa fille. Souvent, depuis, la comtesse Marie m'a dit : « N'avais-je pas raison? Vous le voyez, Guillaume est pacifique. »

Cette conversation, par son ton d'absolue sincérité, m'impressionna. Cependant je conservais des doutes sur la perspicacité de mon interlocutrice. N'était-elle pas mal placée pour voir les choses exactement? D'ailleurs la sécurité d'un grand peuple ne doit pas

reposer sur la bonne volonté des autres; elle doit résider en lui-même, en ses propres moyens, dans les précautions qu'il sait prendre par ses armements et par ses alliances. Tout en continuant donc d'affirmer au comte de Münster que notre rapprochement avec la Russie était purement défensif — ce qui était la stricte vérité — je n'en travaillai pas moins à le rendre plus étroit.

M. Ribot, que j'avais mis au courant de ce qui s'était passé sous les cabinets précédents, entra complètement dans mes vues et se montra non moins désireux que moi de faire cesser l'isolement de la France. Il trouva chez le baron de Mohrenheim une propension égale à poursuivre les conversations déjà engagées. Ce diplomate inspirait des doutes à quelques personnes, en raison de l'attitude qu'il avait eue à ses débuts à Paris. Il s'en expliqua un jour : « Je suis avant tout, me dit-il, le très dévoué serviteur de mon Empereur. Tant qu'il a cru devoir se rapprocher de l'Allemagne, j'y ai aidé dans ma petite sphère. Aujourd'hui j'ai la mission de travailler au rapprochement avec la France. Cette mission m'est extrêmement agréable, car j'aime votre pays, et vous pouvez compter que je m'emploierai de mon mieux à la remplir. Je sais que cette évolution de notre politique est motivée par des faits positifs et par les considérations les plus sérieuses. Je n'en demande pas davantage. Vous me verrez entièrement attaché

cette politique nouvelle. Les objections, soyez en ir, ne viendront pas de mon côté. »

J'enregistrai bientôt une marque des bonnes disositions de la Russie. Le 11 mai 1890, le grand-duc icolas, qui exerçait sur les choses de la guerre une fluence considérable, vint à Paris. Le lendemain, reçus le billet suivant, de la main du baron de ohrenheim : « J'ai pris la liberté de passer aujourhui à votre porte pour avoir l'honneur de m'acuitter d'une démarche de M[gr] le grand-duc Nicolas, ui est notre hôte depuis hier et qui doit repartir pour aint-Pétersbourg jeudi. Son Altesse Impériale, qui, omme Votre Excellence ne l'ignore sans doute pas, st feld-maréchal des armées impériales et a comandé en chef nos troupes lors de la dernière camagne de Turquie, serait fort heureuse de pouvoir rofiter de son trop court séjour à Paris pour faire otre connaissance et m'a chargé de vous en transettre le vœu, en vous demandant s'il pourrait vous onvenir d'accepter à déjeuner chez Elle, soit deain, soit après-demain, à votre convenance... 'accueil que le Grand-Duc a reçu à Nice de ceux u'il aime à qualifier de ses frères d'armes le end d'autant plus désireux de pouvoir en exprimer a reconnaissance à leur chef. » Après le déjeuner, e causai pendant près de deux heures avec le Grand-Duc, dans un coin du salon. Son rôle miliaire, sa rondeur, sa parfaite connaissance de notre angue, la variété des sujets qu'il abordait ren-

daient sa conversation particulièrement attrayante. Il me remercia vivement des attentions que nous avions eues pour les officiers d'artillerie, ainsi que pour les ingénieurs des poudres qui se préparaient à édifier en Russie des fabriques sur le modèle de Sevran-Livry. Il s'enquit des réformes que je poursuivais, me disant qu'il s'intéressait à l'armée française comme à la sienne propre. « Si j'ai voix au chapitre, ajouta-t-il, les deux armées n'en feront qu'une en temps de guerre. Et cela, étant bien connu, empêchera la guerre. Car personne ne se souciera d'affronter la France et la Russie réunies. C'est ce que je répète dans ma famille. » Il me demanda des renseignements détaillés sur les forces dont nous disposions, sur le nombre de nos batteries, sur notre haut commandement, enfin sur l'état de notre flotte. Nous nous quittâmes dans les termes de la plus grande cordialité : « La France a en moi un ami », dit-il en me serrant chaleureusement la main.

Quelques jours après, un incident resserra nos rapports avec la Russie. Le matin du 28 mai 1890, le baron de Mohrenheim se présenta chez M. Ribot et lui apprit que des nihilistes ourdissaient à Paris un complot contre la vie de l'Empereur. Il lui indiqua même certains points du bois de Vincennes où des bombes étaient enterrées. Il ne possédait pas encore tous les documents, mais il y avait urgence, selon lui, à procéder aux arrestations, car les cons-

pirateurs se préparaient à quitter Paris. M. Ribot vint m'exposer les faits; nous mandâmes aussitôt M. Lozé, préfet de police, qui, de son côté, avait réuni les renseignements les plus précis et même avait déjà saisi le juge d'instruction Atthalin. La journée fut employée à remplir les formalités légales en vue d'arrestations pour le lendemain. Le soir M. Lozé se rendit à la gare de l'Est, afin d'aviser le ministre de l'Intérieur qui rentrait de voyage avec le président de la République. M. Constans prit l'affaire en main et, le 29 mai à la première heure, les fabricants d'engins furent incarcérés, au grand contentement de l'ambassadeur.

Vers la fin de l'année, mon ami Barbey, ministre de la Marine, m'entretint des très intéressantes informations qu'il recevait de notre attaché naval à Pétersbourg. Le ministre de la Marine russe, qui connaissait les témoignages de sympathie échangés à Paris entre les officiers d'artillerie des deux nations, lui avait dit que des témoignages pareils ne manqueraient pas de se produire, à l'occasion, entre les officiers des deux armées de mer. Mon collègue estimait que, si la France envoyait une escadre dans la Baltique, non seulement cette escadre serait bien reçue, mais qu'elle déterminerait des manifestations enthousiastes. Notre attaché reçut l'ordre de continuer à recueillir les impressions autour de lui et de les transmettre fidèlement au ministre. Au printemps, si les circonstances s'annonçaient décidément

favorables, M. Barbey présenterait avec mon assentiment une motion au conseil dans le but d'être autorisé à procéder à cette importante démarche. Provisoirement nous convînmes de garder le silence pour ne pas risquer d'éveiller au dehors certaines susceptibilités qui pourraient mettre obstacle à ce projet. L'initiative de M. Barbey fut, comme on verra, couronnée de succès ; c'est à elle qu'on doit la démonstration de Cronstadt.

J'avais hâte de réaliser la réforme qui me tenait le plus à cœur et dont la perspective m'avait retenu au ministère de la Guerre lors de la chute de M. Tirard : je veux parler de la création de l'état-major de l'armée. Depuis deux ans, j'attendais l'heure propice; elle me paraissait enfin venue. Les préventions entretenues autrefois contre le général de Miribel semblaient aujourd'hui entièrement dissipées. Par son passage au 6e corps, où il s'était montré le digne continuateur du général Février, il avait conquis, si je puis dire, droit de cité dans le haut personnel de la République. L'opinion s'habituait à voir en lui un de nos chefs les plus qualifiés. On pouvait donc, sans la heurter, l'appeler aux côtés du ministre de la Guerre.

Le *Journal officiel* du 7 mai 1890 enregistra le décret impatiemment attendu de l'armée. Les termes en avaient été mûris et discutés avec le général Saussier. Celui-ci se trouvait directement intéressé

à la mesure, puisque le futur chef d'état-major devait être son major général en temps de guerre et pendant les grandes manœuvres du temps de paix. L'institution a subi quelques modifications dans ces dernières années, toutefois l'idée essentielle subsiste. Je ne serais pas surpris qu'on en revînt au texte intégral d'un règlement qui avait reçu l'approbation des hommes de guerre de l'époque, non seulement de Saussier et de Miribel, mais aussi de Février, Billot, Galliffet. J'en rappelle les dispositions essentielles.

En vertu de l'article premier, une partie du personnel de l'état-major de l'armée forme, au moment des hostilités, le noyau des états-majors des armées d'opération. Le chef d'état-major lui-même passe sous les ordres du commandant en chef des forces de l'est, qui n'a cessé de travailler avec lui pendant le temps de paix. Le surplus du personnel, avec le premier sous-chef, reste auprès du ministre, pour assurer sous ses ordres directs la marche du service central. Les grandes manœuvres d'automne offrant, dans la mesure du possible, un raccourci de l'état de guerre, j'expérimentai, en septembre 1891, le fonctionnement de la nouvelle organisation. Quatre corps d'armée et deux divisions de cavalerie indépendantes, répartis en deux armées adverses, évoluèrent pour la première fois sous les ordres du général Saussier, assisté du général de Miribel. Celui-ci, durant tout un mois, cessa de relever du ministre pour obéir

exclusivement au commandant en chef. Le mécanisme se montra d'une solidité et d'une souplesse à toute épreuve. Les attachés militaires en emportèrent une impression profonde et j'ai su par notre ambassadeur à Berlin, M. Herbette, que le grand état-major allemand en avait conçu un surcroît d'estime pour nos institutions militaires.

Le décret donne à l'état-major des attributions fort étendues, qui n'ont pas été restreintes par mes successeurs. Elles visent, en principe, tout ce qui touche la préparation à la guerre et notamment : la mobilisation et la concentration; l'emploi des chemins de fer et des voies navigables; l'organisation et l'instruction générale de l'armée; la préparation et la coordination des travaux du conseil supérieur de la Guerre; les missions d'inspection confiées à ses membres. Le chef d'état-major est rapporteur permanent auprès du conseil et sert de trait d'union entre celui-ci et le ministre.

Cette réforme me permit d'en réaliser une autre, dont je n'avais que trop senti le besoin en 1870 : elle concerne les rapports avec les compagnies de chemins de fer. La législation en vigueur accordait au ministre un droit général de réquisition du personnel et du matériel en cas de guerre. Ce droit n'était ni précisé ni réglé, et surtout l'application n'en était pas préparée dès le temps de paix. Pendant ma délégation à Tours et à Bordeaux, je dus faire usage de procédés dictatoriaux, que les circons-

nces excusaient, mais qui ne constituent pas une
nne méthode. Il convient que les mesures de cet
dre soient concertées d'avance et que la mobilisa-
n n'ouvre pas une ère d'improvisations et d'à-
ups. Les Chambres adoptèrent, à la fin de 1890,
e loi qui prévient les difficultés. Les décrets qui la
veloppent ont institué, auprès de chaque compa-
ie, un commissaire militaire, délégué de l'état-
ajor, qui s'associe intimement avec le délégué
la compagnie, pour résoudre toutes les questions
ncernant les besoins de l'armée. Aussitôt l'ordre
mobilisation lancé, ce commissaire, assisté à
n tour du délégué de la compagnie, prend en
ain la haute direction du chemin de fer et le su-
rdonne entièrement aux nécessités de la défense.
ette organisation, éprouvée dans les grandes ma-
euvres, n'a donné lieu à aucune retouche.

Je dois rendre cette justice aux compagnies que
n seulement elles n'ont pas suscité d'obstacles au
te de la loi, mais qu'elles en ont facilité l'applica-
n autant qu'il était en leur pouvoir. Nonobstant
monopole d'État dont les chemins de fer sont
bjet en Allemagne, nous nous trouvons aussi bien
rtagés que nos voisins. En temps de guerre,
us aurons les mêmes facilités de transport, nous
mmanderons à un personnel également préparé et
traîné, nous rencontrerons, du haut en bas de
chelle, tout autant de dévouement et non moins
patriotisme. Comme preuve de l'état d'esprit qui

règne dans ces administrations au regard de la défense nationale, je citerai l'obligation bénévolement acceptée par elles, à ma demande, et depuis lors scrupuleusement exécutée, d'entretenir en tout temps, dans l'enceinte du chemin de fer, un approvisionnement de charbon suffisant pour assurer la marche de l'exploitation pendant un délai minimum de deux mois.

Il m'a été donné de voir combien l'attention du pays est en éveil, avec quel empressement les concours se présentent quand des indices de guerre même très vagues se montrent à l'horizon. La succession de ces réformes, les bruits qui couraient sur le tempérament du nouvel empereur d'Allemagne stimulaient au plus haut point les officiers du cadre de réserve. De tous côtés ils demandèrent à être exercés plus fréquemment, à multiplier les contacts avec les camarades de l'armée active, en un mot à se rendre plus aptes à jouer leur rôle au moment de la mobilisation. Je fus conduit à proposer au parlement des modifications aux conditions de la retraite, de façon que les officiers généraux arrivant à la limite d'âge pussent s'inscrire plus aisément au cadre de réserve et prolonger ainsi leur collaboration. Parmi les offres de concours qui passèrent sous mes yeux, je citerai cette lettre peu connue du duc d'Aumale :

Chantilly, 16 juillet 1890.

« Monsieur le Ministre,

« J'ai l'honneur de vous renouveler l'expression d'un vœu que j'ai déjà cherché à vous faire parvenir.

« Je vous demande de me mettre en mesure de servir en temps de guerre et je me tiens à votre disposition.

« Soyez assuré que le jour où le déclin de mes forces physiques me mettrait hors d'état de servir utilement, je serais le premier à vous en prévenir.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

« H. d'Orléans,

« duc d'Aumale. »

Si la décision n'avait dépendu que de moi, je n'aurais pas hésité à rapporter l'arrêté du général Boulanger (qui, à mon avis, s'était écarté de l'esprit de la loi) et à réintégrer le duc d'Aumale dans son grade de général de division, pour le placer au cadre de réserve. Le prince était en possession de toutes ses facultés physiques et morales, il en donnait tous les jours des preuves et sa lettre au besoin, par son écriture élégante et ferme, en aurait témoigné. Ses frères d'armes auraient salué avec joie son retour dans l'armée. Malheureusement ma bonne volonté

se trouva paralysée par l'arrêt du Conseil d'État, qui avait rejeté son pourvoi de 1886. En présence d'un jugement souverain et quelle que fût mon opinion personnelle sur la mesure prise par mon prédécesseur, je ne pouvais que m'incliner. Le conseil des ministres estima de même que la pétition du prince ne comportait pas de suite. Je m'en expliquai avec M. Limbourg, venu me voir de sa part et trop bon juriste pour insister[1].

En même temps que je poursuivais l'alliance avec la Russie, je désirais améliorer nos rapports avec l'Angleterre. Ils étaient demeurés empreints de quelque froideur depuis 1882; même vers la fin du ministère Ferry, ils avoisinaient la rupture. Bien qu'ils se fussent détendus en 1885 par suite de notre attitude dans la conférence relative au canal de Suez, ils n'avaient pas repris leur ancienne cordialité. M. Ribot, qui partageait mon sentiment, s'appliqua, dès la première année de son ministère, à négocier avec nos voisins, sur un ton très amical. Il entrevit d'abord la possibilité d'un accord au sujet de l'Égypte. Les circonstances permirent de rou-

1. Le duc d'Aumale ne me garda pas rancune de l'incident. Lorsque je lui rendis visite, faubourg Saint-Honoré, à l'occasion de ma candidature à l'Académie française, il me reçut de la meilleure grâce. Je ne lui demandai pas sa voix, il ne me la promit pas, mais je sais qu'il me la donna, au deuxième tour de scrutin. A l'Académie nos relations ont été, jusqu'à sa mort, des plus cordiales; il voyait toujours en moi l'ancien ministre de la Guerre.

vrir des pourparlers depuis longtemps suspendus. Le 16 avril 1890, l'ambassadeur de Turquie, Essad Pacha, lui posa cette double question : Le gouvernement français serait-il prêt à renouveler par écrit sa déclaration de 1888, à savoir que, si les Anglais quittaient l'Égypte, les Français ne prendraient pas leur place? Le Sultan pourrait-il faire usage de cette déclaration auprès du gouvernement britannique? Sur les deux points, la réponse de M. Ribot fut affirmative.

On devait croire, dès lors, que des négociations ne tarderaient pas à se nouer entre la Porte et le cabinet de Londres et que nous serions appelés à y participer. Mais M. Waddington, mis au courant par M. Ribot, montra, dans une dépêche du 29 avril, que les Anglais étaient moins empressés que nous-mêmes : « J'ai dit à Lord Salisbury, écrivait notre ambassadeur, que je tenais à lui affirmer que j'avais trouvé chez vous un désir marqué d'arriver à une entente sur les affaires de l'Égypte, s'il était possible de le faire à des conditions honorables pour les deux pays, et je lui ai demandé sur quel terrain il entendait se maintenir aujourd'hui. Il m'a répondu que la convention Wolff était un minimum qu'il avait eu quelque peine à faire accepter par ses collègues... Il ne m'a d'ailleurs rien dit de nature à fermer la porte aux négociations. » Sur la base de la convention Wolff, nous ne pouvions entamer des pourparlers. Nous avions toujours la même objec-

tion à ce que les Anglais, une fois sortis de l'Égypte, pussent y rentrer, en vertu de cette même convention, si quelque danger inopiné venait, d'après eux, à menacer le pays. Nous en restâmes donc là. Néanmoins la tentative ne fut pas inutile, car elle montra à nos voisins les dispositions conciliantes dont nous étions animés.

M. Ribot eut plus de succès dans le règlement de nos possessions respectives à l'est et au centre de l'Afrique. Par une convention en date du 5 août 1890, la France, renonçant à se prévaloir des droits qu'elle tenait d'une convention antérieure, reconnut le protectorat britannique sur Zanzibar. De son côté, l'Angleterre reconnut le protectorat français sur Madagascar, ce qui nous donnait les coudées franches, les autres puissances étant presque désintéressées. En outre, les deux contractants déterminèrent leurs zones d'influence dans les régions qui s'étendent au sud de la Méditerranée. La ligne de démarcation fut tracée de Say, sur le Niger, au lac Tchad. L'Angleterre conservait les anciens domaines du roi Sokoto, tandis que la France exerçait son action sur le vaste territoire connu sous le nom de Sahara, dont certaines parties valent mieux que leur réputation. Nous avions ainsi toute liberté pour nous développer au sud de l'Algérie et plus tard du Maroc, de même que pour élargir vers le nord et vers l'est nos domaines du Congo. Cet arrangement était équitable et, malgré quelques plaisan-

teries d'un goût douteux hasardées par Lord Salisbury à la Chambre des lords, au sujet du « désert brûlé » qui nous était dévolu, elle produisit un réel soulagement des deux côtés du détroit. Nous faisions tomber le principal obstacle à notre expansion africaine et nous supprimions de nombreuses causes de frottement entre les deux pays. Le jour où la difficulté égyptienne disparaîtrait à son tour, rien ne s'opposerait plus à leur étroite entente.

A l'intérieur, la situation du cabinet, en apparence brillante, restait au fond assez précaire. Nous vivions par la tolérance de l'extrême gauche qui, en portant ses quatre-vingts ou cent voix du côté de nos adversaires irréductibles, pouvait, à tout instant, nous mettre en minorité. La conduite de ce groupe fut assez méritoire. Nous ne pratiquions pas sa politique et cependant il résista longtemps à la tentation de nous renverser. Nous étions souvent gênés par l'obligation de le ménager sans lui céder. Ce fut là une des faiblesses de la République depuis la démission du maréchal de Mac-Mahon. Le parti républicain désormais divisé avait pour arbitre la droite. Le danger ne diminua pas après les élections de 1889. Elles avaient eu lieu sous l'empire de passions exacerbées. Les monarchistes, déçus dans leurs espérances, avaient à cœur d'obtenir des revanches parlementaires, qui ne semblaient pas impossibles. En cinq ans, ils avaient vu succomber

huit ministères[1]. Le neuvième, le mien, résistait encore. Ils épiaient le moment où il subirait le même sort. L'extrême gauche jusqu'ici s'était refusée à favoriser leur dessein. Elle s'abstenait quand son vote eût entraîné notre chute. Mais une telle abnégation ne pouvait durer toujours.

Deux ordres de faits devaient fatalement nous mettre en désaccord avec le parti avancé. Dans les classes ouvrières s'accomplissait une évolution profonde. Elles prenaient de plus en plus conscience de leur force et de leur sort, trop souvent misérable. Déjà, en 1886, à Toulouse, j'avais signalé ces grèves répétées, indice d' « un problème qui n'est pas résolu ». Le malaise allait grandissant. Notre déclaration ministérielle du 18 mars 1890 réflétait nos sentiments à cet égard : « Nous sommes, disions-nous, à une époque de transformation sociale où la condition des travailleurs est justement l'objet de préoccupations nouvelles. » J'avais conçu un projet de loi sur les retraites ouvrières, que nous discutâmes au conseil l'année suivante et qui fut déposé sous les signatures de M. Constans, ministre de l'Intérieur, et de M. Rouvier, ministre des Finances[2].

1. Ferry, mars 1885; Brisson, décembre 1885; Freycinet, décembre 1886; Goblet, mars 1887; Rouvier, novembre 1887; Tirard, mars 1888; Floquet, février 1889; Tirard, mars 1890.

2. Ce projet, qui reposait sur le principe de l'assurance facultative, parut alors bien hardi. Il est aujourd'hui singulièrement dépassé par les lois qui ont organisé l'assurance obligatoire, même dans les campagnes.

Une pareille évolution ne se poursuit pas sans heurts et sans secousses. La grève, arme à deux tranchants, est trop à la portée du travailleur pour qu'il n'y recoure pas même à contretemps et pour qu'il ne l'accompagne pas souvent d'excès préjudiciables à sa cause. De là chez les gouvernements des soucis infiniment graves. Car leur rôle est aussi malaisé qu'ingrat. Il ne suffit pas à un ministre d'être bien intentionné et secourable à ceux qui souffrent; il reste à la merci des tristes hasards que les grèves font naître. C'est d'elles, peut-on dire, qu'on sait comment elles commencent, mais qu'on ne sait jamais comment elles finissent. Aussi observions-nous avec inquiétude l'agitation qui s'accusait dans le monde du travail, particulièrement en cette année 1890.

Une seconde cause d'appréhension se révélait à nous, de nature très différente. Nous assistions au réveil de cet esprit qui, de 1871 à 1880, avait fomenté la lutte de laquelle étaient sortis l'article sept et les décrets sur les ordres religieux. Le clergé, qui durant quelques années avait gardé l'attitude convenable à sa haute mission, s'était de nouveau laissé glisser sur la pente dangereuse de la politique. Les élections de 1885 et, plus encore, celles de 1889 l'avaient montré, sur plusieurs points du territoire, donnant la main au parti monarchique. Certains évêques le prenaient de haut avec le gouvernement. Des mandements, des lettres

pastorales respiraient plutôt la polémique que la sérénité évangélique. Le ministre des Cultes, bien connu cependant pour sa pondération, M. Fallières, ne rencontrait pas les égards auxquels il avait droit. La méconnaissance de l'autorité civile perçait fréquemment dans la correspondance des prélats. Des mesures de rigueur ne tarderaient pas à s'imposer et d'avance nous savions qu'elles paraîtraient aux uns excessives, aux autres insuffisantes. Ainsi se nouerait par la force des choses la coalition redoutée de la droite et de l'extrême gauche. Nous arrivions au seuil de notre deuxième année de pouvoir sans trouver devant nous la sécurité et la durée qu'ont connues plus tard d'autres ministères. La stabilité ne pouvait être que le fruit de l'élimination progressive des monarchistes du parlement. Or, au début de l'année 1891, ils disposaient à la Chambre de plus de deux cents voix.

CHAPITRE XIV

L'ALLIANCE RUSSE. — AGITATION RELIGIEUSE.

Après la retraite de M. de Bismarck, l'empereur Guillaume II sembla plutôt enclin à se rapprocher de nous. Il avait traité nos délégués à la conférence du travail avec des égards particuliers. Revenant sur ses premiers actes, il avait adouci le régime des passeports en Alsace-Lorraine. En ce moment même il préparait à Berlin, pour le printemps de 1891, une exposition des Beaux-arts à laquelle nos artistes étaient expressément conviés. La correspondance diplomatique accusait la détente. Du côté donc de l'Allemagne une ère de tranquillité relative semblait nous être promise.

Le 18 février 1891, l'Impératrice mère eut la malencontreuse idée d'effectuer à Paris un voyage incognito, discrètement annoncé par quelques gazettes officieuses. Ses sentiments pour la France, excellents d'après le correspondant de San Remo, se manifestèrent par des visites empressées aux ate-

liers de nos peintres et de nos sculpteurs. Nos journaux en parlèrent trop. Elle s'oublia à parcourir Versailles et Saint-Cloud, qui portaient encore les traces de nos désastres et réveillaient de cruels souvenirs. L'opinion s'en émut et bientôt l'Impératrice ne recueillit plus dans les rues de Paris les témoignages de déférence accoutumés; elle provoqua même quelques manifestations hostiles, que les correspondants de journaux allemands s'appliquèrent à grossir. L'Empereur, fort sensible, naturellement, à ce qui touchait la personne de sa mère, en fut à ce point ému que, dans la journée du 26 février, il expédia à son chef d'état-major, le général de Waldersee, des ordres préliminaires à la mobilisation, dans le cas où le départ de l'Impératrice pour l'Angleterre, fixé au lendemain, 27, serait marqué par quelque outrage.

La ligue des patriotes, quoique dissoute, avait convoqué ses adhérents à la gare du Nord. Les curieux, à n'en pas douter, s'y joindraient en grand nombre. On pouvait tout craindre d'un rassemblement dans lequel se trouveraient beaucoup de têtes excitées et des gens mal intentionnés, désireux d'amener un conflit. Si les cris injurieux qui avaient salué l'arrivée du roi d'Espagne en 1883 se renouvelaient, on entrerait dans l'irréparable.

Les dispositions prises par le ministre de l'Intérieur et par le préfet de police conjurèrent le péril. Non seulement les abords de l'ambassade, où l'Im-

pératrice devait monter en voiture avec le comte de Münster. étaient sévèrement gardés. non seulement six cents agents étaient disséminés sur le parcours, mais, précaution encore plus efficace. le départ du train, annoncé à dessein pour onze heures du matin, s'effectua dès dix heures. La démonstration projetée fut ainsi manquée et l'Impératrice en s'éloignant ne se douta de rien. Quand la locomotive démarra, l'ambassadeur éprouva un soulagement dont il ne put s'empêcher de faire la confidence à M. Lozé, qui dirigeait en personne le service d'ordre. Je n'en éprouvai pas un moindre, une heure après, en recueillant de la bouche du préfet de police la nouvelle de l'heureux départ. L'Empereur. averti par le comte de Münster, contremanda les préparatifs.

Le public ne s'est jamais douté que nous avions été aussi près d'une conflagration, pour un motif auquel la nation et son gouvernement étaient complètement étrangers. Ceux qui. du fond de leur appartement ou d'un bureau de rédaction. donnent carrière à leur patriotisme voient par cet exemple quelles conséquences peuvent entraîner certaines excitations irréfléchies.

La session parlementaire de 1891 s'ouvrit sur un fait divers. qui, à distance, paraît bien minime, et qui sur l'heure fit grand bruit, comme tout ce qui touche au monde de la littérature et du théâtre. La Comédie-Française jouait une pièce de Victorien

Sardou, *Thermidor*, dans laquelle les hommes de la Révolution étaient mis en scène avec plus de talent que de bienveillance. Quelques-unes de ces mémorables figures se présentaient sous des traits qui ne devaient certes pas les grandir aux yeux de la postérité. Bientôt le public se partagea en deux camps, dont l'un applaudissait et l'autre sifflait avec frénésie les passages les plus significatifs. Nombre de nos amis des deux Chambres nous demandèrent d'user du droit que nous conférait la censure pour exiger le remaniement de la pièce ou même pour en interdire la représentation sur un théâtre subventionné : « L'argent de l'État, nous disaient-ils, ne doit pas s'employer à dénigrer les origines de la République. Que M. Sardou fasse jouer sa pièce où il voudra, mais pas sur un théâtre qui lui donne une sorte d'estampille officielle. » La question fut examinée au conseil des ministres. Nous reconnûmes que c'était beaucoup demander à la censure. La pièce aurait pu n'être pas acceptée; maintenant qu'elle l'était, il paraissait difficile de revenir sur une décision acquise. M. Bourgeois, esprit libéral, se refusait à cet acte arbitraire. De son côté, M. Constans, ministre de l'Intérieur, alléguait avec raison qu'il ne pouvait intervenir que si l'ordre matériel était réellement troublé. La question resta en suspens pendant quelques jours, au bout desquels, l'agitation ayant augmenté, M. Constans interdit provisoirement la représentation.

Nous fûmes aussitôt interpellés à la Chambre par MM. Henry Fouquier. Joseph Reinach et Francis Charmes. La discussion du 29 janvier 1891 fut extrêmement passionnée. La droite en profita pour invectiver à la fois les hommes de 93 et le gouvernement du jour. C'est à cette occasion que M. Clemenceau prononça le fameux mot : « La Révolution française est un bloc ». — « Pourquoi il y a eu tant d'émotion dans Paris, poursuivit le leader de l'extrême gauche, et pourquoi il y a à l'heure présente tant d'émotion dans la Chambre, je vais vous le dire. C'est que cette admirable Révolution, par qui nous sommes, n'est pas finie, c'est qu'elle dure encore, c'est que nous en sommes encore les acteurs, c'est que ce sont toujours les mêmes hommes qui se trouvent aux prises avec les mêmes ennemis. Oui, ce que nos aïeux ont voulu, nous le voulons encore. Nous rencontrons les mêmes résistances. Vous êtes demeurés les mêmes ; nous n'avons pas changé. Il faut donc que la lutte dure jusqu'à ce que la victoire soit définitive. » On conçoit les développements oratoires que l' « indivisibilité du bloc » dut fournir à la droite contre le ministère. M. de Mun nous somma de dire si nous étions ou non avec M. Clemenceau. L'interpellation cessait d'être épisodique, elle devenait générale : « Vous nous avez demandé, répondis-je au comte de Mun, ce que nous sommes, avec qui nous gouvernons et avec qui nous voulons être. Nous sommes les dépositaires des conquêtes de la

Révolution. Nous sommes les défenseurs résolus de la République, et nous ne gouvernons qu'avec ceux qui professent les mêmes sentiments que nous. » A M. le comte Armand, qui me lança cette interruption : « Il s'agit de savoir si vous acceptez la Terreur et 1793? » je répliquai un peu nerveusement : « Est-ce que vous croyez que je répondrai à de pareilles sommations? Est-ce que, lorsqu'on vient me dire : « Êtes-vous pour les excès de la Terreur? » vous supposez que je pourrai répondre que je suis pour les excès de la Terreur? De semblables questions ne sont même pas un outrage, tant elles sont puériles... C'est nous méconnaître que de croire que tel ou tel groupe de cette Assemblée peut nous imposer ses volontés. » L'orage n'eut pas de suite. La Chambre, à notre demande, vota l'ordre du jour pur et simple, à 125 voix de majorité.

Nous eûmes, trois mois après, à nous expliquer sur un événement déplorable : la fusillade de Fourmies. On ne l'a point oublié. Des manifestations avaient lieu, le 1er mai, sur divers points de la France, en vue d'obtenir des pouvoirs publics la fixation de la journée de travail à huit heures. Ces manifestations furent en général exemptes de violences. La cité industrielle de Fourmies, malheureusement, fit exception. Pour assurer la tranquillité, il fallut opérer plusieurs arrestations. La foule ne s'y résigna pas et, de vive force, tenta de délivrer les prisonniers. Un détachement du 145e de ligne,

appuyé par quelques gendarmes, barrait la rue principale. Au milieu des cris et des vociférations, un nombreux attroupement, débordant les gendarmes, vint en contact avec les soldats, dont il s'efforça de saisir les fusils, nonobstant les véhémentes objurgations du commandant. Celui-ci, se voyant sur le point d'être désarmé, donna l'ordre, après de rapides sommations, d'ouvrir le feu, en l'air d'abord, puis contre la foule. La queue du cortège poussait la tête, qui ne put s'éloigner. Une quarantaine de personnes furent atteintes, dont quatorze mortellement, parmi lesquelles trois jeunes femmes. Rien ne saurait égaler le désespoir du chef militaire et des autorités civiles mêlées à cette tragédie. Il y eut là une véritable fatalité, car les instructions du ministre de l'Intérieur étaient des plus sages. De mon côté, comme ministre de la Guerre, j'avais enjoint aux troupes de ne prendre aucune initiative de répression et de se conformer strictement aux réquisitions de l'autorité civile.

A la Chambre, M. Ernest Roche interpella violemment le ministère, le 4 mai. M. Constans rétablit les faits et démontra péremptoirement que la catastrophe était due à l'imprudence des victimes : aucune mesure de prévoyance n'avait pu l'empêcher; le détachement s'était trouvé en état de légitime défense. La réfutation ne fut pas entreprise; on préféra demander une enquête parlementaire. L'accorder eût été jeter la suspicion sur les témoignages des

autorités militaires qui avaient commencé leur information. Je m'y opposai avec d'autant plus de conviction que j'avais en main les résultats d'une enquête confidentielle, effectuée sur les lieux, au lendemain de l'événement, par l'un des officiers de mon état-major, qui mettait entièrement hors de cause le commandant et le sous-préfet d'Avesnes. Je posai la question de confiance et la demande d'enquête fut repoussée par 339 voix contre 156. Le souvenir de ce lugubre épisode est le plus pénible de ma carrière ministérielle.

A l'extérieur la situation nous apparaissait sous un jour satisfaisant. Le ministre de la Marine, M. Barbey, d'accord avec moi, ne tarda pas à saisir le conseil de la proposition qu'il m'avait fait pressentir et qui tendait à diriger quelques-unes de nos belles unités navales sur Cronstadt, où elles étaient assurées, dit-il, de trouver le plus chaleureux accueil. L'empereur Alexandre III, en personne, d'après les rapports de notre attaché, saisirait cette occasion de témoigner publiquement ses sympathies à la France. M. Ribot ayant confirmé cette opinion. le conseil décida que notre ambassadeur, M. de Laboulaye, aurait à s'entendre avec le gouvernement russe, pour qu'une invitation officielle nous permît d'accomplir cette démarche dans les conditions les plus honorables. Il décida également, sur la proposition de M. Ribot. que notre escadre. au retour de

onstadt, s'arrêterait à Portsmouth, où l'attendaient
 sympathies anglaises. Nous ménagerions ainsi
 susceptibilités du gouvernement britannique, au
ment où nous cherchions à nous rapprocher de
 sur le terrain diplomatique.

L'heure ne pouvait être mieux choisie pour tendre
 main à la Russie. L'empereur Alexandre se dé-
urnait irrévocablement de l'Allemagne. Déjà mis
 défiance par les procédés équivoques du prince de
smarck dans les affaires de Bulgarie, déconcerté
r le système trop savant d'« assurances » et de
contre-assurances » pratiqué par le chancelier,
 se reconnaissant plus, avec son âme franche et
oite, dans une politique aussi compliquée, il avait
 froissé récemment de la publicité presque pro-
cante donnée au renouvellement de la Triple Al-
nce, ainsi que des commentaires qui avaient ac-
mpagné le voyage de Guillaume II en Angleterre.
exandre III était à cet instant psychologique où
n se demande si l'on n'a pas fait fausse route et
l'on ne tourne pas le dos à ses véritables intérêts.
 loyale amitié de la France même républicaine ne
lait-elle pas mieux que la sympathie protocolaire
 l'empire allemand? Remplissait-il ses devoirs
vers ses peuples en résistant au courant qui, en
pit de la forme du gouvernement, les portait vers
urs frères d'Occident? Ces réflexions aboutirent
la très cordiale invitation que M. de Laboulaye
t chargé de nous transmettre.

Au commencement du mois de juillet 1891, la division cuirassée du nord, commandée par l'amiral Gervais, partit de Cherbourg pour la Baltique. Sur sa route, en Norvège, en Danemark, en Suède, elle recueillit les témoignages les plus flatteurs. Le 23 juillet, elle entra dans le port de Cronstadt. Tout le monde a présentes à la mémoire ces fêtes, ces ovations, ces explosions d'enthousiasme, au milieu desquelles se détache la figure imposante d'Alexandre III et le groupe gracieux de la famille impériale. L'épisode le plus retentissant, motif de surprise, de scandale pour les monarchies européennes, est celui de la *Marseillaise*, jouée par la musique de la marine russe et écoutée par l'Empereur debout, comme l'avait été, quelques minutes auparavant, l'air national russe, exécuté par la marine française. L'amiral Gervais, par son tact, son sang-froid, la distinction de ses manières, représenta dignement notre pays et fut, à la Cour, l'objet des attentions les plus délicates. M. de Laboulaye, que je vis peu de temps après, ne tarissait pas d'éloges sur son compte. Quand l'escadre leva l'ancre, le 4 août, le rapprochement était fait. Il ne s'agissait plus que de le traduire en langage diplomatique. L'Empereur venait de se compromettre publiquement, il ne reculerait pas. Du reste, il n'en avait pas le désir.

Dès le 24 juillet, en prévision d'un accord qui nous paraissait indubitable, M. Ribot avait adressé à M. de Laboulaye une note concertée avec M. Carnot

et moi, ainsi que des instructions au sujet de la formule qui devrait exprimer cet accord. Après plusieurs conférences entre notre ambassadeur et M. de Giers, celui-ci nous saisit, le 6 août, d'une proposition conçue dans le sens que nous désirions. Tandis qu'elle faisait de notre part l'objet du plus sérieux examen et que M. Ribot y apportait certaines retouches, le baron de Mohrenheim, alors en traitement à Cauterets, fut rappelé à Pétersbourg et mis au courant par M. de Giers de l'état des pourparlers. L'Empereur, personnellement, lui confirma les directions données par son ministre. Rentré à Paris le 20 août, il s'empressa de voir M. Ribot et moi. L'entente entre les cabinets s'étant complètement établie, les déclarations définitives furent échangées le 27 août. Elles répondaient, on peut le dire, à des aspirations qui se manifestaient depuis de longues années et auxquelles l'occasion seule avait manqué pour s'inscrire dans un document officiel. Les peuples, par un instinct profond, avaient devancé les chancelleries.

Cette convention, strictement défensive, ne cache aucune pensée inamicale à l'égard d'une puissance quelconque. Elle avait pour résultat, en ce qui nous concerne, de rompre l'isolement dans lequel nous nous trouvions depuis 1870 et qui plus d'une fois avait enlevé à notre diplomatie la liberté d'esprit dont a besoin le gouvernement d'un grand pays. Si certains regrettent qu'on ne soit pas allé plus

loin, qu'on n'ait pas ouvert des horizons à la « jus-tice immanente », qu'ils se consolent en pensant que, si nous l'avions proposé, la Russie ne serait pas entrée dans cette voie. Alexandre III était un souverain éminemment pacifique. Il l'avait prouvé en 1886, lors du conflit avec l'Angleterre en Afghanistan; il n'aurait pas démenti son passé.

Même réduite à ces termes simples, pareille alliance offusquait à l'avance M. de Bismarck. Il la prévoyait, la pressentait et, fidèle à son système de « diviser pour régner », il ne négligeait rien pour en empêcher la réalisation. Il prétendait qu'elle serait offensive et disait qu'il ne voulait pas « se trouver pris dans un étau », « être attaqué à la fois à l'est et à l'ouest ». Il ne voulait pas, en tout cas, ce qui pouvait affaiblir son hégémonie sur l'Europe. L'empereur Guillaume II, plus sage ou moins ombrageux, n'a point cherché à mettre obstacle au désir mutuel des deux nations et, grâce à sa réserve, la paix du monde n'a pas été troublée.

Ces stipulations, malgré leur importance et leur netteté, n'atteignaient pas entièrement le but. Elles n'étaient pas, si j'ose ainsi parler, suffisamment pratiques. Elles prescrivaient l'action en commun mais elles n'en réglaient pas le mode et les conditions. Elles appelaient un complément logique : une « convention militaire », dont j'avais signalé la nécessité dès le premier jour et dont M. Ribot avait fait accepter le principe. Toutefois, étant donné les habi-

tudes de travail d'Alexandre III, sa circonspection bien connue, il fallait procéder lentement. Ce nouvel accord fut donc ajourné et ne reçut l'approbation de l'Empereur que l'année suivante.

Bien que destiné à rester secret en son texte, de même que le traité de la Triple Alliance, l'accord politique du 27 août intéressait trop notre pays, pour que son existence tout au moins ne lui fût pas révélée. Je me mis en devoir, comme président du conseil, d'y faire une brève allusion, dans le discours qu'en ma qualité de chef de l'armée j'adresserais aux officiers généraux et aux attachés militaires étrangers, pendant les grandes manœuvres de Champagne. Ces manœuvres offraient, en l'année 1891, un intérêt particulier. L'ampleur des masses mises en mouvement, les personnalités des généraux Saussier et de Miribel, la nouveauté du thème et des méthodes expérimentées, tout concourait à fixer l'attention des professionnels et même du public. Le 9 septembre, je réunis dans un banquet, à Vendeuvre, nos principaux chefs et les délégués des puissances étrangères. Après avoir mis en relief le côté technique des opérations, surtout l'exercice du haut commandement, que je venais de reconstituer, je m'exprimai ainsi :

« Ne nous lassons pas de perfectionner et de fortifier notre armée. Elle est un des éléments, et non des moindres, de notre influence dans le monde.

Elle a sa part dans les événements dont se réjouit votre patriotisme. Ses progrès, que l'Europe voit et auxquels la France applaudit, inspirent aux uns la confiance, aux autres le respect; ils attestent, en outre, que le gouvernement de la République, malgré des changements de surface, est capable de longs desseins et que, dans l'accomplissement des œuvres nationales, il apporte un esprit de suite qui ne le cède à celui d'aucune monarchie. Personne ne doute aujourd'hui que nous soyons forts; nous prouverons que nous sommes sages. Nous saurons garder, dans une situation nouvelle, le calme, la dignité, la mesure qui, aux mauvais jours, ont préparé notre relèvement.

« Je souhaite la bienvenue à MM. les attachés militaires étrangers. Leur présence ici est un stimulant pour nous tous en même temps qu'un témoignage des dispositions pacifiques qui ont présidé à ces grands préparatifs. »

Je terminai par un triple toast : à M. Carnot; au général Saussier; à l'armée. Le général Saussier, avec son sens politique habituel, répondit au nom de ses camarades qu' « avant d'avoir dans le pays tout entier le grand retentissement qu'elles méritent », mes paroles « avaient profondément ému et réconforté leurs cœurs ». L'attaché militaire russe, B[on] Freedericksz, qui, par fortune, se trouvait être le doyen des attachés étrangers, constata que « leur

présence ici était une preuve de la solidarité qui nous unit dans le beau métier des armes ».

L'allusion qu'on vient de lire fut comprise de tous et donna au discours de Vendeuvre, comme Saussier l'avait prédit, un retentissement inusité. Les journaux de diverses nuances le commentèrent dans le même sens, et avec une égale satisfaction. Fait unique : il ne rencontra pas de critique dans la presse d'opposition. Les monarchistes, enregistrant ce traité, oublièrent, dans leur patriotisme, que la République l'avait conclu. Ils s'en réjouirent sans arrière-pensée et nous félicitèrent d'avoir mené à bien cette entreprise nationale. A l'étranger, l'émotion fut considérable : les cabinets, incomplètement renseignés et dont plusieurs doutaient encore, comprirent que quelque chose était changé dans l'équilibre des forces en Europe. La France sortait de son recueillement et reprenait la place qui lui était due. Nos concitoyens, sans se préoccuper des détails, virent le résultat final, révélé par une voix autorisée, et les mots « situation nouvelle » volèrent de bouche en bouche. Dix jours après, à Bapaume, M. Ribot constata les sympathies profondes qui venaient de se manifester publiquement entre la France et la Russie, et, reprenant mon mot, ajouta : « Il en résulte pour nous, comme on l'a justement dit, une situation nouvelle. »

Le soir même où je rentrai de Vendeuvre, heureux

d'avoir pu associer l'armée au succès de notre diplomatie, j'appris la mort de M. Grévy, survenue dans la matinée, au moment même où je faisais entendre ces paroles réconfortantes. La nouvelle bientôt répandue jeta un voile de tristesse. Les circonstances qui avaient amené sa démission furent oubliées. On ne se rappela plus que les éminents services qu'il avait rendus. Président de la Chambre et président de la République, il s'est montré inimitable. Il a par sa pratique acclimaté le régime constitutionnel. A ce titre il est, avec Thiers et Gambetta, un des fondateurs de la République. Personnellement, j'éprouvais un vif chagrin. Sa constante bienveillance, ses avis, toujours si éclairés, son accueil affectueux, son hospitalière demeure se représentaient à ma mémoire. Le conseil des ministres s'associa à mon sentiment. Il décida que la cérémonie funèbre, à Mont-sous-Vaudrey, serait présidée par ceux de ses membres qui avaient été tour à tour chefs de son gouvernement : M. Fallières, M. Rouvier et moi.

Le 16 septembre 1891, avant la levée du corps, j'eus à prononcer un discours, hommage officiel de la République à celui qui, depuis Gambetta, l'avait incarnée. L'image de M. Grévy m'était si familière que je n'eus pas de peine à retracer ses traits. Je le voyais assistant au conseil avec cette apparente bonhomie et cette manière détachée qui pouvaient tromper l'observateur superficiel. Je rappelai cette savante direction qu'il imprimait autour de lui,

sans qu'on en eût pour ainsi dire conscience. D'un air négligent il montrait la route à suivre et bien rarement il se trompait. J'esquissai ce rôle malaisé, qu'il sut si bien remplir, d'habituer le pays au mécanisme délicat et nouveau de la Constitution de 1875 : « A un peuple accoutumé sous diverses formes au pouvoir personnel, il fallait apprendre le pouvoir impersonnel. Jules Grévy eut ce mérite. Il appliqua toutes les facultés de son esprit à réaliser le type du chef d'État constitutionnel. Il entendit que notre nouvelle charte devînt une vérité, en ce sens que le dernier mot en toutes choses devait appartenir aux Chambres et que ses ministres, par conséquent, devaient avoir une pleine indépendance. Il exécuta fidèlement cette clause, et jamais il n'entreprit de peser sur eux, de substituer sa volonté à la leur, de fausser en quelque sorte le principe de l'irresponsabilité présidentielle. En même temps il comprit qu'irresponsabilité ne signifie pas indifférence. Il s'efforça, dès lors, d'être le guide, le conseiller, la lumière de ses ministres. Il n'imposait pas sa consultation, mais il ne la refusait jamais. Il n'est pas un de ses présidents du conseil qui, étant allé le trouver dans une conjoncture critique, ne soit sorti de son cabinet, éclairé, soulagé, réconforté par ses sages avis. »

Je ne pus m'empêcher, en regardant ces alentours, de songer aux heures agréables que j'y avais passées et pendant lesquelles M. Grévy m'était

apparu sous des dehors que le public ignorait. Je dépeignis quelques-unes de ses qualités privées : « Ayant tous les droits de se sentir supérieur, il s'appliquait à faire oublier la distance, et ses manières enjouées, affables, provoquaient à dessein une familiarité qui mettait l'interlocuteur à l'aise, sans que celui-ci cependant fût jamais tenté de franchir une dernière limite et de s'écarter du respect qui subsistait dans la plus grande intimité. C'est ce qui faisait le charme indéfinissable de ses relations et ce qui explique comment tous ses ministres sont devenus successivement ses amis. »

Le cortège se forma au milieu d'une foule attendrie, car M. Grévy était très aimé à Mont-sous-Vaudrey et aux environs. La plupart de ses voisins le connaissaient; il était accessible à tous et avait rendu tant de services! Sa femme et sa fille soulageaient tant d'infortunes! Les cordons du poêle étaient tenus par le président du Sénat et le président de la Chambre, par M. Rouvier et par M. Fallières. Je dus repartir le jour même pour rejoindre à Châlons M. Carnot, qui, le lendemain, passait la magnifique revue de Vitry-le-François.

Cette fin de vacances ne me procura guère de repos. Le 8 octobre, je me rendis à Marseille, en compagnie de quatre de mes collègues : MM. Constans, Rouvier, Yves Guyot et Jules Roche. La grande cité nous avait conviés pour inaugurer son nouveau

système d'assainissement et pour discuter diverses questions intéressant son commerce et son industrie. Le soir, nous assistâmes au banquet qui nous était offert par la municipalité dans la vaste salle de la bibliothèque et, selon la coutume, je remerciai nos hôtes, en effleurant les principaux objets de notre politique. Je renouvelai l'allusion à cette tractation avec la Russie, dont la discrète annonce avait fait vibrer le pays : « La France, isolée et presque obligée de se désintéresser de ce qui se passait autour d'elle, est redevenue, grâce à la réorganisation de son armée et à la sagesse de sa diplomatie, un facteur important de l'équilibre européen. La paix n'est plus seulement dans les mains des autres, elle est aussi dans les nôtres et n'en est, par suite, que mieux assurée. Jamais le travail et les entreprises (commerciales) lointaines, aliment de votre prospérité, n'ont eu devant eux un horizon plus vaste et plus dégagé de nuages. » Je parlai ensuite du canal de Marseille au Rhône, prévu dans mon programme de 1879, du récent projet de loi sur les retraites ouvrières, des mesures destinées à faciliter la conciliation entre le capital et le travail, enfin du bon accueil que nous réservions aux « nouveaux venus », à tous ceux qui étaient d'accord avec nous sur la forme du gouvernement : « Je ne terminerai pas, dis-je, dans cette cité qui, depuis deux mille ans, a montré ce que peuvent le travail et la constance, où tant d'esprits supérieurs ont laissé leur trace lumineuse,

qui a vu naître Thiers et qui avait adopté Gambetta, sans rappeler les paroles de ces deux grands hommes : « L'avenir sera au plus sage »; « Ne désespérons jamais de la patrie ».

Deux incidents, de favorable augure, avaient marqué cette journée.

A notre arrivée à Marseille, M. Caillaux, président du conseil d'administration de la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, nous souhaita la bienvenue en termes dont la cordialité contrastait avec l'ordinaire banalité de ce genre de harangues. Pour qui se rappelle le rôle éminent joué par M. Caillaux dans l'Assemblée nationale et dans le Sénat, son autorité auprès des partis de droite, et en même temps sa franchise, une pareille démarche était la meilleure preuve des progrès qu'avait réalisés l'idée républicaine et de l'adhésion croissante que lui apportaient les classes éclairées. Non moins significative, à un autre point de vue, fut l'intervention de M. Bulls, bourgmestre de Bruxelles, dans les toasts qui clôturèrent le banquet. Prenant à son tour la parole pour saluer la ville de Marseille et le gouvernement de la République, il se dit « autorisé à déclarer faux le bruit qui avait couru d'un traité conclu entre la Belgique et l'Allemagne ». Ce démenti spontané, dans de telles conditions, quel signe des temps!

Les journées qui suivirent furent occupées à visiter le port, où de grands travaux étaient projetés, et à discuter les desiderata de la chambre de commerce.

Au déjeuner qu'elle nous offrit, M. Jules Roche prononça un discours franc et courageux, qui produisit sur l'assemblée une impression très vive. Nous nous rendîmes ensuite sur les quais, où la réception, croyait-on, manquerait d'aménité. Les ouvriers étaient en différend avec les armateurs et, comme toujours, s'en prenaient au gouvernement. En ma qualité de président du conseil, je devais recevoir des interpellations désagréables. Le premier accueil fut un peu froid et même soupçonneux; j'entendis deux ou trois cris malsonnants. Mais nous étant mêlés hardiment à la foule et ayant interrogé familièrement quelques-uns de ceux qui paraissaient les plus revêches, nous vîmes peu à peu la glace se fondre et la cordialité s'établir. Notre départ fut salué par des vivats. Au fond, ces hommes turbulents n'étaient pas malintentionnés. Seulement il fallait s'approcher d'eux et leur parler avec bienveillance.

De Marseille, je me rendis à Toulon, où la municipalité demandait le démantèlement d'une partie des anciennes fortifications. D'accord avec l'autorité militaire, je déterminai les lignes de la défense extérieure. La population, d'abord excitée, comprit la nécessité de transiger et finit par se déclarer satisfaite d'une solution moyenne. Ici encore, j'ai constaté combien il est facile, par une discussion ouverte et franche, de dissiper une opposition qui s'annonce comme irréductible. On ne trouvera pas de meilleur

moyen de s'entendre avec les ouvriers que de leur témoigner de la confiance et de s'adresser à leurs sentiments d'équité.

Je ne voyais pas sans appréhension approcher le retour des Chambres. La session extraordinaire de novembre 1891 s'annonçait grosse de difficultés. La question religieuse avait pris, au cours de l'année, un tour très fâcheux. Au moment même où le pape Léon XIII, avec sa grande largeur de vues, recommandait aux fidèles de France d'accepter la forme du gouvernement et de se borner à réclamer des garanties en faveur des intérêts de l'Église, certains prélats protestaient par leur attitude contre ces sages conseils. Ils rédigeaient des mandements amers, adressaient au ministre des Cultes des lettres à peine convenables et semblaient prendre plaisir à braver l'autorité civile. M. Fallières avait réprimé quelques-unes de ces manifestations, mais les prélats gardaient leur arrogance. Ils ne renonçaient pas à diriger sur Rome des pèlerinages qui, par leurs déclamations en faveur du pouvoir temporel du pape, risquaient de nous créer des embarras avec l'Italie.

Ces faits ne pouvaient manquer d'avoir leur répercussion au sein du parlement. Ils devaient provoquer bientôt l'un de ces débats orageux qui mettent en péril l'existence du gouvernement. Car, si mesurées que soient en pareil cas ses explications,

elles froissent ceux qui dénoncent sa faiblesse ou ceux qui crient à la persécution, quelquefois les uns et les autres. Pour conjurer les dangers d'une semblable discussion, je fis en sorte que le Sénat en prît l'initiative. Elle se déroulerait dans un milieu plus calme et plus accessible aux nuances.

Le 9 décembre 1891, M. Dide, esprit vigoureux et tolérant, nous interpella sur les rapports de l'Église et de l'État, « tels qu'ils résultent des récentes manifestations du Vatican, des mandements des évêques et de l'attitude du clergé de France ». Après lui, M. René Goblet (devenu sénateur) prononça un discours d'une grande portée. Élevant la question au-dessus des contingences du jour, il eut la hardiesse de déclarer, en face d'une Assemblée presque unanimement concordataire, que le pacte liant l'Église à l'État ne répondait plus aux nécessités présentes, que les difficultés dont on s'alarmait se renouvelleraient sans cesse et qu'une seule mesure pourrait les conjurer : la séparation des Églises et de l'État. Dénouement rationnel, proclamait-il, à la lutte depuis si longtemps soutenue, et seul conforme aux tendances de l'esprit moderne. Ce discours fut non pas approuvé, mais écouté avec le respect que commandaient le talent et la sincérité de l'orateur.

M. Fallières, dans un clair résumé, montra la situation sous son vrai jour. Il prouva qu'à tout instant l'action du gouvernement s'était exercée avec force et

modération, que celui-ci n'était en rien responsable des difficultés signalées. M. Chesnelong, catholique convaincu et fougueux, passionna le débat. Renversant les rôles, il porta l'offensive dans le camp républicain et, comme toujours, l'accusa de persécution. Pendant la suspension qui suivit cette chaude harangue, MM. Demôle, Ranc et Merlin, présidents des groupes de gauche, me représentèrent la nécessité de m'engager personnellement à la tribune, si je voulais rallier une majorité considérable. Les circonstances, d'après eux, étaient décisives, il fallait que le Sénat se prononçât hautement et que le gouvernement sortît de cette discussion « plus fort et plus armé pour la lutte ».

Je débutai par une affirmation qui me paraît indiscutable, à savoir : le caractère obligatoire, en France, des articles dits organiques, promulgués avec le Concordat et destinés à faire corps avec lui. Ces articles sont déniés par la cour de Rome, qui, n'ayant pas participé à leur élaboration, veut les ignorer. En quoi cette particularité donne-t-elle aux prélats le droit de leur refuser obéissance? Les évêques sont citoyens français et les articles organiques (qui ne touchent pas d'ailleurs au domaine de la foi) sont une loi de l'État. Comme telle, elle oblige les évêques au même titre que les simples laïques. La contestation à son sujet peut s'élever entre le Vatican et le gouvernement français; elle n'est pas recevable de la part des prélats.

Répondant ensuite à M. Goblet, je formulai cette déclaration : « Le cabinet qui siège sur ces bancs ne croit pas avoir reçu le mandat, ni des Chambres ni du pays, d'accomplir la séparation de l'Église et de l'État, ni de la préparer. » Le Sénat tout entier, d'accord sur ce point, se montra soulagé et la question semblait close. Singulière illusion ! Car cette importante séance accéléra, en réalité, l'évolution parlementaire qui devait aboutir à l'état de choses actuel. Mais, en 1891, l'orientation des esprits était autre : « Nous avons reçu, dis-je, le mandat de faire respecter l'État et, si la séparation devait s'effectuer à la suite de l'agitation à laquelle je viens de faire allusion, la responsabilité en retomberait sur ses auteurs et non sur nous. » Les présidents des trois groupes, enregistrant mon langage, proposèrent l'ordre du jour suivant : « Le Sénat, considérant que les manifestations récentes d'une partie du clergé pourraient compromettre la paix sociale et constituent une violation flagrante des droits de l'État; confiant dans les déclarations du gouvernement, compte qu'il usera des pouvoirs dont il dispose ou qu'il croira nécessaire de demander au parlement afin d'imposer à tous le respect de la République et la soumission à ses lois. » Ce texte fut voté par 208 voix contre 53. Je ne crois pas que jamais au Sénat motion politique ait groupé une majorité aussi forte. La minorité ne comprend guère que des monarchistes.

Malgré le succès du cabinet, je regrettais que la question eût été soulevée. Les partis battus finissent par se persuader qu'ils sont vraiment froissés dans leur conscience. Si l'on relisait les journaux de l'époque, on serait stupéfait des qualificatifs appliqués au ministère que je présidais et dont les membres cependant étaient imbus d'un réel esprit de tolérance. Personnellement j'aurais dû être préservé de pareilles attaques; mon langage, en maintes circonstances, avait été si mesuré, si conciliant, qu'il m'avait même valu le blâme de certains amis politiques. Mais l'aveuglement des partis est tel que les légendes se créent contre toute vraisemblance. On me dira peut-être : « Si ce n'est vous ce sont vos frères. » Eh bien! non, ce n'étaient pas mes « frères ». Les chefs du parti républicain n'étaient pas intolérants. M. Jules Ferry, dont les journaux catholiques ont fait une sorte d'antéchrist, n'a pas cessé, dans la discussion des lois scolaires, d'affirmer hautement sa volonté de ne porter aucune atteinte aux croyances : « Nous voulons seulement la neutralité de l'État », a-t-il répété à satiété. M. Clemenceau, autre persécuteur, a dit, le 8 juin 1889, à l'occasion du budget des cultes : « En toute circonstance, nous entendons, nous désirons, nous souhaitons ardemment que tous les Français, à quelque croyance qu'ils appartiennent, puissent librement pratiquer leur culte. » M. Goblet, le 11 juin, exprima la même pensée en termes tout

aussi catégoriques. A moins d'admettre que ces hommes étaient de mauvaise foi, on doit reconnaître qu'ils ne voulaient pas la persécution religieuse, non plus que les membres de mon cabinet. Ils ne sont pas responsables des incidents qui ont pu se produire au cours d'une lutte prolongée, dont personne ne prévoyait les péripéties.

Vers la fin de l'année 1891 nous nous trouvâmes en présence de grèves multiples. Celle des houillères du Pas-de-Calais mettait sur le pavé trente-deux mille ouvriers. La confédération générale du travail a suscité des grèves plus étendues, entre autres celle des chemins de fer du Nord et de l'État en 1910, mais elle n'a pas accumulé pareil nombre d'hommes sur un même point. Or le danger qu'il surgisse des conflits violents est, pour ainsi parler, en raison de la densité des grévistes. La situation du Pas-de-Calais préoccupait donc à juste titre l'opinion et les pouvoirs publics. A la Chambre nous fûmes pressés, sommés d' « intervenir ». Ce mot, prononcé complaisamment, semblait doué d'une vertu magique. On eût dit que le gouvernement n'avait qu'à vouloir pour supprimer le grave différend qui partageait les ouvriers et les compagnies minières. C'était là une de ces illusions que nourrissent encore beaucoup d'esprits.

A moins de concevoir une société dans laquelle toutes choses seraient réglées par l'État, les salaires

comme le reste, il s'élève inévitablement dans l'industrie un certain nombre de désaccords qui, par leur nature, échappent à l'autorité publique. Comment contraindre un industriel à fabriquer à perte? De même que l'ouvrier a le droit de se croiser les bras quand les conditions du travail ne lui conviennent pas, le patron, de son côté, est fondé à s'abstenir, lorsque le prix de la main-d'œuvre ou l'avilissement du produit risque de le ruiner. Sans doute l'industriel a souvent le tort de rechercher de trop gros bénéfices, au détriment de l'ouvrier, mais l'État n'en est pas juge. Vouloir qu'il tranche par lui-même le litige, c'est tomber dans le pur arbitraire et bouleverser les conditions de la production. Il n'y a qu'un procédé raisonnable : recourir à une expertise, à un arbitrage qui puisse prononcer en connaissance de cause. Encore, le patron conservera-t-il toujours le droit de fermer ses usines. Car sous la loi française, telle que la Révolution l'a faite, nul citoyen n'est tenu d'exercer le métier de fabricant.

Ce recours à l'arbitrage, je l'indiquai, dans la séance du 19 novembre 1891, comme devant être organisé par le législateur. Aujourd'hui encore, le problème n'est pas résolu. En attendant qu'il le soit, le gouvernement ne peut intervenir que de deux façons : d'une part, en empêchant les violences contre les personnes et les propriétés, en protégeant le droit de l'ouvrier qui veut travailler, droit aussi respectable, ai-je dit, — et M. Waldeck-Rousseau l'a ré-

pété solennellement dix ans plus tard — que celui des ouvriers qui ne veulent pas travailler ; d'autre part, en facilitant l'arbitrage, c'est-à-dire en offrant les moyens de le réaliser et en persuadant aux parties d'y recourir. Cette seconde moitié de la tâche est purement morale. Néanmoins, je crois qu'un gouvernement décidé à user de son influence, et qui se maintient dans les régions d'une sereine impartialité (avec la nuance de bienveillance que mérite l'être faible qu'est l'ouvrier), a la chance en bien des cas d'aplanir le désaccord. L'essentiel, je n'y saurais trop insister, c'est que des deux côtés on soit bien convaincu de la droiture de ses intentions.

Je finis — non sans avoir essuyé beaucoup de dénégations et d'interruptions — par faire accepter à la Chambre cette manière de voir. Quant aux ouvriers, il faut supposer que mes déclarations les avaient convaincus du profond intérêt que je leur ai toujours porté, car ils me proposèrent, par l'organe du ministre des Travaux publics, de servir d'arbitre entre eux et les compagnies de mines. Je ne crus pas devoir accepter ce mandat. J'aurais craint de compromettre l'autorité du gouvernement, et mes collègues furent de mon avis. Il me parut préférable de me borner à désigner des arbitres, que les parties d'ailleurs se déclaraient prêtes à accepter. D'accord avec M. Yves Guyot, je déléguai trois inspecteurs généraux des Mines, qui, en très peu de temps, réussirent à terminer le différend.

CHAPITRE XV

LA CONVENTION MILITAIRE AVEC LA RUSSIE.

Les accords diplomatiques signés avec la Russie, le 27 août 1891, appelaient, je l'ai dit, un complément, sans lequel ils risquaient de demeurer stériles. Ces accords déterminaient la ligne de conduite des deux gouvernements, dans le cas où la paix serait en péril, mais ils laissaient subsister beaucoup d'incertitude sur les mesures pratiques et ouvraient la porte aux hésitations. Si l'une des deux puissances se voyait à la veille d'être attaquée, quel serait le devoir de l'autre? Les alliés se concerteraient-ils avant d'agir? Leur serait-il même loisible de correspondre? (Car la télégraphie sans fil n'était pas encore inventée.) Ne conviendrait-il pas dès lors que chaque puissance connût à l'avance son devoir, de manière à le remplir en quelque sorte automatiquement et sans concert préalable? En un mot, les accords politiques devaient être complétés par une convention militaire, qu'ils avaient eux-

mêmes prévue, et qui fixerait l'heure de l'entrée en action ainsi que le mode de cette action.

M. Ribot et le baron de Mohrenheim partageant ma manière de voir, il fut convenu que la question serait traitée directement avec M. de Giers qui s'annonçait à Paris pour le mois de novembre. Je pourrais, de vive voix, lui donner tous les développements nécessaires. « Dès maintenant, me dit l'ambassadeur, vous pourriez entreprendre un travail utile. L'objet que vous visez étant d'essence militaire, l'Empereur s'en réservera l'examen personnel. Il serait bon que son esprit y fût préparé, avant que M. de Giers lui présentât vos propositions. Sa Majesté est en Danemark, continua le baron; Elle ne s'occupe pas d'affaires, mais Elle y pense. C'est là souvent qu'Elle mûrit une idée avant d'y donner suite avec ses ministres. Si donc vous pouviez attirer son attention sur l'opportunité d'une convention militaire, ce serait excellent. » M. de Mohrenheim m'indiqua, comme pouvant faire parvenir un avis officieux à l'Empereur, M. Jules Hansen, Danois d'origine, naturalisé Français, conseiller d'ambassade honoraire, qui avait conservé des relations en Danemark. Plus d'une fois M. Hansen avait servi d'intermédiaire au baron, soit avec la Cour, soit avec le quai d'Orsay. Je le connaissais et je le jugeais digne de confiance. Il était dévoué à son pays d'adoption, actif et discret.

Je mandai M. Hansen à mon cabinet. Il avait déjà

été averti par l'ambassadeur. Je résumai en quelques phrases les arguments qui démontraient les avantages d'une convention militaire. Il les écrivit sous ma dictée pour avoir ce qu'il appelait « son aide-mémoire ». Bien pénétré du sujet, il partit, le 1er septembre 1891, pour Fredensborg, où se trouvaient le Tsar et sa famille. M. Hansen, ainsi qu'il l'a raconté lui-même, était lié avec M. Pierre Ratchkovski, délégué du ministre de l'Intérieur à l'étranger, ayant bureau à l'ambassade russe, et qui accompagnait invariablement Alexandre III dans ses voyages en Danemark. M. Ratchkovski prit connaissance de l' « aide-mémoire » de M. Hansen et en entretint le prince Obolenski, grand-maréchal du palais, ami personnel de l'Empereur et très favorable à l'alliance avec la France. M. Hansen vit lui-même le prince, qui lui transmit dès le lendemain, 4 septembre, la réponse suivante : « M. Hansen pourra dire à M. de Freycinet que l'Empereur a pris sa demande en sérieuse considération et qu'il s'occupera d'y donner une suite aussitôt après sa rentrée à St-Pétersbourg. » M. de Mohrenheim fut très satisfait de cette réponse et nous attendîmes avec confiance la venue de M. de Giers.

Celui-ci terminait à l'étranger un congé de convalescence, après une assez grave maladie. Le 19 novembre 1891 il arriva à Paris et descendit à l'ambassade, rue de Grenelle. Le surlendemain 21, nous

eûmes une longue conférence à quatre : M. de Giers, M. de Mohrenheim, M. Ribot et moi. M. de Giers, encore souffrant, me frappa par sa physionomie très fine et cependant très franche. Il s'exprimait avec modération, en homme que l'effort fatigue et qui paraît d'ailleurs plus enclin à écouter qu'à parler. Il avait l'air réfléchi du diplomate de carrière et les manières aussi affables que distinguées. Se sachant en possession de la confiance de son Souverain, il évitait de dire un mot qui pût l'engager prématurément. Quand la conversation dériva sur la convention militaire, en germe dans l'accord du 27 août, il me déclara que ce sujet appartenait à l'Empereur personnellement; qu'il ne pourrait dès lors le discuter avec moi, mais qu'il transmettrait fidèlement à Sa Majesté toutes les observations que je croirais utile de porter à sa connaissance. M. de Giers parlait remarquablement le français; avec lui aucune nuance n'était perdue. En outre, M. de Mohrenheim m'avait vanté sa mémoire. Je me sentis assuré que ma démonstration arriverait intacte auprès de Sa Majesté. Je m'appliquai donc à développer, avec toute la conviction dont j'étais animé, les raisons décisives, selon moi, qui rendaient la rédaction d'un tel document indispensable. M. Ribot appuya dans le même sens.

M. de Giers, qui m'avait écouté sans m'interrompre, m'adressa quelques questions pour fixer certains points dans sa mémoire : « Je ne suis pas

militaire, dit-il. mais je trouve le sujet capital et je veux l'exposer à Sa Majesté sans rien omettre. » Quant à M. de Mohrenheim, il s'était tenu discrètement en dehors de l'entretien et m'avait paru prendre des notes. En nous reconduisant, M. Ribot et moi, il annonça l'intention de nous inviter à dîner le lendemain, afin que nous pussions de nouveau rencontrer M. de Giers. Peu après, un billet de lui m'informait que son ministre, rappelé par télégramme. partait dans la soirée du 20 et qu'en conséquence le dîner serait remplacé par un déjeuner.

Quand j'entrai dans le salon, il me prit à l'écart : « M. de Giers, me confia-t-il, est acquis à notre cause, vous l'avez convaincu. Naturellement il ne peut rien vous dire, il doit demander les ordres de son Souverain. De mon côté, j'ai sténographié vos arguments au passage; j'en fais l'objet d'un rapport à l'Empereur. Je serais bien surpris que l'esprit si juste, si clair de Sa Majesté ne fût pas touché par ces considérations. Seulement il ne faut rien brusquer. Alexandre III, comme je vous l'ai dit, procède lentement. Il aime à mûrir ses résolutions. Ne présentez donc pas de proposition officielle pour le moment. Laissez agir le temps. J'imagine que ce ne sera pas très long. » Je trouvai M. de Giers en excellentes dispositions. Malgré sa réserve obligée, il ne cacha pas la bonne impression qu'il gardait de la conférence de la veille. Nous quittâmes l'ambassade, M. Ribot et moi, augurant bien de ce début.

A l'intérieur, la question religieuse continuait de nous préoccuper. L'agitation du clergé ne s'était pas entièrement calmée. En dépit de l'ordre du jour du Sénat, auquel la Chambre avait adhéré, un certain nombre de prélats protestaient contre les entraves que nous mettions, assuraient-ils, à l'exercice de leurs droits concordataires. L'interdiction de se rendre à Rome sans l'autorisation du ministre des Cultes leur était particulièrement sensible. Ils ne voulaient point faire la part des embarras causés au gouvernement français par les manifestations des « pèlerinages catholiques » ; ils entendaient entretenir le Saint-Père en toute liberté et à tout moment, au risque d'aggraver les incidents que nous cherchions à pallier. La situation fut envenimée par la « déclaration des cinq cardinaux de France ». Tout en acceptant le régime établi, comme Léon XIII leur en créait le devoir, ils stigmatisaient les lois qui régissaient l'enseignement primaire et les déclaraient incompatibles avec les exigences de leur conscience.

Bien que ce manifeste n'eût pas produit dans le public l'émotion qu'en attendaient peut-être ses auteurs, il fournissait un excellent prétexte à ceux qui, dans le parlement, appelaient des mesures contre le « cléricalisme ». M. le député Hubbard se rendit l'organe de ces revendications. Vers le milieu de février 1892, il vint me trouver dans mon cabinet : « Je vous apporte, dit-il, des armes pour réprimer

l'attitude agressive du clergé : je demanderai l'urgence sur votre projet de loi relatif à la liberté d'association. Le vote signifiera que, si l'Église continue ses provocations, nous aborderons le problème de la séparation de l'Église et de l'État. Et ainsi chacun se tiendra pour averti. » Je remerciai M. Hubbard de ses bonnes intentions, mais je l'assurai que je n'avais pas besoin d'armes nouvelles. « L'agitation religieuse, dis-je, tombe visiblement, malgré le manifeste des cinq cardinaux. Une discussion publique ne pourrait que la raviver. D'ailleurs, le vote de l'urgence me paraît manquer le but : ou ce sera l'urgence pure et simple, donc dépourvue de signification ; ou ce sera l'urgence avec des considérants qui risqueront de diviser la majorité. En ce cas, au lieu d'aider le gouvernement, vous le gênerez. » M. Hubbard n'acquiesça pas à mes raisons ; il me répéta que nous méconnaissions le bénéfice de sa manœuvre et qu'il n'y pouvait renoncer.

Le projet de loi auquel M. Hubbard se référait avait été déposé le 16 janvier. Il ne constituait pas, dans notre pensée, un instrument de guerre, il avait pour but de régler une question depuis longtemps controversée. Il faisait suite aux lois sur la liberté de la presse et la liberté de réunion, votées par les Assemblées précédentes. Loin d'être une mesure de circonstance, il avait été annoncé par nous un an auparavant. Préparé avec beaucoup de soin par les ministres de la Justice et de l'Intérieur, il avait

été l'objet d'une longue délibération en conseil. Il réalisait notamment une réforme prônée par moi dès 1880, à savoir la disjonction entre l'association proprement dite et la capacité civile : la première dispensée de toute autorisation, la seconde ne pouvant être accordée que par une loi. Les ordres religieux y trouvaient le droit commun, sauf sur deux points : ils ne pouvaient pas être dirigés par des personnes de nationalité étrangère et ils étaient sujets, dans le cas de cohabitation de leurs membres, à des visites ordonnées par l'autorité administrative ou judiciaire. Ce projet dépassait donc les contingences du jour; il avait le caractère organique et méritait, quelque opinion qu'on en eût, un examen sérieux et réfléchi.

M. Hubbard demanda l'urgence, dans la séance du 18 février. Le débat prit tout de suite un tour très animé et, malgré de brillantes interventions, fut des plus confus. Les uns, comme l'auteur de la motion, attachaient à l'urgence la signification d'« un acheminement » vers la séparation de l'Église et de l'État; d'autres, comme M. Brisson, voyaient dans le projet « la première des armes destinées à instituer la lutte contre l'ennemi que la République a vu devant elle depuis vingt ans »; d'autres, enfin, comme M. Paul de Cassagnac, se déclaraient prêts à voter l'urgence, dans le but de provoquer plus vite la discussion publique sur un projet « cynique et odieux », qui, « après un mensonger appel à la li-

berté », la violait outrageusement. Il se produisait la difficulté que j'avais prévue : l'urgence suscitait les interprétations les plus diverses et le vote allait être rendu dans l'obscurité. Pour en déterminer le sens, plusieurs de nos amis eurent la fâcheuse idée de proposer une résolution qui en disait trop ou pas assez : « La Chambre, décidée à poursuivre une politique républicaine et à défendre énergiquement les droits de l'État, vote l'urgence. » Au lieu d'y adhérer, j'aurais dû accepter l'urgence purement et simplement et prier nos amis de réserver leur formule pour couronner une interpellation spéciale, s'il y avait lieu. La majorité m'aurait certainement suivi, tandis que beaucoup de députés refusèrent de consacrer un texte, qui s'adaptait mal à la discussion. Bref, nous fûmes battus par 282 voix contre 210.

Le soir de cette séance, nous dînions à l'Élysée. M. Carnot me pria de remettre au lendemain tout entretien sur le sujet. Pendant la réception, qui fut très nombreuse, plusieurs députés, parmi lesquels MM. Casimir Périer et Cavaignac, m'engagèrent vivement à rester à mon poste. La Chambre, disaient-ils, n'avait pas voulu notre chute; le vote n'avait pas la signification d'un blâme. Elle nous accorderait un ordre du jour de confiance, si nous le demandions. C'était probable. Mais que vaudrait le raccommodement ? Comme en 1886, je retrouvais devant moi les voix de la droite unies à celles

d'une fraction de la majorité. Le faisceau des forces républicaines était rompu. Pourrais-je le reconstituer d'une façon durable? La tentative me semblait bien incertaine. Ne valait-il pas mieux se résoudre à une séparation qui bientôt s'imposerait?

Je m'étais confirmé dans ce sentiment quand je me présentai le lendemain matin chez M. Carnot, au nom du cabinet démissionnaire. Le Président m'opposa fort aimablement un refus et me tint le même langage que MM. Casimir Périer et Cavaignac : « Examinez de nouveau la question entre vous, me dit-il, et puis nous aurons un conseil ici, à quatre heures, pour arrêter nos décisions. Renseignez-vous et vous reconnaîtrez que la Chambre ne demande pas mieux que de garder le ministère. En tout cas, ce débat a été fort trouble; il convient de le rouvrir pour arriver à la clarté. » Mes collègues, réunis à trois heures dans mon cabinet, persistèrent, comme moi-même, dans leur intention de retraite et nous nous rendîmes auprès de M. Carnot pour l'en instruire. Celui-ci renouvela ses instances de la matinée. Enfin il consentit à recevoir nos démissions.

Le 20 février, M. Carnot se livra aux consultations d'usage et s'entretint successivement avec M. Ribot et avec moi sur les moyens de sauvegarder les intérêts engagés dans le projet de convention militaire et dans la réorganisation de notre armée. Après avoir reçu diverses personnalités parlementaires, dans les journées des 21 et 22, il me rappela

le 23 et me pria de former un nouveau cabinet, que les Chambres, croyait-il, accueilleraient avec faveur. A mon grand regret, je dus décliner cette offre, pareille combinaison n'ayant, dans mon esprit, aucune chance de durée. M. Carnot offrit alors successivement le mandat à M. Rouvier et à M. Bourgeois, qui se récusèrent. Enfin, le 26, il appela M. Loubet. Celui-ci réussit rapidement dans ses négociations. A sa prière et sur l'invitation de M. Carnot, je conservai le portefeuille de la guerre, ce qui, je le reconnais, n'était pas très correct. Un président du conseil battu ne doit pas se survivre dans le ministère suivant, où il crée une situation fausse. Ces scrupules, qui m'auraient arrêté dans toute autre circonstance, cédèrent devant la nécessité de mener à bien la convention militaire. L'ambassadeur de Russie m'avait dit : « L'Empereur n'aime pas les nouveaux visages ; si vous partez, il mettra un temps assez long avant de se décider. »

Le 28 février 1892, après dix jours de crise, le cabinet parut à l'*Officiel*. La plupart des anciens ministres étaient conservés. M. Loubet remplaçait M. Constans à l'Intérieur ; MM. Ricard, Cavaignac et Viette succédaient à MM. Fallières, Barbey et Yves Guyot. Cette composition indiquait que la politique ne serait guère changée. M. Loubet tint à l'affirmer dès le premier jour : « Nous ne croyons pas, dit-il dans sa déclaration du 3 mars, avoir mandat de préparer la séparation des Églises et de l'État. Il n'y a

pas dans les Chambres et nous ne croyons pas qu'il y ait dans le pays une majorité pour l'accomplir. » M. Ribot lut, à cette occasion, une dépêche adressée par lui, le 17 décembre 1891, à notre ambassadeur auprès du Vatican et ajouta : « Je ne parle pas seulement du gouvernement dont j'avais l'honneur de faire partie, je parle aussi du gouvernement actuel, qui accepte complètement, entièrement la solidarité sur ce point avec les actes et le langage du gouvernement précédent ». Et comme M. Barthou s'écriait : « Pourquoi donc y a-t-il eu une crise ministérielle? » M. Loubet répondit : « Avant de se former, le nouveau cabinet voulut savoir ce qui s'était passé et quelles étaient les prétendues négociations qu'après les incidents de la séance du 18 février, plus encore qu'avant ou pendant, on avait accusé le gouvernement précédent d'avoir nouées et continuées avec le gouvernement pontifical... Il n'y a absolument que cela dans le document qui a été lu par l'honorable ministre des Affaires étrangères, et c'est en parfaite connaissance de cause que j'en ai accepté l'entière responsabilité, absolument comme si je l'avais signé moi-même au mois de décembre dernier. » Ces déclarations furent approuvées par 325 voix contre 75. Il était donc bien évident que la politique religieuse que nous avions suivie, et à l'occasion de laquelle nous étions tombés, ne heurtait pas au fond le sentiment de la majorité. Mais, après deux ans d'existence, les liens qui nous unissaient avec elle

s'étaient peu à peu relâchés et, par ces temps de courts ministères, nous éprouvions une difficulté croissante à fournir une plus longue carrière.

M. Loubet ne devait pas tarder à ressentir lui-même les effets de l'état d'esprit qui régnait dans le parlement. Malgré les sympathies dont il était personnellement entouré, il se voyait conduit à déclarer à la Chambre, le 28 novembre 1892 : « Croyez-vous donc, Messieurs, que l'on puisse longtemps gouverner ainsi? Nos intentions, nos actes sont suspectés matin et soir. Je dis et je répète qu'il n'y a pas de gouvernement possible dans ces conditions, au moins pour moi. » L'ordre du jour pur et simple qu'il réclamait lui ayant été refusé, il céda la place à M. Ribot, aux côtés de qui je restai quelques semaines.

Déchargé dès le 28 février de la présidence du conseil, j'avais pu me consacrer exclusivement à mes devoirs de ministre de la Guerre. Je mettais la dernière main aux réformes que j'avais entreprises, notamment à la constitution des troupes de réserve, dont je voulais donner un exemple frappant, aux prochaines manœuvres d'automne. La question qui me préoccupait par-dessus toutes les autres était celle de la convention militaire avec la Russie. Depuis nos conversations avec M. de Giers, en novembre 1891, les choses étaient restées en l'état. La mauvaise santé du ministre russe expliquait cet arrêt, mais n'en conjurait pas les inconvénients. Tant qu'un

accord bien précis ne serait pas conclu. j'estimais qu'au point de vue pratique on courrait le risque de graves déceptions. J'avais hâte de sortir de cette expectative énervante.

Le 16 février 1892, deux jours avant la chute de mon cabinet, M. Ribot avait adressé à M. de Montebello, successeur de M. de Laboulaye, une note que je venais de rédiger, de concert avec Saussier et Miribel, et qui déterminait nettement les bases de la future convention. Cette note, dont l'Empereur prit connaissance, fut remise par lui au général Wannovski, ministre de la Guerre, pour qu'il l'étudiât et lui en fît un rapport approfondi. Sa Majesté, en effet, aimait à travailler sur des écrits, lui laissant tout le temps nécessaire pour se former une opinion, avant de traiter verbalement le sujet. Alexandre III, éminemment consciencieux, ne voulait se prononcer qu'en parfaite connaissance de cause, de manière à n'être pas exposé à se rétracter. Ce premier stade fut suivi d'une longue période de silence. Sa Majesté, selon sa coutume, partit avec sa famille pour Copenhague, laissant l'état-major travailler à loisir sur ma note.

Il était à craindre que cette élaboration ne se prolongeât. Sur ces entrefaites, le général de Boisdeffre, adjoint de Miribel, ayant été invité aux manœuvres impériales d'été, l'occasion nous parut favorable pour mettre les deux états-majors en contact; ils pourraient entamer ainsi l'examen contradictoire

du texte qui serait placé sous les yeux de Sa Majesté. dès son retour. Le général de Boisdeffre arriva le 1er août à Pétersbourg, porteur d'un projet de convention délibéré en conseil. et dont M. de Montebello recevait simultanément le double par l'entremise de M. Ribot avec des instructions appropriées. Ce projet reposait sur les principes contenus dans ma note du 16 février et en précisait les applications. Les pourparlers s'engagèrent immédiatement avec le ministre de la Guerre et son chef d'état-major, le général Obroutcheff. Sauf sur un point, qui donna lieu à une assez longue discussion, on se mit facilement d'accord sur tout le reste. La rédaction définitive, signée des deux chefs d'état-major, fut soumise à l'Empereur et le 17 août le général Wannovski écrivit au général de Boisdeffre que Sa Majesté, « ayant approuvé en principe l'ensemble du projet », avait ordonné de le transmettre au ministre des Affaires étrangères, malade en Finlande.

L'intervention de ce dernier était plutôt de forme. Alexandre III, qui l'aimait beaucoup, ne voulait pas passer outre, en son absence. M. de Giers connaissait la question. Il venait de recevoir la visite du général Obroutcheff, qui lui avait lu le texte agréé par l'Empereur; il n'avait rien trouvé à y reprendre, se bornant à dire qu'il le relirait à tête reposée, quand il se sentirait moins souffrant. Bientôt après, il partit en congé pour l'étranger, afin d'achever de se rétablir. Le général de Boisdeffre fut reçu en audience de

cabinet par l'Empereur, le 18 août. L'accueil, des plus gracieux, porta sur le projet de convention. Sa Majesté déclara qu' « Elle l'avait lu et relu et lui donnait sa pleine approbation » ; tout au plus, ajouta-t-Elle, pourrait-il y avoir quelques changements de mots, « mais insignifiants », à la suite de l'examen de M. de Giers. Il n'a donc manqué que la présence de ce dernier à Pétersbourg pour que, dès cette époque, la convention devînt exécutoire.

M. Ribot et moi étions très impatients d'accomplir la dernière formalité. Avec un souverain du caractère d'Alexandre III, une crise ministérielle à Paris pouvait entraîner de nouveaux ajournements. Aussi, lorsque nous apprîmes, au commencement de septembre 1892, que M. de Giers venait d'arriver à Aix-les-Bains pour suivre un traitement, nous lui demandâmes un rendez-vous. Son fils (actuellement ambassadeur à Vienne) m'écrivit le 8 que son père était encore trop souffrant pour nous recevoir. Nous pûmes le joindre quelques jours plus tard, à la villa où il était descendu. Malheureusement il avait contracté l'avant-veille un refroidissement et nous le trouvâmes au lit. Il paraissait fort mal en point, parlait d'une voix faible et entrait en transpiration au moindre effort. Nous aurions eu des scrupules à insister. Nous nous bornâmes à des considérations générales, en exprimant le vœu que son retour à la santé lui permît de terminer bientôt cette importante affaire. Il nous dit qu'il se ren-

dait à la Riviera pour hâter sa convalescence et que, dès sa rentrée à Pétersbourg, il provoquerait la ratification officielle de l'Empereur, désormais assurée.

Mon départ du ministère dans les premiers jours de janvier 1893, et celui de M. Ribot peu de mois après, occasionnèrent un nouveau retard. Sa Majesté, que les changements de personnes déconcertaient, se donna un temps d'observation, de sorte que les formalités protocolaires ne furent remplies que pendant le ministère de M. Casimir Périer, au commencement de 1894. Mais, depuis notre entrevue avec M. de Giers, M. Ribot et moi n'avions aucune inquiétude sur le résultat final. Au point où étaient les choses, Alexandre III ne reviendrait pas sur sa détermination. Il ne tarda pas du reste à en donner la preuve. Au mois d'octobre 1893, il envoya une escadre à Toulon, sous le commandement de l'amiral Avellan pour répondre à notre salut de Cronstadt. M. Carnot, qui s'était rendu sur notre port de guerre, échangea avec Sa Majesté des télégrammes significatifs. L'amiral vint à Paris le 27 octobre et fut reçu avec un enthousiasme débordant. M. Charles Dupuy, alors président du conseil, lui offrit un dîner au ministère de l'Intérieur et eut la délicate attention de me placer à côté de l'amiral, ce qui me permit de l'entretenir à mon aise. Il me répéta que l'alliance était extrêmement populaire en Russie : « Bien que la convention militaire.

me dit-il, soit encore en suspens, on considère dans notre pays que tout est terminé depuis deux ans et qu'il ne s'agit plus que de simples formalités. » L'Empereur lui avait donné pour instructions de se prêter à toutes les manifestations où l'accord et les sympathies des deux pays pourraient publiquement s'affirmer.

L'ambassadeur d'Allemagne, comte de Münster, avait pris l'habitude de me visiter familièrement le dimanche, en revenant du Bois. Il suivait, avec une curiosité un peu anxieuse, les progrès de nos négociations, sur lesquels il paraissait assez bien renseigné. Les Allemands ont toujours eu des intelligences dans les hautes sphères administratives de Pétersbourg et jusque dans l'entourage du Tsar; ils sont tenus au courant des événements de quelque importance qui peuvent les intéresser. La rumeur publique d'ailleurs se chargeait de souligner les faits. Il eût été puéril à moi de nier qu'un accord s'élaborait entre les deux pays. Le discours de Vendeuvre et plus tard la mission du général de Boisdeffre avaient dissipé tous les doutes à cet égard. L'ambassadeur me dit avec bonhomie : « Maintenant que vous êtes deux, vous aurez bien de la peine à rester tranquilles. Chez vous, on aime la guerre et vous entraînerez la Russie. » Comme je lui affirmais que notre politique était pacifique : « Celle du gouvernement, je le crois; mais la nation est batailleuse.

Du moment qu'elle se sentira assez forte, elle donnera cours à ses instincts belliqueux. En France, vous êtes très susceptibles et la moindre étincelle mettra le feu aux poudres. » — « Eh bien! lui répliquai-je, vous vous trompez. Ce qui nous rend susceptibles et chatouilleux comme vous dites, c'est surtout la pensée qu'on nous croit faibles et qu'on ne compte pas suffisamment avec nous. Plus nous serons forts et moins nous serons ombrageux. Soyez sûr que nos rapports avec vous deviendront plus faciles, quand nous nous sentirons sur le pied d'égalité. Tant que nous étions seuls en face de la Triple Alliance, notre fierté était constamment en éveil. A présent, nous serons beaucoup moins impressionnables. Notre entente avec la Russie, vous le verrez, est un gage de paix. » Le comte de Münster, qui s'est toujours employé à prévenir les froissements entre son pays et le nôtre, transmettait, je suppose, à son gouvernement ces assurances, qu'il sentait sincères. Elles ont pu contribuer au calme avec lequel la diplomatie allemande a considéré la succession de nos pourparlers.

Au temps de M. de Bismarck, les choses se fussent passées autrement. Une erreur de ce puissant esprit était de croire que nous cherchions une revanche à tout prix. Il ne se rendait pas compte que, si la blessure de l'Alsace-Lorraine saigne toujours, nous ne sommes cependant pas assez imprudents pour en demander la guérison à une conflagration

générale dont nul ne peut prévoir l'issue. Il ne se trompait pas moins au sujet de la Russie : il la supposait impatiente d'affronter l'Allemagne, tandis qu'elle ne visait qu'à garantir sa propre sécurité. « Nous ne voulons pas être attaqués à la fois sur nos deux frontières », répétait-il souvent. Il est donc possible que, lui gouvernant, notre entreprise de 1891-1892 eût déchaîné la guerre. L'empereur Guillaume II a montré plus de sang-froid. Il s'est dit sans doute que la France et la Russie avaient le droit de faire ce que l'Allemagne et l'Autriche avaient fait de leur côté, et qu'une alliance purement défensive, comme était la nôtre, servirait plutôt qu'elle ne compromettrait la cause de la paix générale.

J'attachais d'autant plus de prix aux grandes manœuvres de 1892 qu'elles pouvaient exercer une influence déterminante sur l'esprit d'Alexandre III, au moment où la convention militaire attendait sa ratification. Par l'exhibition de ses forces de réserve, la France allait montrer qu'elle pèse en réalité beaucoup plus que le dénombrement de son armée active ne semblerait l'indiquer, et que derrière celle-ci se trouve un immense réservoir dans lequel elle puiserait abondamment au moment des hostilités. C'est pourquoi, d'accord avec le conseil supérieur de la Guerre, j'avais constitué des brigades et des divisions de réservistes, que nous nous flattions de voir évoluer, après quelques jours de présence sous

les drapeaux, avec la même précision et la même ardeur que les forces actives.

Deux corps d'armée étaient désignés pour procéder à cette expérience. L'un, le 9e corps, comprenait deux divisions mixtes, dans chacune desquelles figurait une brigade entièrement composée de réservistes et commandée par un officier général du cadre de réserve. L'autre corps d'armée, le 12e, se présentait dans les conditions ordinaires, c'est-à-dire avec des régiments actifs, grossis de la proportion usuelle de réservistes appelés pour les grandes manœuvres. Cet amalgame avait été préparé par le général de Miribel, chef d'état-major de l'armée, et par le général de Cools, membre du conseil supérieur de la Guerre et l'un de nos meilleurs tacticiens. Ces deux officiers généraux s'intéressaient vivement à cette nouveauté et déployaient le plus grand zèle pour en assurer le succès. J'avais confié le commandement supérieur au général de Cools; le général de Miribel me représentait pour contrôler les résultats. Le drame devait se développer à travers les plaines de Montmorillon, dans la Haute-Vienne. Plusieurs membres du conseil supérieur, notamment les généraux Saussier et Billot, assistaient aux opérations. M. Carnot, à ma demande, voulut bien présider la revue finale : j'avais tenu, en effet, à ce que l'amour-propre des réservistes n'eût pas à souffrir d'une diminution d'éclat dans la solennité traditionnelle.

Je me rendis à Montmorillon, le 12 septembre 1892. Pendant quelques jours cette paisible cité retentit du pas des chevaux et s'émailla de brillants uniformes qui traversaient les rues à une heure matinale. Les habitants, tout fiers d'un honneur inusité, avaient richement pavoisé leurs maisons. Les cultivateurs accouraient de plusieurs lieues à la ronde, en sorte que les principales phases se déroulèrent au milieu d'une affluence qui donnait l'illusion qu'on se trouvait au vóisinage de quelque grand centre de population. Dans la matinée du 15, accompagné des généraux Saussier, de Miribel, Billot, etc., j'inspectai divers campements et, en particulier, la brigade de réserve du colonel de Parseval, faisant fonction de général dans le cadre de réserve. Nous fûmes tous frappés de l'aspect martial des hommes, de l'endurance qu'ils témoignaient et de l'entrain avec lequel réservistes et territoriaux exécutaient les divers mouvements. Ils avaient pris l'allure de vrais troupiers. Le colonel de Parseval, ancien professeur à l'École supérieure de Guerre et écrivain militaire distingué, dirigeait sa brigade avec vigueur et sang-froid. Sa vigilance s'étendait à tous les détails. Il s'occupait attentivement des services, qui fonctionnaient avec une régularité parfaite. Aucune brigade active ne l'emportait sur la sienne. Nous éprouvions une juste fierté à constater de quels efforts nos populations sont capables quand elles se trouvent en bonnes mains.

Le soir, je réunis dans un banquet soixante-quinze convives, parmi lesquels naturellement le général de Cools occupait la place éminente. Je résumai, dans une brève improvisation, mes impressions de la journée, en accordant un juste tribut d'éloges au commandant en chef de la manœuvre, « qui à la science du tacticien joint la sollicitude pour les hommes, sans laquelle il n'y a pas de bon chef d'armée ». Quant aux troupes, je les félicitai chaleureusement : « Vous avez montré, dis-je, que ces créations passagères, d'apparence si fragile, après quelques jours de marche et d'entraînement, se cimentent et prennent la consistance de vieilles troupes. » Le général de Cools répondit en termes qui m'allèrent au cœur ; il voulut reconnaître « mon profond amour pour l'armée et mon inlassable effort pour la mettre à la hauteur de ses devoirs futurs ». Après lui, l'attaché militaire russe, baron Freedericksz, cette fois encore doyen des attachés étrangers, et dont le suffrage m'était particulièrement précieux, déclara que lui et ses collègues emportaient « un souvenir ineffaçable de ce qu'ils venaient de voir et d'entendre ». Le lendemain M. Carnot jugea par lui-même de l'importance des résultats obtenus. Il en témoigna hautement sa satisfaction.

La dislocation, qui suivit aussitôt, fournit l'occasion de constater les progrès réalisés dans les divers services. Le génie avait reçu l'ordre de cons-

truire à Sillards (Haute-Vienne) une gare militaire, destinée à recevoir les troupes de réserve en partance. Cette gare, improvisée comme elle l'eût été en temps de guerre, revêtit les apparences d'un établissement en exploitation normale, tant les mouvements s'y exécutèrent avec ponctualité. L'état-major et les compagnies de chemins de fer montrèrent ce que pouvait leur collaboration et ce qu'on est en droit d'attendre d'eux aux heures difficiles.

En janvier 1893, je résignai mes fonctions, à la suite d'un remaniement du cabinet Ribot. Ces cinq années de ministère, dont deux avec la présidence du conseil, m'avaient laissé une grande fatigue et un besoin impérieux de repos. J'emportais dans ma retraite un vif sentiment de confiance. Je venais d'étudier cette armée dont je n'avais pris qu'une connaissance imparfaite pendant le cataclysme de 1870. Je venais de la voir dans sa force et avec ses qualités, non plus abattue par le malheur, mais au contraire pleine d'entrain, désireuse de progrès et impatiente de justifier les espoirs que la patrie met en elle. J'avais recueilli une moisson d'observations consolantes.

Tout d'abord j'avais constaté un phénomène aussi heureux que singulier. Dans un pays profondément divisé, tel que le nôtre, l'armée est unie. Ces partis, entre lesquels nous sommes habitués à relever de si profonds désaccords et qui parfois semblent irrécon-

ciliables, lui sont étrangers. Du haut au bas de la hiérarchie, le devoir professionnel fait taire les opinions et les croyances individuelles. L'obéissance et la discipline sont pareilles chez tous. Le loyalisme envers le régime établi ne souffre pas d'exception. L'exemple du général Boulanger, même investi de la puissance, n'a pas trouvé d'imitateurs. Ses amis scrutaient d'un œil inquiet la voie dans laquelle il était entré et, malgré leur attachement à sa personne, n'ont pas été tentés de le suivre.

L'armée est une famille dont les membres sont solidaires et où tout doit se passer au grand jour. On ne recommencera pas, j'en suis convaincu, cette dangereuse expérience qui consiste à classer les officiers d'après les opinions qu'on leur suppose et à s'éclairer sur leur compte par des renseignements venus du dehors. C'est la plus détestable méthode. L'officier accepte que sa carrière soit retardée, que ses mérites soient méconnus, pourvu qu'il le doive au seul jugement de ses chefs hiérarchiques. Ce qu'il ne supporte pas, c'est l'ingérence étrangère. En s'avisant d'y recourir, on ne tarderait pas à détruire ce grand élément de force : la cohésion. On émousserait aussi le point d'honneur. A voir le ministre emprunter des voies obliques, les subordonnés perdraient peu à peu ces sentiments scrupuleux, cette délicatesse, cette loyauté, qui sont la parure de la vie militaire. Mais pourquoi s'attarder à des hypothèses invraisemblables? Nous som-

mes tous d'accord pour rechercher la voie droite et la pleine lumière.

La République peut compter sur son armée et elle a le droit d'en exiger beaucoup. Aucun régime n'a plus fait pour elle. Aucun n'a témoigné autant de sollicitude pour son instruction et pour son bien-être. Le pays la contemple avec amour et orgueil, comme l'instrument de son relèvement et le gage de son indépendance. Il lui confie tous ses enfants ; il lui demande d'en faire des hommes, d'élever leurs cœurs, de les pénétrer de l'esprit de sacrifice. Au jour des grandes épreuves, la France verra ce que vaut cette école de patriotisme, où la jeunesse reçoit sa trempe, où chacun, du plus humble au plus fortuné, se prépare également à remplir le suprême devoir.

J'arrête ici ce long récit. Dans les années qui suivent, j'ai pris une moindre part aux événements. L'âge m'a réduit peu à peu au rôle de spectateur. Sauf une courte réapparition au pouvoir, en 1898-1899, je suis resté sur mon banc de sénateur, observant ce qui se passait autour de moi, formant des vœux pour mes successeurs plus jeunes et cherchant, par mon vote et quelquefois par ma parole, à faciliter leur tâche, que je savais n'être point aisée. De temps à autre, je tourne les regards vers la longue route qui se déroule derrière moi, et je me réjouis des augures favorables que j'y découvre

pour mon pays. Dans ce passé si accidenté, si plein d'imprévu, parfois si rude, combien de motifs de confiance! De 1878 à 1893, pendant cette période de quinze ans. combien d'événements accumulés! Quel point de départ et quel point d'arrivée! En 1878, nous sortions à peine du Seize-Mai, des menaces de trouble et de dissensions. Nos forces défensives, renaissant de leurs désastres, mesuraient la distance qui les séparait encore des moyens d'attaque de nos vainqueurs. Nous étions isolés en Europe, notre voix était couverte par celle de la coalition formidable qu'avait su nouer M. de Bismarck. Tout l'édifice lézardé que nous avait légué la guerre était à reprendre. Nous avions à compléter et étendre l'œuvre entreprise par l'Assemblée de 1871. Qui se serait douté que dans ces quinze années la France aurait développé ses ressources au point de ne le céder à aucun de ses voisins, et que l'isolement ferait place à l'alliance même que M. de Bismarck voulait surtout empêcher? La France désormais pouvait traiter sur un pied d'égalité et conservait la paix non plus par la tolérance d'autrui, mais par sa propre volonté.

N'est-il pas prodigieux qu'à travers les écueils, les soubresauts de notre politique intérieure, les fautes dues à nos divisions, nous ayons pu, en si peu de temps, rénover notre enseignement, exécuter un vaste programme de travaux publics, développer notre domaine colonial, qui s'inscrit aujourd'hui le

premier sur la carte après celui de l'Angleterre? Tout cela, sans préjudice des réformes administratives et militaires, de l'extension donnée aux libertés publiques, de l'attention accordée au commerce et à l'industrie, de progrès économiques sans précédent. Résultats d'autant plus surprenants que la France était privée de cette unité politique qui est à la base des États puissants. La République gouvernait dans des conditions que n'a connues aucun autre régime. Après vingt-trois ans d'existence, en 1893, elle voyait encore un tiers des Français lui refuser leur adhésion. Dans le parlement, les ministères successifs trouvaient devant eux une opposition irréductible, qui, par sa coalition momentanée avec une fraction détachée de la majorité républicaine, entraînait des crises répétées, des retards, parfois des reculs dans la marche des affaires, et un manque de suite trop visible dans notre politique tant au dedans qu'au dehors. Que penser d'un pays qui, malgré ces causes de faiblesse, a pu faire de si grandes choses? Que ne devrait-on pas attendre de lui le jour où, débarrassé d'irritantes querelles, il se consacrerait tout entier aux graves problèmes qui l'assiègent!

FIN

TABLE DES MATIÈRES

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).


Stanford University Libraries
3 6105 020 065 699